

MÉMOIRES

DE B. BARÈRE,

Ancien rapporteur du Comité de Salut public.

IV.

A LYON, chez A. Gourdon, 4, rue Lafont.

A TOULOUSE, chez H. Lebon, rue Saint-Rome.

A LONDRES, chez Barthes et Lowel.

CORBEIL. — IMPRIMERIE DE CRÉTÉ.

MÉMOIRES

DE

B. BARÈRE,

MEMBRE DE LA CONSTITUANTE,
DE LA CONVENTION, DU COMITÉ DE SALUT PUBLIC,
ET DE LA CHAMBRE DES REPRÉSENTANTS,

PUBLIÉS PAR

MM. HIPPOLYTE CARNOT,
Membre de la Chambre des Députés,

ET DAVID (D'ANGERS),
Membre de l'Institut ;

PRÉCÉDÉS

d'une **Notice historique**, par **H. Carnot.**

TOME QUATRIÈME.



PARIS.
JULES LABITTE, LIBRAIRE-ÉDITEUR,
QUAI VOLTAIRE, 3.
1844.



NOTE DES ÉDITEURS.

Un dictionnaire biographique, préparé par Barère, sous ce titre : *les hommes de mon temps,* pour faire suite à ses *Mémoires*, a fourni les éléments de ce volume. L'ordre alphabétique est celui que l'auteur avait adopté ; on a seulement retranché les notices les moins intéressantes.

On verra que les pages d'introduction ont été rédigées en 1825. Quant aux portraits, leur composition embrasse tout le temps qui s'est écoulé

depuis la proscription de 1815 jusqu'à la mort de Barère, en 1841. Un grand nombre portent l'empreinte de diverses époques. De là sans doute des jugements souvent contradictoires, dont on comprend bien que les éditeurs ne peuvent se rendre solidaires ; ils ne peuvent de même accepter la responsabilité de tous les blâmes ni de tous les éloges.

Il faut surtout considérer ces portraits, improvisés de souvenir, comme une conversation piquante sur des noms propres. On sera curieux d'apprendre comment un homme de la Révolution a jugé et la génération de ses collaborateurs, et celle que l'ordre de la nature appelait à continuer leur ouvrage.

MÉMOIRES

DE B. BARÈRE.

LES PORTRAITS.

Les portraits, quand ils sont fidèles, peuvent donner l'idée des passions qui dominent dans les individus, car ces passions laissent sur le visage des traces inévitables. — Quand on connaît le cœur de l'homme, on peut lire sur les traits de sa physionomie quelques-unes des dispositions de son âme, parfois même ses impressions les plus fugitives. Pour celui qui sait y lire, le visage est le miroir de l'âme.

Le portrait physique peut donner une idée de l'homme tout entier, lorsqu'il est fait par un bon peintre, et surtout par un artiste qui a étudié la nature humaine, ses affections, ses passions, ses tendances les plus prononcées, comme l'ont fait les

Le Brun au dix-septième siècle, et les David au dix-neuvième. Il y a de grands peintres et de grands sculpteurs qui ont deviné ce qu'on appelle aujourd'hui la science phrénologique, en appliquant à la partie morale et intellectuelle les variétés de l'organisation humaine.

Les traces des passions et l'emprinte du caractère sur le visage dévoilent des choses que ne disent ni les paroles, ni les écrits, ni les actions.

Pour qui sait lire sur les visages, les mystères de la vie morale, intellectuelle et politique ne sont plus impénétrables; pour lui, il n'y a point d'hypocrisie de mœurs. Jean-Baptiste Porta, Lavater et Gall ont fait en ce genre de curieuses observations, des études profondes et des découvertes utiles.

La nature a imprimé sur la figure humaine, et jusque dans les habitudes du corps, des signes caractéristiques, lesquels sont bien ou mal observés par les hommes, ce qui cause une grande partie de leurs erreurs, de leurs préjugés, de leurs déceptions, et de mille et une duperies.

Ainsi, les hommes au nez court et pointu sont extrêmement fins, adroits, rusés, trompeurs et intrigants.

On peut citer en ce genre, parmi les hommes politiques, M. Pasquier, parmi les militaires, M. le maréchal Macdonald, et parmi les littérateurs M. Andrieux.

La biographie sociale, la seule utile à l'huma-

nité, n'a pas encore été faite. On a fait la biographie privée, mêlée à la biographie publique ; on a rédigé la biographie des passions, des intérêts, des partis : la biographie sociale, qui n'a ni solde à réclamer, ni subside à espérer, qui n'a besoin ni de calomnie ni de scandale, qui n'a besoin ni des faveurs du pouvoir, ni des bénéfices de la souscription, mérite d'occuper l'attention publique et les méditations d'un historien. Cette biographie sociale a pour but d'interroger les hommes du pouvoir, les publicistes, les politiques, les orateurs nationaux, les hommes d'État contemporains d'une grande révolution, et de leur faire cette unique question : que vous doit l'État social? quel bien avez-vous fait au genre humain? Ils sont morts, dit le méchant biographe, on peut les attaquer, ils ne me réfuteront pas. Ils sont morts, objection cruelle et que repousseront les fils, les frères, les épouses, les parents de ces morts, dont vous calomniez la vie et dont votre cupidité et vos viles passions troublent la cendre. N'existe-t-il donc, parmi les hommes, aucun intérêt personnel, ou même d'estime et d'affection pour les morts que vous diffamez par ordre ou par passion? La première source de notre réputation n'est-elle pas celle que nous tenons de notre famille, de nos prédécesseurs, des exemples qu'ils nous ont donnés, des services qu'ils ont rendus à l'État, des témoignages glorieux qu'ils en ont reçus ?

Le goût général en France pour les choses fri-

voles, le désir de s'instruire sans travail et d'apprendre sans peine, a donné la vogue aux dictionnaires; le plaisir que donne à la plupart des hommes la satire, la critique, et plus encore la calomnie, joint à l'envie qu'ont les auteurs de faire des volumes de ce qui ne devrait occuper que quelques pages, sont cause que l'histoire des hommes célèbres est presque toujours gâtée par des détails inutiles, par des calomnies atroces, par des récits insipides et des faits exagérés ou faux. Les biographes ont fait un monopole de la calomnie et des critiques injustes contre les ouvrages et les personnes des écrivains illustres; l'esprit de faction, de parti, et surtout de servilisme est encore venu ajouter ses corruptions et ses diffamations à ce genre de monopole biographique; c'est le genre le plus en vogue depuis 1814 jusqu'à présent (1825).

Il faudrait réunir les biographies des assemblées constituante et législative, de la Convention nationale et de la chambre des représentants des cent jours, avec la galerie espagnole des Cortès de 1812, 1820, 1821, 1822 et 1823, en y joignant les principaux chefs des indépendants de l'Amérique du Sud, depuis 1809 jusqu'en 1823.

Voici quelques-uns des matériaux qui pourraient servir à cette œuvre :

Les portraits de nos législateurs depuis le 5 mai 1789 jusqu'au 1er octobre 1791 (1792), as-

semblée constituante, gravés et publiés à cette époque. — Les biographies des contemporains, faites à Bruxelles et à Paris. — La galerie espagnole des Cortès, publiée à Paris en 1823, et à Bruxelles. — L'Histoire de la révolution de l'Amérique espagnole, traduite de l'anglais, avec des notices biographiques; un vol. in-8°, chez Mongie, libraire, à Paris.

Il faudrait faire précéder cette biographie révolutionnaire par le précis de l'histoire politique et militaire de l'Europe, depuis 1783 jusqu'en 1814 et 1823; contenant le récit des troubles de la Hollande et du Brabant, des guerres entre la Russie et l'Autriche, la porte Ottomane et la Suède, du partage de la Pologne, de la révolution française, et des crises et événements qui en ont été la suite, des nouvelles révolutions d'Espagne, de Portugal et de Suède, de l'abdication double de Napoléon et du rétablissement des Bourbons en France par les rois alliés, de la guerre contre l'Espagne libre en 1823, par Bigland, traduit de l'Anglais, chez Mongie, libraire, à Paris.

Il faut y ajouter le précis historique des événements politiques et militaires, qui ont amené la révolution d'Espagne, par M. Jullian, un vol. in-8°, 1821, et voici quelle pourrait être l'épigraphe d'un pareil ouvrage :

« Il importe de répéter à tous les partisans des
« droits qui reposent sur le passé, que c'est la

« liberté qui est ancienne, et le despotisme qui « est nouveau. »

Chacun doit tribut à la postérité quand il a été acteur ou spectateur d'une révolution qui a changé l'état politique, moral, civil ou législatif de son pays; il doit surtout le tribut de la vérité et de la justice dans ses récits ou descriptions. C'est ainsi qu'un écrivain de bonne foi doit contribuer à fixer dans l'avenir, toujours juste, l'opinion sur les hommes, sur les choses et sur les événements, en rendant justice aux talents, au mérite, aux vertus, en relevant sans aigreur ni exagération les fautes, les erreurs, en détruisant les calomnies et les fausses interprétations et en rendant aux faits toute leur couleur et leur exactitude.

Il y a depuis 1789 jusqu'à ce moment (le quart du dix-neuvième siècle), un nombre incalculable d'hommes et de familles en France, qui ont fixé l'attention publique par leurs actions, par leurs écrits, par leurs opinions, par leurs votes dans les affaires politiques et dans les diverses phases de la liberté publique. Tous ces hommes, toutes ces familles ont des droits à être connus, appréciés, jugés avec impartialité et en pleine connaissance de cause. Les ennemis de la liberté ont également des droits à être jugés avec impartialité, d'après des faits vrais et sans exagération.

Quand on a été à portée de converser avec des hommes célèbres, quand on a été admis dans l'intimité de quelques personnages illustres, on a la

pensée ou le projet de reproduire sous la forme vive et animée du dialogue les entretiens familiers où ils se sont révélés; leurs conversations improvisées, leurs confidences imprévues, les secrets de leur âme ou les inspirations de leur génie, ou les résultats de leur situation dans l'état social et dans la civilisation.

Voici un coup d'œil sur quelques-uns de mes collègues à l'assemblée constituante : il est suivi de plusieurs esquisses qui pourront faire bien connaître d'autres contemporains célèbres.

Mirabeau était un écrivain philosophe, un grand orateur politique, un historien énergique, un profond homme d'État, un véritable représentant de la nation.

Mounier, avocat de Grenoble, ne voyait rien au-dessus de la constitution anglaise. Partisan dévoué du ministre Necker, il s'était entêté à établir les deux chambres, toujours rejetées par l'Assemblée nationale. C'était un homme plus propre au barreau qu'à la tribune.

Thouret, avocat de Rouen, avait un esprit d'analyse peu commun; il ne se mêla que de ce qu'il savait, l'ordre judiciaire, et il en développa savamment toutes les réformes.

Chabrond, avocat habile et docteur subtil, était bien placé au comité des recherches, pour lequel il fit quelques rapports remarquables, entre autres, sur les journées des 5 et 6 octobre 1789

Lechapellier, avocat de Rennes, plein de talent et de sagacité, mais froid et peu moral. Un jour qu'il avait proposé un décret improuvé par l'Assemblée, un député demanda la question préalable sur ce décret, comme étant injuste. « Mais *pas trop* injuste, répondit froidement Lechapellier. » La proposition fut rejetée.

Barnave, avocat de Grenoble, orateur politique, doué d'une éloquence claire, positive et raisonnée, sans imagination et sans élan, ne parlant jamais qu'à la fin des débats, comme pour s'en éclairer et les résumer dans le sens où il voyait la majorité de l'Assemblée. Mirabeau lui disait un jour : « Barnave, tu as les yeux froids et fixes, il n'y a pas de divinité en toi..... »

Alexandre Lameth, membre de la minorité de l'ordre de la noblesse qui se réunit à l'Assemblée nationale, au commencement de juin 1789. Il était plus propre à l'intrigue qu'à la tribune ; aussi il parlait peu et agissait beaucoup. Il fut jaloux de l'éloquence populaire de Mirabeau, au point qu'elle le dégoûta de la tribune et le condamna au silence en 1790. Mirabeau signala le parti Lameth, Barnave et Duport, par ces mots foudroyants : *silence aux trente voix !* on eût dit qu'il s'adressait aux trente tyrans d'Athènes. Il en fut plus tard la victime.

Charles Lameth était distingué de son frère par cette dénomination le Ménechme brutal ; on nommait Alexandre le Ménechme poli. Le parti

n'employait Charles Lameth que dans les occasions où il fallait combattre à force de voix le côté droit ou l'aristocratie turbulente de l'Assemblée nationale.

Duport, ancien conseiller au parlement de Paris, était un penseur politique, qui préparait ce que Barnave devait dire à la tribune. C'était l'homme le plus dangereux, comme le plus habile, dans ses conseils occultes; il parla très-rarement, mais il rédigea beaucoup d'instructions.

Le général Menou aimait franchement la liberté; il avait embrassé de bonne foi la révolution. Comme étant de la minorité de la noblesse, il suivit la marche et les projets d'Alexandre Lameth, chef visible du parti qui regardait les deux frères comme deux nouveaux Gracques.

Laborde, homme de finances, était du parti Lameth, quoique d'une opinion très-patriotique. Il invitait à sa table un certain nombre de membres de l'Assemblée nationale, mais il était plus poli qu'intrigant.

Beaumetz, ancien président du parlement d'Artois, avait beaucoup de science et de talent; il montrait un civisme éclairé à l'Assemblée, tandis qu'il rédigeait les discours que Louis XVI venait lire dans les séances solennelles. Aussi, ces discours avaient-ils un beau caractère et une mesure parfaite. Nul ne connaissait mieux que M. de Beaumetz l'état et l'opinion de l'Assemblée constituante.

D'Eprémesnil, ancien conseiller au parlement de Paris, était aussi spirituel que fougueux et passionné. Quoiqu'ayant été saisi dans la grande chambre du parlement par ordre du roi, et exilé ensuite, il s'était jeté dans le parti de la cour; il avait rédigé même dans le cabinet de la reine, dès le 20 juin 1789, les discours et les ordonnances de la séance royale du 23 juin. Assistant à l'Assemblée nationale, il était le boute-feu du côté droit, il agitait l'aristocratie contre l'immense majorité démocratique; mais jamais il n'aborda la tribune.

Lepelletier de Saint-Fargeau, ancien président du parlement de Paris, possesseur d'une fortune territoriale considérable, se voua au culte de la liberté, en embrassant de bonne foi et d'enthousiasme la révolution. Membre du comité de législation, il fut l'auteur de plusieurs réformes du Code pénal. Les lois criminelles perdirent dans son rapport leur caractère d'inquisition et de barbarie. Il se distingua principalement par les motifs qu'il développa avec énergie et humanité, pour faire abolir la peine de mort : son discours est resté comme un modèle d'éloquence philanthropique et de philosophie politique. La question fut ajournée.

BARNAVE.

—

Ce jeune avocat de Grenoble était fait, par son genre de talent froid, lucide et régulier, pour être, plus que tout autre député, un orateur à la manière des Anglais. Il ne lisait pas ses discours, il les parlait, et souvent les improvisait.

Les aristocrates qui possèdent au plus éminent degré l'art de diffamer, de calomnier et de faire tomber, car ils sont incapables de s'élever ou d'élever les autres, les aristocrates nombreux de l'assemblée constituante ne purent lui pardonner d'avoir dit que le sang des ennemis du peuple immolés le 14 juillet 1789 à Paris, n'était point regrettable. Après le 14 juillet, les aristocrates, toujours prêts à quereller, à s'indigner à froid et à diffamer par système, guettèrent toutes les occasions où Barnave montait à la tribune, pour lui reprocher ce qu'il avait dit de la mort de Foulon, de Delaunay et de Flesselles, que le peuple indigné par la présence d'une armée menaçante de soixante mille hommes campés à l'École Militaire, avait sacrifiés à l'exaspération et à la terreur publiques. On sait que Barnave après avoir souffert patiemment les accusations insolentes dont le peuple entier semblait être l'objet, s'écria en parlant des aristocrates mis à mort dans cette grande journée : *Ce sang était-il donc si pur?*.... Sans doute, ces pa-

roles arrachées par l'acharnement accoutumé des membres du côté droit, étaient inconvenantes et en désaccord avec le caractère délicat et sensible de Barnave. Mais les vindicatifs aristocrates altérèrent la destinée de cet orateur très-distingué, à qui ils ne pardonnèrent ni son talent ni son courage à défendre les droits du peuple. Barnave n'en fut que plus attaché à la cause nationale, quoique tous les journaux et tous les discours du côté droit le frappassent sans cesse de mille outrages.

Le 26 novembre 1790, M. Brissot dans son journal traita Barnave de suppôt de la tyrannie. Cette accusation était précoce et alors calomnieuse. Ce ne fut qu'après le 21 juin, évasion du roi, que Barnave, dit-on, se laissa séduire par la reine. La vérité est que, depuis cette époque, il parut avoir changé de caractère et d'opinion politique. Il se déclara un des plus forts partisans de la révision des décrets constitutionnels, et fit beaucoup d'intrigues dans l'assemblée nationale pour faire rendre à Louis XVI l'autorité royale avec l'acceptation de la Constitution.

Aux Jacobins, le 2 décembre 1790, M. Barnave soutint, avec beaucoup de talent, « qu'il serait impolitique de permettre que les gardes nationales fissent un corps à part, et qu'on ne devait jamais séparer les soldats des citoyens. »

Qu'aurait-il dit au temps de l'Empire, au temps de la Restauration, et en 1831, après les journées de juillet 1830?

Au retour de Varennes, Barnave s'attendrit sur l'état du roi, et prépara pour la cour cette mortelle révision qui détruisit la liberté constitutionnelle. Il travailla avec les Lameth à rétablir d'anciens abus et à doter la monarchie de tout son pouvoir ancien. Ils furent les rivaux et les ennemis de Mirabeau, dont ils se défirent bientôt. Ils avaient le secret de sa morale et des capitulations de sa conscience, qu'ils imitèrent en les surpassant.

BARRAS.

Gentillâtre provençal, plus occupé du jeu que de la politique, et jeté dans la Convention nationale au milieu des flots de la démocratie, Barras fut envoyé avec Fréron, comme représentant à Marseille, où ils firent des barbaries sans exemple. Ils ôtèrent à la ville des Phocéens son nom antique pour l'appeler la *ville sans nom*, commirent des exactions, et lors de leur rappel, ne portèrent au trésor public, au lieu des huit cent mille francs qu'ils étaient chargés d'y déposer, qu'un procès-verbal de leur voiture renversée dans un fossé. (Je tiens ce fait de Cambon, représentant chargé de la trésorerie.) Accusé par Robespierre d'excès dans sa mission à Marseille, il s'élança à la tête de la réaction après le 9 thermidor, et fut un des plus violents persécuteurs des républicains, qu'il avait voulu surpasser.

Cet esprit de réaction le fit nommer directeur à la fin de l'année 1795, et, quoique paresseux et ami des plaisirs, il chercha à se mêler des affaires du Directoire exécutif, au point d'ambitionner d'en être le chef, ou du moins que la France le crût. Il s'entoura de réacteurs et de nobles. Tantôt il correspondait avec des patriotes pour les amadouer et les tromper ; tantôt il traitait avec les émigrés pour les faire rayer et rentrer. Cette tactique et ce gouvernement en partie double lui réussirent au 18 fructidor, au 22 floréal ; mais ils furent impuissants au 18 brumaire. On prétendit qu'il avait de secrètes intelligences au dehors, et qu'il avait voulu traiter avec Louis XVIII, mais que les exigences de Barras avaient été la cause du non succès de ces négociations clandestines. Trop faible et trop ignorant pour gouverner, il n'était qu'un homme inconséquent, capable d'un coup d'État ou d'un coup de main. Mais son immoralité ne permit jamais de savoir pour quelle cause il combattait sérieusement. Quoique votant, il est mort à Paris. La loi de 1816 oublia son vote et son existence.

Cet ex-directeur a légué par son testament à sa veuve, à M. Saint-Albin, et à M. Paul Grand le *soin de publier ses mémoires* sur les notes qu'il avait lui-même rédigées, et sur les pièces et documents qu'il avait recueillis lorsqu'il était au pouvoir. Le prix de la vente de ces Mémoires devra être partagé entre les trois légataires et le sieur Courtot, ancien intendant de Barras.

Ces mémoires renferment, dit-on, de curieuses et importantes révélations sur les faits et sur les hommes qui ont rempli la scène politique, sur l'existence si agitée du Directoire exécutif.

Barras ne remplit, pendant la Convention, qu'une mission peu louable à Marseille, et il eut sa part de la réaction conventionnelle jusqu'à la mitraillade des sections de Paris, le 13 vendémiaire an 3 (1795).

Devenu directeur, il s'empara de la majorité du Directoire exécutif, et présida aux coups d'État et au gouvernement à bascule qui firent périr si vite cette monstrueuse administration. Il correspondit avec Louis XVIII, en Allemagne, jusqu'au 18 fructidor an 5, journée qui n'eut lieu que parce que Barras ne put s'accorder avec le Bourbon sur les conditions d'une restauration. Le chevalier d'industrie Barras prétendait être nommé maréchal de France, ce qui ne convint pas au roi de l'ancien régime.

Barras se mit au bain dans la matinée du 18 brumaire; c'est le seul acte de courage qu'il se permit dans cette crise politique. Aussi fut-il conspué par le vainqueur de Saint-Cloud, puis exilé en Italie, puis conservé à Paris pendant la Restauration par Louis XVIII et Charles X, tandis que les autres conventionnels votants étaient proscrits, persécutés et bannis à perpétuité.

Barras mourut à Paris en 1829. Le gouvernement, selon sa coutume, voulut s'emparer de ses

papiers ; mais ce vol officiel avait été prévenu par le don manuel des papiers, qui, n'étant pas encore imprimés à la fin de 1833, ont donné lieu à un procès intenté par le sieur Courtot contre les trois légataires qui ont accepté le soin de les publier.

ODILON BARROT.

Ce député, fils d'un ex-conventionnel, avait montré un attachement raisonné aux principes de la révolution de 1789, à la souveraineté du peuple ; il ne voyait de gouvernement possible qu'avec la probité politique la plus inflexible. Il vantait, dans ses allocutions, la déclaration des droits et les conséquences immortelles des travaux de l'Assemblée constituante; il était uni à Labbey de Pompières, à La Fayette, à M. Dupont de l'Eure, à M. Lafitte, pour s'opposer au despotisme héréditaire des Bourbons. — Lors de la révolution de juillet 1830, il demeura uni à La Fayette pendant deux mois, il fut choisi pour reconduire à Cherbourg les trois générations de rois, bannies à perpétuité du territoire français. Entré dans l'administration avec Dupont de l'Eure, il resta trop peu de temps à la préfecture de la Seine, et se retira avec ses amis quand le gouvernement refusa de suivre leurs idées libérales et nationales. Membre de la chambre des députés, il demanda que le cens électoral fût fixé à cinquante francs. Il se mit à la tête de l'opposi-

écrivain aussi patriote, aussi spirituel, et surtout aussi généreux, aussi désintéressé que Béranger.

Béranger n'a pas donné sa démission de poète du peuple. On n'abdique ni le génie ni la patrie. L'infatigable mensonge des Thiers, des Mignet, des Barthélemy et de tant d'autres ambitieux n'a pu empêcher les Français d'entendre encore une fois les accents populaires du plus national et du plus vertueux de leurs poètes. Il a rendu un nouvel hommage à la muse lyrique, mais un simple hommage inspiré par l'amour de son pays ; tant il est encore plein de jeunesse, de charme et d'indépendance.

Cinquante-cinq petits chefs-d'œuvre composent le nouveau recueil de Béranger. Sa verve tient en éveil toutes les imaginations et fait de ses chansons une puissance redoutable, tant elle est sublime et malicieus dans ses refrains charmants. C'est avec une cruelle moquerie qu'il a poursuivi les abus et les excès de ces monarchies d'occasion, importées du commerce étranger, ou de l'intrigue de l'intérieur. Il y a de la gaieté originale dans ses couplets, mais on en remarque aussi de très-graves, et qui contiennent des avertissements fort-sérieux. Il est tour à tour peintre et prophète, satirique et joyeux, politique et patriote, populaire et sublime, lyrique et philosophe. toujours ami des peuples et défenseur de la liberté et de l'humanité.

Il a élevé la chanson jusqu'à un genre de grande

ballade historique ou philosophique, dont on n'avait pas idée en France auparavant ; il a fait acte de présence dans les rangs républicains par ses « Prédictions de Nostradamus ; » il a montré ses sympathies « par l'Éloge de son ami Manuel ; » par son « Conseil aux Belges ; » par la « Restauration de la chanson. »

Le poète a atteint habilement les personnes sous les choses dans « le Trône badigeonné, la Basse-cour des ministres, la Vermine qui ronge tout royal diadème et l'appétit héréditaire de l'Ogre... » Les Français ont tous saisi les traits de ces cinq pièces politiques. Il y a aussi des chansons personnelles d'une inspiration et d'une fantaisie intimes, telles que « mon Tombeau, Passez, jeunes filles, le Bonheur, Laideur et Beauté, la Fille du peuple, et Colibri, » c'est le lutin familier de Béranger comme la cigale était celui d'Anacréon. Ce dernier volume, qui est comme le testament du génie, contient les plus neuves et les plus originales beautés.

Ce rival d'Anacréon, longtemps muet devant la gloire française triomphante, comme pour se réserver de l'admirer et de la célébrer au jour de l'adversité, est venu embrasser avec courage la statue de la patrie malheureuse et prendre le feu sacré sur l'autel pour le répandre dans tous les foyers domestiques.

C'est le chantre de la gloire nationale et l'interprète de ses nobles douleurs et de ses hautes espé-

rances; c'est le poète le plus populaire qu'ait eu la France; il est en rapport intime et en parfaite harmonie avec les sentiments, les besoins, les vœux d'une grande nation. Les chansons de Béranger sont des entretiens patriotiques avec la France, qui, pendant ses deux captivités judiciaires, lui a donné les consolations du cœur et de a reconnaissance publique, les seules dont un tel talent et un tel caractère aient besoin :

« Avant qu'à ses regards la patrie immolée
« Dans la poussière tombe, il en est le soutien;
« Par le glaive il la sert, quand sa lyre est voilée,
« Car le poète est citoyen.

Poésies de Sainte-Beuve.

Tels furent Pétrarque et Dante. Milton combattit les rois corps à corps; Béranger chanta la gloire, la patrie et la liberté au milieu du deuil national; Béranger a calmé, en les chantant, les souffrances de son pays; il a célébré les droits du citoyen tant que la cause publique a été en danger.

BERTIN DEVAUX.

Parisien, homme d'argent, fortune de banquier et d'agioteur, il se mêlait aussi de spéculer sur la littérature. Propriétaire du *Mercure de France*, journal périodique mensuel, il ne s'occupa, sous le consulat et l'empire, qu'à décrier le gouverne-

ment. Napoléon avait signalé plusieurs fois M. Bertin Devaux comme un ennemi de la France.

Quand vint l'ignominieuse restauration des Bourbons, en 1814 et 1815, M. Bertin Devaux démasqua ses batteries et prouva, par sa conduite et son *Journal des Débats*, qu'il était un des agents précurseurs de la restauration sous l'empire, et un des plus imperturbables soutiens de l'absolutisme et des proscriptions réactionnaires. Il publia ses nombreuses palinodies dans les Débats. M. Bertin Devaux, passant après juillet 1830 dans le camp des vainqueurs, s'est placé avec le juste milieu, a soutenu toutes les fausses doctrines dans son journal, s'est fait nommer ambassadeur de Louis-Philippe, à la Haye, en 1831, et ensuite membre de la Chambre des Députés par les électeurs de Versailles. Il ne cesse, pour parvenir à un portefeuille ministériel, de se montrer l'organe officiel du pouvoir et l'écho du juste milieu en 1832, comme il fut un des premiers et des plus chauds agents de la restauration.

BEAUMARCHAIS.

Sa vie agitée et souvent romanesque, son esprit actif et caustique, ses fameux procès, ses grandes entreprises commerciales, son monument à Voltaire, ont quelque chose qui pique et attache. Fils d'un horloger, ses talents agréa-

bles l'avaient fait admettre, lors de sa jeunesse, dans la familiarité des filles de Louis XV, malgré sa roture et quoiqu'il fût ce qu'on nomme à la cour *un homme de rien*, ce qui excita contre lui l'envie et les satires des courtisans. Il fut novateur au théâtre et défendit le drame par des préfaces, et mieux encore par des succès; sa pièce des *Deux Amis* sort des vieilles routines scéniques où il n'était possible d'admettre que bourgeois ridicules ou rois malheureux. Il resta fidèle à la cause de la liberté, quoiqu'il eût été persécuté en son nom.

Nul n'avait, comme lui, le talent de se tirer d'embarras et de lever les obstacles; ceux-ci lui fournissaient l'occasion de faire valoir contre ses ennemis un talent inépuisable de mots, de proverbes, d'heureuses réparties, de vers, etc. M. de Vaudreuil disait de Beaumarchais : *cet homme est comme une pierre à fusil, plus on le frappe, plus il en sort d'étincelles.*

On lança contre lui un volume d'épigrammes à propos du Mariage de Figaro; il les fit relier et inscrivit sur le dos, en lettres d'or : Matériaux pour élever mon piédestal.

Beaumarchais parut au théâtre comme un novateur luttant par son audace contre une cour avilie et corrompue; il semblait proclamer un nouveau siècle, en dévoilant les plaies sociales de son temps. Son Mariage de Figaro fut autant un événement politique qu'un événement littéraire; cette représentation, qui attira tout Paris

pendant plusieurs mois, constata l'existence d'une puissance formidable et nouvelle en France : *L'opinion publique.*

On ne peut, certes, refuser à Gilbert une grande verve satirique, quoique son esprit et son caractère manquassent parfois de convenance et de mesure. Il fit un jour une mordante épigramme contre Beaumarchais, l'accusant « d'avoir mis le mémoire en drame et le drame en mémoire. » Les partisans de Beaumarchais ont cru lire son éloge dans ce vers. Cet écrivain spirituel eut en effet le rare mérite d'avoir engagé les débats judiciaires par les scènes plaisantes que lui fournissaient les petites passions de ses adversaires, et d'avoir transporté la comédie dans la discussion des matières les plus abstraites. C'est en cela que le talent de Beaumarchais a ressemblé à celui de Blaise Pascal, dans ses fameuses Lettres provinciales. Le Mariage de Figaro et le Tartufe ont été tous les deux pendant longtemps à l'index de l'office littéraire. Tartufe dévoile les faux dévots du dix-septième et ceux du dix-neuvième siècle, qui revivent plus puissants en 1826. Figaro, c'est Aristophane, au dix-huitième siècle; il met sur la scène, il accuse la société tout entière; il donne une cause à tous les abus de l'ancien régime. Il fallut du courage, de l'audace, pour mettre à nu le règne de la Dubarry, le siècle du Parc aux Cerfs et des petites maisons des faubourgs de Paris. Il fallut être

hardi pour forcer le dix-huitième siècle à rire de lui-même, en lui offrant un miroir fidèle de ses vices ; c'est par là que Beaumarchais partage avec Voltaire l'honneur d'avoir été dans la littérature un des précurseurs de la révolution française.

La Folle Journée ou *le Mariage de Figaro* est un acte d'accusation scénique contre les mœurs de ce bon vieux temps que regrettent les vieux courtisans et les douairières. C'est une plaidoirie éloquente en faveur des droits des classes laborieuses insolemment foulés aux pieds depuis plusieurs siècles, par quelques valets de cour et quelques hobereaux de province. Les frelons de cour, d'église et de château dévoraient impunément le peuple français.

Beaumarchais pressentait le jour de la justice et des réparations, quand il faisait dire à son Figaro :

« De vingt rois que l'on encense
« Le trépas brise l'autel,
« Et Voltaire est immortel ! »

En considérant son talent dramatique, ce qui frappe d'abord, c'est le privilége des grands écrivains de mettre dans le monde une famille d'êtres nouveaux, création de leur génie. Tous ces personnages sont vivants, ce sont tous des figures de notre connaissance. Figaro, c'est le plébéien émancipé qui reprend son industrie, les avantages dont il fut injustement dépouillé, et qui ne se refuse pas le plaisir de rire d'un maître ridicule ; Bazile et

Bridoison se voient partout où il y a des juges ineptes et des calomniateurs à gages, trafiquant de bassesses, vivant d'intrigues et n'obéissant qu'à leurs passions.

Beaumarchais a fait des mémoires animés d'une verve intarissable et d'une grande éloquence ; leur lecture est entraînante.

BERNADOTTE.

Devenu, de soldat, général, puis maréchal de l'empire, il fut choisi par les États de Suède pour être leur prince royal, et il devint bientôt après roi de Suède. Cette ancienne nation, qui avait produit Charles XII, appela ainsi un soldat français, un général de la révolution, à succéder aux descendants de *Gustave Wasa,* pour qu'à son exemple il la sauvât des fureurs des factions, et du danger imminent d'être asservie par l'étranger.

BOISSY D'ANGLAS.

Approbateur de l'abolition de la noblesse, de ses titres, de ses décorations lors de l'Assemblée constituante, quoique maître d'école titulaire de Monsieur, comte de Provence. — Correspondant de Louis XVIII régent, puis roi émigré pendant la république, dont lui Boissy d'Anglas avait voté l'établissement et juré le maintien. — Membre du

sénat conservateur et comte de l'empire ; membre de la commission sénatoriale chargée de protéger la liberté de la presse et la liberté individuelle à la manière des Bonald et des Peyronnet. Comte de la restauration, comme il l'avait été de l'empire ; pair de France en 1814 sous les Bourbons restaurés, comme il le fut en 1815 sous Napoléon revenant de l'île d'Elbe ; glissant habilement, pendant les cent jours, le mot *royaume* dans un amendement sur la loi de police, discutée après les désastres de Waterloo (ce qui lui valut un éloge de rare prévoyance de la part d'un autre pair, Thibaudeau).

Boissy d'Anglas a été loué, par les royalistes, de sa fermeté au 1er prairial 1795 ; mais il était au poste que lui avait assigné, des bords du Rhin, son maître et son correspondant, Louis XVIII ; il présidait la réaction, appuyé des quarante-huit sections de Paris.

M. de Montgaillard, dans sa nouvelle histoire de France, parle avec éloge des engagements que M. Boissy d'Anglas prit avec Louis XVIII, dès les premiers temps du régime républicain auquel il était lié par un serment solennel et par ses fonctions de représentant du peuple ; mais les royalistes sont comme les Jésuites, ils ne connaissent ni la foi promise, ni la religion du serment.

JOSEPH BONAPARTE.

—

Joseph avait, en mars 1806, le commandement supérieur de toutes les troupes françaises envoyées contre Naples ; il quitta cette capitale le 3 avril pour aller visiter les Calabres. Il arriva le 12 à Cosenza, et reçut le 13 à Bagnara, l'ordre de Napoléon de prendre le titre de roi des Deux-Siciles. Il fut reçu en cette qualité à Reggio, d'où il partit le 20 pour achever sa tournée en passant par Tarente. On sait ce qu'a produit cette étrange improvisation de rois!

C'est à Bordentown (Etats-Unis d'Amérique) que Joseph Bonaparte exerce l'hospitalité, fait faire des routes et des habitations à ses frais, fait niveler deux ou trois cents mètres de coteaux escarpés. Il préfère les occupations actives et utiles à la vie de luxe et à la brillante oisiveté si recherchée en France ; il demeure au milieu des fermiers de New-Jersey, où il exerce sa bienfaisance sans ostentation ni vanité; chacun peut le voir dirigeant les ouvriers qui lui sont très-attachés, soit pour les travaux de son domaine, soit pour les travaux de chemins publics à l'amélioration desquels il a déjà consacré une grande partie de sa fortune. Il regarde ces travaux comme une obligation de reconnaissance pour la protection et l'hospitalité qu'il a reçues dans les États-

Unis. Un grand nombre d'Américains appartenant à la classe laborieuse et industrielle ont trouvé de l'emploi auprès de lui, et l'on peut dire que l'accroissement de prospérité aux environs de Bordentown est déjà très-sensible.

LOUIS BONAPARTE.

—

Louis Bonaparte abdiqua le trône de Hollande pour plusieurs motifs : il voulait être tout Hollandais et indépendant des vues et des volontés, ainsi que de la politique de Napoléon; il avait des habitudes passives qui le portaient plutôt à être un citoyen obscur et ignoré qu'un roi. Louis n'avait ni assez de talent pour gouverner, ni assez d'énergie pour régner ; il ne pouvait exister longtemps au milieu des circonstances graves où se trouvait la Hollande, et des inquiétudes du commerce qui, voyant la paix s'éloigner par des guerres et des coalitions interminables, supportait impatiemment le règne d'un Bonaparte, et surtout l'influence de Napoléon. Aussi Louis Bonaparte, en abdiquant à l'insu de son frère, s'enfuit du trône comme d'un lieu pestiféré, et alla se réfugier à Gratz en Styrie, où il vécut à son gré comme un simple particulier. L'officier général de Napoléon qui commandait ses troupes en Hollande écrivit à l'empereur, après l'abdication de Louis son frère, pour le rassurer par les mesures qu'il avait prises

afin de préserver les troupes hollandaises *de toute participation à un mouvement étranger que l'on croyait lié avec le parti qui avait décidé le roi à abdiquer.*

Il y avait en effet à la Haye et à Amsterdam un parti hollandais lié avec le gouvernement anglais pour faire abdiquer Louis, et abandonner ainsi la Hollande à elle-même. La main perfide de l'Angleterre se fait sentir partout!

LUCIEN BONAPARTE.

—

Lucien Bonaparte, employé pendant la Révolution comme garde-magasin dans une petite ville du midi de la France, voulut donner le baptême républicain à cette obscure bourgade; il s'était baptisé aussi lui-même, et signait *Brutus à Marathon*. Il n'y a, parmi les biographes et faiseurs de mémoires, que madame Junot, duchesse d'Abrantès, qui l'ait peint avec bienveillance, et presque avec admiration; elle le représente constant dans ses affections, quoiqu'il eût d'abord épousé en Provence la fille d'un aubergiste, et ensuite à Paris la veuve d'un agent de change; constant dans ses principes, quoiqu'il eût profité de sa position de diplomate pour faire fortune en Espagne; quoique Napoléon ait pu payer d'un trône son apostasie; quoique ce fier

républicain ait été se faire prince de Canino par la grâce du pape. Dans l'automne de 1800, sous prétexte de conspiration, le premier Consul fit arrêter Aréna, Corse, commissaire des guerres, Ceracchi, sculpteur romain, Topino-Lebrun, peintre distingué, un nommé Chevalier et le jeune Derville, malade depuis deux mois. Le premier Consul se fit apporter la procédure, de laquelle il résultait que Lucien n'était pas étranger au complot; c'est lui qui avait fourni des fonds considérables à Aréna par des bons sur la trésorerie.

Bonaparte fit venir aux Tuileries son frère Lucien (alors ministre de l'intérieur), et il eut avec lui une très-vive altercation ; Lucien voulut faire diversion à l'accusation directe que lui adressait le premier Consul, en récriminant sur sa mauvaise administration, et il lui exprima fortement la pensée que les consuls se perdraient en reniant la révolution, en agissant à rebours de la nation, en se séparant des principes consacrés depuis 1789. La mésintelligence continua entre les deux frères, au point que dans une entrevue avec le premier Consul, Lucien tirant sa montre, la brisa en mille morceaux sur le parquet des Tuileries, et sortit en s'écriant : « Eh bien ! un jour vous serez brisé comme cette montre... » Bonaparte était furieux ; il ne put plus s'entendre avec le ministre de l'intérieur sur aucun point des élections et de l'administration ; force fut de se débarrasser ho-

norablement de cet indiscret et ambitieux ministre.

Lucien fut nommé ambassadeur en Espagne, lors des conférences diplomatiques tenues à Badajoz, pour terminer des difficultés survenues entre les gouvernements espagnol, français et portugais. Le zèle diplomatique, la présence et la signature de Lucien, furent achetés bien cher; car il exigea pour ses honoraires et indemnités d'ambassadeur, les six millions dont le gouvernement de Portugal s'était reconnu débiteur envers l'Espagne par le traité de Badajoz.

La vérité, et elle échappa plusieurs fois à la franchise naïve de Joséphine et à son dévouement envers Bonaparte, la vérité est que ni le premier Consul ni sa femme ne se croyaient en sûreté tant que Lucien serait près d'eux; mais l'astuce naturelle à Lucien lui fit dire à ses amis en quittant le ministère de l'intérieur pour accepter l'ambassade à Madrid : Je pars, mes avis déplaisent...

Quels avis! l'histoire qui sait tout les révèlera un jour.

LES BOURBONS.

—

M. le comte de Provence fut libertin dans sa jeunesse, puis lettré, puis intrigant de cour, puis ennemi secret de la reine, puis ambitieux de pouvoir, puis extorquant à Louis XVI la lieutenance

générale du royaume, puis conspirateur avec le marquis de Favras contre la sûreté de l'Assemblée constituante, puis patriote hypocrite à l'Hôtel de Ville, puis fugitif de Paris, puis établi à Coblentz à la tête de l'émigration armée, puis régent *in partibus*, puis roi de France et de Navarre à Dillingen, à Varsovie, à Mittau, puis réfugié en Angleterre et organisant la guerre civile dans l'Ouest, soldant l'armée catholique, excitant la chouanerie et envoyant des assassins sur le continent pour se débarrasser de Bonaparte; promettant à Hartwel, au gouvernement anglais, de lui livrer la France, ses terres et arsenaux, de lui rendre tous les départements réunis et les cinquante-cinq places fortes occupées en Europe par les troupes françaises, soldant l'occupation militaire du sol par les alliés, violant sa propre charte et fuyant au retour de Napoléon, revenant à la suite des bagages étrangers, rentrant de Waterloo à Paris pour couvrir la France de meurtres, de proscriptions et d'exils.

M. le comte de Provence partit le 21 juin 1791 en même temps que Louis XVI, la reine et madame Élisabeth, la nuit et secrètement. Comme nul Français ne l'estimait, il se rendit hors de France par Valenciennes, Mons et Bruxelles, sans que rien fît obstacle à son émigration qui était un bien public, tant il était faux, intrigant, et grand brouillon politique. Le 27 août 1791 on le voit figurer avec le comte d'Artois dans le congrès

ou conciliabule de Pilnitz, avant-coureur de toutes les coalitions. Le préambule de ce fameux traité porte : « Sa Majesté l'empereur et Sa Majesté le roi de Prusse *ayant entendu les désirs et les représentations de Monsieur frère du roi de France et de M. le comte d'Artois*, déclarent conjointement qu'elles regardent la situation où se trouve actuellement le roi de France comme un objet d'intérêt commun à tous les souverains de l'Europe.» Il va mendier auprès de tous les cabinets de l'Europe pour guerroyer contre son pays avec des baïonnettes étrangères, traînant à sa suite une cour misérable et vaniteuse comme lui. Il redemande à l'Europe royale et impériale son sceptre avili, dont les débris ensanglantés l'accusent lui-même.

Lâche artisan des malheurs de son frère et promoteur insidieux de ses perfidies envers la nation, le comte de Provence combinait les démarches contre-révolutionnaires de ceux qui se dévouaient pour lui, et venait ensuite désavouer, au milieu des membres de la commune de Paris, les actions et les complots qu'il avait provoqués et soldés. Il ne rougissait pas de livrer aux supplices les personnes trop crédules dont il avait lui-même dirigé les bras.

C'est dans la journée du 19 février 1790, que le malheureux marquis de Favras, indignement abandonné, expia sur un infâme gibet son zèle et son imprévoyance. Ah! si les Français qui émi-

tion et s'éleva contre l'allocation des fonds secrets, qu'il dénonça comme un moyen de corruption. Il présida le fameux banquet de Thorigny, rédigea et signa ensuite le compte-rendu ; il rassembla plus tard un comité de réforme électorale pour étendre enfin les droits injustement restreints à un petit nombre de censitaires.

Pourquoi cette belle renommée de talent et de libéralisme s'est-elle suicidée depuis le premier mars 1840? Pourquoi, après avoir flétri le monopole, M. Barrot l'a-t-il défendu? pourquoi, après avoir demandé et organisé un nouveau système de législation électorale dans un comité plein de lumières, a-t-il déserté, au moment du combat, le drapeau sous lequel il avait pris les armes?

C'est lui qui avait dit à la tribune nationale, le 12 avril 1831 : « Les Anglais eux-mêmes « reconnaissent que nous sommes plus mûrs « qu'eux pour la liberté; de tous les peuples le « peuple français est le plus digne de la plus « grande somme de libertés. C'est ce sentiment de « confiance qui nous a fait toujours solliciter une « plus grande extension des droits politiques. » Et cependant il garde le silence, en mai 1840, devant M. Thiers qui fait à la France l'injure de ne vouloir reconnaître que cent quatre-vingt mille électeurs sur trente-quatre millions d'habitants, tandis que l'Angleterre a plus d'un million d'électeurs, sur dix-sept millions d'habitants. Les principes ne manquent pas à M. Barrot, mais

bien leur application. On lui a reproché d'avoir voulu réunir les honneurs de l'opposition aux avantages du ministérialisme, on lui reproche de n'avoir joué qu'un rôle, au lieu de montrer un caractère; mais le public ne prend pas les costumes pour les mœurs, et les discours de tribune pour des professions de foi.....

M. Odilon-Barrot n'est point un publiciste; il a brillé au barreau dans la défense des accusés politiques : c'est là son vrai talent, bien supérieur à celui qu'il a rencontré à la tribune nationale. Il est discoureur et non pas orateur politique; il peut remplir un beau rôle dans l'opposition, mais sans être jamais homme d'État; c'est un Girondin éloquent. Il tient le juste milieu entre les libéraux et les serviles; il a été fonctionnaire public, il voudrait être ministre; il ferait mieux pour l'intérêt public que ne peuvent le faire les doctrinaires; mais il ne s'élèverait pas aux idées et aux principes des hommes libres. Quand il a énoncé ses principes, dans les réunions patriotiques de Strasbourg, où il avait été nommé député, on l'a jugé fort au-dessous des dogmes politiques de l'époque. Partout, dans les départements comme à Paris, il a montré des répugnances invincibles pour le gouvernement républicain, répugnances qu'il attribuait à la majorité des Français; ce gouvernement, selon M. Barrot, ne peut rencontrer que des impossibilités en France. Ce député avocat est un monarchiste constitutionnel, mais

sa constitutionnalité ne dépasse guère les deux chartes de 1814 et de 1830; il ne pourrait s'élever jusqu'à la monarchie constitutionnelle de 1791.

BARTHE.

—

Devenu ministre, les patriotes de juillet l'ont signalé comme renégat et dévoué au pouvoir absolu; il faisait partie du ministère auquel la France a dû l'état de siége. Après le sac du cloître Saint-Méry, il a essayé, à l'occasion de la loi du 21 janvier, que le bon esprit des députés avait abrogée, d'encourager le fanatisme des pairs légitimistes et de flétrir la grande révolution de 1789; il a encouragé les doctrinaires de toutes couleurs et les renégats de tout âge à frapper de calomnie les hommes qui sauvèrent la France à la Convention nationale.

Ministre de la justice, il a attaché son nom aux lois contre les crieurs publics et contre les associations. Il s'est recommandé à l'histoire contemporaine par un esprit opiniâtre de violence et de réaction.

BÉRANGER.

—

L'ancienne chanson française était la satire politique : cela devait être dans une monarchie absolue, qui n'avait laissé à la nation que la liberté

de chanter, à la place de celle de penser, de parler, d'écrire et d'imprimer. En France le peuple n'était rien, il assistait au règne; il n'entrait dans les événements politiques que pour en souffrir, et il en sortait pour s'en moquer.

Les frondeurs chansonnaient Mazarin, qui, connaissant bien la légèreté et la malice française, les accablait d'impôts, mais les laissait chanter. C'était un Italien.

Les dévots chansonnaient le régent Philippe d'Orléans, qui n'en continua pas moins les dilapidations de Dubois, la banqueroute de Law, et le cours de ses débauches effrénées.

Les rentiers chansonnaient l'abbé Terrai, qui n'en persistait pas moins dans son impôt des trois vingtièmes.

Les embastillés chansonnaient M. de Choiseul, madame de Pompadour, et le ministre des lettres de cachet, la Vrillière de Saint-Florentin; mais la Bastille ne désemplissait pas.

Les courtisans chansonnaient Turgot; c'était un honnête homme placé aux finances. Un homme de probité et un bon français sont des intrus aux yeux d une cour dilapidatrice et immorale.

Des couplets étaient, pour chacune de ces classes de la société, le seul dédommagement de l'obéissance, de l'impiété, de la ruine, des réformes; on les laissait rire de ce qu'elles n'avaient pas la prétention d'empêcher. En France on permet la plaisanterie, mais on punit l'opposition. Des chan-

teurs qui payent ne sont pas redoutables au despotisme. La grande exploitation du scandale et du ridicule se faisait ainsi dans les chansons, noëls et vaudevilles. La musique des Français ne consista jamais qu'en chansonnettes ou ponts-neufs. Le théâtre a propagé la puissance de la chanson par le vaudeville scénique et dialogué. Les défauts de caractères et les ridicules domestiques furent toujours le vrai domaine de la comédie; mais les travers politiques, les ridicules protégés et les vices attachés aux supériorités sociales appartinrent constamment à la chanson. On ne pouvait sans autorisation ou censure préalable, traduire sur le théâtre la cour et ses personnages, et ses vices et ses crimes; le gouvernement n'aurait jamais octroyé à personne une autorisation royale de moquerie et de satire personnelle. Il n'était permis ou toléré de les attaquer, de les dénoncer qu'à la sourdine, et de les chanter qu'en cachette. La satire en vers alexandrins paraîtrait aux Français trop sérieuse, trop vengeresse; il ne faut pas de Juvénal aux Français. Ils n'ont pu supporter un Boileau, et ils ont fait mourir à l'hôpital un Gilbert, qui avait si énergiquement flétri les vices puissants du dix-huitième siècle. Le peuple romain s'irritait et ne criait pas, Juvénal corrigeait rudement les mœurs romaines : mais le Français rit et ne s'irrite pas; il lui faut des chansons d'après ses mœurs de persifflage et de malignité. Les satires de Juvénal étaient une dénonciation nationale, les chansons

de France sont des plaisanteries publiques. Les poètes ressemblent à leurs nations, parce que les peuples se donnent toujours la poésie de leur caractère.

Béranger fut inspiré sous la restauration par la honte qu'il voyait sur nos fronts, par la haine qui remplissait tous les cœurs contre les protégés des Cosaques; mais depuis la chute des Bourbons, il n'y a plus chez les Français ni haine, ni honte; il y a du mépris sur tout et partout, il y a un cachet d'infamie sur plusieurs fronts...

La France vénère Béranger patriote, et chérit le poète populaire. Le luxe typographique consacre ses hymnes, ses odes, ses chansons, ses chefs-d'œuvre. Béranger garde le silence, il connaît son temps et les hommes de cette triste époque. Personne ne parle mal de son silence, qui n'est que trop éloquent, sur nos misères présentes et notre avenir douteux. Si quelques personnes curieuses des productions de son génie, blâment son inaction actuelle, le plus grand nombre des Français l'approuve.

Le peuple chantera toujours les chansons de Béranger, ce sont là ses refrains chéris, et qui retentissent sans cesse dans les réunions, dans les ateliers, à la guinguette, au cabaret, au théâtre, dans les fêtes de famille et dans la rue... Le chansonnier prolétaire a seul trouvé le moyen poétique de faire vibrer les cœurs français.

Sous le gouvernement de Louis-Philippe, toutes

les voix amies du pays devinrent silencieuses, on avait repavé les rues de Paris..... Béranger aussi vit éteindre sa voix. Son génie lyrique semblait avoir émigré de la France. Ce poète national, qui naguère chantait avec un noble enthousiasme l'alliance des peuples contre la ligue des rois, Béranger qui se plaisait tant à rappeler à la France les beaux jours de ses victoires, sa noble mission de civilisation et de liberté, lui qui, dans les mauvais jours de la nation, la consolait de ses revers et de son deuil par le souvenir de sa dignité et d'une gloire immortelle, paraît aujourd'hui muet et désenchanté, l'effroi de l'indifférence semble s'être emparé de cette âme de feu. Ainsi, après quelques mois de la plus héroïque, de la plus généreuse révolution, le génie de Béranger a perdu ses nobles élans; il n'a plus ses touchantes illusions de patrie et de liberté ; il les a vues trahies par tant d'ambitieux et d'intrigants.

Il a transformé la chanson en ode ; poète plein d'énergie, d'élévation, de philosophie et de patriotisme, il a imprimé à ce genre de composition un caractère plus noble et plus élevé ; il a entremêlé, avec le plus rare talent, les sons belliqueux de la lyre de Tyrtée, aux accents voluptueux de la lyre d'Anacréon. Le nom de Béranger est devenu immortel par les poésies les plus lyriques de la langue française.

Béranger se forma à la satire poétique sous l'em-

pire, mais il se garda bien de montrer son talent. Napoléon avait trop de despotisme, trop de cette susceptibilité du pouvoir, qui est la maladie des rois de dynastie comme des rois de fortune; il aimait trop la domination exclusive, la puissance absolue, l'obéissance passive et le silence commandé, pour supporter l'ancienne opposition française de la chanson et la fronde poétique; quoique Corse et plus qu'Italien, il n'aurait pu imiter le cardinal Mazarin.

Béranger opposa la vie débonnaire d'un petit roi d'Yvetot à l'éclat du sceptre, à la couronne de laurier, à la couronne de fer d'un illustre conquérant; il opposa la gloire de la France libre à l'invasion et aux corruptions de l'étranger et de l'aristocratie; il opposa un grand homme à des potentats ordinaires et à de vulgaires empereurs; il opposa les sentiments héroïques de liberté et de patriotisme de la révolution à la servilité, à la déception, à la vénalité et à la lâcheté qui les ont suivis. Béranger met en contraste les sentiments et les idées des époques différentes, et il fait la satire du moment par l'éloge du passé; aussi, ce qu'il y a d'enthousiasme dans ses poésies leur a donné le caractère de l'ode, et ce qu'il y a de gaieté satirique leur a conservé le caractère de la chanson.

Le nouveau recueil de Béranger abonde comme l'ancien, en pièces remarquables : le chant du Cosaque, la Déesse de la liberté, le vieux Ser-

gent, le Malade, le Voyage imaginaire, La Fayette en Amérique et les Hirondelles, sont des petits poèmes parfaits.

Les hommes ne manquent jamais aux grandes circonstances; quand le champ des événements et des esprits est préparé, on voit naître et éclore subitement des êtres supérieurs, des écrivains, des poètes, des orateurs, des hommes d'état, des généraux, comme on voit, dans les saisons favorables à la végétation, germer certaines plantes dans les terres propres à les produire.

Béranger a rendu, après la restauration, sa véritable destination à la chanson, exilée par le consulat et l'empire; il avait composé sous l'empire son *roi d'Yvetot*, cette gracieuse et spirituelle satire poétique qui fut le début de son opposition. Ensuite, il écrivit une chanson sur chaque grand événement contemporain. Au milieu des revers de la France, deux fois foulée par l'étranger armé, Béranger a relevé la gloire de ses soldats, et chanté même la puissance de cet homme extraordinaire qui avait enorgueilli la nation tout en l'opprimant, et qui l'avait illustrée au dehors tout en pesant sur elle au dedans. — En 1824, pendant les triomphes du privilége, Béranger évoque les beaux souvenirs de la révolution, et il stipule pour les libertés publiques; il venge cette grande révolution, dégagée des crimes et des résistances des aristocraties, cette pensée nationale, qui fut noblement éprise des droits et de la dignité du genre humain et qui,

avec des bourgeois, des artisans et des paysans, combattit victorieusement les vieilles bandes des rois de l'Europe, et les Pulks sauvages des Cosaques du Nord ; cette héroïque révolution du peuple français qui prépara, par son exemple, la liberté générale et l'émancipation des peuples.

Ses chansons, inspirées par le patriotisme, ont une physionomie nationale qui sympathise bien avec l'honneur et le caractère des Français ; sous le rapport littéraire, elles plaisent également aux esprits élevés et aux âmes joyeuses, aux imaginations gracieuses et aux mélancoliques. Tout ce qu'il y a de grand et d'énergique dans le sentiment de la liberté, tout ce qu'il y a de doux et de délicat dans les vertus domestiques, Béranger a su l'exprimer avec cette intelligence supérieure qui seconde si bien son génie et son patriotisme ; aussi, ses chants ont pénétré dans toutes les classes de la société, on les répète sous la chaumière et sous les lambris dorés ; on peut les caractériser par ces deux vers de l'une de ses chansons :

« Au toit du pauvre il porte l'allégresse,
« A l'opulence il sauve des ennuis. »

Ce qui distingue ses chansons comme productions nationales, c'est qu'il y en a peu qui ne soient des poèmes complets ; loin d'être une suite de pensées enchaînées par le refrain, elles forment une fable dont l'invention est toujours piquante, même originale ; aussi ont-elles offert aux

dessinateurs, aux artistes, des images variées, d'agréables tableaux. Le crayon spirituel de Devéria a su les traduire d'une manière heureuse[1], et il s'est ingénieusement associé aux idées de Béranger.

Ce poète citoyen a employé son génie à l'éloge de nos vieilles annales, au souvenir d'un grand despote plein de gloire, aux sympathies patriotiques, à la guerre faite aux abus, à la philosophie civilisatrice, à la gloire nationale. Ces sujets ont fait la popularité du chansonnier, et l'admiration des Français. Béranger, comme La Fontaine, plaît à toutes les classes de lecteurs. Le vulgaire le chante et ne voit dans ses chansons que ce qu'il paraît y avoir; les hommes d'un esprit élevé et d'un goût délicat y trouvent mille beautés inaperçues des autres. L'espèce de secret sublime renfermé dans toutes ses odes, et dont les personnes étrangères à la révélation poétique, ne pénètreront jamais le mystère, assure l'avenir de ce poète national, qui emploie avec le même talent et la même verve l'épigramme et l'ironie, l'éloge et la satire, pour faire détester les tyrans et les abus, comme pour faire aimer la patrie et la liberté.

La chanson, en France, ne peut avoir les savants et industrieux ménagements de la politique; elle ne caresse pas les illusions sociales, ni les prétentions du jour; elle est de son naturel un peu satirique et mordante; elle est familière, fran-

che et hardie ; il fut toujours reçu dans les mœurs françaises de lui laisser dire les choses autrement qu'elles n'étaient écrites dans les remontrances des parlements, ou déclamées à la tribune des chambres. Béranger a donné à la chanson toute la hauteur de son talent et de ses inspirations, toute la sublimité et l'énergie de la poésie lyrique ; et de plus, une immense popularité à ses joyeux et piquants refrains ; il aurait fait sourire Mazarin, il mit en fureur Villèle et Martignac, ministres gascons qui n'entendaient ni raison ni raillerie. Béranger a chanté avec une vérité si profonde et si naïve la patrie et la liberté, ses douleurs, ses regrets, ses humiliations, que le pouvoir n'a plus trouvé d'accents que pour accuser le poète, et l'a livré au procureur du roi Billot. (Octobre 1828.)

Le poète populaire voyait souvent à Sainte-Pélagie le pamphlétaire si spirituel (Paul-Louis Courier), qui écrivait à sa femme, au mois d'octobre 1821, en ces termes : « Les chansons de Béranger, tirées à dix mille exemplaires, ont été vendues en huit jours. On en fait une autre édition. On lui a ôté sa place, il s'en moque ; il en trouvera d'autres chez des banquiers ou négociants, ou dans des administrations particulières. Il était là, simple commis expéditionnaire, on ne sait s'il sera inquiété ; je ne le crois pas. Il a pourtant chanté des choses qui ne se peuvent dire en prose. Le recueil de ses chansons est une

grande affaire, et il pourrait bien avoir querelle avec maître Jean de Broë (1). Il y a de ces chansons qui sont vraiment bien faites. »

Le 8 décembre 1821, le public accourut au palais de justice, pour le procès fait aux chansons de Béranger. Sept ans après, le 10 décembre 1828, même affluence du public au second procès fait au poète national. Béranger fut condamné à neuf mois d'emprisonnement et à dix mille francs d'amende, l'éditeur à six mois de prison et à cinq cents francs d'amende. La Gazette de France l'avait dénoncé, ses écrits furibonds intimidèrent les ministres du roi, qui provoquèrent le ministre de la justice à venger les blessures de la religion et de la royauté, c'est-à-dire, les inquiétudes d'une faction ennemie du trône et de l'autel, tout en ayant l'apparence de les servir.

Béranger, qui n'a d'autre fortune que son génie, et pour qui la suppression de son livre est déjà une forte amende, Béranger, condamné pour des chansons à dix mille francs d'amende! Voilà le sort du génie le plus lyrique et le plus populaire de cette époque. La postérité doit connaître les noms de ses juges en police correctionnelle :

---

(1) En effet, maître Jean de Broë, avocat général ou procureur du roi, fit le procès au chansonnier national, et le fit condamner à une année d'emprisonnement et aux dépens. — En 1828, même persécution judiciaire et ministérielle contre le poète patriote; et les deux procès ont eu lieu dans le pays où tout finit par des chansons.

ce sont messieurs Meslin, président; de la Marnière, Collet de Beaudricourt et Grandet, juges. M. Champanhet, avocat du roi, fut chargé de soutenir l'accusation contre le poète populaire.

Les *Souvenirs du peuple*, cette ballade de la bonne femme champenoise, est l'épopée populaire de Napoléon, chantée dans tous les hameaux où l'invasion des alliés a fait ravage; jamais poésie si grandiose et si triste n'a été répandue sur la tombe du prisonnier de Sainte-Hélène; toute sa destinée est là.

Dans les *Bohémiens*, il peint cette race errante, qui ne sait ni d'où elle vient ni où elle va; il retrace la philosophie et la liberté sauvage, cynique et coureuse de ces aventuriers, de ce peuple perdu, qu'on retrouve partout. Béranger est aussi intéressant que Goëthe, aussi profond que Schiller, aussi mélancolique que Burger.

C'est le plus populaire des poètes, c'est le plus admirable traducteur des sentiments des masses populaires, c'est le politique littérateur qui a le mieux connu la portée de l'opinion, les vœux de la France, et qui a le plus dignement célébré sa gloire et ses malheurs, sa liberté généreuse et sa nationalité envahie; mais de manière à relancer tous les courages, à électriser toutes les âmes françaises.

Il n'a point eu d'imitateurs, quoiqu'il soit le plus populaire des poètes; il a clos, après lui, le

genre qu'il avait ouvert le premier. Cependant, cette voie frayée par lui avec tant de succès est fertile encore ; on chante les nobles inspirations et on les chantera longtemps en France. On ne prescrit pas contre l'esprit français et la gaieté nationale ; le sérieux et le grand de nos études historiques, de nos critiques littéraires et de nos débats politiques n'empêchera pas la haute et bonne poésie de se produire. Quelque grand poète suivra les traces des Lebrun, des Chénier, des Victor Hugo, des Béranger, comme il y a eu des successeurs à Rabelais, Régnier, Molière et La Fontaine. Ce qui reste de plus difficile à trouver, c'est la forme particulière que Béranger a donnée dans ses vers à la politique, à la satire, à la cause populaire, à la liberté, à la gaieté même ; c'est cette mise en œuvre, c'est cette verve lyrique, c'est l'inspiration de l'esprit national, dont le poète a fait un si noble et si utile emploi, qui semblent pour longtemps interdites. Cet à propos et ce bonheur, avec lequel le génie de Béranger a exploité la chanson ou l'ode, est un coup de fortune dans notre littérature ; peu de poètes en France ont un aussi grand nombre de traits fins, de pensées sous forme d'images sensibles et de comparaisons brèves et ingénieuses, mises à la portée de toutes les intelligences et jetées, dans la circulation, dans toutes les classes de la société. Cet éloge suffit à sa gloire.

Dans la préface que Béranger a mise à la tête des cinquante-cinq poèmes ou chansons qu'il a pu-

bliés en janvier 1833, il s'est abandonné pour la première fois à des digressions sur la politique, sur la littérature, sur l'état de la société, sur la poésie et sur ce qu'il appelle modestement son art de chansonnier.

Tous ceux qui ont joui de l'intimité de Béranger, savent avec quelle sagacité il traite dans la conversation de toutes ces matières. Il y montre une étonnante supériorité ; il est non-seulement le poète et l'écrivain le plus populaire de son époque, mais aussi l'un des plus ingénieux et des plus attachants causeurs qu'on puisse rencontrer dans la société de Paris. Il fut recherché longtemps de cette société qu'il a constamment fuie, parce qu'il lui préférait la retraite et l'amitié de quelques bons jeunes gens, enfants de ce peuple dont il est le peintre fidèle et le poète chéri. Cette soi-disant haute société qui n'a pu captiver Béranger, et qui sait à combien de sujets élevés s'étendent ses lumières, lui a reproché de n'avoir pas fait comme elle, de n'avoir pas voulu se mêler à la classe des exploitants contre la nation des exploités ; on aurait voulu qu'il se fût décidé à clore sa vie poétique par les bénéfices et par l'importance d'un fonctionnaire public. Béranger a, dans sa préface, consacré quelques pages très-bien écrites à expliquer comment il a préféré son ermitage de Passy à un hôtel de Paris, chauffé et servi aux frais de l'État et du peuple. Paris, au milieu de sa foule de gens de lettres, aurait de la peine à montrer un

grèrent ensuite de leur pays pour servir de tels maîtres, avaient pu être réunis au palais du Luxembourg, dans cette nuit funeste, un seul instant de ce spectacle odieux les aurait éclairés sur leur idole héréditaire ; ce spectacle eût dessillé leurs yeux et indigné leur âme. Les témoins du fait suivant sont tous connus à Paris, et M. Augeard, alors secrétaire des commandements de la reine qui l'avait chargé d'observer tout ce qui se passait au Luxembourg, savait et disait les noms de tous les courtisans du prince. Le comte de L. C. avait été envoyé par lui pour assister au supplice de *Favras*, tant son Altesse Royale redoutait que cette victime trop dévouée ne parlât et ne perdît courage à l'aspect de l'échafaud ; il fallait soutenir sa constance et sa force jusqu'au dernier moment. Un cercle assez peu nombreux était réuni au palais du Luxembourg ; l'incertitude et le trouble étaient peints sur tous les visages ; on attendait en frémissant l'issue de cette sanglante tragédie, dont le dénouement pouvait compromettre plus d'un puissant personnage. Neuf heures sonnent : le comte de L. C. arrive, il rend un compte détaillé et fidèle des derniers moments de la victime ; il annonce que son silence ne s'est pas démenti et que Favras emporte au tombeau son secret funeste. Le calme et la sérénité rentrent alors dans les cœurs, toutes les terreurs sont dissipées, le maître du palais a déjà oublié pour quelle cause la potence a été dres-

sée sur la place de Grève; l'innocent a été sacrifié, mais la vie du prince est assurée; qu'importe! Peu de jours après il faisait, au milieu d'une foule immense, un repas somptueusement servi, et le sang innocent ne troublait pas les flots du vin et la joie impie des convives. Cependant, quelques jours après, le prince n'étant pas rassuré sur ses terreurs secrètes, une démarche d'éclat lui parut nécessaire pour éloigner les soupçons qui s'accumulaient sur sa tête. Il se rend à la Commune de Paris, il s'y rend de sa propre volonté, sans qu'aucune circonstance étrangère y réclamât sa présence; et là, à la face de la France interdite d'étonnement, il exhume les cendres encore fumantes de sa victime, il flétrit sa mémoire de l'opprobre qui suit le nom des traîtres....... — Il n'y a rien à ajouter à l'horreur de ce tableau; chaque lecteur y attache les réflexions qui l'indignent et l'oppressent.

Cet homme était capable de tout, excepté d'une maladresse; aussi ne faut-il pas croire tout ce qu'on a dit de lui. Ainsi, on raconta dans les salons, et on imprima dans les journaux, que Louis XVIII avait fait demander l'heure où Blücher devait faire sauter le pont d'Iéna pour y assister. Mais Louis XVIII avait trop de finesse et d'esprit pour dire et encore plus pour faire de pareilles forfanteries. Sa politique d'homme d'État n'était pas fondée sur la science politique, mais sur une certaine manière de gouverner, qui se réduisait

à savoir glisser entre les partis, sans bruit, sans choc, sinon sans intrigues et sans corruption. Il avait l'air d'intercéder diplomatiquement auprès des rois alliés et de leurs ministres, pour soulager la France du joug des ennemis et du poids de la restauration; mais son seul but était de la tromper.....

Une telle situation, pour un prince qui eût eu de l'âme et de l'honneur, une telle situation pleine de difficultés eût été impossible à soutenir; mais un prince sans cœur, tel que Louis XVIII, plaisantait et étalait sa royauté au milieu des fêtes et des bals de cour, pendant cette horrible période de la restauration.

Un Bourbon est dispensé d'avoir de l'humanité, cette race n'a point d'entrailles. Le règne de Louis XVIII, depuis le 8 juillet 1815, époque de sa seconde rentrée, jusqu'à l'ordonnance du 5 septembre, fut une série de lâchetés, de proscriptions, d'exils, de crimes, de dilapidations et de misères. Il n'avait rien tant à cœur que d'assouvir à son gré les vieilles haines de Pilnitz et les vengeances projetées à Coblentz, à Dillingen, à Varsovie, à Mittau et à Hartwel; il se plaisait à meurtrir la France foulée par les princes de l'Europe: l'émigration égorgeait à la suite du vainqueur. Louis XVIII occupait ses loisirs à faire des catégories de proscrits, ses favoris butinaient après le pillage, encouragés qu'ils étaient par le patron de tous les complots et de toutes les conspirations con-

tre la France, au point même que l'étranger, témoin et protecteur obligé de tant d'excès pendant l'occupation militaire, se prit quelquefois de pitié pour les victimes. Lors de la condamnation du maréchal Ney, on parla au roi de commuer sa peine ; à minuit et demi, Louis XVIII répondit qu'il ne voulait rien entendre ; sa conseillère d'État, la duchesse d'Angoulême, avait prouvé une heure auparavant la nécessité d'un grand exemple. Lors de la condamnation de Lavalette, M. de Richelieu fut excité par plusieurs pairs à en parler au roi qui répondit : M. de Lavalette me paraît coupable, la Chambre des Députés demande des exemples, je les crois nécessaires ; je veux bien accorder la grâce, mais réfléchissez que le lendemain vous serez brisés par la Chambre des Députés, et nous aurons de nouveaux embarras. On insista encore plusieurs fois, Louis XVIII fit toujours la même réponse : « Cherchez un moyen pour que la Chambre ne nous gêne pas, et vous aurez la grâce. » Voilà bien le genre artificieux et les paroles à double sens de ce roi contre-révolutionnaire. Il faut s'en rapporter aux assertions intéressées et partiales des historiens de la restauration. Madame de Lavalette se jetant aux pieds du roi, invoqua en vain sa pitié ; Louis XVIII ne lui promit rien et laissa entendre que la justice aurait son cours. Le lendemain, le maréchal Marmont qui avait présenté madame de Lavalette, reçut une violente réprimande. Le garde qui l'avait laissée entrer fut cassé : voilà la

clémence de Louis XVIII. Une femme alors était toute-puissante, c'était madame la duchesse d'Angoulême, qui ne fut jamais Française, mais Autrichienne et méchante comme sa mère. Sous Louis XVIII, qui était parfois un roi nominal, malgré sa jalousie et sa manie de royauté, le pavillon Marsan gouvernait seul par ses intrigues de palais et par ses notes secrètes à l'étranger. La duchesse d'Angoulême y régnait en souveraine avec le comte d'Artois; elle disposait, en 1815 et 1816, de trois voix dans le conseil des ministres.

Louis XVIII était le moins bête et le plus méchant des Bourbons, il en était aussi le plus fourbe et le plus lâche. La nature, en lui donnant sa monstrueuse obésité, semblait l'avoir produit tout exprès pour s'asseoir, sans combat et sans effort, sur un trône absolu, restauré par des baïonnettes et des mains étrangères. Il tremblait devant un faisceau de piques et ne reculait pas devant les crimes politiques et les proscriptions; elles étaient nécessaires à son esprit de vengeance et de domination despotique. Il méprisait cordialement le parti de l'émigration dont il se disait le chef et le modèle; il méprisait même les membres de sa famille. Libre de toute affection personnelle, il vit toujours sa position avec un égoïsme insolent et une barbarie de sang-froid qui lui permirent de se tirer d'affaire en homme plus exercé que délicat. Il disait souvent avec un rire amer en parlant de ses compagnons d'exil, et même de ses

bons amis de cour : *ils sont trop bêtes!* Il passait, il est vrai, pour l'homme d'esprit de la famille.

Il laissait à un franc étourdi, tel que le comte d'Artois, l'imprudente vanité de se précipiter dans la voie des réactions et des mouvements contre-révolutionnaires ; il croyait que cette bêtise était réservée à son frère, et le disait hautement, pour faire sentir combien il lui était supérieur en prudence et en politique.

Quand les Bourbons ont été restaurés, ils ont tout promis : plus tard ils n'ont rien tenu ; c'est la marche du pouvoir, c'est l'apanage de la force, c'est la morale de la légitimité. Quand Louis XVIII est rentré à Paris, le 3 mai 1814, il avait signé à la porte de la capitale, à Saint-Ouen, *une déclaration de droits publics et individuels* ou *déclaration des garanties.* Mais ce n'était qu'une carte d'entrée, un laissez-passer à la barrière ; ces garanties ont été violées ; c'est la raison d'État, c'est la loi du plus fort qui, dit-on, est toujours la meilleure ou plutôt la plus forte. Quand la Charte du 4 juin 1814 a été octroyée par Louis XVIII, il a promis que personne ne serait expulsé, que tous les officiers conserveraient leurs rangs, tous les préfets et magistrats leurs places et leurs pensions. Le parti *ultrà,* qui règne derrière le trône et qui a plus de puissance que la couronne, a employé tous les efforts de son génie aristocratique pour détruire l'effet de ces promesses et des dispositions de la Charte, sans qu'il y eût révoca-

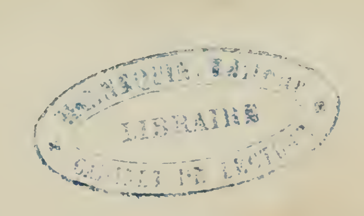
tion patente et littérale de la *parole royale;* le parti *ultrà* a raisonné ainsi, et c'est assez bon pour des Français inattentifs et crédules, qu'on gouverne avec des paroles, des chansons et des journaux. Le roi avait promis que personne ne serait renvoyé, mais il n'avait pas promis de conserver toutes les institutions dans leur état actuel; il ne s'agissait donc que de les réorganiser. Pour arriver au fait, on publia d'abord une ordonnance portant dissolution de l'armée; les officiers n'avaient pas le droit de se plaindre dès que l'armée n'existait plus. Dans la création d'une nouvelle armée, les parents et amis de l'émigration furent seuls nommés officiers. Il en fut de même pour la Cour de cassation et pour les tribunaux. Les savants et les gens de lettres éprouvèrent le même sort; on ne fut plus académicien par mérite, par travail, par choix, on le fut par ordonnance royale et par le vœu d'un commis du ministre. Personne ne fut renvoyé de l'Institut, mais on n'y laissa entrer que les savants par ordonnance. On agit pareillement en 1829 à l'égard des professeurs et des chefs de maisons d'éducation; aucun d'eux n'est renvoyé, mais de nouveaux sont exclusivement autorisés par diplômes. Ainsi, les moyens indirects sont les plus sûrs et les seuls suivis; personne ne sera renvoyé désormais, mais nul ne sera admis que nous et nos amis. Les pouvoirs dits monarchiques sont enchantés d'avoir tant d'habileté mêlée à tant d'immoralité, c'est ce

qu'ils appellent mettre de la sagesse dans l'exercice de la puissance.

L'ambition insatiable, la vengeance, la proscription, l'exil, la peine capitale, voilà la vie, l'unique pensée, la politique et la religion du comte de Provence. Point de trêve ni de repos ! Tantôt il se fait nommer par le roi Louis XVI lieutenant général du royaume, et il faut toute la colère de la reine autrichienne pour lui arracher cette usurpation de pouvoir ; tantôt, dans l'émigration, il intrigue contre le roi de France et accélère sa chute par l'appel qu'il fait aux puissances étrangères, à Pilnitz, à Pavie et dans le Nord. Quand le procès du roi s'agite à la Convention nationale en janvier 1793, il se fait un parti pour précipiter son frère. Au 21 janvier, le comte de Provence à Coblentz écrit au comte d'Artois : *enfin le grand coupable est frappé*. Est-ce ainsi qu'on pleure la mort d'un frère, quand on n'est pas de la race de Caïn ? Aussi, quand vint la restauration de Louis XVIII par les baïonnettes étrangères, un Français réfugié en Belgique publia en 1816 une brochure contenant la correspondance du prince émigré, sous ce titre : *Louis XVIII assassin de son frère*. Lorsque le roi de la restauration crut pouvoir tromper l'opinion publique sur la mort de Louis XVI et sur la part qu'on l'accusait d'y avoir prise, il imagina de proscrire les conventionnels, comme pour apaiser par cette hécatombe tardive les *mânes fraternels;* il avait voulu.

dès le 21 janvier 1815, faire en l'honneur de la royauté vindicative un sacrifice sanglant des conventionnels qui étaient dans Paris. Mais la police de M. Dandré, ancien membre de l'Assemblée nationale, fut aussi prévoyante que l'ordre secret de Louis XVIII avait été barbare. Ce projet sanguinaire échoua... Cette monomanie de vengeance et de contre-révolution a poussé l'ancien comte de Provence à tous les excès de despotisme : exil, bannissement perpétuel, proscription légale et arbitraire, supplices, arrestations. Fusiller le colonel de Labédoyère, égorger par la main des pairs le maréchal Ney, faire condamner à mort le conseiller d'État Lavalette, tout cela ne fut qu'un jeu de sa politique; il servait à la fois ses passions barbares et les ressentiments des rois et des empereurs alliés; il prodiguait des majorats à ses fidèles complices, et il distribuait un million de francs à ses insatiables émigrés. Cette nature d'homme implacable et hypocrite s'associait facilement à la nature sauvage et impitoyable des rois coalisés et des diplomates de congrès. Aussi son règne ne fut-il jamais tranquille : la garde nationale fut licenciée ; les cours prévôtales portaient en tous lieux la désolation et la mort ; d'effroyables catastrophes eurent lieu à Saumur, à la Rochelle, à Paris, à Lyon. Ce règne fut un long pèlerinage satanique, une carrière de haine et de vengeance.

—



On lit dans le *Morning Chronicle* du 25 février 1833, que dans une enchère publique faite à Londres chez Évans, on a vendu une lettre de Louis XVIII, écrite de sa propre main, en 1789, au duc de Fitz-James, pour lui rappeler qu'il avait depuis six semaines remis entre ses mains les preuves incontestables que les enfants de Louis XVI n'étaient pas de ce monarque. Il le presse de présenter une motion à ce sujet à l'assemblée des notables, dont lui-même sera absent, mais à laquelle assistera son frère le comte d'Artois. Il ajoute que ces démarches seront sans doute peu agréables au roi, qui est le jouet de sa femme; et il finit par poser cette question d'une manière très-significative : Mérite-t-il de régner ? Cette lettre autographe a été achetée comme pièce historique très-importante par MM. Treuttel et Wurtz.

Louis XVIII était l'homme le plus orgueilleux et le plus jaloux. Quand il revint de Hartwell à Paris, à la suite des bagages des armées alliées, il trouva inconvenant de laisser dans la salle du conseil d'État aux Tuileries le beau tableau de la bataille d'Austerlitz, peint par Gérard; mais dans l'impossibilité de faire disparaître ce chef-d'œuvre trop connu du public, il imagina de faire substituer

sa large figure à la belle tête de Napoléon, voulant faire croire à une postérité ignorante qu'il était le vainqueur de cette mémorable journée, parodie ridicule de l'action insolente d'un empereur romain qui fit ôter la tête à la statue de Jupiter pour y placer la sienne.

En 1600, Charles II consentit à ce qu'on exhumât le corps du grand-amiral Blacke et à ce qu'il fût brûlé. Les nations imitent les actions qui les souillent : tous les rois et ministres européens semblent avoir été jetés au même moule.

Sous le règne de Louis XIV, le parti de Louvois excita la populace de Paris à aller déterrer le corps de Colbert et à le traîner dans les rues.

Colbert avait créé la marine, les finances, le commerce, l'industrie et les académies du règne de Louis XIV. Mais Louvois avait fait les guerres ambitieuses et insensées du roi son maître ; il avait dégradé son règne par le double incendie du Palatinat. Louvois ne fut pas improuvé, et le cadavre de Colbert fut exhumé et outragé par la populace.

Louis XVIII exila et proscrivit le célèbre peintre David ; il lui pardonna moins les deux tableaux du sacre de Napoléon et de la distribution des aigles au Champ-de-Mars que son vote contre Louis XVI. Mais Charles X fit plus, il proscrivit la cendre de David ; il donna des ordres à la frontière pour que la douane ne laissât point passer le cadavre de l'illustre peintre ; il fit refuser la sépulture à Da-

vid dans sa terre natale ; et quoique chez toutes les nations civilisées et même chez les hordes sauvages la haine et la vengeance s'arrêtent et s'apaisent devant un tombeau, les passions royales en France ont proscrit David vivant et David mort. Elles ont encore plus fait, en retirant ses beaux tableaux, ses chefs-d'œuvre, de la galerie du Luxembourg, sous prétexte de les transférer au Musée du Louvre ; et ces tableaux n'ont pas été exposés au Musée, ils ont été cachés dans les greniers du Louvre, sous prétexte de restauration, mais dans la réalité pour empêcher le public d'admirer le génie de David.

Louis XVIII avait d'ailleurs une grande timidité de caractère qui prenait sa source dans sa lâcheté naturelle ; il subissait le joug de sa cour. Il craignait son frère d'Artois et sa popularité chouane ; il avait assez d'esprit pour sentir le mal que lui faisaient l'intrigue et la faction de cour, mais il n'osait pas en arracher, ni même en envisager le principe. Il n'aimait pas les mauvaises nouvelles et consultait avec défiance et inquiétude les oracles de la police générale. Il eut pour favoris M. de Blacas et l'adroit M. Decazes, regardant l'un comme un simple gentilhomme et l'autre comme un instrument plébéien.

C'est le destructeur des libertés de l'Espagne. Sa politique artificieuse espéra pouvoir renverser la Charte octroyée, s'il parvenait à renverser la constitution établie par les cortez. Il devait employer

à cette abolition en France la même armée qu'il dirigeait contre l'Espagne sous la conduite du duc d'Angoulême. Aucune liberté n'est compatible avec les Bourbons, race despotique et usée.

Le comte d'Artois fut, dans sa jeunesse, un libertin à la mode ; dans l'âge mûr, il servit tous les complots ou projets d'oppression et de ruine de la France. Émigré, il parut se condamner volontairement à l'inaction et à l'oubli ; aussi nul chez les puissances étrangères que dans les camps des émigrés ou à la cour du régent fugitif, il ne se montra qu'au palais de Catherine II pour en recevoir une épée garnie de diamants (voyez sur ce point les mémoires du comte de Vauban imprimés à Paris sous le consulat de Bonaparte, in-8°); il avait laissé en France beaucoup de dettes et peu de souvenirs.

C'était un fanfaron de guerre ; il allait, disait-il, se mettre à la tête de l'armée catholique, à Quiberon, en 1795, et ne put se résoudre à sortir de l'Ile Dieu, d'où il ne cessa de demander à M. Pitt la permission de ne pas débarquer sur le continent et de se retirer en Angleterre ; ce qui fit écrire par le général vendéen Charette, au roi *in partibus* Louis XVIII : *La lâcheté de votre frère le comte d'Artois a tout perdu.* Devenu roi après la mort de Louis XVIII, Charles X disait qu'un roi de France

ne rendait pas son épée, qu'il monterait à cheval. Quand vint la révolution de juillet, Charles X n'eut point d'épée à rendre, il n'osa pas en porter; il se cacha à Saint-Cloud, et, au lieu de monter à cheval, il monta subitement en voiture et courut se réfugier à Rambouillet, d'où le peuple victorieux se contenta de l'envoyer, roi détrôné, avec toute sa famille, en exil perpétuel. Un vaisseau du port de Cherbourg le déporta en Écosse, à Holyrood, pour mourir plus tard à Goritz.

M. Odilon Barrot, plaidant en faveur du journal *le Siècle*, a dit : Charles X parla de sa politique immuable dans sa proclamation de 1829, où il convoquait les colléges électoraux pour échapper à la loi qui lui était imposée par l'adresse des 221 ; il disait que sa résolution était immuable; qu'il était roi constitutionnel *et père de son peuple*; qu'il ne changerait pas, que ceux qui dévieraient de sa ligne seraient les ennemis de sa personne. Le peuple ne changea pas non plus de volonté, la lutte s'engagea et le pays prononça; la branche aînée fut détruite et bannie à jamais. Voilà où mène la volonté immuable d'un homme quel qu'il soit. » En effet, Charles X n'a pas cédé, il a fait mitrailler sa capitale, et le peuple a chassé du sol français Charles X, le duc d'Angoulême et le duc de Bordeaux.

Charles X se piquait de faire regarder son ignorance entêtée comme une volonté persévérante. Rien ne pouvait le détourner de la forme despo-

tique de gouvernement à laquelle il avait été accoutumé dans sa jeunesse ; il avait rallié par une sorte d'instinct royal à sa marche rétrograde, les débris de l'émigration, les restes de l'aristocratie nobiliaire et sacerdotale, des courtisans nourris d'abus et de dilapidations, des fonctionnaires serviles et avides, des hommes habiles en intrigues diplomatiques, des troupes privilégiées, des dévouements actifs et salariés ; tels furent les soutiens de son trône et les appuis de sa puissance. Il avait trouvé pendant six années des chambres dociles ou passionnées ; il se voyait appuyé par les puissances absolues de l'Europe et par l'ambition jalouse et rivale de ce gouvernement britannique, de qui les deux Bourbons émigrés avaient la lâcheté et la bassesse de dire qu'ils tenaient leur couronne. Il s'était fortifié par l'indemnité prodiguée aux émigrés et soldait des intérêts actifs et puissants ; et cependant il fut emporté par le mouvement de la démocratie qu'il avait toujours trompée, combattue, insultée et proscrite. Mais cette démocratie est souveraine de fait et de droit sur le sol français.

Les ministres de Charles X ont publié le 17 avril 1825, un acte de forme étrange, qui reconnaît l'indépendance de Saint-Domingue et de son gouvernement. Cet acte a répondu aux intérêts et aux vœux de la France industrielle et commerçante.

Mais Charles X a laissé faire du sacre une solen-

nité gothique, féodale et théocratique, au lieu de la rendre conforme à l'esprit du siècle, en attachant à la conservation de l'autorité royale, la conservation du droit de la nation et des libertés publiques et individuelles; mais il a laissé violer la Charte par la septennalité de la chambre des députés, par l'asservissement des élections, comme la force publique a été mutilée par le système financier de réduction.

Le premier acte de Charles X (septembre 1824) a été de rendre la liberté de la presse à la France, parce qu'il n'a pu se dissimuler que cette liberté de la presse est une nécessité de l'époque et de la civilisation, et parce que cette liberté est la condition essentielle du gouvernement représentatif. Cet acte semble être celui d'un cœur loyal, d'un prince prudent, et d'une politique plus élevée que celle de ses ministres jésuites et courtisans.

Au Palais de Justice on lit au bas du buste de Charles X, les paroles remarquables qu'il a adressées, en 1824, aux magistrats de la Cour royale : « Vous me rendez en force ce que je vous donne en puissance. »

Quelle force les magistrats peuvent-ils donner à un monarque dont les ministres livrent impunément à toutes les injures des plumes vénales les arrêts souverains de la justice, lorsque ces arrêts absolvent les journaux constitutionnels des procès de tendance?

En 1821, lorsqu'on proposa à la Chambre des

Députés le projet de loi sur les canaux, qui les adjugeait à des compagnies, le comte d'Artois s'y opposa, parce qu'il craignait, disait-il, que ces compagnies n'eussent des ouvriers à leur solde, pour renverser le gouvernement. La même crainte, a dit à la chambre législative le 8 janvier 1832 le député Perreau, agite le gouvernement de M. Perrier; crainte aussi absurde d'ailleurs que celle d'un membre de la majorité ministérielle, M. Jaubert, de Bordeaux, qui disait que les réfugiés pouvaient refuser les secours du gouvernement, certains de trouver des sociétés factieuses qui leur en donneraient. Cette parole étrange a été couverte par des murmures.

Les belles actions des rois sont si rares qu'il faut les enregistrer quand par hasard il s'en présente quelqu'une. Le roi Charles X a ordonné à M. Gros et Pleger d'aller à Alexandrie et au Caire racheter les prisonniers grecs amenés par Ibrahim Pacha. Ils en ont mis en liberté 500; 300 ont été conduits par leurs libérateurs à Paris le 11 décembre 1828; 200 sont restés en Égypte de leur pleine volonté, se trouvant établis chez des chrétiens qui les traitent bien, et qui ont assuré leur existence; l'acte de leur libération a été déposé par M. Gros et Pleger entre les mains du patriarche d'Alexandrie pour en faire usage à leur gré.

Le comte d'Artois fit son entrée à Paris en disant : *plus de droits réunis!* M. Lainé est venu assurer, séance des pairs du 9 mai 1829, que si

cette promesse, sortie d'une bouche royale, ne fut pas réalisée, c'est que les chambres de 1814 reconnurent l'impossibilité de remplacer par de nouveaux impôts le produit des droits réunis; voilà la raison banale avec laquelle on maintient des droits exorbitants et oppresseurs de la propriété et des consommateurs; c'est ainsi qu'on maintient les monopoles du sel et du tabac.

M. Decazes ajouta que malgré l'insistance royale et celle des princes, les chambres de 1814 votèrent la continuation des droits réunis pour subvenir aux charges qui pesaient sur la France d'alors.

Léon XII a envoyé par le prince Borghèse à Charles X une table à déjeuner en mosaïque qui représente le bouclier *d'Achille* (trois pieds et demi de diamètre); elle est de forme ronde et soutenue par des aigles. Certes ce n'était pas pour le roi très-chrétien et pour le pape que le génie d'Homère décrivait le bouclier du héros issu des dieux et trempé dans le Styx. L'artiste à qui est due cette belle mosaïque se nomme Michel Kech. Quinze mosaïstes ont travaillé à ce tableau dans les ateliers de Saint-Pierre, au Vatican.

Qui aurait cru que ce roi ignorant, vieux et bigot, parvenu au trône par la grâce des armées

étrangères, aurait eu assez d'énergie pour ordonner l'attaque du repaire où campaient les pirates d'Alger et qu'il aurait aussi adopté le projet d'obtenir du pacha d'Égypte les obélisques de Thèbes et l'obélisque d'Alexandrie? C'est cependant la vérité historique, et là s'applique le mot de Virgile : *Sic vos non vobis*... Louis-Philippe a exploité ces deux grands faits qui l'avaient précédé. L'histoire impartiale doit enregistrer l'ordonnance de Charles X, ne fût-ce que par étonnement d'un pareil fait émané d'un tel roi. La voici: « Sur le rapport de notre ministre de la marine et des colonies, nous avons ordonné ce qui suit : — M. le baron Taylor sera envoyé auprès du Pacha d'Égypte, pour négocier la cession des obélisques de Thèbes et pour faire transporter en France l'obélisque d'Alexandrie aux frais du département de la marine.

«Fait aux Tuileries, le 6 janvier 1830, l'an de notre règne le sixième, signé Charles. »

Charles X n'était que dévot et chasseur; quand M. Bellart, son procureur général, lui a fait en mai 1826 des observations sur l'état des choses, il a répondu que sa marche était tracée ; que Louis XVIII et lui avaient reçu deux missions différentes. « Mon frère, dit-il, a créé des institutions politiques ; moi, je veux créer des institutions religieuses : mon frère a tout fait pour le peuple et la liberté, il est temps que je fasse quelque chose pour la religion et le clergé. »

Voilà donc le comte d'Artois qui s'avise, sous le nom de Charles X, de créer des institutions et de faire quelque chose.

Ce vieux prince n'avait d'autre habitude que le despotisme de l'ancien régime; il y retourna à grands pas en signant ses fameuses ordonnances du 25 juillet, sur la parole de l'ignorant M. de Polignac. Ce jour-là, Charles X joua sa couronne avec la même légèreté qu'il faisait autrefois une partie de paume à Versailles. Le lendemain 26, les ordonnances liberticides furent publiées dans le Moniteur, et soulevèrent tout Paris d'indignation. Charles X alla de Saint-Cloud à Rambouillet pour une chasse au courre. Son grand-veneur, Girardin, plus occupé de l'effet des ordonnances que de la prise d'une biche ou d'un cerf, ordonna pourtant les apprêts de cette chasse royale, et Charles X ne songea plus qu'à voir manœuvrer ses fidèles sujets du chenil. La chasse fut menée à la diable, selon l'expression, et peut-être aussi selon le vœu du grand-veneur, plus impatient de revenir à Saint-Cloud que de parcourir les forêts de Rambouillet; mais le roi était occupé d'établir les chasses d'hiver. Enfin, vers le soir, le non-succès de la chasse et la vue d'un énorme chêne tombé dans la forêt, semblèrent une prophétie inattendue, et Charles X parut un instant rêveur. Un courrier venant de Paris arrive auprès du roi, balbutie quelques mots, et l'ordre de retourner à Saint-Cloud est donné sur-le-champ. Quelques

moments auparavant Charles X s'informait avec inquiétude de l'état où était la chasse. Le grand-veneur répond : « Sire, les chiens sont fatigués et chassent mal. » — « C'est jouer de malheur, répliqua le roi fort contrarié ; nous ne ferons donc rien aujourd'hui.... A propos, Girardin ! continua-t-il, vous voyez que tout va bien là-bas, puisque nous ne recevons pas de nouvelles. » — « Pas de nouvelles ! Ici je n'en suis pas surpris, répond le grand-veneur, mais je pense qu'à Saint-Cloud on en saurait davantage...... » En effet, pendant que Charles X revenait à Saint-Cloud, on préparait les barricades dans Paris, et l'on s'armait de toutes parts pour résister à la garde royale et aux nombreuses troupes placées sous le commandement du maréchal Marmont. L'état de siége est délibéré, Marmont a ordre de combattre à outrance les rebelles, et le combat s'engage le 27 et le 28 avec une violence sans égale de la part de la garde royale, mais avec un courage héroïque de la part du peuple, car la garde nationale dissoute par Villèle ne se montrait point encore, et la classe moyenne attendait le lendemain assez tranquillement. Pendant la lutte terrible du 28, le jour et la nuit du 29, Charles X faisait à Saint-Cloud une partie de wisht, et Marmont vit le lendemain 29 le triomphe du peuple. Il resta dix mille morts sur le champ de bataille ; mais le peuple fut victorieux et poursuivit Charles X, fugitif, à Rambouillet, où il fut fait prisonnier et chassé avec sa famille du territoire français.

Étourdi et libertin dans sa jeunesse, dilapidateur immoral du trésor public dans son âge mûr, ennemi insolent de la nation dans les assemblées nationales de 1787 et 1788, Charles X fut un contre-révolutionnaire furibond, en 1789 : plus tard, chef d'émigrés, errant de cour en cour pour exciter la guerre étrangère contre la France, et mendiant à Saint-Pétersbourg et à Londres des subsides, pour nourrir la guerre civile de la Vendée, du Midi et de Lyon. A Edimbourg, il se mit à la tête de soixante assassins, comme l'affirme Napoléon dans son testament de Sainte-Hélène. Émigré rentré, il vend aux alliés cinquante places fortes approvisionnées et armées; à l'Angleterre, nos flottes et nos arsenaux; il rend les départements du Rhin et des Alpes.

Il est curieux de jeter un regard sur la destinée des dix rois qui ont porté en France le nom de Charles.

Le premier fut Charlemagne, qui fonda une monarchie universelle, se concilia l'amour des Français, fut trop conquérant mais bon législateur pour l'époque (huitième siècle). Il tira les hommes de la barbarie et de l'oppression, mais il écrasa le peuple saxon; il était le fils de l'usurpateur Pépin, maire du palais; mais cet usurpateur fut sacré par saint Boniface.

Charles le Chauve, deuxième du nom, n'eut pas un règne heureux; il mourut en 877, empoisonné par son médecin, le juif Sédécias.

Charles le Gros gouverna les Français sans être roi; après une vie sans gloire et un gouvernement sans prospérité, il eut une fin déplorable. Il mourut aveugle en 888.

Charles le Simple n'eut pas un sort plus heureux; il mourut prisonnier à Péronne en 929.

Charles IV éprouva beaucoup de chagrins domestiques; il fut forcé de répudier son épouse pour cause d'adultère.

Charles V périt empoisonné par son beau-frère Charles de Navarre, qui lui-même expira dans les flammes.

Charles VI régna trente ans dans un état de démence continuelle, et par sa mort, arrivée en 1422, délivra la France d'un souverain au moins inutile.

Charles VII, d'abord déshérité, vit son royaume dévasté et presque conquis par l'étranger. En 1461, il mourut de faim dans la crainte d'être empoisonné.

Charles VIII périt par un accident funeste sur une mauvaise paillasse, l'an 1498.

Charles IX, auteur de la Saint-Barthélemy, qui de sa fenêtre tira de son arquebuse royale sur ses sujets, mourut en 1574. Des historiens prétendent qu'il fut empoisonné; mais sa mort fut épouvantable comme la vie d'un tyran : il était troublé la nuit par les spectres des victimes du 24 août 1572. Il avait constamment une transpiration de sang.

Enfin Charles X, ce simulacre de roi, placé sur le trône des Français par la ligue et les ultramon-

tains, ne régna que peu de temps au milieu des factions et des fureurs des partis.

Le règne de Charles X n'a pas interrompu cette longue fatalité attachée en France au nom de Charles.

Le duc d'Angoulême paraissait avoir fixé dans les derniers temps de l'émigration, les suffrages des émigrés et des royalistes de l'intérieur. Son mariage, très-politiquement contracté avec la fille de Louis XVI, annonçait assez quel parti on prétendait tirer un jour des malheurs de cette princesse et du souvenir de son père. On alla même, pour rendre l'opinion plus favorable au prince, jusqu'à le dire étranger aux passions contre-révolutionnaires, comme s'il était possible de s'isoler des souvenirs et des préjugés de son enfance et de son éducation, comme s'il eût pu se séparer des débris corrompus de la vieille cour qui l'entourait, s'arracher à l'influence toute-puissante de l'étranger, sur lui, et de la théocratie, sur sa femme. Comment espérer de concilier les intérêts de la nation et de la liberté avec une domination tout absolue et patrimoniale, avec une influence tout sacerdotale et ultramontaine qui se croient émanées du ciel! En montant sur le trône de ses prédécesseurs, pourrait-il oublier jamais ce qu'il doit aux puissances coalisées, qui l'ont rétabli ainsi que son père et son oncle? La France ne deviendrait-elle pas nécessairement, par faiblesse

par reconnaissance ou par hypocrisie, tributaire et même esclave de la politique des étrangers ?

Louis Ier de Condé fut le premier de cette race ; né catholique, il se fit protestant pour se venger de la cour, de Catherine de Médicis, qui avait préféré les talents des princes de Lorraine aux siens. Il fit de l'opposition militaire contre elle, conduisit mal la conspiration d'Amboise, fut pris comme un étourneau à Orléans, perdit les batailles de Dreux et de Jarnac contre le duc d'Anjou, depuis Henri III. Ce Louis de Condé fut comme inaperçu à côté du grand amiral, de Coligny et du jeune roi de Navarre.

Henry II, fils de Louis, abandonna la religion protestante, se fit catholique et alla faire la guerre civile en Languedoc contre les protestants, ses anciens coréligionnaires. Sa seule gloire fut d'être le père de celui que l'on nomma le grand Condé.

Louis II, porteur de ce surnom, est en effet le seul homme de cette branche bourbonienne qui ait mérité le titre de grand général. Mais l'histoire ne l'absout pas des vices qui ont taché sa vie. Il fut ambitieux sans mesure, avare sordide, avide d'honneurs et de richesses, intéressé, personnel dans ses actions, aimant l'or encore plus que la gloire, ami perfide et dangereux. Il troubla la France pour son propre compte et pour augmenter

sa fortune ; il se ligua avec les étrangers, avec les Espagnols, ennemis naturels de son pays ; il fit un traité avec eux après même que les frondeurs eurent mis bas les armes. Les troubles de la minorité et sa réputation de général lui firent penser qu'il pouvait s'emparer de la couronne, fait établi par les mémoires du marquis de Coligny, qui fut son aide de camp pendant dix-neuf ans et qui le connaissait bien.

Quant au fils du grand Condé, ce fut un très-petit personnage au moral et au physique, selon les mémoires de Saint-Simon, qui le présente comme un homme détestable et le fléau de tout ce qui avait le malheur de lui appartenir. Ce Condé, appelé ensuite Monsieur le Duc, connu par ses amours avec madame de Prie ainsi que par ses bassesses auprès du ministre des finances Law, dont il extorqua tout l'argent qu'il put avec une indélicatesse qui révoltait les plus éhontés courtisans, se dégrada aussi par son ministère, qui le rendit encore plus méprisable à cause de sa nullité et de la vénalité scandaleuse de sa faveur.

Enfin, l'avant-dernier Condé, Louis-Joseph de Bourbon, fils unique de l'amant de madame de Prie, servit en 1762, sous les maréchaux d'Estrées et de Soubise, et combattit avec succès à Gramminger et à Johannerberg. Il fut, en 1789, le plus grossier et le plus ardent ennemi des libertés publiques ; il émigra un des premiers et entretint le fanatisme ultra-féodal de l'émigration princière et nobiliaire de l'autre côté du Rhin. Il obtint des

ennemis de son pays l'autorisation de lever un corps d'émigrés dans les provinces rhénanes. Mais ce corps armé ne pouvait se mouvoir sans l'agrément de l'Autriche, qui le traîna honteusement à la remorque derrière ses bataillons. Ainsi cette belle armée de Condé était à l'ordre de l'Autriche et à la solde de l'Angleterre; elle n'eut jamais plus de 2,500 hommes effectifs, mais les états de revue portaient 5,000 hommes, et le prince mettait chaque soir dans ses poches la solde de 2,500 livres. (Voyez le mémoire présenté à Bonaparte premier Consul, par M. Roc de Montgaillard, pour lui faire connaître les trames et coalitions ourdies par le général Pichegru.)

Le duc de Bourbon, père du duc d'Enghien, rentra en France en 1814. Il avait longtemps végété en Angleterre avec le vieux prince de Condé son père. Il utilisa les capitaux que la munificence anglaise avait mis dans ses mains. Sa vie connue et nomade, ses chagrins intérieurs, sa morosité naturelle l'attachèrent aveuglément à une dame anglaise qui, à la mort du prince, mort violente qui est encore un sanglant problème, hérita de huit millions. Ainsi s'éteignit cette grande famille historique.

Le prince de Condé est, de tous les chefs de la contre-révolution armée, le seul qui ait obtenu quelques égards de la part de l'étranger, qui ait supporté avec quelque énergie les malheurs de l'émigration. On l'a vu soutenir la guerre civile

en s'armant et combattant contre son propre pays ; ce n'est pas qu'il ait fait quelque chose de remarquable comme homme de guerre; on dirait que pendant vingt-cinq ans il ne s'est offert aucune grande occasion à son courage. Le Haut-Rhin a vu le prince de Condé sous les armes, mais il n'a été témoin d'aucun de ces hauts faits d'armes qui avaient si souvent illustré ses ancêtres ; il n'est pas de général de brigade en France qui voulût échanger sa gloire militaire contre celle de ce prince toujours menaçant, souvent intrigant et corrupteur, mais toujours inaccessible et immobile. C'est comme une statue armée de la vieille France, qui assiste aux funérailles du royaume et à la naissance héroïque de la république française. Peut-être rêva-t-il la possession du trône, mais quand même il eût renouvelé le génie et les exploits du grand Condé, les vieux préjugés, les antiques maximes de la monarchie se seraient opposés à ce que l'autorité royale passât jamais dans les mains de cette branche éloignée, sans une renonciation expresse et formelle des premiers héritiers, renonciation qui n'aurait jamais été obtenue.

Les brochures publiées en novembre 1823 sur la mort du duc d'Enghien, ont été accueillies avec empressement par le public, dont elles n'ont fait qu'augmenter les sentiments d'horreur et d'indignation par des faits peu connus et propres à réveiller les sentiments d'humanité et la haine du despotisme dans tous les cœurs.

Les amis du duc de Rovigo lui avaient prédit les inconvénients qui résulteraient pour lui de la publication de l'extrait de ses mémoires. Les journaux lui ont promis qu'il aurait à se louer de la reconnaissance de ceux à qui il ouvrait une si vaste arène de déclamation, de calomnie et de scandale. Une nouvelle brochure, publiée sous le titre de : *Explications offertes aux hommes impartiaux par M. le comte Hullin*, a fait sentir encore plus tous les inconvénients de la situation où s'est placé le duc de Rovigo.

Après avoir exprimé son sentiment particulier au sujet de ce déplorable procès, le général Hullin explique que le hasard seul a réglé le choix des membres de la commission militaire. Chacun d'eux est arrivé de son côté à Vincennes sans savoir de quoi il s'agissait; l'un d'eux croyait même, sans pouvoir en deviner la cause, qu'on l'envoyait à Vincennes pour y tenir prison. Le gouverneur de Vincennes n'était pas mieux instruit : « c'est un autre qui commande ici, » répondit-il aux questions du comte Hullin. « En effet, continue celui-ci, la gendarmerie d'élite occupait tous les postes. » La commission s'assembla dans la nuit. Un incident remarquable s'éleva lorsqu'on eut lu l'interrogatoire où le duc d'Enghien demandait une entrevue avec le premier Consul : un membre de la commission proposa de déférer à cette demande ; mais un général, qui était venu se poser derrière le fauteuil du président, représenta qu'elle était importune.

(Voyez l'extrait des mémoires du duc de Rovigo sur le général qui fit cette observation.

M. le comte Hullin donne des explications sur la double minute, en observant que l'estimable auteur de la discussion des actes de la commission (l'avocat Dupin) a ignoré un fait qui n'était pas avéré dans les pièces. Il y a eu effectivement deux rédactions; mais la première, quoique signée des membres, a été abandonnée : elle aurait dû être déchirée après la rédaction de la seconde. C'est par oubli qu'elle ne l'a pas été, du reste elle ne pouvait pas autoriser l'exécution puisqu'elle était en blanc, et non signée du greffier ; quant à la deuxième minute, elle ne portait pas l'ordre d'exécuter de suite comme la première, mais seulement l'ordre d'élire de suite. Si donc on a passé outre, c'est le fait de l'exécuteur, et non celui des juges. La commission était si loin de supposer qu'on agirait avec cette précipitation, que le président (Hullin), se rendant en cela l'interprète des membres de la commission, écrivait au premier Consul pour lui exprimer le vœu du prince et l'espoir de la commission. C'est à cet instant, dit M. le comte Hullin, qu'un homme qui s'était constamment tenu dans la salle, et que je nommerais à l'instant, si je ne réfléchissais que même en me défendant il ne me convient pas d'accuser, s'approcha de moi, m'ôta la plume des mains en me disant : « votre affaire est finie, maintenant cela me regarde... Je crus, poursuit le comte Hullin, que cela

voulait dire : c'est à moi qu'il appartient d'avertir le premier Consul, mais malheureusement ces paroles avaient un autre sens. » Il faut lire dans cette même brochure comment les membres du conseil militaire étaient occupés à faire faire des expéditions du jugement pour envoyer au ministre de la guerre et au grand-juge, lorsqu'une explosion terrible révéla aux juges, qu'on avait enfermés, que le malheureux duc d'Enghien avait cessé d'exister.

Lorsqu'il fut question de composer le conseil militaire chargé de tuer plutôt que de juger le duc d'Enghien au château de Vincennes, Napoléon choisit pour présider ce tribunal de minuit le brave général Hullin qui eut la faiblesse d'accepter cette mission. Ah ! si c'eût été un Crillon ou un d'Orte, il eût répondu : Je me battrai contre vos ennemis, mais je ne les assassinerai pas.

Le duc d'Enghien, fils du duc de Bourbon et petit-fils du prince de Condé, chef du corps des émigrés, fut le dernier rejeton de cette branche de la maison de Bourbon ; le droit des gens fut violé à son égard dans le pays de Bade où le premier Consul le fit arrêter par la force armée. On a dit pour l'excuser que c'était user du droit de représaille, ce qui n'a jamais été bien constaté ; on assura alors que le duc n'avait pas été étranger aux acteurs de la machine infernale, ni à la conspiration de Georges Cadoudal contre Bonaparte. On le représentait comme attaché à tous les mouvements que la faction royaliste tentait en France

en faveur des Bourbons. Le duc d'Enghien, malheureusement pour lui, eut la réputation d'un jeune prince plein d'énergie et de caractère, du seul homme de la famille exilée capable d'un coup de main dans une contre-révolution, ou de susciter de grands ennemis à la France.

BOYELDIEU.

Ce qui distingue ses compositions est ce caractère de grâce et de fraîcheur, cette science des effets scéniques, et de l'expression musicale, cette élégance facile et spirituelle, et cet orchestre qui n'a ni le luxe ni les excès de symphonie qui ont fait la réputation de Rossini.

BRISSOT.

Il rédigea le journal le Patriote français depuis 1789 jusqu'au 31 mai 1793. Il fut membre de l'Assemblée législative et donna aux députés de la Gironde le nom de Brissotins. Membre de la Convention nationale où ce parti se grossit, il voulut garder l'influence antérieure qu'il exerçait à l'Assemblée législative sous le nom des Girondins, et que Marat désigne dans son journal *l'Ami du Peuple*, sous le titre ridicule d'hommes d'État.

Il est un des premiers meneurs du club des Jacobins jusque dans le mois d'avril 1793.

Après avoir marché avec Danton, Robespierre

et Camille Desmoulins pendant l'Assemblée constituante et l'Assemblée législative ; il se lie plus intimement avec M. et madame Rolland et avec les députés de la Gironde, comme il s'était lié en 1790 avec La Fayette et avec Dumouriez.

Il a voulu retracer les événements et les hommes depuis le 14 juillet 1789 jusqu'à la catastrophe du 31 mai 1793.

LE DUC DE BROGLIE.

La famille de Broglie, originaire du Piémont, est très-ancienne ; elle a eu des maréchaux de France sous Louis XIV, Louis XV et Louis XVI. Le dernier de ces maréchaux était un servile de la cour, dévoué aux faveurs de Marie-Antoinette. Son fils, le prince de Broglie, membre de l'Assemblée constituante, fut d'une opinion libérale et très-opposée à celle du vieux maréchal, lequel commandait l'armée qui assiégeait Paris et l'Assemblée nationale au 14 juillet 1789.

Gendre de madame de Staël, le duc de Broglie actuel ne pouvait être qu'un fanatique de la royauté absolue. Aussi tous ses discours, soit comme pair, soit comme ministre, respirent-ils l'ancien régime ; il ne soupçonne pas même la possibilité d'une monarchie constitutionnelle. Il a dit au mois de janvier 1832, à la tribune de la chambre des députés, comme ministre, que la révolution de juillet 1830 était un fait extra-légal et violateur de la Charte

de 1814. Il l'a regardée comme l'inspiration d'une irrésistible fatalité, comme la victoire des circonstances et comme l'empire de la force. C'est selon lui la force seule qui a précipité du trône Charles X, et qui l'a reconduit aux frontières; c'est la force seule qui a traduit ses ministres devant la Cour des pairs, contre la lettre de la Charte, qui ne proclamait pas à la fois la responsabilité du monarque et celle de ses conseillers.

L'opinion de ce duc et pair sur la proposition Briqueville est tout empreinte de son invariable respect pour la royauté restaurée en 1814 et en 1815; il a voulu que dans le texte de la loi nouvelle on rendît à Charles X le titre de roi, trouvant la qualification d'ex-roi inconvenante et déplacée. C'est aussi dans cette circonstance que, tout en refusant aux membres de la famille déchue le droit de rentrer sur le territoire français, il prétendit qu'il suffirait à la loi de parler pour être obéie. La duchesse de Berry a donné, en 1832, dans le midi et dans l'ouest de la France, un éclatant témoignage de cette obéissance « à l'autorité morale du législateur, » selon l'expression du noble duc.

Dans son discours contre la reconnaissance des décorations et des grades acquis pendant les cent jours, M. de Broglie a exposé une théorie de la légitimité à laquelle M. de Pontécoulant a déclaré ne rien comprendre; c'est une théorie doctrinaire, d'après laquelle l'orateur a déclaré mépriser le

principe de la *souveraineté du peuple*, aussi bien que le principe du *droit divin*. Un gouvernement, s'il faut l'en croire, est légitime ou illégitime *selon les circonstances*. Puissamment raisonné! Que peut-on espérer en France de tels législateurs, avec de tels principes? Le duc et pair défendit aussi l'hérédité de la pairie, et décida, comme Casimir Perrier, que les attaques dirigées contre cette institution prouvaient une nation atteinte de monomanie et de vertige; il combattit la suppression de l'anniversaire du 21 janvier; enfin dans le conseil des ministres il insista pour que Louis-Philippe prît le titre de Philippe VII et conservât les fleurs de lis.

M. de Broglie, ministre et chef du conseil, est, quoique petit-fils d'un maréchal de France, le plus grand ennemi des combats, des batailles, des interventions armées et des événements énergiques. M. de Broglie, comme gendre et élève de madame de Staël, est grand partisan de l'étranger et ne regarde comme inviolables que les engagements pris avec l'Europe de la légitimité. Il ne mettra jamais aucun obstacle à l'accord de la Sainte-Alliance pour tenir la France en observation, en échec, en tutelle, de manière à ce qu'elle ne fasse aucun progrès constitutionnel à l'intérieur, ni aucune démonstration guerrière à l'extérieur.

Ce doctrinaire s'est mis à railler à la tribune de la chambre des députés, dans la séance du 13 mai 1833, les hommes dévoués au pays, qui voudraient

remanier la carte de l'Europe dans le sens de la prépondérance française ; le ministre stationne quand il ne peut rétrograder ; il légitime sans cesse les traités de 1814 et 1815, il est toujours prêt à refuser des libertés et de l'influence à la nation, sous prétexte des dangers de la propagande. Il est un des chefs de la police de la Sainte-Alliance, et lui dénonce les associations des hommes libres (c'est lui qui a excité le roi de Sardaigne à rechercher les auteurs d'une prétendue conspiration faite à Turin). L'opinion en France l'a accusé d'être à la tête d'un perfide système de provocation des peuples ourdi à Saint-Pétersbourg, et exécuté par la diplomatie pour avoir occasion de les museler.

Ses discours, comme ministre, sont de véritables imbroglios ; cela tient peut-être à l'origine des Broglie. Il a dit que si la révolution de Juillet était juste et légitime, du moins elle n'était pas légale. Il a dit que les révolutions ne sont pas soumises aux lois, parce qu'elles se font à cause de l'impuissance des lois. Il a déclaré que le gouvernement royal du 7 août 1830 avait demandé aux autres gouvernements de le reconnaître ; et, ministre, il n'a pas craint de desservir son maître dans l'opinion, en trahissant une démarche diplomatique qui devait blesser profondément la nation dans le sentiment de sa dignité et de son indépendance : la France ne rend compte à aucun pouvoir sur la terre des révolutions, des réformes, qu'elle accomplit chez elle ; son gouvernement national existe parce

qu'il existe, parce que la nation l'a établi ; et il n'a pas besoin d'être reconnu par les autres ; il traite avec eux des intérêts de la France, voilà tout.

La coterie puissante et intrigante des doctrinaires est surtout représentée à la Chambre des Pairs, par M. le duc de Broglie. Il est son chargé d'affaires au Luxembourg, son orateur et son prétendant au ministère des affaires étrangères, car la coterie regarde comme un jeu d'enfant l'administration de la France ; c'est l'Europe qu'il faut à son génie. M. le duc est à la tête du parti, et il le mérite. Plus souvent dans les idées que dans les faits, et dans le vague que dans le positif, il a pour les hommes un dédain nobiliaire tel, qu'il n'est jamais descendu jusqu'à les connaître. Aussi, jamais théoricien plus vaniteux et plus tranchant n'a illustré notre petite époque.

Pair héréditaire, il s'est montré zélé partisan de la restauration ; ministre en 1831, il a attaqué la révolution de Juillet ; pair viager, il a attaqué la Convention et la Révolution avec une amertume pire que celle d'un agent de la Sainte-Alliance.

Ministre en 1832, il s'est attaché à démontrer à la tribune de la Chambre des Députés l'illégalité de tous les actes qui ont amené la révolution de Juillet et précipité la dynastie et le trône de Charles X.

Les grandes et les petites négociations échappent à son esprit diplomatique ; elles périclitent

entre ses mains; ainsi la question évasive des Hollando-Belges, ainsi la question épuisée de la Pologne, ainsi la question bavaro-grecque, ou la parodie franco-romaine d'Ancône. Il arriva pis encore à la grande et dernière question russo-musulmane : M. de Broglie montre-t-il quelques velléités d'empêcher les Cosaques de Nicolas de s'établir à Constantinople? Ils s'empressent d'y débarquer et d'aller camper sur la rive asiatique du Bosphore. M. de Broglie prétend-il que les Russes restent dans la mer Noire, et aillent à Odessa ou à Sébastopol? Les Russes répondent par des toasts aux Turcs. Le gouvernement fait-il semblant d'appuyer ses réclamations diplomatiques par une flotte? Le czar et son ambassadeur Orloff répondent par des coups de canon à mitraille contre une frégate française qui ose s'avancer. M. de Broglie demande des explications sur ce fait militaire peu amical : on lui répond que les Turcs sont dans l'usage de faire leurs exercices avec des boulets, et sans doute il s'est déclaré satisfait en apprenant cet usage musulman.

La France doutait que son gouvernement eût de l'influence : voilà celle que le ministère de Broglie lui assure.

M. le duc est d'ailleurs un des fameux équilibristes politiques; tantôt au bénéfice de l'autocrate Nicolas, tantôt au profit de l'aristocrate Grey, il distrait ou occupe l'oisiveté prétentieuse des députés du centre, en leur parlant dans la langue de

la doctrine des subtiles et savantes combinaisons de l'équilibre européen, quelque compromis que soit cet équilibre par la présence armée des Russes. A Constantinople les feuilles ministérielles portent aux nues les leçons de haute diplomatie que l'élève de madame de Staël-Holstein débite à la tribune de la chambre élective.

Pendant son ministère de 1830, de concert avec M. Guizot et compagnie, il se borna au juste milieu, à la quasi-restauration. Il s'est amendé depuis, et il est, en 1832, tout franchement dans la restauration pure et simple. Il s'est fait absoudre parmi les carlistes de l'adhésion hypocrite qu'il avait donnée à la révolution de juillet. C'est un digne ministre de Charles X.

LE MARÉCHAL BRUNE.

—

Homme du peuple, mais vainqueur d'Alkmaer, de Bergen et de Stralsund : ces titres suffisent à sa gloire.

A la fin de mars 1814, retiré à Paris, il voulut défendre la capitale contre l'invasion menaçante des Russes.

Le maréchal Brune fut appelé à la tête du peuple de Paris, qui ne demandait que des armes. Cent mille hommes auraient arrêté les barbares du Nord ; mais ce fut en vain que le maréchal se rendit chez Rovigo, ministre de la police générale,

pour que celui-ci donnât cinq cent mille francs qu'il avait en caisse, et qui devaient servir aux frais de l'armement. L'abbé de Pradt, archevêque de Malines, ancien ambassadeur de Napoléon à Varsovie, était chez le ministre de la police, et fut d'avis, ainsi que lui, qu'il ne pouvait pas donner ces cinq cent mille francs sans un ordre exprès de l'empereur. Le maréchal Brune alors s'adressa à M. le duc de Feltre, ministre de la guerre, pour qu'il lui fît délivrer l'artillerie et les fusils qui se trouvaient dans les cours et magasins de l'hôtel des Invalides. Même refus de la part du duc de Feltre. Force fut de laisser profiter le czar Alexandre de la défection du maréchal Marmont qui lui livra son artillerie et lui ouvrit les portes de la capitale, le 31 mars 1814. Le maréchal Brune partit de Paris, pour n'être pas témoin de cet affligeant spectacle, et se retira dans la Limagne (1).

Ce général s'était distingué en Hollande, dans la défense du Helder, où il battit les Anglais et mit en fuite le duc d'York. Il fut un des grands généraux de la république et un des plus fidèles maréchaux de l'empire. Retiré dans sa famille après l'abdication de Napoléon, le maréchal Brune fut rappelé à ses fonctions, au retour de l'île d'Elbe, et il alla commander à Marseille la divi-

(1) J'étais alors à Limoges, où le maréchal Brune vint me voir et me raconta les faits que j'ai rapportés ci-dessus.

sion militaire. Après le désastre de Waterloo et la deuxième abdication, le maréchal, retournant à Paris, dut s'arrêter à Avignon. Là, des assassins payés, dit-on, par un marquis de Rivière qui venait de le remplacer dans son commandement à Marseille, l'assassinèrent dans l'auberge, en ouvrant le plafond de sa chambre, pour le fusiller à bout portant. Ce meurtre infâme eut lieu le 2 août 1815 : jour néfaste pour Avignon! Les autorités de cette ville dressèrent un procès-verbal dans lequel elles ajoutèrent la calomnie à l'assassinat, en déclarant que le maréchal Brune s'était suicidé. C'était mal déguiser l'assassinat ordonné par les Tuileries!...

LE GÉNÉRAL BUGEAUD.

Le général Bugeaud nous apprend lui-même dans une lettre au National qu'il est petit-fils d'un forgeron, dont le travail et l'économie l'ont rendu propriétaire et électeur à 200 francs d'impôt. C'est bien à un officier général parvenu de ne pas oublier qu'il est fils de son père.

Le général Bugeaud était connu dans son département, avant d'être nommé député, par son goût pour les travaux champêtres; l'agriculture lui doit l'invention d'un râteau et d'une machine à faire le beurre. N'est-ce pas rappeler les vertus de Cincinnatus, qui retournait à sa charrue après

la victoire ? Mais ce célèbre Romain ne se faisait pas geôlier d'une prison d'État, et il n'eût pas consenti à garder une fameuse captive, eût-elle été la fille des *Tarquins!* Dans sa geôle sur les bords de la Garonne, le général député a essayé de prouver que les 150,000 propriétaires-électeurs à 200 francs représentent les vingt millions de prolétaires attachés à l'agriculture, et les dix millions d'ouvriers des fabriques, manufactures, arts et métiers. — Or les trente millions d'hommes nécessaires à la société ne se doutant pas qu'ils sont représentés par 150,000 propriétaires oisifs, se doutent encore moins des raisonnements du général Bugeaud pour justifier leur exclusion des droits politiques. Libre à ce grand militaire d'être à la fois le champion économiste de la propriété, et de joindre son métier d'agriculteur à l'industrie de courtisan, les fonctions de geôlier d'État à celles de député; nous sommes dans le siècle des cumuls.

Général, il a fait face aux coups de fusil dans les rues de Paris depuis 1831.

Député, il a été le gardien officiel de la duchesse de Berry, arrêtée et renfermée dans le château de Blaye près Bordeaux.

Orateur, il s'est cru insulté par un membre de l'opposition, M. Dulong, député de l'Eure, et il l'a tué en duel.

Envoyé comme général à Bone, en Afrique, il a improvisé avec Abd-el-Kader une espèce de traité

de paix, regardé à Paris comme un abandon forcé de la colonie d'Alger. (Juin 1837.)

Le National du 25 avril 1833 rapporte pour dernier trait du général une anecdote qui mérite d'être connue : M. Bugeaud, après une séance orageuse de la chambre des députés, discutant avec un membre de l'opposition, qui vint facilement à bout de ses arguments, finit par s'écrier dans un moment de subite inspiration : « Vous défendez le système de l'opposition, moi celui du gouvernement ; mais il ne s'agit pas de tout cela, ce ne sont pas des discours et des chambres qu'il nous faut ! *La France appelle un nouveau Bonaparte..... C'est un Bonaparte qui peut la sauver..... Ah! si j'étais ambitieux!*

Heureusement le général du chateau de Blaye n'est pas de l'étoffe dans laquelle la fortune taille les Bonaparte.

BUONAROTTI.

—

Ce patriote italien descendait d'une famille sénatoriale de Florence, et comptait parmi ses aïeux des savants, des magistrats et des artistes célèbres. Son imagination vive et sa pensée profonde lui avaient montré, dans toute leur étendue, les misères du peuple, l'asservissement des nations et les vices des gouvernements absolus. Il fut dès lors, par un sentiment d'humanité et par conviction, *un politique radical* dans toute l'étendue du terme.

mais désintéressé, généreux et sans ambition de popularité ou de places. Il fut compris dans la conspiration démocratique, dite des agents, sous le Directoire exécutif. Arrêté avec plusieurs autres patriotes, il fut renvoyé devant un tribunal criminel spécial à Vendôme et acquitté. Mais le pouvoir n'est jamais satisfait ; il fit enfermer dans sa prison d'Etat du mont Saint-Michel Buonarotti, Rodier et quelques autres démocrates. Buonarotti, recouvra sa liberté aux premiers jours du consulat ; il fut pendant tout le règne de Bonaparte le plus tranquille citoyen ; mais la Restauration l'obligea de se réfugier en pays étranger ; il vint dans la Belgique. Je le vis très-souvent chez M. Rodier à Bruxelles ; il était loin d'être fortuné, mais il supportait sa position, voisine de l'indigence, avec une force de caractère bien rare. Il se décida à donner des leçons de musique et de littérature italienne : il vécut ainsi de son labeur journalier, et il employa ses moments de repos à écrire l'histoire impartiale des principes et des projets de Babeuf et de sa société démocratique. Il en composa deux volumes qui furent bien accueillis chez les Belges, naturellement libres et égaux par leurs mœurs, leurs institutions et leurs lois. Un ouvrage purement démocratique n'était pas propre à réussir chez les Français, élevés dans l'inégalité des conditions, dans des usages de servile tradition, et ne comprenant que l'état aristocratique. M. Buonarotti ne rentra en France qu'après 1830 ; son ouvrage se

vendit peu ; à cette époque il fallait des œuvres romantiques, des romans historiques, ou des nouvelles du moyen âge. Il fut soumis aux inquiétudes d'une police soupçonneuse; mais son existence était obscure et irréprochable. Un grand citoyen connu par ses principes à la chambre des députés et par l'emploi généreux de ses richesses en faveur des gens de lettres et de politique, Voyer d'Argenson, appela M. Buonarotti dans son hôtel et lui donna un logement avec des moyens honorables d'existence. Il y est mort au mois de septembre 1837, et le peuple a perdu en lui un défenseur aussi éclairé que courageux. Son dévouement à la cause des prolétaires tenait de la nature des dévouements antiques. Tandis que les Français ignoraient son existence et sa mort, les Anglais lui rendaient, sans l'avoir jamais vu ni connu, le plus éclatant témoignage d'admiration pour ses principes et ses talents politiques. Les Anglais ont fait traduire, dans leur langue, les deux volumes in-8° de Buonarotti, avec un soin extrême ; ils les ont fait imprimer et publier par livraisons, et il s'en est vendu à Londres cinquante mille exemplaires en très-peu de jours.

GEORGES CADOUDAL.

Georges Cadoudal était le fils d'un meunier de la Vendée; il fut le principal acteur de la conspiration ourdie à Saint-James et à Hartwell, contre le

premier consul Bonaparte. Georges avait acquis quelque célébrité, comme chef des royalistes vendéens; c'était un homme dur, intrépide, fier et capable de tout oser et de tout faire. Il devint le héros de l'assassinat. Louis XVIII a eu beau réhabiliter sa mémoire en faisant placer son portrait dans la salle des maréchaux, aux Tuileries, à la place du portrait du maréchal Brune, assassiné *par ordre* à Avignon en juillet 1815; Louis XVIII a eu beau donner des lettres de noblesse au meunier Cadoudal, père de Georges : ce héros du meurtre est jugé, et sa mémoire, flétrie par la justice des lois, l'est aussi par l'opinion publique.

Voici ce qu'on trouve dans le tome Ier des mémoires de M. de Rovigo, chapitre xv. Lorsque les chefs vendéens furent appelés à Paris, Georges Cadoudal se présenta, comme ses collègues, à l'audience du premier consul. Celui-ci lui parla de la gloire qu'il avait acquise, du rang qu'il avait pris parmi les notables de sa province, et lui dit qu'aux sentiments qui l'avaient élevé devaient s'unir ceux d'un patriote, qu'il ne voulait pas sans doute prolonger les malheurs des contrées qui l'avaient vu naître..... Bonaparte cessa de parler; au lieu de répondre, Georges balbutia quelques mots, *tint constamment les yeux baissés, et finit par demander un passe-port.*

Le premier consul non-seulement le lui fit délivrer, mais ordonna qu'il eût à quitter Paris sur-le-champ, ce que fit Georges.

Bonaparte dut se repentir d'avoir parlé de gloire à un chef de révoltés contre la liberté de leur patrie, et à un boute-feu de guerre civile. Les yeux baissés de Georges en demandant un passe-port, durent lui faire pressentir ce qu'il devait attendre de cet homme, plus fait pour être assassin que chef d'un bataillon de Vendéens.

Georges Cadoudal avait été ecclésiastique avant 1789, et peu estimé parmi ses confrères. Hypocrite dangereux, incapable d'obéissance aux lois, il ne détestait pas moins les nobles que les républicains. Bonaparte, premier consul, avait dit avec raison que *c'était une bête féroce*. Du reste, il était doué d'un grand courage moral et physique, et ne manquait pas d'une certaine capacité.

STRAFFORD CANNING.

L'Angleterre abonde en diplomates; la diplomatie est une voie d'intrigue et de fortune; c'est le patrimoine politique, tantôt des wighs et tantôt des torys, selon les temps et les circonstances. Les habiles, les astucieux, les sophistes, sont choisis de préférence. Il faut qu'ils emploient à l'étranger l'art perfectionné par le fameux ministre de Georges II, le rusé Walpole. Le cabinet de Saint-James ne manque jamais de tels hommes d'État. En 1829, sir Strafford Canning servit

à susciter beaucoup d'embarras à la Porte-Ottomane, lorsqu'il était chargé, à Constantinople, de la mission d'opérer un accommodement à l'amiable avec les Grecs. — Il a été envoyé à Madrid en 1832, où il ne manquera pas, selon son usage et sa mission, de faire des tentatives pour embrouiller les affaires de la régente et de don Carlos dans la Péninsule, livrée aux troubles intérieurs et aux suites de la guerre des deux frères de Bragance en Portugal. Il est vrai que les Espagnols ont la tête plus forte et plus politique que les Turcs; il ne sera pas aussi facile qu'on le croit à Londres, d'égarer ou de tromper le ministère castillan sur les vrais intérêts de l'Espagne, qu'il l'a été à la diplomatie anglaise de tromper le divan, en proie à de graves dissentiments.

GEORGES CANNING.

—

M. Canning a dit, au dîner du lord-maire, le 9 novembre 1826:

« Les Anglais ont lutté pendant vingt ans avec
« la France et contre elle, pour la domination du
« monde. Aujourd'hui ce pays a pour l'Angleterre
« des sentiments de la nature la plus conciliante.»

C'est le billet d'enterrement de la France politique.

Nul Anglais, soit ministre, soit général, n'avait obtenu, jusqu'à Canning, le rare honneur de la douleur publique en Europe; la mort de Chatam,

de lord Ward, de lord Bute, de William Pitt, de Nelson, de Castelreagh, avait été un bienfait immense pour les peuples de l'Europe et pour leurs libertés. Canning, plébéien éloquent et politique habile, avait, le premier, osé arracher la couronne d'Angleterre aux mains rapaces de la vieille aristocratie courtisanesque, parlementaire et territoriale, que le despotisme militaire de Guillaume le Bâtard avait léguée aux préjugés et aux servitudes héréditaires d'Albion. Canning avait fait pénétrer la lumière et la vérité, avec la justice, dans les ténèbres sacrées de la salle du trône. Il avait dévoilé aux yeux de la nation britannique la nullité arrogante et l'absolutisme héréditaire de ces vieilles et féodales familles normandes, imposées à la Grande-Bretagne par la conquête : il avait chassé de derrière le trône de Georges IV cette aristocratie qui s'y cachait pour régner exclusivement et qui fut toujours plus forte et plus exigeante que le trône même. Il renvoya des premières fonctions de l'État ces parasites insolents, ces ambitieux et ces intrigants qui, placés là par le hasard de la naissance, voulaient régenter le monarque, opprimer la nation, et ressusciter en Europe cette sainte-alliance qui avait expiré à Tangarock... Il avait le premier, et contre l'opinion et les préjugés éternels des gouvernements européens, reconnu solennellement l'indépendance des États républicains de l'Amérique méridionale et commencé l'œuvre de protection armée que les rois de la chrétienté doivent

à la Grèce opprimée par l'islamisme. Honneur et gloire éternelle à Canning, défenseur des peuples et vengeur des grandes iniquités politiques.

M. Canning, dit un journal anglais, gouverne, à Paris, la politique de l'Angleterre, et fait, chez l'ambassadeur de Granville, sa correspondance diplomatique avec l'univers connu. Six courriers sont à ses ordres dans son antichambre. Il est si discret qu'il ne laisse rien transpirer de sa mission et de ses vues politiques dans les circonstances difficiles, imprévues et extraordinaires où se trouve l'Europe.

Il ne se donne aucun autre caractère que celui d'un ministre voyageant par congé, pour sa santé et sa curiosité. Il voit les hommes de tous les partis, et il écoute plus qu'il ne parle : c'est un vrai diplomate dans toute la force du terme. Il tient si fort à ne pas laisser percer son caractère de ministre en mission, qu'il ne porte jamais son costume, dans le pays le plus brodé et le plus costumier du monde. Il ne paraît jamais en ministre d'État, mais en simple particulier. Il n'a pris l'habit ministériel que pour aller à l'audience royale de Charles X. Au dîner de M. de Villèle, Canning n'a pris que la neuvième place, bien persuadé intérieurement qu'il avait la première. Une question très-importante a été l'objet des délibérations du conseil des ministres et d'une longue discussion à la cour : savoir si un homme sans titre, et qui n'a d'autre distinction qu'un grand

talent politique, pouvait avoir l'honneur de dîner avec un Bourbon, de s'asseoir à côté d'un roi de France et de Navarre.

La question fut d'abord résolue négativement ; mais, de peur d'effaroucher l'orgueil anglais, on finit par décider l'affirmative. M. Canning a dîné avec Charles X, le 18 octobre 1826, après avoir déjeuné chez le fabricant Ternaux.

Les Parisiens, fort occupés de l'extérieur des hommes et des choses, trouvent que ce ministre anglais a les yeux très-vifs, les manières affables, et l'air tout à fait diplomatique. Il est vêtu fort simplement et paraît souffrir de la goutte. On le trouve aussi un peu plus grand que M. de Villèle.

Dans une brochure publiée à Londres, en mars 1830, par sa veuve, et intitulée : *Relation authentique de la politique de M. Canning à l'égard du Portugal,* on lit ces mots :

Les dernières paroles que Canning mourant consacra aux affaires politiques, furent celles-ci :

« *Je me suis livré à de bien rudes travaux pendant ces dernières années, pour élever mon pays à la hauteur où il se trouve maintenant. Deux années de l'administration du duc de Wellington suffiront pour détruire tout ce que j'ai fait.* »

Le soldat ultra-tory est bien jugé.



Homme poudré à blanc, figure assez heureuse, esprit satanique et mordant, athlète habile de la résistance ministérielle, peu influent dans le cabinet. Le sourire est sur ses lèvres ; c'est le sourire de la confiance extrême qu'il a dans ses propres forces, et non le sourire grimacier d'un courtisan français. Frondeur par caractère, il ne respecte les travers de personne, si ce n'est les siens. Il est entier dans ses idées, et ne gouvernera jamais celles des autres. Il a des talents non contestés par les divers partis. Son caractère est assez indépendant : la souplesse de la cour ne le tempère pas. Il s'est battu en duel. Il n'est pas aimé du roi.

Le pinceau de Gérard a reproduit les traits de Canning sous une apparence de simplicité et de méditation. Ce n'est point là l'acteur politique qui remplit son rôle avec une sorte de bonhomie élégante et de naïve malignité qui séduit et étonne. La tête est dégarnie de cheveux, le front large, haut, protubérant ; l'œil vif et doux est enchâssé dans des paupières épaisses. Le teint est légèrement coloré ; la bouche est ironique ; le nez incline un peu vers l'oreille droite ; des favoris fins accompagnent les pommettes des joues. Ce portrait a l'accent de la vérité à un point extraordinaire ; le caractère fier du citoyen anglais et le caractère concentré du diplomate y sont tout entiers. On sent qu'il est fait pour être premier ministre.

L'exécution est remarquable. Le modelé de

toutes les parties vivantes est ferme et gracieux à la fois ; le coloris est brillant sans affectation. On n'y voit pas les tons chauds des têtes italiennes et espagnoles, mais les nuances fines et délicates des têtes et des carnations anglaises. On admire les mains, comme étant d'un dessin et d'une couleur excellents.

Ce portrait a été ébauché en 1824, à la prière de madame Canning, et terminé pendant le dernier séjour de ce ministre à Paris, dans l'été de 1826.

Tandis que M. Canning avait l'air de proclamer, dans le monde connu, « la résolution de maintenir et de défendre, en tous lieux, la liberté civile et religieuse, » et que ce ministre semblait se déclarer l'appui des grands principes de la civilisation, sir William A. Court rendait publiquement un assez mauvais témoignage, à Lisbonne, de la sincérité de ces paroles solennelles. Aussi, le scandale diplomatique fut si grand que le gouvernement anglais, mis trop à découvert par l'envoyé anticonstitutionnel, se vit obligé de le rappeler de Lisbonne, où déjà il avait largement semé les germes de la contre-révolution. — Sir A. Court fut envoyé dans le seul pays qui restait à brouiller et à espionner, Saint-Pétersbourg.

M. Canning était un charlatan politique qui fit

un instant du libéralisme pour effrayer l'Europe absolue et pour étendre le commerce anglais dans l'Amérique du sud, reconnue à Saint-James. Mais M. Canning, qui avait l'air de ne pas craindre de prononcer de ces mots qui déchaînent les tempêtes (*je puis mettre en mouvement tous les mécontents de l'Europe*), se garde bien d'en faire usage ailleurs que dans sa diplomatie commerciale.

CARNOT.

A peine Carnot fut-il officier du génie, qu'il publia ses Essais de mathématiques, qui le firent admettre dans plusieurs sociétés savantes. Il composa ensuite un éloge de Vauban qui fut couronné par l'académie de Dijon. Capitaine dans l'arme du génie au commencement de la révolution, il fut nommé chevalier de Saint-Louis. — En 1791, il fut élu député à l'Assemblée législative par le département du Pas-de-Calais. Là, son premier discours fut dirigé contre les princes émigrés à Coblentz, contre le marquis de Mirabeau, le cardinal de Rohan et contre M. de Calonne, qui intriguait dans les cours étrangères afin d'exciter la ruine de la France par la guerre. Il proposa de remplacer les officiers nobles et émigrés de l'armée par les sous-officiers et sergents. En 1792, il demanda la démolition de toutes les bastilles dans

l'intérieur de la France; il présenta des mesures propres à faire disparaître l'automatisme et l'obéissance passive exigée des soldats et des officiers. — Il demanda la fabrication de trois cent mille piques pour armer le peuple. — Il fit licencier, par l'Assemblée législative, la garde royale, comme coupable d'un incivisme outré. Nommé député à la Convention nationale, en septembre 1792, il vota la mort du roi sans sursis. Il fit réunir à la France la principauté de Monaco et une partie de la Belgique. — Ayant été envoyé à l'armée du Nord, en mars 1793, il destitua le général Gratien, sur le champ de bataille de Wattignies, pour avoir reculé devant l'ennemi, et se plaça lui-même à la tête de la colonne d'attaque. Il fut ensuite nommé, au mois d'août 1793, membre du comité de salut public, ainsi que son ami et compatriote Prieur de la Côte-d'Or, capitaine du génie comme lui. Sans eux, il eût été impossible aux autres membres du comité, qui n'étaient pas militaires, d'organiser la défense générale et de préparer l'expulsion des armées étrangères du territoire français, par elles envahi.

C'est alors que Carnot déploya un talent immense pour organiser quatorze armées et former des plans de campagne pour l'ensemble des opérations de la guerre ainsi que pour chaque armée particulière; c'est de concert avec Prieur de la Côte-d'Or, chargé du matériel des armées et de la grande fabrication des armes, fusils, sabres, ca-

nons, etc., que Carnot parvint à faire obtenir, par les armées, les étonnantes victoires qui se succédèrent, depuis la reprise de Toulon, jusqu'à la reddition des quatre places fortes du Nord.

Dans les temps de danger, quand l'esprit de réaction dominait la Convention nationale et menaçait les anciens membres du Comité de salut public, Carnot se présenta à la barre en demandant de partager le sort de ses collègues comme il avait partagé leurs travaux.

Ce fut alors qu'un des plus furibonds réacteurs, naguère encore ardent révolutionnaire, Bourdon de l'Oise, s'opposa à ce qu'on consultât Carnot; mais en même temps il le mit hors de cause : « C'est lui, s'écria-t-il, c'est cet homme qui a organisé la victoire dans nos armées.... » La Convention nationale, malgré l'entraînement de ses passions contre-révolutionnaires, excitées par les Fréron, les Tallien, les Barras, eut recours aux lumières de Carnot.

Il fut nommé membre du Directoire exécutif en 1796; il aurait exercé une grande influence sur les événements militaires, si l'ignorant et présomptueux Barras ne s'était emparé du département de la Guerre : le Directoire ne tarda pas à se diviser; Carnot et Barthélemy furent impuissants contre Barras et ses deux autres collègues.

Lors du coup d'Etat du 18 fructidor, Carnot, grand ingénieur, mais pauvre intrigant, courut le danger d'être assassiné au Luxembourg par les

coupe-jarrets de Barras; cependant il eut le temps de se soustraire à cet attentat. Le décret du Conseil des cinq-cents le soumit à la déportation à Cayenne, comme les royalistes fructidorisés.

Carnot se réfugia en Suisse, où il publia un exposé de sa conduite. Cet écrit dévoila la honteuse et exécrable conduite des trois directeurs, et contribua à la chute, devenue nécessaire, de ce gouvernement, despotique sous des formes constitutionnelles et purement nominales.

Après le 18 brumaire, qui renversa Barras et ses lâches collègues, Carnot fut rappelé en France par le premier consul Bonaparte, qui le nomma inspecteur général aux revues, et ministre de la guerre en 1800. Mais l'ambitieux consul trouva sans doute les idées de Carnot trop démocratiques, et il le remplaça par le général Berthier, plus propre à être major général d'armée que ministre de la guerre.

Nommé ensuite membre du Tribunat, Carnot montra dans ses discours les mêmes principes de liberté, inflexibles et sévères, qui l'avaient distingué dans les assemblées nationales. Il fut de l'opposition contre les projets arbitraires du gouvernement consulaire.

Carnot s'opposa au consulat à vie, quand Bonaparte se trouva trop à l'étroit dans le consulat constitutionnel décennal : Carnot prononça un discours très-énergique, et surtout prophétique, contre le projet de faire Bonaparte empereur; il prévit les

coalitions incessantes des peuples étrangers, et les longues guerres subsidées par le gouvernement anglais. Il désirait, dans l'intérêt de la nation, comme dans celui du gouvernement, que le titre inutile et dangereux d'empereur fût refusé au premier consul. Ce discours contribua fortement, avec les opinions des tribuns les plus patriotes et les plus éclairés, à faire dissoudre le Tribunat, autorité devenue inconciliable avec l'ambition secrète et illimitée du général premier consul, qui ne conservait, dans l'administration, que l'absolutisme et l'esprit de l'armée.

Après la dissolution du Tribunat, Carnot se retira dans la vie privée, et ne s'occupa plus que d'études et de méditations, jusqu'au moment où l'empereur, sentant l'injustice commise envers ce grand citoyen, lui donna une pension de retraite comme ancien ministre et y joignit un rappel des dix années précédentes. L'empereur l'invita dans la suite à écrire un traité sur les places fortes, propre à l'instruction élevée des officiers généraux et des gouverneurs de place. Cet ouvrage eut plusieurs éditions.

Carnot fut nommé gouverneur d'Anvers à la première invasion des barbares du Nord; il soutint, avec une énergique habileté, le siége des armées alliées; et il n'évacua la place, ainsi qu'il le publia dans son adresse imprimée, que lorsqu'il fut assuré que Louis XVIII avait été reçu par la France, et non par l'influence des puissances étran-

gères, quoiqu'elles occupassent militairement Paris.

Carnot, étant revenu à Paris, fut maintenu dans son grade et en activité de service ; il reprit la croix de Saint-Louis, qu'il avait déjà méritée et obtenue avant la révolution de 1789.

La forme dans laquelle Louis XVIII octroya une Charte à la France, qui avait déjà sa constitution nationale, déplut à tout ce qu'il y avait de patriotes et de gens éclairés. Le discours qui servit de préambule à ce grand acte d'usurpation royale, ne maintenait que les autorités émanées du roi ; et Louis XVIII insista pour faire considérer cette Charte comme un don et une concession, et non pas comme un traité entre lui et la nation, ce qui engagea Carnot à écrire à ce sujet un mémoire au roi, qui fit une grande sensation.

On prétendit que le désir de Carnot, en publiant ce mémoire, était de disposer les esprits au retour de Napoléon ; et les flatteurs du roi présentèrent ce mémoire comme un acte de conspiration.

Au retour de l'île d'Elbe, en mars 1815, l'empereur, reprenant son pouvoir, nomma Carnot comte et pair de France, et le fit ministre de l'intérieur ; nul ne montra plus de dévouement et d'activité que Carnot dans ces temps difficiles.

Ce fut Fouché, ministre de la police générale, qui, sans consulter Carnot, fit alors réimprimer à un grand nombre d'exemplaires le mémoire au roi, et le distribua gratis dans les rues.

Carnot, dans ses circulaires ministérielles, n'épargna point les Bourbons. le clergé, l'Angleterre, les coalisés, pas plus que les excès et les abus commis en 1814; il continua à écrire avec la même énergie patriotique, jusqu'au désastre de Waterloo, qui changea tout à coup la scène militaire et politique.

Carnot eut la triste mission d'apprendre, le 21 juin, dans les plus grands détails, à la chambre des pairs, la perte de la bataille de Waterloo.

L'ordonnance royale du 24 juillet 1815, si longtemps et si opiniâtrément sollicitée par toute la domesticité des Tuileries, et par toute la corporation diplomatique, contenait deux tables de proscription, l'une signée par Talleyrand, et l'autre signée par Fouché, les deux traîtres qui avaient vendu Napoléon à l'or de l'étranger. Carnot fut inscrit sur la liste des trente-huit. Obligé de quitter Paris et de se réfugier d'abord en Belgique, il choisit ensuite Varsovie pour lieu de sa retraite; mais ne se fiant pas à la protection du czar Alexandre, il alla en Prusse, et se retira à Magdebourg. Il avait été traité à Varsovie avec l'apparence d'un grand respect; mais rigoureusement surveillé par la police du gouvernement russe. Il fut plus tranquille à Magdebourg, quoique les Prussiens fussent les plus rudes ennemis des Français.

Carnot fut toujours regardé comme un mathématicien du premier ordre, et comme le plus savant et le plus habile officier du génie.

Il publia un Essai sur les Machines en général; un Tableau des exploits et hauts faits des armées françaises; des ouvrages sur les mathématiques; des réflexions sur la Métaphysique du calcul infinitésimal; une réfutation du Rapport fait sur la conspiration du 18 fructidor; Principes fondamentaux de l'équilibre du mouvement; Géométrie de position; Discours contre le rétablissement de la monarchie héréditaire en France; Mémoire sur les rapports qui existent entre les distances respectives de cinq points dans l'espace; Essai sur les lignes transversales; la défense des places fortes; Mémoire au Roi en 1814; Exposé de la conduite politique du lieutenant-général Carnot, depuis le 1er juillet 1814, etc.

C'est après le 1er prairial an III (1795), journée désastreuse et perfidement conduite par les réacteurs royalistes, que périrent d'une manière héroïque plusieurs conventionnels, dignes martyrs de la liberté: Romme, Goujon, Soubrany, acteurs déterminés dans ce drame politique qui se termina par le suicide, leur seule ressource, comme elle fut jadis celle du vertueux Caton. Six infortunées victimes d'une assemblée inique et violentée,

restèrent aussi fidèles et aussi inviolables dans leur association civique pour la mort, qu'ils l'avaient été dans leur association révolutionnaire pour la liberté.

Avant le 12 germinal , Carnot, excepté personnellement de la proscription organisée par une émeute soldée par les émigrés et les réacteurs réunis, Carnot défendit avec un courage rare ses collègues du Comité du salut public, destinés à la déportation arbitraire, au bannissement sans jugement. Dans une séance où l'on entendait ma défense à la tribune, il s'associa noblement et spontanément à la responsabilité des actes du comité, quelque ruse que l'on employât pour le séparer de ses collègues.

Il n'y a pas jusqu'au journal ultra l'Oriflamme (août 1823) qui ne fasse l'éloge de ce militaire célèbre. Ce journal convient que le général Carnot est savant, qu'il connaît l'art de la guerre, qu'il se distingua par des conceptions habiles et des ouvrages que nos grands capitaines consulteront dans tous les temps. En effet, les ouvrages de Carnot seront toujours, pour les grands hommes de guerre, une source abondante d'instruction. C'est de la postérité qu'un pareil homme attend la justice qui est due à ses services patriotiques

et à ses grands talents militaires. Les contemporains n'auront jamais rien à démêler avec cette postérité.

Étant directeur avec Barras, il ne pouvait souffrir ses vices et son improbité, ce qui en fit des ennemis irréconciliables.

Il disait de madame de Staël-Holstein : C'est Ninon moins la beauté, et avec l'ambition de plus.

Il disait de Talleyrand : Il a quelque chose du cardinal de Richelieu, l'astuce, la duplicité, mais pas le génie.

Il disait de Bonaparte, général : Il imitera César, on le verra prêt à passer le Rubicon pour peu qu'il en trouve l'occasion.

Il disait de Barras qu'il avait tous les vices du régent, sans avoir une seule de ses qualités.

Copie de la lettre adressée par Carnot à l'empereur Napoléon pour lui offrir ses services au moment de l'invasion étrangère.

Paris, le 24 janvier 1814.

SIRE,

Aussi longtemps que le succès a couronné vos entreprises, je me suis abstenu d'offrir à Votre Majesté des services que je n'ai pas cru lui être agréables. Aujourd'hui, Sire, que la mauvaise fortune met votre constance à une grande épreuve, je ne balance plus à vous faire l'offre des faibles moyens qui me restent. C'est peu de chose sans

doute que l'effort d'un bras sexagénaire ; mais j'ai pensé que l'exemple d'un soldat dont les sentiments patriotiques sont connus, pourrait rallier à vos aigles beaucoup de gens incertains sur le parti qu'ils doivent prendre, et qui peuvent se laisser persuader que ce serait servir leur pays que de les abandonner. Il est encore temps pour vous, Sire, de conquérir une paix glorieuse, et de faire que l'amour du grand peuple vous soit rendu.

Signé CARNOT.

L'empereur le nomma sur-le-champ gouverneur d'Anvers, de Flessingue et des places fortes de ce côté, en le rétablissant dans son grade de lieutenant général.

L'éloge de Carnot a été fait par le savant M. Arago de l'Académie des sciences, en séance publique du 21 août 1837. Le secrétaire perpétuel a lu cet éloge qui a duré près de trois heures et qui a été mainte fois applaudi par l'assemblée.

Carnot était réfugié à Varsovie en 1815 ; interrogé par les Polonais sur ce qu'il pensait de leur constitution, donnée par Alexandre Ier, qui se targuait alors d'idées libérales, Carnot répondit qu'une charte octroyée ne pouvait guère être plus favorable à la liberté.

Cet officier du génie, ce patriote français, diri-

gea les opérations et les plans de campagne des immortelles armées de la république.

Le système défensif d'un pays doit être mis en harmonie (graduellement, et en corrigeant peu à peu ce qui se trouve d'insuffisant ou de défectueux dans ses établissements militaires) soit avec les vues du gouvernement, soit avec la topographie des frontières, soit enfin avec les progrès de la science.

Vauban, qui avait le coup d'œil du génie, avait organisé le système défensif du nord et de l'est de la France, par des places fortes de plusieurs genres et sur plusieurs lignes. Mais la distribution de ces places sur une frontière aussi ouverte et aussi étendue, peut changer avec les motifs mêmes qui déterminèrent leur position respective. Aujourd'hui le nombre et le site de nos points défensifs ont subi les expériences de la longue guerre de la république et de l'empire; et, malgré les travaux de Vauban, malgré les forces de l'artillerie et du génie, enfin malgré le courage des Français, l'empire a subi deux invasions coup sur coup.

Quant au nombre et à la nature de ces points défensifs, l'opinion des plus grands généraux a toujours été qu'il valait mieux avoir peu de places fortes, mais spacieuses, bien entretenues, bien armées, telles que sont Lille et Strasbourg en France; Maëstricht en Hollande; Namur et Anvers en Belgique; Magdebourg et Dantzig en Prusse;

Luxembourg dans le pays Germanique ; Ulm en Bavière et Mantoue en Italie, etc., etc.

Une grande quantité de places médiocres sont ou trop faibles par elles-mêmes, ou trop négligées à cause de leur nombre. De petites garnisons ainsi disséminées affaiblissent l'armée mobile, et ne peuvent arrêter l'ennemi, qui se contente, pour marcher en avant, de contenir ces petites places par des corps détachés, jusqu'à ce que le manque de subsistances et d'approvisionnements les force à se rendre sans coup férir, les unes après les autres. Alors il s'en sert comme de points d'appui et d'entrepôts pour attaquer les forteresses les plus importantes.

La suppression des petites places, auxquelles leur position ne donne pas un rôle nécessaire (telles qu'étaient pour la France Landau, Marienbourg, Philippeville au nord, et Huningue à l'est), serait une chose avantageuse à la défense des frontières ; et le gouvernement pourrait réserver les sommes dépensées annuellement à leur entretien, pour mettre dans un formidable état de défense les forteresses du premier ordre. Celles-ci, soutenues par le voisinage de l'armée active, sont très-difficiles à bloquer et difficiles à prendre, tandis que l'ennemi n'oserait les laisser derrière soi, sans s'exposer à avoir toutes ses communications coupées.

Les petites places, quoique abandonnées comme points défensifs, ne devraient pas être démolies ;

elles peuvent servir comme villes fermées et rester à l'abri de l'incursion des troupes légères et des corps détachés qui n'auraient pas avec eux un certain appareil d'artillerie. Les habitants de la campagne pourraient aussi s'y retirer, en cas de besoin urgent, avec leurs provisions, leurs principaux effets et leurs familles.

Quant à la défense des places fortes dont le maximum de tranchée ouverte dans une attaque régulière a été calculé à quarante jours, elle est tout entière dans ces deux mots : valeur et industrie ; elles doivent agir de concert pour être efficaces, et ne jamais cesser de se seconder mutuellement.

S'il fallait établir, au dix-neuvième siècle, un nouveau système général de défense pour les frontières de la France, on le ferait différemment de celui qui existe aujourd'hui, tant pour la disposition des places que pour le nombre et la configuration de chacune d'elles : la mobilité des frontières, par suite des guerres et des traités de paix, indique naturellement des variations dans l'arrangement des postes fortifiés.

Le cordon des places qui couvraient une frontière, peut aussi se trouver établi à contre-sens, et il faut le réformer ou le changer.

Vauban n'a rien négligé dans la science des fortifications ; il a exposé le principe qui a donné à sa méthode une supériorité si marquée, dans son résumé intitulé : Maximes générales des attaques.

C'est pour les assiégeants qu'il écrivait alors. Son principe fondamental est que l'assiégeant doit toujours, autant qu'il le peut, gagner pied à pied et non par violence, les points qu'il veut occuper. D'où il suit qu'au contraire, le but de l'assiégé doit être de réduire son ennemi à ne pouvoir rien lui enlever que de vive force. C'est cette vérité que l'assiégé ne doit jamais perdre de vue, et qui doit le diriger dans toutes les opérations de la défense : Vauban n'avait pas eu autant d'occasions d'étudier les principes de la défense, qu'il en avait eu d'étudier les principes de l'attaque.

Le grand art de Vauban, dans la construction des places fortes, était de profiter habilement des circonstances de localité ou accidents du terrain ; et les officiers du génie trouveront très-utile de méditer ce qu'il dit sur les propriétés particulières à chaque situation et qui peuvent être très-avantageuses quand on sait les découvrir et en profiter : par exemple, si une ville se trouve coupée en deux par une rivière, accident dont on peut tirer plusieurs avantages.

Une sorte d'équilibre s'était maintenu entre l'attaque et la défense jusqu'au dix-septième siècle. Alors le génie de Vauban fit tout d'un coup pencher la balance du côté de la science des attaques. En effet, on fut tellement étonné de la chute successive et précipitée des places les plus renommées jusqu'alors, qu'on n'osa plus,

pour ainsi dire, songer à se défendre. On crut pouvoir céder sans déshonneur à un tel ascendant; et c'est ainsi que s'établit enfin cette maxime devenue triviale : Qu'il n'y a point de place forte imprenable..... Cette triste maxime ne devrait jamais sortir de la bouche d'un militaire investi de la confiance du gouvernement, d'un chef à la fidélité duquel il a remis une des clefs de la France.

Carnot a changé cet état de choses et ces opinions. Je transcris la conclusion remarquable de son ouvrage sur la défense des places fortes (page 476 de la deuxième édition, faite à Paris en 1811).

« De l'écrit qu'on vient de lire résulte, je crois, bien évidemment, cette vérité tranquillisante; c'est que les barrières de l'empire français sont absolument inexpugnables pour quelque puissance ou réunion de puissances que ce soit, si elles sont bien défendues : c'est qu'une bonne garnison, établie dans l'une de nos places fortes actuelles, et animée du noble désir de s'illustrer par une défense mémorable, peut, aussi longtemps qu'elle se trouvera pourvue de subsistances et de munitions, tenir tête à une armée dix fois aussi nombreuse et se promettre enfin de la faire échouer et même de la détruire entièrement, si celle-ci s'obstinait à vouloir surmonter la résistance. »

Il est certain que la guerre ne se fait plus avec la même férocité et la même destruction qu'avant

l'établissement du système des places fortes. Il est avéré que la guerre a pris, au milieu de ses dévastations mêmes, le caractère d'une espèce de modération, depuis que les peuples civilisés se sont prémunis contre les inondations des Barbares par un cordon de points défensifs et de places fortifiées. Sans cela l'occident et le midi de l'Europe seraient encore exposés à des guerres de Tartares et à des irruptions semblables à celles des Huns, des Suèves, des Goths et des Vandales. — Ce n'est pas seulement en Europe et dans les temps modernes que les peuples civilisés se sont défendus de cette manière. L'empire de la Chine n'éleva-t-il pas la grande muraille pour se séparer des Tartares Mongols? Les Romains, si forts, si guerriers, ne construisirent-ils pas dans la Grande-Bretagne, sous les empereurs Adrien et Septime-Sévère, une muraille qui séparait la province conquise de la contrée des Pictes? L'histoire nous apprend que nos ancêtres défendaient leurs places fortes pendant des années entières. Il est vrai qu'ils avaient une patrie, et qu'ils remplissaient leurs devoirs envers elle.

Lorsque la Convention nationale eut nommé les premiers membres du comité de salut public au mois de janvier 1793, Barère qui en faisait partie, ne tarda pas à s'apercevoir de

l'insuffisance des moyens de défense générale, par un comité qui n'avait pas un seul militaire dans son sein. Il lui proposa de s'adjoindre avant tout Carnot et Prieur de la Côte-d'Or, tous deux officiers distingués du génie, également dévoués à la patrie, et de les charger du département de la Guerre. Carnot et Prieur acceptèrent cette honorable et pénible fonction; Barère obtint de la Convention qu'ils fussent adjoints au Comité. Dès lors la défense générale prit un grand caractère d'activité, d'ensemble et d'énergie, seul capable d'utiliser les forces immenses que la nation ne cessait de mettre à la disposition de l'Assemblée nationale.

Depuis le matin jusqu'au soir, et souvent pendant la nuit, Carnot ne cessait de travailler, dans les bureaux de la Guerre, à organiser les armées, et à préparer des plans de campagne pour arrêter l'invasion étrangère, commencée sur toutes les parties extrêmes du territoire français. Tandis que Prieur faisait fabriquer des fusils, des canons, des armes de tout genre, des poudres et des salpêtres, Lindet s'occupait avec activité et probité des approvisionnements en subsistances, en vêtements, et de tous les autres besoins matériels de la guerre et de l'intérieur. Il est impossible de se faire une juste idée, dans les temps de calme, et même dans les guerres ordinaires, des efforts constants, des travaux immenses, des nombreuses innovations que Carnot dut faire pour

organiser, diriger et surveiller la marche des opérations de quatorze armées, pour leur donner des chefs éclairés et fidèles, vaincre les résistances et les rivalités de quelques généraux, et présenter la bataille aux ennemis en temps opportun, comme à Dunkerque, à Wattignies, à Maubeuge, à Toulon, à Fleurus.

Dans les intervalles des repas, seuls moments de distraction à ses travaux, Carnot se retirait dans le sein de sa famille, et revenait au Comité dès huit heures, jusqu'à une, deux et trois heures après minuit. Après avoir réglé le travail de ses bureaux, il assistait aux délibérations du Comité, et s'occupait encore des besoins de l'armée et des progrès de la défense générale.

Au mois de germinal 1794, lors de la mort de Danton, Carnot fit au Comité un exposé de l'opinion populaire, dont il avait été le témoin dans cette triste occasion, et il proposa de décider que désormais le Comité s'opposerait à l'accusation des membres de la Convention nationale, dans l'intérêt même du gouvernement représentatif, qu'il regardait comme anéanti, si les serviles et ardentes passions de l'esprit de parti pouvaient décimer la représentation. Cette résolution, rendue nécessaire par les événements sinistres qui se renouvelaient au gré de quelques ambitions politiques, qui

n'osaient encore se montrer à découvert, fut prise à l'unanimité, en l'absence de Robespierre, Saint-Just et Couthon, qui n'étaient pas fort assidus au Comité.

Ceux-ci gardèrent rancune à Carnot, et ils allèrent jusqu'à le menacer de le dénoncer à la Convention comme aristocrate et comme se faisant un parti dans l'armée. Carnot ne répondit à ces attaques calomnieuses que par un silence indigné mais d'une tristesse profonde. Barère ne pouvant soutenir le spectacle d'une injustice et d'une ingratitude pareilles envers l'homme le plus laborieux, le plus éclairé, et aussi le plus nécessaire du Comité, prit la parole avec véhémence, rappela succinctement les grands services rendus par Carnot à la chose publique, depuis le jour où il alla faire exécuter en personne son plan de campagne pour débloquer Maubeuge et vaincre le général Cobourg à Wattignies, jusqu'au moment où il prépara et organisa la savante et décisive bataille de Fleurus. Il montra comment l'infatigable Carnot avait travaillé pour la liberté et la patrie, sans intrigues, sans vains discours, sans ambition, et surtout sans arrière-pensée; et se tournant vers les accusateurs injustes, Barère s'écria : « Vous n'ignorez pas que je sais faire des rapports, moi aussi? Eh bien! le jour où vous attaquerez Carnot, je serai à la tribune, la Convention nationale m'entendra; elle se lèvera unanimement en faveur du représentant courageux et modeste à qui nous devons tant de vic-

toires, et la direction de l'héroïsme de nos soldats.»

Là finit cette séance aussi scandaleuse qu'insensée. Saint-Just n'osa pas aborder la tribune, et Carnot ne fut pas accusé!

Carnot regardait la guerre défensive comme la seule naturelle et légitime; il ne considérait la guerre offensive que comme un moyen accidentel et ne l'absolvait que comme une nécessité préventive ou subséquente de la défense du territoire.

Ce fut Carnot qui, indigné de la conduite des Anglais au siége de Valenciennes, proposa au comité une mesure terrible, mais qui les signalait aux peuples de l'Europe comme les plus acharnés ennemis de la France, poursuivant partout la liberté comme une rivale ou comme une ennemie. Il proposa de déclarer que les armées de la république ne feraient pas de prisonniers parmi les Anglais. Barère fit un rapport qui précéda le décret conforme de la Convention nationale; mais ce décret ne fut que comminatoire; car dès le commencement du combat, les Anglais quittaient subitement leurs lignes et disparaissaient.

Ce fut aussi Carnot qui, pour accélérer la reprise des quatre places fortes de la frontière du Nord, proposa de déclarer que les garnisons de ces quatre places, qui ne se rendraient pas, seraient passées au fil de l'épée. Cette résolution fut décrétée sur le rapport de Barère, et quoique purement comminatoire, elle produisit l'effet attendu. Les quatre places du Nord furent évacuées

subitement par les coalisés, et le territoire français fut complétement affranchi à la fin du mois d'août 1794.

Quand la France fut victorieuse, elle devint l'objet de l'ambition, et la proie de quelques intrigants de la Convention, qui lui avaient été si longtemps contraires. Pour s'emparer du pouvoir, il fallait se débarrasser de ceux qui l'avaient exercé à l'avantage du pays, et il ne fut question que de les mettre en accusation. Les dénonciateurs ne manquent jamais en France. On fascina un bourgeois fanatique de Versailles, et Lecointre fut chargé par Tallien, Fréron et Barras, d'être le délateur des membres du Comité de salut public.

On voulut d'abord suivre l'accusation contre Carnot comme contre les autres membres; mais la Convention respecta celui qui avait organisé la victoire. Carnot avait l'âme trop fière, et il était trop juste pour accepter une exception à la dénonciation générale. Il déclara hautement qu'il avait contribué aux actes du Comité de salut public, et qu'il en acceptait la responsabilité. Ce noble procédé étonna les lâches accusateurs, qui firent alors un triage de quatre accusés, pour pouvoir faire prononcer moins difficilement leur proscription.

Lorsque Carnot fut nommé directeur, il continua à diriger les plans de campagne de l'armée d'Italie, commandée par le général Bonaparte, qui

connaissait son rare talent militaire ; mais Barras, agent secret de Louis XVIII, disposant de la majorité directoriale, contraria sans cesse Carnot, et même menaça sa vie par ses vils prétoriens du Luxembourg. Carnot leur échappa et se réfugia en Suisse jusqu'au 18 brumaire, qui renversa dans la boue Barras et ses complots.

Il fut en 1800 ministre de la guerre sous le consulat. Devenu membre du Tribunat, il s'opposa à l'établissement de l'empire, et donna les motifs politiques de son opposition, que Bonaparte se chargea trop bien de prouver par ses guerres.

Cependant Napoléon apprenant que Carnot, au milieu de sa famille, n'était pas fortuné, lui accorda une pension de retraite comme ancien membre du gouvernement. Il composa sous l'empire, d'après le vœu de Napoléon, et pour l'instruction de l'armée et des officiers généraux, sa *Défense des places fortes.* Il alla ensuite défendre la citadelle d'Anvers contre les armées des alliés. Revenu à Paris, il adressa un Mémoire au Roi, qui fut répandu dans toutes les classes de la société avec un grand succès. La Restauration était sourde et aveugle, le Mémoire au Roi fut stérile.

Lors du retour de l'île d'Elbe, Carnot fut nommé ministre de l'intérieur ; là il trouva, dans la succession bureaucratique de l'abbé de Montesquiou, un secrétaire général nommé Guizot. Le nouveau ministre fut si mécontent de l'esprit et des rapports de M. Guizot, qu'il le destitua de

sa place de secrétaire général. Celui-ci se retira aussitôt à Gand, auprès de Louis XVIII, émigré pour la seconde fois.

Le caractère de Carnot était méditatif, studieux, moral, ami de la retraite et du foyer domestique ; il cultivait la poésie pour se délasser des études militaires ; ses habitudes étaient le travail opiniâtre et la promenade solitaire ; il regardait plutôt comme un devoir sévère que comme une vertu civique d'être incorruptible.

Proscrit de nouveau par l'ordonnance royale de Louis XVIII en 1815, et par la loi amnistienne de la Chambre Introuvable de 1816, Carnot se rendit d'abord à Varsovie, oubliant qu'un défenseur de la liberté ne pouvait pas exister sous le gouvernement d'un czar moscovite. Il se retira bientôt après à Magdebourg; une grande place forte était encore un objet d'observation et d'étude. Il y est mort en 1823, honoré des Prussiens qu'il avait combattus, et oublié des Français qu'il avait rendus victorieux.

ARMAND CARREL.

Dans le délire causé par l'inflammation de sa blessure, la puissance de sa pensée et la force de son imagination ne l'abandonnèrent pas. Il parlait souvent de l'Espagne. Il se croyait dans le pays où se sont accomplis les premiers événements de sa

vie militaire et politique. Il parla avec enthousiasme des Espagnols et de Madrid, et trouva, dans une magnifique comparaison entre le brillant aspect de cette capitale et les boues de Paris, des expressions si poétiques et un style si énergique et si brillant, que ses amis espérèrent un instant qu'il leur serait conservé.

L'idée de l'Espagne était dominante dans ses derniers moments, tant il s'était occupé pendant sa vie de cette guerre civile soldée par les despotes et les torys de l'Europe.

« L'Espagne, disait-il, c'est une noble nation,
« un peuple courageux qui aime la liberté : ses
« soldats sont braves ; pourquoi point de chefs?...
« Il lui faut un autre gouvernement. »

LORD CHATAM.

—

Grand homme d'état, ministre sous Georges II, il fut politique profond, orateur politique, et le plus cruel ennemi de la France et de ses prospérités. Comme Hamilcar avait fait jurer par le jeune Annibal haine éternelle aux Romains, lord Chatam fit jurer à son fils Williams Pitt, une haine implacable aux Français. En effet, Williams Pitt ne cessa de faire, pendant quinze ans, une guerre furieuse à la France, à son indépendance et à sa révolution, au point de faire contracter

à l'Angleterre des emprunts ruineux, et qui ont porté sa dette à 21 milliards de francs.

Lord Chatam qui, par sa véhémente éloquence entretenait dans toutes les circonstances politiques l'animosité populaire contre la France, fut cependant un des plus courageux défenseurs de l'Amérique septentrionale, insurgée contre la métropole anglaise. Tout goutteux et malade, lord Chatam se fit porter à la chambre des pairs, et jamais il n'avait été si éloquent, si politique et si malheureusement prophète. Il déclara que l'Angleterre n'avait pas de parti plus juste et plus sage à prendre, relativement à ses anciennes colonies insurgées, que de reconnaître leur indépendance, de favoriser leur liberté et de faire avec elles de solides et utiles traités d'alliance et de commerce. Mais lord Bute, ministre favori de l'entêté Georges III, régnait alors plus que le Brunswick couronné, et il eut le triste privilége de faire perdre l'Amérique à l'Angleterre. Le monde y gagna un grand exemple et un puissant encouragement pour l'émancipation des peuples opprimés, et la civilisation a acquis le gouvernement modèle, représentatif et démocratique d'un peuple nombreux qui, sur un immense territoire, jouit du suffrage universel, d'un pouvoir régulier sans autorités héréditaires, et d'une grande influence sans aristocratie, ni priviléges, ni monopoles.

« Si la Grande Bretagne agissait de *bonne foi*
« pendant vingt-quatre heures seulement dans

« ses rapports extérieurs, sa ruine serait inévita-
« ble. » Ce que le premier homme d'état de l'Angleterre a révélé par ce mot, a été suivi à la lettre par son fils Williams Pitt, et plus atrocement encore par le vicomte Castelreagh.

Lors de la guerre de l'indépendance américaine, un orateur osa justifier l'alliance de l'Angleterre avec les hordes sauvages, à qui le gouvernement payait les chevelures enlevées au crâne des insurgés. Le vieux lord Chatam foudroya de son éloquence cette doctrine de cannibales où l'on n'avait pas craint de dire : « Nous sommes en droit d'employer contre nos ennemis tous les moyens que Dieu et la nature ont mis à notre disposition. »

M. DE CHATEAUBRIAND.

M. de Châteaubriand est, sans contredit, le *gentilhomme* de l'ancien régime qui a le plus d'esprit, de religion, de féodalité, de philosophie, de despotisme, d'instruction, de folie, de littérature, de prétention, de style, et d'ambition politique. Sa réputation se compose de tous ces divers éléments aussi incohérents et aussi extraordinaires par leur réunion que par leurs résultats.

Ce grand écrivain a prouvé, au dix-neuvième siècle, dans *le Génie du Christianisme,* qu'on peut faire de la religion un roman. Les gouvernements

n'en font-ils pas un instrument de politique et de puissance profane? Dans ses *Martyrs*, il a démontré qu'on peut mêler avec succès, chez les Français, le profane et le sacré, le pathos avec le style, et associer habilement la vérité et le mensonge. Dans son *Itinéraire à Jérusalem*, il a enseigné qu'on peut être chrétien sans foi, pèlerin sans piété, fanatique sans religion, hypocrite par bon ton, philosophe sans système, et faire tout seul une sainte croisade et un voyage en Judée sans sortir de Constantinople.

Cet historien émigré avait déjà prouvé, à la fin du dix-huitième siècle, dans son *Essai moral sur les révolutions* (publié à Londres en 1797), qu'il était à la fois démocrate et monarchiste, bourbonien et régicide d'opinion, athée et catholique, sauvage par ses écrits, et gentilhomme par ses mœurs, historien et romancier par son esprit.

Cet homme politique a prouvé, dans les derniers temps, qu'il n'y avait de salut pour les nations que dans le despotisme et la féodalité, que la reconnaissance ne devait point empêcher un noble écrivain d'accabler un puissant dans sa chute, et que, dans les cas extraordinaires, il fallait bouleverser toutes les idées, punir les opinions, accuser le passé, flétrir le présent, dévorer l'avenir et incendier sa patrie pour la rendre heureuse.

Envoyé au congrès de Vérone, il avait flatté les

projets despotiques de la Sainte-Alliance. Devenu ministre des affaires étrangères, il coopéra à la destruction des libertés espagnoles, en ajoutant l'influence diplomatique à l'invasion militaire.

Plus tard, disgracié par la restauration, il se fit, dans le Journal des Débats, le champion de la liberté de la presse, importune au ministère qu'il venait de quitter.

Rentré dans la classe commune par son exil du ministère, il a fait, au nom du comité des Grecs, une *note* en faveur de ce peuple si longtemps opprimé.

L'improbation que manifesta Napoléon du discours que devait prononcer M. de Châteaubriand à l'Académie Française, en remplaçant Chénier, qu'il diffamait le même jour qu'il lui succédait sur le quarantième fauteuil, nous a privés de ce document remarquable.

Quelle perte pour la littérature française que ce discours dans lequel il refusait toute justice aux talents supérieurs de J. M. Chénier ! Ce discours eût nui sans doute à la réputation littéraire de Châteaubriand, mais il aurait confirmé la renommée de l'auteur de Charles IX, de Gracchus, de Fénélon et de Tibère.

De retour de Genève en 1832, M. de Châteaubriand a publié à Paris une brochure sur la captivité de la duchesse de Berry. « Ce légitimiste ro-

« mantique voit dans la loi sur l'état de siége, un
« système complet de lettres de cachet en grand
« et un arbitraire légal bien prononcé, qui
« change la monarchie constitutionnelle en des-
« potisme oriental. C'est Constantinople ayant
« pour janissaires les eunuques de la doctrine.
« Ils portent seulement, comme Mahmoud, des
« chalevari à l'anglaise, en signe de progrès de la
« civilisation. »

Arrêté à Paris, ainsi que M. Hyde de Neuville et M. de Fitz-James, il refusa de répondre au juge d'instruction, ne reconnaissant point sa compétence judiciaire sous *un gouvernement de fait*. Il fut mis en liberté le 26 juin. Un tel accusé était fort dangereux à poursuivre. Ce n'est point là un écrivain de journal, ou un patriote obscur qu'on peut écraser à merci. Le délit dont il était prévenu se liait avec celui pour lequel M. Berryer fils était en prévention à Nantes. M. de Châteaubriand écrivit le 3 juillet à M. Barthe, ministre de la justice, qu'il était, lui Châteaubriand, un des hommes consultés par M. Berryer fils, ayant approuvé son opinion sur les conséquences de l'arrivée, dans l'ouest, de la mère de Henri V, mais ayant aussi rédigé deux notes à ce sujet, dont l'une était signée *Châteaubriand,* pour être remise par M. Berryer fils à Madame la duchesse de Berry. « Le véritable coupable, s'il y a coupable, c'est moi, » s'écrie à la fin de sa lettre M. de Châteaubriand. « Cette déclara-

« tion servira, j'espère, à la prompte délivrance
« du prisonnier de Nantes; elle ne laissera peser
« que sur ma tête l'accusation d'un fait très-innocent sans doute (1), mais dont, en définitive,
« j'accepte toutes les conséquences. »

M. de Châteaubriand, à qui le ministre de la justice a accusé réception de sa lettre, a quitté Paris le 11 août, plus d'un mois après.

Royaliste libéral, aristocrate constitutionnel, féodal monarchique, il est fanatique de la liberté de la presse et de la vieille dynastie des Bourbons. Il a un grand style, de la noblesse dans les pensées et dans les récits. Il lie ses velléités libérales à des affections royalistes. Il veut faire de la France une monarchie bourbonienne et une société constitutionnelle. Il associe les traces des temps anciens aux changements du dix-neuvième siècle. Il associe l'immobilité des anciennes institutions au mouvement progressif des esprits.

Le grand écrivain légitimiste est représenté,

---

(1) M. Berryer fils résumait son mémoire et ses relations avec madame de Berry, par ces mots : « Toute guerre étrangère ou civile, en la supposant couronnée de succès, ne peut ni soumettre, « ni rallier les opinions. » C'est là bien connaître l'esprit français et le caractère fanatique et immuable des partis ! M. de Châteaubriand engageait dans ses notes la mère de Henri V à quitter une patrie que tant de discordes ont *déchirée*.

dans une lithographie, sous la forme d'un chien caressé par un petit prince. C'est un chien de la race des levriers, caressé par un principicule de la race des Bourbons. L'image est piquante, disait un jeune légitimiste, en parlant de cette lithographie : la *Caricature* a comparé le juste-milieu à un lièvre, et *la Mode* compare les légitimistes à des levriers.

M. de Châteaubriand a déclaré (dans une brochure publié en novembre 1831) qu'il n'était pas l'auteur de la fameuse *note secrète* envoyée pendant la Restauration aux puissances étrangères. Ce désaveu est précieux et détruit noblement toutes les calomnies répandues dans le temps à ce sujet contre lui.

« Que je sois sans génie, dit-il, sans esprit, sans « talent, sans logique, sans savoir, j'en conviens. « Je prie seulement de ne dire de moi que des cho- « ses véritables, de ne pas m'attribuer, par exem- « ple, *la note secrète*, parce que je ne suis pas « l'auteur de cette note » (page 8).

Il ajoute : « Depuis le commencement de la Res- « tauration, je n'ai cessé de réclamer les libertés « publiques : la liberté de la presse m'a peut-être « quelques obligations ; elle a été, en raison de « l'amour sincère que je lui portais, la cause de la « plupart de mes disgrâces sous le règne de la lé- « gitimité. Tous les hommes qui désiraient les « franchises nationales étaient alors de mon côté. « Je marchais, comme aujourd'hui, avec les *révo-*

« *lutionnaires!* Qu'y a-t-il donc de nouveau dans « ma position? Liberté et honneur de la France « au dedans, indépendance au dehors, tel est le « point de ma sympathie avec les *révolutionnaires.* « Sur ce fonds commun d'opinions généreuses, « *carlistes et révolutionnaires,* nous vivons en paix, « en attendant que la patrie soit dégagée des « mains équivoques du *juste-milieu.* »

Le plus beau trait de sa vie politique, c'est la défense courageuse et constante de la liberté de la presse. Aussi les journaux de toutes les opinions l'ont-ils défendu lorsque le pouvoir l'a attaqué personnellement pour ses écrits.

Quand *le National* fut frappé par l'arrêt monstrueux du 20 mars 1833, M. de Châteaubriand écrivit au rédacteur la lettre suivante :

Paris, 22 mars 1833.

Monsieur,

La généreuse part que vous avez prise à mon dernier procès, me ferait un devoir de vous dire toute celle que je prends au vôtre, quand je ne serais pas, comme je le serai toujours, le zélé défenseur de la liberté de la presse. Je n'ai cessé, depuis l'établissement de la royauté du 7 août, *d'annoncer que cette royauté ne pourrait marcher longtemps avec les libertés publiques.* Ce qui vous arrive, monsieur, est une nouvelle preuve à l'appui de mon assertion. J'espère que la Cour de cas-

sation fera justice d'une *censure déguisée*, d'autant plus dangereuse qu'elle emprunte le caractère de la loi. La Cour de cassation a délivré Paris de l'état de siége; malheureusement quatre départements gémissent encore sous la rigueur des *mesures militaires*, lorsque les troubles de l'ouest sont apaisés. *La presse indépendante, véritable représentation nationale, comme le jury est la pairie universelle,* n'élèvera-t-elle pas la voix contre ce despotisme oublié dans un coin de la France, *sur une terre libre?*

Agréez, je vous prie, monsieur, le témoignage sincère de mon vif intérêt pour la première de nos garanties sociales, et recevez de nouveau l'assurance de la considération très-distinguée avec laquelle j'ai l'honneur d'être, etc.

Signé: CHATEAUBRIAND.

La France s'honore du talent littéraire de M. de Châteaubriand, et encore plus de ses efforts courageux pour soutenir, sous tous les régimes et sous toutes les formes de gouvernement, la liberté de la presse, pour toutes les opinions et pour tous les citoyens. Il s'est voué si invariablement à cette liberté vitale de la pensée et la première de nos garanties sociales, que le peuple combattant aux barricades de juillet, le distingua sur la place publique et l'honora de ses acclamations. Il avait essayé de la faire adopter par les Bourbons de la

Restauration ; et il est accusé aujourd'hui (1833) pour s'être servi de cette arme et de cette conquête dont il a voulu consacrer l'usage parmi nous. Mais la presse n'est ni ingrate ni oublieuse : elle le défendra.

En matière de liberté de la presse, la personne et le talent de M. de Châteaubriand devraient être inviolables pour tout gouvernement qui, né d'une révolution faite par la presse, se souviendrait de son origine. Mais les ministres doctrinaires croient, ou font semblant de penser *qu'il est impossible de gouverner un pays où règne la liberté de la presse!* Le temps leur apprendra ce que vaut cette maxime.

Ce qui a déplu surtout aux intrigants du pouvoir dans les *courtes réflexions* publiées par M. de Châteaubriand, c'est d'avoir dit qu'il ne voyait, dans le gouvernement actuel, nul homme de génie, *nulle supériorité*, mais seulement *quelques vieux bacheliers èsconstitutions, modèles de fortitude, épuisés de serments, et, en résumé, quelques sordides médiocrités.*

Ce n'est pas ainsi que les courtisans et la coterie des doctrinaires veulent être traités ; ils prétendent à la haute politique et au génie gouvernemental, et ne peuvent se soumettre au jugement d'un romantique qui, sans être homme d'État, ni historien, ni publiciste, ne trouve dans nos petits grands hommes éclos de 1830, que de plates et viles médiocrités, dans une époque où

deux années d'émeutes ont suffi pour produire de grands ministres et un grand nombre de hautes capacités !

Des courtes réflexions de Châteaubriand sur les 12,000 fr. de la duchesse de Berry.

1° L'on peut demander à l'auteur célèbre du Génie du christianisme, pourquoi il a mis tant de publicité dans l'offre des 12,000 francs de madame de Berry, pour les indigents cholériques? La doctrine des chrétiens est *que la main gauche doit ignorer le bien qu'a fait la main droite.* Il ne fallait donc ni des offres faites au préfet, ni aux maires de Paris. Pourquoi mettre les bienfaits en administration? Il y avait l'ancienne manière de distribuer des secours aux infortunés par le moyen des curés de Paris, qui par état connaissent le nombre et la qualité des nécessiteux. Il y avait la voie naturelle des comités de bienfaisance et des sociétés de charité, si nombreuses à Paris. Pourquoi donc cette forme ostentatrice et ce luxe d'aumône, quand, par sa nature, la bienfaisance doit être secrète pour être méritoire. M. de Châteaubriand aurait évité ainsi cette polémique des journaux, ces correspondances de préfecture et de mairies, cette vanité princière de faire de l'effet par l'aumône, et il eût évité toute allusion politique.

2° M. de Chaâteaubriand ne voit partout que la bienfaisance des races royales, *à qui la France doit*

tout, selon ce grave historien. En effet, la France doit à cette race, dite de Saint-Louis, la folie des croisades, le fanatisme du moyen âge, les guerres civiles des Vaudois et des Albigeois, la Saint-Barthélemy, le siége sanglant de la Rochelle, les meurtres militaires de la Saintonge et de l'Aunis, les dragonnades des Cévennes, l'incendie deux fois exécuté dans le Palatinat, la révocation de l'édit de Nantes, les corruptions de la Régence, les débauches du règne de Louis XV et les dilapidations qui ont nécessité la révolution.

Comment M. de Châteaubriand s'est-il aventuré, à la fin d'avril 1832, à se proclamer le ministre plénipotentiaire de madame de Berry, par elle *autorisé* à compatir aux infortunes et à réunir la France ancienne à la France nouvelle ; au moment où madame de Berry débarquait à la Ciotat et était attendue à Marseille, où elle portait quatre millions en or et dix mille fusils, pour allumer la guerre civile dans tout le midi et l'ouest, et donner ainsi le signal à la sainte-alliance des rois, pour faire en France une invasion générale ? L'avenir nous expliquera ces énigmes de contre-révolution, dont le but n'est connu que des chefs de la coalition absolutiste et diplomatique, mais dont les calamités menacent le sort de tous les peuples.

Mais ce que l'histoire flétrira avec son inexorable justice, c'est l'inhumanité atroce de cette famille des Bourbons, qui choisit, pour allumer la guerre civile et appeler la guerre étrangère contre

la France, le moment suprême et désastreux où le choléra et la peste asiatique déciment impitoyablement la population de Paris et de vingt-cinq départements. Ah! sans doute, ce n'est pas assez de la famine, des discordes civiles, de la guerre étrangère, il fallait encore la peste, cette grande alliée des rois d'Europe!

Profession de foi politique de M. de Châteaubriand, dans les pages 32 et 33 de ses courtes réflexions, publiées à Paris au mois d'avril 1832.

« Heureux d'avoir été choisi par madame la du-
« chesse de Berry pour répandre ses bienfaits, je
« suis de plus *formellement autorisé par la prin-*
« *cesse exilée* à sympathiser, en son nom, avec
« toutes les infortunes de la France, comme à
« prendre part à tout ce qui peut contribuer à la
« prospérité, à la concorde, à la liberté et à la
« gloire du royaume. Je m'empresse d'obéir à *ce*
« *double mandat,* tant que je serai retenu dans ma
« patrie par ses malheurs. Ainsi je serai, si l'on
« veut, l'ambassadeur de la vieille France auprès
« de la France nouvelle, dont je parle la langue
« couramment, sans faux accent et sans grimaces.
« Mais qu'on se rassure, il n'y aura jamais rien
« d'*occulte* dans les *missions* d'honneur et de bien-
« faisance que je pourrais avoir reçues, et jamais
« je n'en accepterai d'autre. Je ne serai jamais
« pour personne *ministre plénipotentiaire de nuit,*

« *chargé d'affaires accrédité auprès des ténèbres;*
« je ne sais me rendre coupable de *fidélité* que
« par le *flagrant délit!* Le gouvernement sait que
« je lui ai refusé tout serment, que je lui ai ren-
« voyé ma seule fortune, la fortune dont je jouis-
« sais à titre de pair, et que, nonobstant, je
« n'en supporte pas moins ma part des charges
« publiques. Je ne puis donc être envers lui, ni
« un traître, ni un ingrat; il sait (pour les rai-
« sons que j'ai alléguées à la tribune de la Cham-
« bre des Pairs et dans mes deux derniers écrits
« (1831 et 1832), il sait *qu'en reconnaissant l'ordre*
« *civil et militaire actuel, je ne reconnais pas l'or-*
« *dre politique.* Il n'y a pour moi, *politiquement,*
« ni Charte *bâclée de* 1830, ni royauté d'*urgence*
« *de* 1830, ni Chambres sans mandat de 1830,
« quels qu'aient été d'ailleurs le mérite et la né-
« cessité de ces institutions au moment critique.
« Mais ce moment est passé; et le temps de la pos-
« session est encore trop court pour avoir prescrit
« le droit national. (*Il est imprescriptible et éternel*
« *comme la souveraineté du peuple.* NOTE INTER-
« CALÉE DE BARÈRE.) Toutes les escobarderies de la
« terre ne me persuaderont jamais qu'*une poignée*
« *de députés sans mandat* a pu disposer de la nature
« et de la forme du gouvernement de la France.
« *Un congrès national envoyé* ad hoc *par la nation*
« avait seul le droit, comme chez nos voisins les
« Belges, de décider une si haute question. C'est
« l'ancien droit de la France. (Voyez l'édit fameux

« qui révoque et annulle l'édit de juillet 1714, et
« la déclaration du 23 mai 1715, donnée à Paris
« au mois de juillet 1717, enregistrée au parle-
« ment.) »

Le docteur O'Méara s'exprime ainsi sur le compte de M. de Châteaubriand :

« Châteaubriand est un vieil émigré qui fut
« nommé secrétaire du cardinal Fesch, quand ce
« dernier fut nommé ambassadeur à la Cour de
« Rome; il chercha à se rendre lui-même agréable
« au pape et aux cardinaux, malgré *le galimatias*
« qu'il avait publié dans son *Génie du Christianisme.*
« Pendant qu'il était à Rome, il fit tous ses efforts
« pour persuader à l'ancien roi de Sardaigne, qui
« avait abdiqué pour se faire religieux, de renou-
« veler ses réclamations pour le trône de Sardaigne.
« Mais le roi, suspectant Châteaubriand et le re-
« gardant comme *un mouton de police, le mit à la*
« *porte* et se plaignit à Napoléon de sa conduite,
« qui causa sa disgrâce. Lorsque j'étais puissant,
« Châteaubriand fut *un de mes flatteurs les plus ab-*
« *jects; c'est un fanfaron sans caractère, qui a l'âme*
« *rampante et qui a la fureur de faire des livres.* »
(Pages 363 et 364 du volume 11 de l'ouvrage d'O'Méara.)

Il déclara, pendant la Restauration, dans une séance de la Chambre des Pairs, que l'émigration s'était trompée lorsqu'elle avait pris un mouvement national, provoqué par les besoins du siècle, pour une révolution accidentelle de la populace,

et pour un simple acte de *mutinerie*. Non, l'émigration ne s'est pas faite d'après cette erreur ; elle était trop éclairée pour ne pas voir que la nation entière, moins les privilégiés, avait fait et voulu accomplir la régénération sociale en France. L'émigration croyait aller provoquer les puissances étrangères en faveur de ses priviléges et de ses préjugés. La France fut alors une réunion immense d'hommes libres, et l'émigration ne fut qu'un rassemblement d'hommes vaniteux, impuissants et mutins.

Cet auteur romantique a rarement compris les besoins et les penchants de la nouvelle société française ; aussi a-t-il été très-rarement l'organe de la pensée publique. Il a offert des impressions plus factices que vraies ; il a porté un tribut aux vainqueurs comme aux vaincus. Il fut poète en prose sous le consulat et l'empire ; il fut prosateur. ingrat quand Napoléon tomba du trône le plus élevé de l'Europe. Il a nourri les illusions de la nation, plutôt que de lui annoncer quelques vérités utiles à son indépendance. Il publie ses œuvres ; il met ses églogues américaines, ses Martyrs, son Génie chrétien, sa Jérusalem, à la place de la science du publiciste et des efforts du patriote. Qu'importent à la France opprimée la peinture des amours de Chactas et la profonde mélancolie de Réné ? Que signifient pour nos droits et nos libertés ces aventures inconnues du frère d'Amélie ou de l'amant d'Attala ?

Il voit la société politique sous un aspect tout romantique, dans des réminiscences illusoires, dans l'espérance prophétique d'un retour du passé. Son grand talent se manifeste dans l'histoire, dans la poésie, dans la polémique, dans les tableaux de la nature étrangère et sauvage, dans les créations modernes des arts ; mais ce n'est là ni la science du pouvoir, ni la connaissance du gouvernement ; ce n'est ni l'État social stationnaire, ni l'État social progressif. Il faut de plus fortes sympathies pour la liberté des peuples.

Il a une grande puissance littéraire, il a un style imagé, spirituel ; mais c'est une puissance vague et un style romanesque. La conscience de son talent n'a pu l'empêcher de se placer hors de l'histoire contemporaine, à force d'embellir l'histoire ancienne. Il a préféré la religion du passé au culte de l'avenir. Il pouvait être un grand peintre d'histoire, il s'est réduit au rôle secondaire de peintre de salon. Placé par son âge au milieu des choses les plus fortes et les plus grandes de l'Europe, il nous a entretenus de la chute du Niagara et du renversement d'une dynastie. On n'a jamais fait un aussi frivole usage d'un talent aussi éminent.

Sa faculté d'invention est bornée, et ses qualités semblent avoir limité son génie en l'individualisant trop. Il a formulé tous ses ouvrages sur son génie du christianisme ; il a assigné à ses idées des types dont il ne peut plus sortir ni s'affranchir. Il a, par sa manière d'écrire, borné l'essor de sa

vive imagination, qui n'en est pas moins vagabonde et bizarre. S'il n'avait pas adopté ce genre romantique emprunté d'un autre âge et qu'il a rajeuni chez une nation passionnée pour les nouveautés, sa carrière littéraire et philosophique eût été bien plus vaste et plus utile à la société.

Ses *pensées*, ses *souvenirs*, ses *caractères* sont d'un attrait fort piquant. Mais, sur le terrain de la poésie, Châteaubriand nous rend curieux de savoir comment cette muse qui a plié à ses accents notre prose, tantôt si rebelle et tantôt si lucide, se serait assujetti le rhythme impérieux des vers dans l'ode et dans la tragédie.

Son style brillant a séduit ses contemporains, qui avaient un grand besoin d'émotions et de mensonges. Son style est une admirable déception; et, selon Buffon, *le style est l'homme.* Si, au milieu de cette phraséologie très-animée d'esprit et de talent, il se trouve quelques semblants de génie, c'est un génie très-aventureux, et même charlatanique. On ne peut que le qualifier ainsi, pour peu qu'on l'ait suivi dans ses déportements d'éloquence et d'imagination.

Le poème de Moïse est privé de cet intérêt de curiosité vulgaire, qui soutient ailleurs les ouvrages les plus médiocres. Le style en est plus fort que la conception dramatique. L'action rapprochée du ciel languit quelquefois sur la terre; et pour incarner enfin ce grand esprit du prophète juif, il n'apparaît à notre imagination que

l'ombre de Talma. Moïse n'est pas une tragédie, c'est une épopée tout entière; le poète n'a pas touché le but, il l'a dépassé. Le métier a manqué au génie, et Racine, enfin, ne fit pas représenter *Athalie*. Ne soupçonnons pas la sincérité de ses terreurs chrétiennes ; mais ne pourrait-on pas affirmer qu'il manquait de foi aux prestiges d'un théâtre usé et aux talents des comédiens qui survivaient !....

Dans son Essai sur les révolutions, ouvrage très-informe, il donne le secret de ses opinions politiques : besoin d'indépendance, mépris pour la domination de la médiocrité, culte pour le passé et quelque sympathie pour le présent, un grand respect pour le libre sentiment religieux, et un dégoût prononcé pour les règles extérieures et étroites que l'on voudrait en tirer.

Dans les Natchez, il paraît comme le devancier de lord Byron, ennuyé et lassé d'une vieille et factice civilisation, allant demander des impressions nouvelles aux antiques forêts de l'Amérique, méprisant le ton convenu et les hypocrisies d'une société aussi usée que corrompue, et se composant un idéal de la nature sauvage comme satire de ce qu'il avait vu, plus que comme une imitation de ce qu'il voyait ; rebuté par une littérature monotone où tout était tradition et imitation, et cher-

chant des émotions plus vraies dans des peintures quelquefois réelles et neuves, mais souvent bizarres, grossières et cruelles, comme pour braver l'amollissement de notre goût et de nos mœurs. C'est, du reste, une composition peu achevée, mais remplie de cette verve indocile de jeunesse, qui a ses écarts et ses révoltes.

Les Natchez sont une belle composition littéraire. Les Martyrs ont réuni une ingénieuse alliance des deux grandes machines poétiques des anciens et des modernes, et dont certaines parties, le Combat des Francs, par exemple, l'emportent en perfection, de l'aveu des critiques les plus sévères, sur tout ce que l'auteur a conçu de plus admirable.

Les *Quatre Stuarts* sont un de ses ouvrages politiques et historiques que l'on a vantés dans les journaux de 1828.

Châteaubriand n'a pas fait l'histoire de ces princes, mais des *Essais poétiques sur les quatre Stuarts*. C'est un romancier historique. Il appelle Cromwell « un grand espion couronné ; » ce n'était qu'un despote connaissant l'esprit de l'armée et la doctrine de l'usurpation audacieuse et de l'obéissance passive. Châteaubriand est comme tous les hommes de parti, dont l'esprit est de rapetisser et d'avilir ce qu'ils n'aiment pas.

Il peint Monck, dont les historiens ont fait un héros de fidélité envers les Stuarts, comme un bas flatteur de tous les pouvoirs. Il se passionne pour

Strafford, qu'il peint comme un fidèle serviteur de Charles, trahi par son roi. Mais quand cet écrivain en est venu à Henriette-Marie, il paraît n'avoir pas osé lutter avec Bossuet. Il donne à l'histoire les ornements mensongers et l'attrait trompeur du roman. Il prodigue son imagination aux dépens de la vérité et de la gravité historique. Il est plein d'ingénieux rapprochements qui fatiguent, et de comparaisons trop spirituelles et trop subtiles pour le bon goût. Il regarde avec superstition le mois de janvier comme fatal aux Stuarts.

Il appelle Cromwell la « destinée visible du moment » Quelle appréciation romantique d'une des plus grandes figures de l'histoire moderne!

Châteaubriand, par les préfaces de sa nouvelle édition, a dégoûté le public de ces orgueilleuses modesties qui se pavanent humblement dans des préfaces passées de mode. C'est mettre le public dans la confidence de ses propres faiblesses, et le faire rire à ses dépens. Ce sont les auteurs meurtris ou mutilés par la censure qui ont des préfaces pour s'en venger. Mais cela ne peut arrêter ni les tenailles, ni le bâillon, ni les ciseaux du saint-office littéraire et dramatique. Le public d'ailleurs n'a pas besoin de l'amende honorable ou de la satirique verve des préfaces; le public est sans pitié pour les infortunes et les chutes de théâtre. Si parfois il prend le parti de siffler les censeurs et les persécuteurs, cette courte justice ne peut dédommager les déplorables vic-

times d'une inquisition aussi sainte que toutes les autres. Les inquisiteurs de la littérature ne sont guère sensibles aux huées ; ils se retranchent derrière leurs traitements.

Quand M. de Châteaubriand fut ministre, il ne voulut pas concourir au rétablissement de la censure. Destitué, il attaqua le ministère Villèle pendant quatre années dans le Journal des Débats. A la formation du ministère Martignac, M. de Châteaubriand refusa deux portefeuilles, celui de la marine et celui de l'instruction publique. Il pensait que ce ministère n'était pas arrêté et fixé dans un système constitutionnel assez complet relativement aux choses et aux hommes. Il a préféré se faire exiler comme ambassadeur à Rome, avec 300,000 francs de traitement, le tout à cause de son amitié pour M. de Laferronnays et dans un esprit de conciliation.

En 1824, il avait voulu essayer de renvoyer ses collègues ministres pour devenir chef du conseil et directeur de l'administration nouvelle. Villèle le renversa brutalement.

Son imagination romantique et vagabonde l'entraîne et le fait changer facilement de poétique et de polémique.

Dans l'orgueil de son talent, il s'est vengé du ministre gascon qui l'avait chassé de l'hôtel diplomatique.

Il est orateur si fécond, si variable, si versatile,

qu'il peut parler *pour, contre et sur.* Il fait argument de ses intérêts et de ses passions.

Il est maintenant en discrédit dans tous les partis ; les révolutionnaires lui reprochent le Génie du christianisme, et sa politique du *Conservateur.* Les royalistes lui reprochent d'être le père de la défection, un transfuge ambitieux, d'avoir rompu les digues qui retenaient les esprits dans l'ordre monarchique, et de les avoir entraînés quelque temps dans la sphère des théories libérales. Son esprit n'a obtenu aucune maturité avec l'âge : il est sans expérience politique.

Comment a-t-on choisi, en 1828, le plus poétique des hommes d'État français, pour aller représenter la France à Rome, sur la vieille terre de la poésie? le temps résoudra ce petit problème diplomatique.

Il a fait du romantisme, de la diplomatie, de la religion, de la polémique, du ministérialisme, des voyages, de l'histoire et des spéculations topographiques.

De ce que l'on a vu un instant, lors des élections de novembre 1827, M. de Châteaubriand prendre le parti libéral (sans songer qu'il satisfaisait son ressentiment contre M. de Villèle, qui l'avait si laconiquement chassé du ministère des affaires étrangères), les libéraux crédules et avides qu'ils

sont de conversions et d'alliances nouvelles, ont publié que ce grand talent romantique, que ce réacteur éloquent était réconcilié avec les doctrines modernes, et recevait enfin de l'opinion des inspirations républicaines; comme si le fond du caractère et des doctrines peut jamais changer réellement, chez les hommes surtout qui se sont mis en évidence, ou qui ont obtenu une renommée. Les libéraux ont, dans leurs obséquieux journaux, transformé ce potentat littéraire en tribun politique, jusqu'au moment (mai 1828) où l'on a vu le noble vicomte accepter une ambassade auprès du pape ou auprès de toute autre cour absolue.

Il demandait dans sa Monarchie selon la Charte, sept hommes par département pour gouverner l'heureuse France de la Restauration. Il ne trouvait pas dans Constantinople assez de despotisme pour se défendre contre les excès de la liberté de la presse libérale. Il écrivait en 1797 à Londres pour les républicains et contre le christianisme. Il a défendu dans le Journal des Débats et ses anciennes opinions et ses opinions intermédiaires, et ses intérêts de chaque moment; royaliste jusqu'à la réaction, libéral jusqu'à la faction, et démissionnaire devant le ministère Polignac. Il avait aussi quitté des fonctions secondaires dans la diplomatie sous Bonaparte consul, après la mort du duc d'Enghien, à une époque où les démissions étaient rares. Compagnon de Louis XVIII dans sa

fuite à Gand, il y écrivit le Moniteur de la Restauration émigrée et fut ministre en Belgique comme il avait été volontaire de Condé en Allemagne. Il dirigea la Restauration dans le Conservateur, vers l'union du trône et de la Charte. Il attaqua l'opposition libérale et s'y réunit ensuite quand le Gascon Villèle lui donna une heure pour déménager de l'hôtel des Affaires étrangères. Il est noble, il est courtisan, il est royaliste, et il a contre lui les valets de cour, les laquais du pouvoir et les jésuites de robe longue et de robe courte.

Il a rendu son ambassade célèbre, non par la diplomatie, mais par son amour pour les lettres et les arts. Il a honoré d'une riche souscription le monument destiné à remplacer l'humble pierre qui recouvrait le tombeau du Tasse.

Les cendres du Poussin gisaient presque ignorées dans l'église de Saint-Laurent *in Lucina.* Il a commandé à M. Lemoine, sculpteur, un monument qui, exécuté tout entier à ses frais, sera incessamment placé dans cette église ; et il a fondé l'établissement pieux d'une messe solennelle pour célébrer à perpétuité le jour anniversaire de la mort de ce grand peintre français.

Il a fait exécuter des fouilles à *Torre vergata,* sous la direction du savant antiquaire Visconti, qui dirigera aussi l'ouvrage descriptif qu'on en prépare.

Il a demandé au célèbre Pinelli de Rome, une suite de dessins dont cet artiste se propose de

prendre les sujets dans les nombreux ouvrages de l'écrivain romantique.

Il a publié quelques idées constitutionnelles sur la pairie et sur l'alliance des anciens et des nouveaux intérêts, qui ne sauraient plaire aux hommes des vieilles erreurs, des mensonges gothiques et des prétentions féodales. Son roman des Martyrs a reçu une nouvelle préface. Cet écrivain a voulu par ses préfaces se montrer tel qu'il est en 1826, tel que les impressions de sa vie l'ont fait : condamnant ce que l'expérience lui a appris à juger comme des erreurs, ou défendant avec vigueur ce qui n'a pas cessé d'être sa pensée intime, quelques changements que le temps et les événements aient apportés à l'aspect des choses.

On ne peut partager ses opinions anciennes, ni même tout ce qu'elles sont devenues.

On ne peut regarder son *Essai sur les révolutions*, ni dans son ancienne forme, ni avec les réticences et les rétractations qui le modifient, comme un ouvrage propre à servir de guide en politique ; mais il l'a écrit avec sincérité et corrigé avec une sorte de loyauté.

A propos des élections de 1837, dont il ne veut se mêler, ni comme électeur, ni comme candidat, il a fait sa profession de foi dans les journaux par une lettre datée de Paris, 12 oc-

tobre; la voici : « Je n'ai pas refusé le ser-
« ment en 1830 pour le prêter en 1837. Le temps
« peut modifier mes opinions, mais ne saurait
« changer mes principes. Je ne contredis, du reste,
« aucune des résolutions opposées à la mienne; je
« n'ai ni le droit ni la volonté de blâmer per-
« sonne. »

Voilà une profession de foi très-sage, très-philosophique et se ressentant peu de la politique de l'époque; voilà qui est très-honorable par le temps qui court!...

M. de Châteaubriand a vu les grandes cités et les diverses contrées de l'Amérique et de l'Europe, pendant que la France était en proie aux guerres civiles et qu'elle était labourée par la charrue révolutionnaire.

Sa vie littéraire a tout absorbé. Il n'y a qu'une petite lacune occupée par sa vie politique, un ministère très-court sous la Restauration.

M. de Châteaubriand, devenu ministre, vota pour la guerre impie, impolitique et dispendieuse d'Espagne en 1823. Il rêva l'établissement de monarchies dans l'Amérique du Sud.

M. de Châteaubriand prétend avoir compris en 1789 que la vieille société était usée et que l'avenir appartenait à la société nouvelle; il écrivit à Londres ses deux volumes révolutionnaires *sur*

les révolutions ; et cependant il émigra pour se joindre aux ennemis de la Révolution et de la liberté.

En 1830, il se rapprocha de Charles X, et il demanda, nous dit-il lui-même, après la chute de M. de Villèle, que Casimir Perrier, Sébastiani et Royer-Collard fussent appelés au ministère, faisant ainsi abnégation de ses propres idées légitimistes.

Mais du 1er au 6 août, il ne voulut entendre aucune des paroles généreuses du court instant qui suivit la victoire. Il refusa tout serment. Il est resté dans les ruines de la Restauration, et il a subi la solitude de la légitimité.

Tout paraît extraordinaire pour cet écrivain. Il fait ses mémoires d'outre tombe. Les Bretons lui élèvent un tombeau dès son vivant.

« On érige en ce moment, dit *l'Auxiliaire* « *breton*, sur l'île du Grand-Blé, à Saint-Ma- « lo, un monument destiné à recevoir les dé- « pouilles mortelles de notre illustre compatriote, « M. de Châteaubriand. Beaucoup d'étrangers de « distinction, des gens de lettres et des artistes, « visitent les travaux, et l'auteur d'Attala lui- « même doit assister dans quelques jours à la « bénédiction de ce mausolée, qui sera faite par « M. l'évêque de Rennes. »

Je retrouve cette épigramme sur M. de Châteaubriand, par l'abbé Roc de Montgaillard :

A Londres mécréant, capucin à Paris,
A la France, en tout temps, il donna des avis;
Augustin au boudoir et Dorat à l'église,
Le grand Châteaubriand a pris pour sa devise
Le masque de Thalie et celui de Scapin.
Il se croit un Platon, et n'est qu'un arlequin.

Il excelle dans les récits de voyages. Pèlerin romantique, il est supérieur dans les descriptions; ce genre de littérature est sa propriété la plus incontestable. Il est, pour le style moderne, l'un des premiers écrivains du dix-neuvième siècle; mais bien inférieur au génie de J. J. Rousseau et à l'esprit si élevé de Voltaire.

L'homme de génie a, comme l'homme de gloire, comme le conquérant ou comme l'homme d'État, son point *culminant*, d'où il ne peut plus que descendre. Il y a de même, dans le talent du grand écrivain et de l'orateur le plus éloquent, une époque où ils ont atteint leur plus haut développement. Tel a été M. de Châteaubriand en 1811, époque où il publia ses Martyrs et son Itinéraire.

Les auteurs romantiques, même les plus renommés, pèchent par les grandes inégalités de leur manière, par la pompeuse prétention de leur style, et surtout par leurs trop grands déploiements poétiques.

Fénélon déploya aussi beaucoup de poésie dans

son Télémaque, mais son style n'est pas pour cela inégal, prétentieux, obscur et néologique. Le fils d'Ulysse a été offert aux Français du dix-septième siècle, par le romantique le plus célèbre de l'époque. Mais quels ouvrages de Châteaubriand peuvent rivaliser avec les productions de l'évêque de Cambrai?

En 1800, on le regarda comme un libéral exalté, quand il publia à Londres son *Essai sur les révolutions*. On le crut un royaliste réactionnaire en 1807, quand il fit lecture à ses amis de son projet de discours à l'Académie Française, contre la mémoire de J. M. Chénier.

Il passa pour un monarchiste romantique, quand il fit son Génie du Christianisme, et pour un chrétien politique quand il fit ses Martyrs.

Poète sur les bords du Niagara, il devint pèlerin sur les bords du Jourdain.

Les Français l'exaltèrent comme chef d'une école littéraire, et ils le ridiculisèrent d'être ambassadeur auprès de la cour romaine.

Dynastique selon la Charte, il fut démocrate selon la liberté de la presse.

Désavouant le parti de l'émigration sous le ministère du 25 juillet, il fut porté en triomphe par les vainqueurs populaires dans la journée du 29.

Il donna de l'éloquence à la dévotion, de la mélancolie à ses pompes religieuses; il romantisa les livres saints; il plaça l'armure des chevaliers à côté du rituel des pages; et, avec la magnificence

de son style inaccoutumé, il accoutuma la légèreté française à la gravité historique, et la critique littéraire à sortir de ses routines.

On a comparé les beautés du style de Châteaubriand, où l'imagination de la nature sauvage s'unit à la poésie de la civilisation, à ces fûts des colonnes de Palmyre, du style grec, mais dont les chapiteaux sont formés des lianes des déserts et des feuilles de lierre des antiques forêts.

Les romantiques sont la parodie des Titans dans la littérature. Ils entassent des rochers et les lancent vers le ciel.

Il faut être bien osé, de quelque génie ou de quelque faveur littéraire qu'on soit favorisé, pour tenter de changer toute une langue écrite, applaudie, adoptée, consacrée même par les nations étrangères.

Il faut être bien sûr de l'indifférence de son siècle pour le remuer ainsi dans l'expression habituelle et rationnelle de ses pensées, de ses sentiments, de ses opinions.

Il faut être extrêmement présomptueux pour croire qu'avec de vieilles idées, un néologisme audacieux et des images antiques, il est possible de rajeunir la littérature classique du dix-septième siècle et la langue philosophique du dix-huitième, qui ont sanctionné les perfectionnements d'un idiome devenu universel.

Le romantisme a étonné en paraissant sur l'horizon, et il a répandu sur la France la même lu-

mière éclatante et rapide que font les aurores boréales. Cette littérature météorique passera comme ces brûlantes vapeurs du nord-ouest, dont les physiciens recueillent les époques, les dates, l'apparition et la durée, mais dont nul savant n'écrit l'histoire.

On a fait en 1836, de Châteaubriand, un homme plus illustre que *Montesquieu, J. J. Rousseau* et *Voltaire*. C'est un enthousiasme de salon, c'est un engouement de coterie, que partagent et propagent toutes les revues périodiques et les éditeurs de mémoires.

On aperçoit, dans quelques-uns de ses écrits, un tempérament de liberté, et dans quelques actes de sa conduite une habitude de légitimité absolutiste. Sa vie politique a des actes de courage désintéressé pour la liberté de la presse et de la pensée, et d'indignation dynastique contre les ennemis de la Charte octroyée.

Il a été ambassadeur ; il a trop de loyauté et de franchise pour la diplomatie.

Il a été ministre, mais il a trop de génie dans la tête et trop de poésie dans le cœur pour remplir les fonctions mystérieuses et positives du pouvoir.

La nature l'a fait le plus magique des écrivains et un grand innovateur en littérature ; mais elle lui a heureusement refusé le titre d'homme d'État, ambitionné par tant de médiocrités insolentes et par tant d'incapacités protégées.

M. de Châteaubriand a payé, comme homme po-

litique, tribut au romantisme; il a dépensé les richesses et l'abondance de son style à soutenir la *fiction des races consacrées et des dynasties de droit divin.* Il a été trop poète pour cette matière aride et pour cette doctrine fausse.

Son *Essai sur les Révolutions* parut à Londres en 1797, sur les ruines encore fumantes de la réaction conventionnelle. Ce livre de sa jeunesse annonçait de nombreuses études et des connaissances profondes; mais les anciens et les modernes, les hommes d'action et de pensée, les amis et les ennemis du genre humain, les peuples et les rois, les guerriers et les philosophes, les hommes de lettres et les hommes d'intrigue, tout y est mêlé et confus. On ne voit aucun but à cette inquiétude d'esprit et de recherche. On n'y trouve que des appréciations fausses et d'incohérents rapprochements. C'est l'ouvrage d'un étudiant plein d'imagination et redondant de verve, mais aussi d'un amer sceptique, sceptique dans l'âge de toutes les croyances.

En méditant sur cet ouvrage, qui est le point de départ de cette grande âme dominée encore par une imagination nuageuse qui a peine à traverser l'érudition et l'histoire, on a de la peine à deviner et même à pressentir quel genre de productions pourra sortir de cette tête encore plus curieuse que studieuse, et de cet esprit plus idéal que positif. On ne sent point, dans les trois volumes de l'*Essai sur les Révolutions,* quelle tendance littéraire ou politique, religieuse ou morale, entraînera cette jeune

intelligence déjà si pleine de souvenirs antiques, et si gonflée d'impressions modernes. Nulle forte préoccupation ne se démontre ; nulle révélation d'avenir ne survit de tant de connaissances entassées et de tant de sensations confuses. Mais du moins cette composition chaleureuse, énergique, inspirée par un sentiment concentré de justice et d'humanité, annonce un grand foyer où peuvent un jour s'allumer les flambeaux de la religion et de la morale, de la poésie et de la politique.

Ainsi, cette œuvre de jeunesse, cet essai sur les volcans politiques, était un grand germe qui avait besoin d'adversités, de voyages, d'études, de positions singulières et de fortunes diverses pour se développer et être utile aux hommes.

ANDRÉ CHÉNIER.

—

Né sous le beau ciel de la Grèce, André Chénier paraît souvent dans sa poésie en avoir ressenti l'influence ; il a fait un petit poème intitulé : l'*Aveugle*, dans lequel il a peint Homère jeté par les marchands de Cymé sur le rivage de Sicos. Le chantre d'Achille, l'auteur de l'Odyssée, demande encore l'hospitalité ; mais elle ne lui est point refusée, car il ne frappe point à la porte d'un palais. Millevoye a composé aussi un petit poème d'Homère mendiant.

Un auteur célèbre a dit de la poésie d'André Chénier : *Ses fragments semblent être échappés à un poète grec, tant ils sont pleins du goût de l'antiquité.*

André, sentant qu'il allait mourir, se frappait le front, en disant avec désespoir : *Il y avait cependant là quelque chose.* C'est le cri du génie qui sent toute la puissance de sa pensée.

JOSEPH-MARIE CHÉNIER.

—

M. Lepeintre a fait la meilleure édition des œuvres complètes de J. Chénier, en 1823. (7 volumes in-8°). Les matières y sont bien classées et les pièces sont suivies de variantes que l'éditeur donne avec des leçons qui n'étaient pas venues à la connaissance des éditeurs précédents. C'est un monument élevé à la gloire d'un des bons poètes qui ont honoré les lettres en France depuis 1789. Cet auteur dramatique consacra son talent à la liberté publique, à la tolérance religieuse et aux idées patriotiques. J. Chénier est le dernier disciple des Thomas, des Condorcet, des Diderot et des Voltaire.

Son *Epître à Voltaire* semble destinée à être poursuivie sous tous les régimes et gouvernements. A l'époque de son apparition, le délit du jour n'était pas l'outrage à la morale publique et religieuse ;

les moindres allusions à la tyrannie étaient le crime du moment. Le nom de quelques tartuffes était encore du domaine de la satire ; mais l'éloge de quelques anciens auteurs n'était pas toléré. Tout le tort de Chénier se trouva dans ces quelques vers :

« Le pouvoir absolu s'efforcerait en vain
« D'anéantir l'écrit né d'un souffle divin.

« Du front de Jupiter c'est Minerve élancée ;
« Survivant au pouvoir, l'immortelle pensée,
« Reine de tous les lieux et de tous les instants,
« Traverse l'avenir sur les ailes du temps. »

L'Épître à Voltaire a déjà franchi l'espace qui nous sépare du consulat et de l'empire. Le gouvernement qui poursuivait alors l'auteur a cessé d'exister. Lui-même est descendu dans la tombe et vingt éditions de son œuvre se sont succédé rapidement. Cette production littéraire est regardée généralement comme un chef-d'œuvre de poésie ; elle a passé dans toutes les langues, se trouve dans toutes les bibliothèques et tout le monde la sait par cœur. L'histoire du gouvernement prouve que, depuis la découverte de l'imprimerie, l'autorité n'a jamais pu faire ou défaire la fortune d'un livre ou d'un ouvrage. Le tribunal de l'opinion publique est la cour suprême en ce genre, et la seule compétente pour rendre de pareils arrêts.

« Un livre est-il mauvais? rien ne peut l'excuser.
« Est-il bon? tous les rois ne peuvent l'écraser

« On le supprime à Rome et dans Londre on l'admire ;
« Le Pape le proscrit, l'Europe le veut lire. »

Il était sombre, fier, atrabilaire et railleur, à la manière de Voltaire. Son caractère était emporté, exclusif, audacieux. Il ne se faisait pas généralement aimer, parce qu'il était trop facilement haineux et rancunier, surtout en matière poétique et littéraire. Son caractère ardent et qui ne supportait pas de partage ni d'égalité dans cette république des lettres dont la constitution libre ne change point, lui nuisait beaucoup et le jetait dans les extrêmes. Il fut républicain au Théâtre-Français et réacteur à la Convention nationale. Il redevint ami de la république, lorsque Bonaparte rétablit la monarchie. Il fit un chef-d'œuvre, son Épître à Voltaire. Cela lui valut les honneurs de la haine de Napoléon qui le destitua de sa place d'inspecteur-général de l'instruction publique ; il se vengea noblement, en poète, par la composition de sa belle tragédie de Tibère. Il eût été plus convenablement dans Rome que dans Paris ; il eût combattu César, comme il s'éleva contre Napoléon.

M. J. Chénier mourut pauvre ; il fit vendre, dans ses dernières années, son magnifique exemplaire des œuvres de Voltaire pour soulager la misère d'un homme de lettres ; il n'avait pas d'argent et il renonça à ses plus douces jouis-

sances littéraires pour secourir l'infortune (1).

En 1787, il avait débuté par une tragédie d'Azémire qui fut sifflée à Fontainebleau et à Paris. Le jeune poète, alors moins orgueilleux, convint qu'il s'était trompé. Il prit sa revanche en faisant Charles IX. Cette tragédie eut un grand succès.

CLÉMENT.

Clément est l'auteur des *Observations critiques sur différents poèmes.* Il était vraiment né pour la critique ; mais il n'aurait pas dû l'exagérer comme il l'a fait, et n'en point séparer l'hommage que tout bon littérateur doit aux véritables beautés. Ce critique a prétendu que Molière, avec un génie très-rare, n'a pu parvenir à se faire lire, quand il a voulu chanter LA PEINTURE. Cette décision est trop généralement exprimée ; il fallait n'y pas comprendre des morceaux excellents sur la fresque et sur la peinture à l'huile, ainsi que quelques autres passages sur l'art du dessin et sur l'art du coloris, remplis de vers heureux et de beautés incontestables.

---

(1) Je tiens cette anecdote du libraire Dabin, qui fut chargé de vendre ce bel exemplaire de Voltaire à vil prix pour avoir sur-le-champ, de quoi secourir l'homme de lettres malheureux !

Ménage préférait le poème de Perrault sur la peinture à celui de Molière, quoiqu'il trouvât le poème de son ami un peu obscur en quelques endroits, et trop négligé dans d'autres. Mais l'avis de Ménage est suspect à l'égard de Molière, et il est aussi de peu de poids en fait de poésie.

CONDORCET.

—

Depuis Socrate, il n'y eut pas de philosophe plus bienfaisant, plus tolérant, plus ami de l'humanité et protecteur de ses droits. Auteur d'un projet de constitution, peut-être trop élevée dans ses vues, trop sévère dans ses dispositions pour un peuple qui commençait sa révolution, qui sortait de la guerre civile du 10 août 1792, pour rentrer dans la guerre civile de la Vendée en 1793, et qui n'avait que le temps de penser à la défense de son territoire et à sa propre sûreté, Condorcet ne fut pas compris des hommes de son époque. La Convention nationale commença cependant la discussion de son beau projet de constitution ; mais les séances furent interrompues par les divisions croissantes des partis, et, par la suite, les événements du 31 mai firent perdre de vue les idées et les principes constitutionnels. Plus tard cependant et au mois d'août, le Comité de salut public crut nécessaire de réunir les départements divisés par le fédéralisme, et de leur donner pour lien uni-

que une constitution républicaine. Il parut, à cette époque, une critique anonyme, mais très-sage et d'un style très-modéré, de cette constitution démocratique présentée à l'acceptation des assemblées primaires, le 15 août 1793. Discuter les lois, les critiquer, en vouloir de meilleures ou de moins mauvaises, est le droit de tout homme libre. La malveillance irrita le Comité de sûreté générale qui, par l'organe de Chabot, vint dénoncer cette critique, en l'attribuant à Condorcet. L'auteur présumé fut décrété d'accusation : il se déroba aux poursuites de ses ennemis et alla mourir, abandonné de ses anciens amis, dans les champs de Fontenay-aux-Roses.

BENJAMIN CONSTANT.

Voyez-le avec ses cheveux tombants, sa figure hypocritement douce et moutonnière : il a plus l'air d'un bonhomme de fermier que d'un orateur politique. Avec ses lèvres minces et pincées, on ne croirait jamais qu'elles ont lancé le sarcasme sanglant et le trait satirique.

Dialecticien verbeux, écrivain politique dangereux, orateur diffus, auteur d'écrits religieux sans but, d'écrits politiques sans énergie, et de romans bien froids ; homme d'état faible, journaliste versatile, propre à tous les gouvernements qui le feront quelque chose, ne fût-ce que ministre ; enclin

à faire au pouvoir toutes les concessions, même celle des droits et des libertés.

Un sculpteur distingué, M. Bra, a exposé au salon de 1833 une statue en plâtre de cet orateur politique : elle est touchante d'expression. C'est Benjamin Constant à son déclin en 1831, triste, usé par les souffrances de l'esprit et du corps ; c'est Benjamin Constant au moment où il prononce à la tribune les dernières paroles que le pays ait entendues de lui ; espèce de testament et de discours funèbre auquel on ne fit pas alors assez d'attention, tant les illusions du peuple étaient fortes encore ; tant les charlatans qui gouvernent la France étaient occupés à ajourner leur politique astucieuse et à employer de temps, de ruses et de précautions corruptives, à changer de costumes et d'opinions, à trafiquer de principes et de votes, pour passer du rôle hypocrite au rôle *positif*. « En finissant, disait Benjamin Constant, permettez-moi d'implorer votre indulgence, non pour mes principes que je défendrai, s'il le faut, envers et contre tous, mais pour les imperfections d'une réfutation tracée à la hâte. Au physique, ma santé affaiblie, au moral, une tristesse profonde, m'ont empêché de faire disparaître ces imperfections. Cette tristesse ! je ne me permettrai pas de l'expliquer ; beaucoup la comprennent,

beaucoup la partagent. J'ai tâché de surmonter les obstacles pour remplir un devoir ; et mon intention, du moins, est digne de votre indulgence. » C'est quelques semaines après cet adieu que Benjamin Constant mourut. La statue de M. Bra est expressive. L'orateur s'appuie sur la tribune, sa figure est fatiguée, son front est chargé de pressentiments.

M. Odilon Barrot, en Alsace, s'exprimait ainsi au sujet de Benjamin Constant :

« Benjamin Constant est mort découragé, par-
« ce qu'il pressentait la déplorable réaction que
« la révolution de juillet avait à subir. Il avait cru
« un instant que les trois journées avaient vaincu
« tous les obstacles, brisé toutes les résistances,
« et qu'il n'y avait plus que des fruits à recueillir.
« C'était une illusion que nous n'avons été que
« trop disposés à partager. Le mal n'était pas seu-
« lement dans le personnel de la dynastie déchue,
« il était aussi en nous, dans notre défaut d'in-
« struction, dans l'absence de mœurs politiques,
« dans une centralisation excessive, et dans beau-
« coup d'autres circonstances tout à fait indépen-
« dantes de la personne des gouvernants de cette
« époque.

« *Le renversement d'une dynastie n'était que la*
« *plus faible partie de notre œuvre, et nous avons*
« *cru qu'après ce renversement nous n'avions plus*
« *qu'à nous reposer en attendant.* »

Mais il est plus facile de renverser une dynastie

que de changer les mœurs d'un pays, de déraciner tant d'abus auxquels se rattachent tant d'existences, et de remplacer, par l'ordre et la paix, les vieilles habitudes d'arbitraire et de violence.

COUSIN.

M. Cousin, professeur et pair de France, a émis, en 1833, une opinion qu'il n'a pas trouvée sans doute dans les œuvres de Platon. Il a dit, devant les nobles pairs des deux fournées ministérielles de 1832 et de 1833, que la religion et l'aristocratie sont les appuis naturels du trône (toujours plus solide en s'appuyant sur la nation et la justice). C'est là l'opinion d'une cour monarchique, et non celle d'un vrai philosophe. Cela peut être aussi la pensée secrète d'un gouverneur, non la pensée publique d'une chambre législative. L'époque où parle M. Cousin n'est guère propre à la reconstruction de l'Église et de l'aristocratie. La trace du moyen âge est entièrement effacée ! De toutes parts la génération nouvelle se prononce avec conviction contre les doctrines surannées remises en vigueur par quelques pédants parvenus et quelques professeurs de collége, élevés trop haut dans la société qu'ils trompent par leur charlatanisme politique. Les efforts de ce parti rétrograde sont frappés de ridicule et de stérilité. Nul écrivain sensé n'ose soutenir aujourd'hui que les rangs et les prééminences sont

nécessaires, que les majorats et les substitutions sont utiles, et que la propriété est seule conservatrice. L'industrie et le travail ont seuls fourni les classes résistantes au despotisme, et ont soutenu un gouvernement national.

M. Cousin se fit connaître avantageusement dans les cours de l'école normale ; ce qui le distinguait dans son professorat était un sentiment religieux plein d'élévation et de pureté. Il se livra à l'étude de la langue grecque et traduisit les œuvres de Platon. Ses méditations et ses travaux philosophiques ne l'empêchèrent pas de prendre intérêt aux affaires politiques. Mais, ayant essayé de voyager en Allemagne, il fut arrêté et longtemps détenu en Prusse. La Restauration s'honora en stipulant, par sa diplomatie, la mise en liberté de M. Cousin. Il est vrai que quand le 20 mars fit émigrer à Gand Louis XVIII, M. Cousin, à l'approche de Napoléon, s'était engagé comme volontaire royal avec des amis exaltés par son exemple. Sa fortune politique date cependant de la révolution de 1830.

Lorsque M. Cousin, philosophe platonicien, publiait les œuvres de cette grande école grecque, lorsqu'il professait à la Sorbonne, il donna beaucoup d'éclat à sa chaire par d'éloquentes leçons. Son cours était suivi par les personnes éclairées de la capitale, ainsi que ceux des deux autres professeurs Guizot et Villemain. Les premières leçons de M. Cousin furent considérées comme une introduction générale à l'histoire de la philosophie.

Longtemps séparé des auditeurs, il voulut se faire connaître à eux d'une manière plus spéciale. Il exposa ses principes philosophiques, leurs tendances et leurs résultats, il fit passer sous les yeux tous les problèmes qui intéressent l'humanité; et par la hauteur des questions traitées, par le charme de sa parole, il entraîna un grand nombre d'esprits vers l'étude austère et difficile de la philosophie. C'est dans son cours qu'il proclama de nouveau l'éclectisme ; et, avec l'assurance d'une longue méditation, indiquant seulement ses applications à la littérature et à la philosophie, il insista sur ses conséquences en politique; puis enfin, conclusion étrange de tout cela, par une analyse de la Charte octroyée, il montra qu'elle était incontestablement l'œuvre de ce principe et de cet esprit nouveau.

M. Cousin était né pour la pédanterie de la Sorbonne : il avait traduit Platon, il s'est cru lui-même philosophe ; il a été nommé pair, il s'est cru un grand politique. Le Cabinet de Berlin l'avait jugé bien autrement : il l'avait fait emprisonner comme agent secret de complots démagogiques. Il ignorait sans doute, que ce même M. Cousin s'était fait volontaire royal pour repousser le Napoléon des Cent-jours.

M. Cousin se distingue au milieu de la jeunesse

de son temps par des prédications très-peu monarchiques; devenu pair, on l'a vu, le 18 janvier 1833, répandre à la tribune du Luxembourg des larmes de comédien sur la mort de Louis XVI. Mais cette douleur de commande a semblé aux pairs légitimistes mêmes, trop factice, trop étudiée. On a trouvé son discours pour le roi-martyr assez tristement boursouflé d'une exaltation monarchique que plusieurs assuraient n'être pas dans son cœur.

DANTON.

—

Le 28 août 1792, Danton, ministre de la justice, voulant s'assurer des individus qu'il regardait comme suspects d'attachement au roi déchu et prisonnier, vint demander à l'Assemblée législative *l'autorisation de faire des visites domiciliaires*. On était alors en pleine révolution, la Convention n'existait pas; cependant les ministres, au milieu des circonstances les plus dangereuses, se croyaient obligés de demander l'intervention du législateur pour pénétrer dans le domicile des citoyens. La liberté civile était respectée par le pouvoir, au point qu'il ne se croyait pas en droit d'y porter momentanément atteinte autrement que par une loi qui servît du moins d'avertissement aux citoyens.

Danton, lors de la défaite du roi, le 21 juin 1791, dénonça La Fayette à la société des Jacobins. Il fit,

avec sa voix de Stentor, un discours contre le général, à qui la garde des Tuileries était confiée. On ne peut répéter, sans frémir, le dilemme atroce qu'il posa. Tout autre que le général, armé d'une grande renommée patriotique, aurait été l'objet, et peut-être la victime de la colère du peuple. Le dilemme de Danton était foudroyant de responsabilité. Il accusa hautement La Fayette d'imprévoyance ou de crédulité impardonnable, au milieu de la défiance générale contre Louis XVI et ses courtisans, qui étaient devenus les otages du peuple.

Danton avait une éloquence violente et populaire; il formulait le crime en insurrection et faisait de la liberté une furie. Un jour que, dans le premier comité de constitution, les Girondins lui reprochaient les meurtres des 2 et 3 septembre dans les prisons, Danton, impatienté de ces récriminations perpétuelles, se leva, et, d'un air furieux, leur répondit : *Le 10 août, la révolution est accouchée de la liberté républicaine, le 2 septembre, elle a déposé l'arrière-faix.....* J'assistais à la séance, et j'ai entendu les paroles de Danton, qui réduisirent ses accusateurs au plus profond silence. Mais ceux qui vantent l'éloquence tribunitienne de Danton sans l'avoir jamais vu ni entendu, doivent convenir que c'est là un langage dont nos halles seraient jalouses.

Quand on a reproché aux Bourbons les crimes de la Restauration, les écrivains ont voulu l'ex-

cuser, en disant aussi que c'était l'arrière-faix de l'enfantement impérial.

Mais tous ces despotismes avortés ne sont point absouts par de pareilles comparaisons ; le crime politique reste toujours le même, un attentat contre le genre humain.

J. L. DAVID.

Madame Meunier, femme du général de ce nom et fille de David, m'a rapporté un fait qui avait beaucoup frappé son père. Lorsqu'il travaillait au tableau de Léonidas, dans son atelier de la Sorbonne, Napoléon vint visiter l'artiste, et, après avoir examiné le tableau, il dit à David : « Je ne vois pas où peut se faire l'attaque. » David ne termina qu'en 1814 ce tableau, qui fut exposé sous la Restauration. Tous les Spartiates avaient été exterminés dans la campagne de Russie et dans la guerre de l'invasion. On montrait les Thermopyles à des vaincus, sous le règne d'étrangers qui n'avaient cependant pas été des vainqueurs. Mais, lorsqu'en 1815 Napoléon revint de l'île d'Elbe à Paris, il voulut revoir le tableau de Léonidas ; alors, examinant avec plus d'attention cette belle création du grand peintre : « Je m'étais bien trompé, dit-il, je vois bien maintenant comment et par quel point peut se faire l'attaque ; la disposition des lieux et l'ordonnance de ce tableau sont admirables ! »

David et Michel-Ange furent également amis dévoués de la liberté et défenseurs ardents de leur patrie. Michel-Ange se hâta de terminer son grand ouvrage à Rome, pour aller s'enfermer dans sa ville natale, partager ses dangers et verser dans les coffres publics ses glorieuses épargnes, fruit de travaux immortels; pour élever des murs de défense et aider les ouvriers de ces mêmes mains qui avaient peint la divinité, sculpté le Moïse. David suspend ses travaux dès que la nation française le choisit pour être un de ses représentants, et l'appelle au secours de la liberté. David se signale au premier rang des amis de la patrie, et, persécuté ensuite par la faction royaliste, il reprend encore ses pinceaux pour rappeler aux Français, humiliés par l'invasion étrangère, le dévouement des Spartiates et de Léonidas aux Thermopyles. David alla, peu de temps après, expier en exil le crime irrémissible d'avoir aimé la liberté et défendu sa patrie.

Dans l'histoire contemporaine, David ne pouvait s'attacher qu'à l'homme extraordinaire, au héros de l'Europe qui domina tout le commencement du dix-neuvième siècle. Deux faits avaient surtout paru à David dignes de son pinceau parmi ceux qui signalèrent le retour triomphal de l'île d'Elbe. Le premier était le moment où Napoléon se présente devant les portes de Grenoble, s'avance seul, en montrant sa poitrine aux soldats français, et leur dit : « Me voilà, est-ce que vous tuerez

votre général ? » A ces mots, comme par un effet magique, tous les soldats mettent bas les armes et se précipitent à ses pieds : cette victoire morale paraissait sublime au grand artiste. Le second fait qui l'avait frappé appartient au même corps : un grenadier, dans une revue sur la place de Grenoble, sortit des rangs, et l'on crut d'abord qu'il refusait de suivre la fortune de Napoléon; mais bientôt ce soldat reparaît, amenant un vieillard octogénaire, et en s'approchant de l'empereur, il s'écria : « Je voulais que mon père vît encore, avant de mourir, notre illustre général et notre grand empereur... »

David n'a laissé de notre grande époque révolutionnaire qu'un simple dessin; mais ces lignes, inspirées par l'amour de la patrie, sont un chef-d'œuvre que la gravure a reproduit déjà plusieurs fois avec succès. Dans ce tableau seulement esquissé, on admire l'invention, la composition, l'ordonnance, la vérité historique, et l'expression dramatique d'un événement national. Comme David a fait Mirabeau puissant, énergique, populaire au milieu de six cents députés des communes de France ! Il a représenté la liberté religieuse et la tolérance des cultes dans le groupe du chartreux dom Gerle, du ministre protestant Rabaud Saint-Étienne, et du célèbre abbé Grégoire. Le savant Bailly préside avec calme cette assemblée héroïque. David a écrit pour l'immortalité cette première page de l'histoire de la régénération

sociale, et il s'est plus recommandé à la postérité par ce simple dessin du serment du jeu de paume, que par son grand tableau du couronnement de l'empereur. La première de ces productions de génie est spontanée; la seconde n'est que la glorification officielle d'un monarque de fortune. Le jeu de paume est le berceau modeste de la représentation nationale; le couronnement de Napoléon est le magnifique tombeau des libertés publiques...

Le génie n'a de repos que dans la tombe; jusque-là il produit sans cesse, il est forcé même d'obéir à ses inspirations, il secrète toujours des idées nouvelles et des créations sublimes. David, passionné pour la *peinture historique*, s'occupait, dans ses dernières années, des principaux traits de l'histoire ancienne et de l'histoire contemporaine. Dans la première, deux objets l'avaient frappé pour ses compositions les plus prochaines; si sa santé s'était rétablie, il aurait traité le beau sujet *des mariages samnites*. L'assemblée des vieillards, le courage des princes guerriers, la beauté des vierges samnites étaient réunis dans un épisode qui montre un jeune guerrier couronné pour avoir sauvé son père dans le combat. On peut pressentir la richesse de l'ordonnance, l'originalité des groupes, la correction du dessin, le beau idéal et le caractère de l'antique qu'eût imprimés à ce tableau l'auteur des *Sabines* et de *Léonidas*. Le second objet de sa pensée était le jeune Horace entrant, après sa victoire, dans la maison paternelle, et

immolant à la patrie sa sœur, qui lui reprochait la mort de Curiace, son amant. Ce sujet sévère et d'un effet terrible aurait été empreint de ce profond sentiment de la patrie dont les Romains eurent tout le fanatisme. L'auteur du tableau de Brutus et du serment des Horaces était seul de son école capable de traiter dignement un tel sujet.

Le lecteur ne sera peut-être pas fâché de trouver ici les lettres que le roi de Prusse faisait écrire au grand artiste, au moment même où la Restauration le repoussait loin de nous.

Paris, le 12 Mai 1816.

Monsieur David,

Le roi mon maître me charge de vous faire savoir que S. M., charmée de fixer un artiste aussi distingué que vous, aimerait que vous vinssiez vous établir dans sa capitale, où S. M. est disposée à vous procurer une existence agréable et les secours dont vous pourriez avoir besoin. Votre départ pour Bruxelles ne me permettant pas de m'entretenir avec vous des intentions de S. M., je vous engage à écrire de suite, directement, à S. A. Monseigneur le prince de Hardenberg, auquel vous ferez connaître vos vœux. Je prends, toutefois, le parti de vous adresser un passeport avec lequel vous vous rendrez, si vous le voulez, à Berlin, où vous trouverez un accueil digne de vos talents.....

Agréez, Monsieur, etc.;

Signé, Comte DE GOLTZ.

Paris, 16 mai 1816.

Monsieur,

J'ai eu l'honneur de recevoir votre lettre du 28 mars, et je n'ai pas manqué de rendre compte au roi des retards involontaires qu'éprouve votre voyage; ils sont trop légitimes pour que S. M. n'applaudisse pas au parti que vous avez pris. Elle espère que le rétablissement de madame votre épouse vous permettra bientôt de continuer votre route. Mais, malgré le plaisir qu'elle trouvera de vous voir fixé dans sa capitale, je suis chargé de vous dire qu'elle s'en remet entièrement, à cet égard, à vos convenances particulières. Vous pourrez donc, Monsieur, attendre avec sécurité la fin de la maladie de madame votre épouse, et vous ne serez pas dans le cas de compromettre, par un voyage précipité, une santé qui vous est chère à si juste titre. Je me flatte que, vos inquiétudes venant à cesser, je jouirai bientôt de l'avantage de vous voir, au milieu de nous, placé d'une manière conforme à vos goûts, en y jouissant d'une existence tranquille et honorable.

S. M. vous accordera toutes les facilités que vous pourriez désirer pour votre établissement, et je serai charmé de pouvoir m'entendre avec vous à ce sujet, immédiatement après votre arrivée à Berlin, dont je vous prie de vouloir bien me prévenir.

Agréez, Monsieur, etc.;

Signé, le prince DE HARDENBERG.

JEAN DEBRY.

Député à l'Assemblée législative en 1792, à la Convention nationale en 1793, il fut ensuite ambassadeur du Directoire exécutif au congrès de Rastadt. Seul survivant des trois envoyés français, Jean Debry avait recueilli les correspondances et les documents diplomatiques, et il s'en était servi pour dévoiler à fond, dans des notes, les crimes politiques de l'Autriche et de l'Angleterre, faisant la part impartiale et vraie aux divers membres de ce congrès fatal.

Jean Debry devint plus tard membre du Conseil des Cinq-cents, et fut nommé préfet du Doubs par le premier consul, quelques jours après le 18 brumaire. Là, il se trouva chargé de la garde de Toussaint-Louverture, amené en Europe par trahison, et enfermé au château de Joux. Jean Debry regardait cette surveillance comme un des plus pénibles devoirs qui lui fussent imposés.

Il possédait des papiers précieux qu'il avait portés à Mons, en Belgique, lors de son exil.

Il a laissé en mourant deux fils. Comment ces dignes héritiers de son nom et de sa bonne renommée n'ont-ils pas publié eux-mêmes les mémoires et les écrits de leur père? Ces papiers se trouvent entre les mains de M. Charles Nodier. Quand et comment en sortiront-ils?

DECAZES.

Il fut secrétaire des commandements de Madame mère, jusqu'en 1814. Cet adroit Gascon se retourna ensuite vers les Bourbons restaurés par les armées alliées. Il devint préfet de police sous Fouché, puis ministre de la police générale de Louis XVIII, en supplantant Fouché lui-même. Il fit alors de la police contre-révolutionnaire avec une ardeur et une immoralité inconnues jusqu'à cette époque. Il fut insolemment impopulaire et proscripteur; aussi fut-il fait duc et comblé de richesses. Cette faveur du roi dura jusqu'après la mort violente du duc de Berry.

Cet impertinent parvenu disait à M. Dumesnil, auteur d'une histoire de Louis XI : Écrivez donc, mais vantez notre gloire; dites que je vaux mieux qu'un Villars, qu'un Turenne; à ce prix vous aurez la liberté d'imprimer. »

Il fallait à Louis XVIII des conspirations, on en fit; il lui fallait des attentats à la sûreté publique, on en commit.

La conspiration, dite de l'Épingle noire, tomba, parce qu'elle fut encore plus ridicule que perfide. La conspiration *dite du pétard,* qui eut lieu le 27 janvier 1820, dans le palais des Tuileries, n'épouvanta que la domesticité de Madame de Berry et de madame d'Angoulême; et Louis XVIII, qui

riait dans sa barbe à l'occasion de l'artifice composé par sa police, eut soin d'envoyer un deses gentilshommes de la chambre chez les deux princesses effrayées : « Dites-leur bien, s'écria-t-il dans son cabinet, que ce n'est pas moi qui ai mis le feu au pétard.... » Les journaux ne manquèrent pas, le lendemain, d'exhaler plaintes et menaces contre les auteurs de l'attentat révolutionnaire. Le ministre de la police générale aurait bien voulu exploiter, avec les chambres de la Restauration, cette conspiration pyrotechnique; mais la fabrication par ordre fut découverte et livrée au mépris et au ridicule.

Un écrivain contemporain, M. Fiévée, qui avait été tour à tour, ou à la fois peut-être, un agent de Napoléon et de Louis XVIII, nous a transmis sur cette conspiration du pétard l'opinion de l'époque : « C'était, dit M. Fiévée, l'objet de la conversation « de tout Paris, et déjà on cherchait quel serait « le *parti* qui tirerait avantage de l'horreur « qu'inspirait ce forfait; car tout s'exploite dans « les temps politiques, les bons comme les mau« vais sentiments. » Il y a des gens qui proposeraient de bonne foi à une nation de rentrer en esclavage pour la récompenser de la douleur qu'elle montre dans les événements qui frappent ou menacent la famille royale.

Decazes voulait qu'on le crût homme d'État; il ne put s'élever qu'au rang de favori. En fin intrigant, il opta pour la dynastie contre les droits de

la nation. Louis XVIII payait bien le dévouement. Le ministère tomba pour avoir contrarié l'opposition alors très-faible de nombre; il ne lui inspirait plus de confiance depuis la retraite de MM. Dessolles, Gouvion Saint-Cyr et Louis. Après la mort du duc de Berry, les royalistes aussi n'eurent que de la défiance pour M. Decazes. Il se réfugia alors parmi les doctrinaires, qui le craignent peut-être, mais qui ne l'aiment pas.

Un journal de 1824 (octobre) a publié le bilan politique de ce parvenu envers la France.

DOIT :

Un million accordé en 1813 par Napoléon, alors à Mayence, aux sollicitations de M. Decazes, pour payer les dettes de M. Muraire, président de la Cour de cassation, son beau-père. M. Decazes n'était alors que simple conseiller à la Cour impériale de Paris.

De 1816 à 1819, le traitement de ministre de la police générale, joint à celui de président du Conseil, environ un million, sans compter les dons magnifiques faits à la sœur de M. Decazes, les pots de vin, les gratifications et les perceptions sur la ferme des jeux, etc., etc. En 1819, huit cent vingt mille francs donnés par Louis XVIII à son favori, lorsqu'il fut forcé de le renvoyer du ministère.

En 1834, septembre, soixante mille francs par an et un logement somptueux au Luxembourg, com-

me grand-référendaire de la Chambre des Pairs, après avoir supplanté son collègue, M. de Semonville.

AVOIR :

Le meurtre judiciaire du maréchal Ney, l'une des plus belles gloires de la France, sauveur de six mille Français dans la campagne de Prusse. L'établissement de la censure. — L'invention de l'agent provocateur. — La fabrication d'une foule de complots et de conspirations, à Paris, à Lyon, à Grenoble, qui ont coûté la vie à soixante citoyens.

Enfin, depuis le fameux complot fabriqué au mois d'avril 1834, l'incarcération de mille cinq cents individus suspects à la Pairie, des milliers de visites domiciliaires, l'inquiétude et l'effroi répandus arbitrairement sur tous les points de la France, sous prétexte d'une vaste conspiration républicaine. Le temps présent ajoutera encore à cet odieux actif.

Le petit duc se crut le grand ami de Louis XVIII, qui se servait de ses courtisans et ministres, et n'en aima jamais aucun. Sa nature s'y opposait ; son large estomac avait usurpé la place du cœur. Decazes, en vrai Girondin, ne manqua aucune occasion de servir et de profiter. Il mit son servilisme à un très-gros intérêt. Il devint puissant un

instant et millionnaire plus long-temps. Malavisé, malgré son esprit de Gascon, il eut la présomption de croire qu'un roi peut aimer ou avoir deux fois le même favori. Il courut imprudemment dans la carrière glissante du pouvoir. Les courtisans ne pouvaient s'accoutumer à voir le fils d'un notaire obscur de la petite ville de Libourne dans l'intimité du monarque légitime de Coblentz, de Mittau et de Hartwel; ils attaquaient Decazes dans l'esprit du roi et osaient parler de son élégante incapacité politique. *M. Decazes a de très-beaux yeux, ne trouvez-vous pas ?* leur répondait le roi. C'est ainsi qu'il avait coutume de louer son favori. Plus tard, M. Decazes eut quelque velléité d'occuper une charge de gentilhomme de la chambre, vacante par la mort d'un gentillâtre émigré ; il fit agir secrètement quelques-uns des entours du roi pour obtenir une place qui semblait toute faite pour un favori ; mais Louis XVIII, toujours chef de la vieille cohorte féodale et nobiliaire, répondit par ces mots : *Quand vous voudrez faire un gentilhomme de la chambre, commencez d'abord par prendre un gentilhomme ; comme quand vous voulez faire un civet, vous commencez par prendre un lièvre.* Cette plaisanterie royale imposa silence aux solliciteurs, et, bientôt après, M. Decazes cessa même d'être ministre : *Ne sutor ultra crepitem !*

Il n'a écrit que l'histoire de la Restauration et de son maître. Son style est sémillant, rapide, dégagé, fluet comme l'auteur. Ce ton ne convient

guère à l'historien ; mais un secrétaire des commandements, un fashionable de salon, a bien une autre manière : c'est tout bonnement un plébéien improvisé duc et ministre, se croyant publiciste, orateur, homme d'État, parce qu'il a fait des circulaires ministérielles, des arrestations de prévenus politiques, et qui, dans les interrègnes ministériels, veut bien causer, par passe-temps, de l'histoire qu'il a fabriquée à son aise pour amuser et tromper la curiosité et la crédulité d'un public amateur d'anecdotes et de scandales historiques. Aussi, quelle fine raillerie de Gascon ! quel laisser-aller d'homme du monde ! Cela sent le confident de Louis XVIII, le familier du pavillon de Flore, observateur de la vertu de madame d'Angoulême et de son attrait indéfinissable. Voilà de la couleur locale et un complément merveilleux pour la vérité historique.

Doué de quelque esprit, d'une apparente instruction et de beaucoup de souplesse, Decazes ne trouva pas de plus sûr moyen, pour plaire au pédant lettré Louis XVIII, que de rendre hommage à son vaste et profond savoir. « Sire, lui disait-il, vous savez le latin cent fois mieux que nous ; où donc Votre Majesté a-t-elle pu prendre le temps d'acquérir cette solide érudition et cette profonde connaissance des auteurs ? Il n'y a pas un secret de leur langue, pas une délicatesse de leur style qui vous échappe. » Et le corbeau, sur son trône perché, laissait tomber son fromage : il caressait de

la main la joue du ministre courtisan et différait de lui ôter son portefeuille. Louis XVIII aspirait au titre de protecteur des lettres, il savait Horace et Racine par cœur et il les récitait, quand il en trouvait l'occasion, devant quelque académicien: ce Bourbon prétendait même à la gloire d'écrivain. Il accepta la dédicace de la collection des classiques latins par Lemaire, et lui donna la liste des auteurs qu'il fallait publier ; il en excepta quelques-uns, par cette pusillanimité politique qui le caractérisait.

LE GÉNÉRAL DELABORDE.

Né à Dijon en 1764 il était, en 1783, soldat au régiment de Condé, infanterie. Lorsque les premiers bataillons de volontaires se formèrent dans toute la France en 1792, Delaborde, rentré alors dans ses foyers, fut nommé lieutenant, et bientôt après adjudant-major dans le premier bataillon de la Côte-d'Or ; il fut envoyé au camp retranché de Maubeuge, où il se distingua. Nommé chef de cet illustre bataillon, il devint, en moins d'une année, adjudant-général, général de brigade et général de division. Il commanda la première division de l'armée qui fit le siége mémorable de Toulon, où Bonaparte, capitaine d'artillerie, commença sa belle carrière militaire ; ce fut Delaborde qui, à la tête de sa division, enleva, après deux assauts, la fameuse redoute anglaise. Cette rapidité d'avance-

ment paraîtra naturelle, si l'on se rappelle la vivacité de la campagne de 1793 et de 1794, et l'improvisation des quatorze armées.

Après le siége de Toulon, le général Delaborde alla prendre, à l'armée des Pyrénées-Occidentales, une grande part à la bataille de Roncevaux; ensuite à l'armée du Rhin et à celle du Danube. Plus tard, il passa en Portugal, où il fit deux campagnes et reçut dix blessures. Il fit, en 1812, partie de la grande expédition de Russie, où il commanda une division de la jeune garde.

Déjà souffrant de ses anciennes blessures et de graves infirmités, il eut un bras cassé à la bataille de Dresde. Lors de la première restauration bourbonienne en 1814, il commandait la division militaire dont Toulouse est le chef-lieu. On se rappelle avec quelle énergie il favorisa le mouvement national qui suivit le débarquement de Napoléon à Cannes. L'empereur le récompensa en le nommant pair et conseiller d'État. Ce fut le souvenir de sa conduite patriotique qui lui valut, à la seconde Restauration de 1815, l'honneur d'être porté sur la liste de proscription du 24 juillet 1815. Il était grand-officier de la Légion d'honneur.

Le général Delaborde a passé les dernières années de sa carrière au sein de la vie privée, entouré d'une famille qui le chérissait et d'enfants respectueux. Il avait partagé l'assentiment général donné à la révolution de juillet, et il avait espéré, comme tous les bons citoyens et les gens de bien éclairés,

en voir sortir tous les bienfaits de la liberté et voir consolider les avantages de la Révolution de 1789, étendus et garantis par une plus longue expérience.

Il est mort à Paris le 2 février 1833.

CAMILLE DESMOULINS.

C'était une tête ardente, dans laquelle avait fermenté l'histoire classique des anciennes républiques. Il avait beaucoup d'esprit et trop d'imagination pour avoir du bon sens. Dès le premier jour de la Révolution, le 14 juillet 1789, au Palais-Royal, où le peuple s'était rassemblé à cause des dangers publics, on vit tout à coup un jeune homme, les yeux brillants, la tête exaltée et la parole haute, s'adressant avec éloquence au public effrayé par l'invasion militaire de la capitale. Au milieu de sa péroraison, il s'arma d'un pistolet, et menaça de s'arracher la vie plutôt que d'obéir aux satellites du féroce prince de Lambesc qui avait assassiné, le dimanche précédent, un vieillard inoffensif à la porte des Tuileries.

Cette protestation patriotique produit un grand effet ; Camille Desmoulins, qui l'observe, s'écrie avec un enthousiasme audacieux et guerrier : « Armons-nous de toutes armes et marchons au repaire de la tyrannie, allons nous emparer de la Bastille, et nous foudroierons les ennemis de la

liberté ! » Ce discours abrupt entraîne la masse du peuple rassemblé au Palais-Royal, et le lendemain la Bastille est prise.

C'est le plus beau fait de la vie de Camille Desmoulins qui, plus tard, perdit sa renommée et la vie dans les divisions intestines de la Convention nationale.

DROZ (de l'Académie Française).

Écrivain élégant, moraliste estimable, philosophe doux et indulgent. Son Essai sur l'art d'être heureux, révèle une de ces âmes riches en fonds de bienveillance, que leur amour pour les hommes porte à la recherche de cette sagesse pratique que recommandèrent Socrate, Fénélon et Francklin. Le chapitre intitulé *des Plaisirs de l'esprit* est remarquable. M. Droz a composé un Éloge de Montaigne, qui obtint au concours de 1811 une médaille d'or à l'Académie Française. Ses Études sur le beau n'ont pas la prétention d'être fondées sur une analyse bien vigoureuse. Il a écrit sur les systèmes de Philosophie morale, et il a publié un autre ouvrage sur les applications de la Morale à la politique. Le premier de ces livres a plus de force et d'étendue dans la pensée. Le second a obtenu moins de succès ; l'auteur essaye l'impossible en voulant faire pénétrer les idées morales au sein des transactions politiques, espèce d'utopie qui doit être rangée parmi les rêves d'un homme de bien.

DUMOURIEZ.

Dumouriez avait écrit pendant sa jeunesse un tableau historique et statistique du Portugal, où il avait été employé sous Louis XV, par le comte de Broglie, qui dirigeait la diplomatie secrète.

Lorsque la Révolution de 1789 éclata, Dumouriez en embrassa les principes, et dans son ardeur pour la liberté, peut-être aussi animé par un sentiment de jalousie, il écrivit quelques brochures contre l'ambition qu'il supposait au général Motier de La Fayette, devenu commandant général des gardes nationales de France.

Ministre des affaires étrangères en 1792, Dumouriez se présenta à la société patriotique des Jacobins, prononça un discours et coiffa le bonnet rouge, symbole de cette époque. L'invasion des frontières à Verdun et à Longwy, par le roi de Prusse, Frédéric-Guillaume, commandant en personne ses troupes jointes aux émigrés, fit choisir Dumouriez pour aller repousser l'ennemi ; il parvint, avec les généraux Kellermann, Beurnonville et Luckner, à chasser du sol français les Prussiens et les émigrés. L'opinion publique l'accusa d'avoir trop ménagé les ennemis dans leur fuite.

En novembre 1792, Dumouriez alla livrer aux Autrichiens la fameuse bataille de Jemmapes. Il conquit la Belgique en se promenant militairement

jusqu'à Nerwinde où il barraqua son armée, pendant qu'il venait à Paris, se concerter avec le Comité de défense générale de la Convention, sur les moyens de combattre la coalition étrangère ; mais Dumouriez qui était d'un caractère intrigant, se livra aux députés Girondins qui formaient un parti d'opposition à la république, par leur esprit de division et de fédéralisme. Dumouriez pensait à les servir, à s'emparer de la Convention et de Paris, par son armée qu'il laissait battre à Nerwinde ; il arriva en toute hâte jusqu'aux portes de Lille, mais elles lui furent fermées. On tira des coups de fusil à lui et à son état-major.

Au commencement d'avril 1793, Dumouriez organisait sa marche contre la Convention nationale, qui envoya auprès de lui quatre commissaires. Le général dînait alors à Tournay avec l'autrichien Clairfait ; il fit arrêter, par son armée, les commissaires de la Convention comme otages, et envoya, le 4 avril, un de ses aides de camp à Valenciennes, pour livrer cette place aux Autrichiens. L'aide de camp révéla le complot du général et sa mission.

Dumouriez prit alors le seul parti possible pour lui ; il émigra.

Les missions secrètes dont Dumouriez avait été chargé par Louis XVI en Corse, en Espagne, en Suède, et surtout en Pologne, avant la Révolution, offrent quelque chose d'équivoque. Il n'était alors, en politique, qu'un chevalier d'industrie, un ob-

serviteur, pour ne pas dire un espion. On a peine à suivre toutes les intrigues ourdies par Dumouriez pour arriver au pouvoir, ses tentatives multipliées auprès de divers ministres de Louis XV; ses démarches auprès de Louis XVI; et l'on est forcé d'avouer que personne n'ambitionna plus ardemment la faveur sous l'ancien régime, et la popularité sous le nouveau. C'est celle-ci qui le fit atteindre au but de ses désirs; mais alors, tombant dans l'erreur comme tant d'hommes d'État de la même époque, il se crut assez fort pour maîtriser et diriger le torrent, et le torrent l'engloutit.

La deuxième période de la vie de Dumouriez s'est écoulée sur une terre étrangère. Après avoir longtemps erré en Europe, il trouva, chez les Anglais, un asile qu'ils n'accordent pas toujours aux proscrits. Il y reçut aussi, chose moins honorable, une pension de trente mille francs par année; il y est resté jusqu'à l'âge de 85 ans, époque de sa mort, 14 mars 1823. On doit regretter qu'il n'ait point cherché à saisir l'occasion de rentrer en France et d'effacer, par de nouveaux services, la tache que les dernières actions de sa vie politique et militaire avaient, aux yeux de tous les amis de la liberté, imprimée à sa gloire. Ses talents, le sentiment d'une juste ambition, auraient dû lui inspirer la pensée de se rendre encore utile. Son nom manque sur la liste glorieuse des guerriers qui ont, dans le dix-neuvième siècle, parcouru

l'Europe, vaincu les rois et les empereurs. On a dit que Dumouriez, dans son asile en Angleterre, occupait ses loisirs à dresser des plans de campagne contre sa patrie. Un fait aussi grave aurait besoin de preuves; jusqu'à ce qu'on en ait acquis, tout homme sensé refusera d'y croire. Le général pouvait haïr la Convention nationale qui, pour le salut de la France, le déclara traître et mit sa tête à prix; mais il ne devait pas cesser d'aimer la France.

L'émigration lui était aussi odieuse que l'assemblée qui l'avait condamné, et c'est sous ce rapport qu'il est difficile de croire qu'il ait fait des plans de campagne contre la France.

Ses talents militaires sont incontestables : l'histoire n'oubliera pas les défilés de l'Argonne; elle n'oubliera pas que ce fut grâce à l'habileté de Dumouriez que la France sortit avec honneur des situations les plus critiques où, par la perfidie des émigrés et des diplomates, elle se soit jamais trouvée.

La victoire de Jemmapes ouvrit aux Français les portes de la Belgique; c'est un des beaux faits d'armes de la Révolution française.

Comme ministre, Dumouriez prouva son aptitude au maniement des affaires étrangères. — Il fut aussi écrivain politique; cependant, ses ouvrages et ses mémoires sont plus d'un homme d'esprit que d'un homme d'État; il y montre une

éloquence naturelle plutôt que celle d'un littérateur exercé.

S'il posséda de grands talents, l'usage qu'il en fit fut trop souvent soumis aux calculs de son ambition personnelle.

A la fin de sa vie, une longue expérience l'avait détrompé d'un grand nombre d'erreurs commises dans ses écrits, sur les hommes et sur les choses. Lorsque le projet de réimprimer ses mémoires lui fut connu, il saisit l'occasion de réparer plus d'une injustice échappée à la passion du moment, et il adressa aux éditeurs de la collection des mémoires relatifs à la Révolution française, à Paris, des notes et des rectifications qui honorent son caractère et constatent ses regrets. Voici une de ces notes, extraite d'un volume publié en 1823 ; elle corrige les jugements portés sur le général Lafayette, avec lequel Dumouriez, égaré par son amour-propre et sa jalousie naturelle, avait eu des différends si graves, qu'il avait déclaré qu'il viderait sa querelle avec lui après la guerre.

« Je voudrais, dit Dumouriez dans sa note, qu'il fût en mon pouvoir d'effacer de mon livre et de ma mémoire les faits qui m'ont causé tant de peine..... J'ai peut-être eu le tort de les ressentir, dans le temps, avec trop de vivacité..... Aujourd'hui je suis calme ; les faits, les chagrins sont bien loin déjà. J'ai vu, depuis, les malheurs du général Lafayette ; j'ai vu sa noble conduite sous l'empire de Napoléon, comme dans les cachots

d'Olmütz ; je vois la conduite qu'il tient dans la France nouvelle, et je dois déclarer les sentiments d'estime qu'il m'a toujours inspirés et ceux d'attachement qu'il m'a rendus. C'est le seul moyen de remplir la promesse que j'ai faite de vider notre querelle après la guerre, et je le saisis avec plaisir..... Il aurait cependant raison de m'accuser de le prendre en traître ; car ni lui ni personne ne sait rien du coup que je lui porte en ce moment ; mais, en cela, j'évite l'accusation de connivence avec lui, et mon langage n'en aura que plus d'autorité. »

Il n'y a pas six mois (en mars 1823) que Dumouriez écrivait cette note. Il est beau de couronner ainsi sa carrière, en reconnaissant une erreur, en rendant un si noble témoignage à l'un des plus beaux caractères de notre époque.

Dumouriez a terminé sa vie dans l'exil. Quel que soit le jugement que la postérité prononcera sur le caractère public et privé de cet homme célèbre, elle ne pourra lui refuser aucune des facultés morales qui rendent les hommes illustres : une sagacité rare, une volonté ferme, un esprit fertile en ressources, des connaissances variées et étendues, une grande activité, et, ce qui est plus rare, l'alliage du courage civil et du courage militaire ; tels sont les principaux traits auxquels on reconnaîtra le général Dumouriez.

Dumouriez parle, dans sa correspondance, de papiers qui expliquent les manœuvres

employées par lui, après la bataille de Jemmapes, pour composer un parti militaire au duc de Chartres, qui faisait alors partie de son état-major, sous le nom de général Égalité. Ces manœuvres de Dumouriez furent soupçonnées par la Convention nationale. Les Girondins, partisans et agents secrets de Dumouriez, tombèrent au mois de mars 1793, peu de temps avant l'époque où ce général abandonna son armée et passa à l'ennemi.

Lors de la mort de M. de Talleyrand, les journaux ont publié qu'il avait, dans la matinée de son dernier jour, remis à Louis-Philippe une cassette renfermant les papiers du général Dumouriez.

DUPIN AINÉ.

M. Dupin aîné débuta à la Chambre des Représentants de 1815, où il parla sur toutes choses, comme un *avocat de sept heures*. C'est ainsi qu'on appelait, à Paris, les avocats qui plaidaient à l'audience de sept heures du matin. Après qu'on lui eut interdit plusieurs fois la parole à la Chambre des Représentants, il alla se former aux plaidoiries de la Cour royale, où il défendit avec talent et courage des journalistes et des accusés pour délits politiques. Sa réputation d'avocat libéral le porta à la Chambre des Députés vers la fin de la Restauration; il se plaça sur les bancs de l'opposition, où il

fut, comme toujours, vague, incertain, versatile dans ses doctrines, toujours avocat plaidant, et jamais orateur politique. Il y avait alors trop peu de publicistes au barreau.

Il avait été, pendant la Restauration, l'avocat du duc d'Orléans, et il avait défendu ses intérêts matériels avec beaucoup de succès et de dévouement. Quand vint la Révolution de Juillet, M. Dupin, comme beaucoup de ses collègues, attendit à l'ombre le résultat des événements. Il reparut le jour de la victoire; mais ce fut pour profiter des succès du peuple, pour s'emparer de sa souveraineté et faire un lieutenant général, métamorphosé en roi deux jours après. Il assista au replâtrage de la Charte de Louis XVIII, conserva les juges de Charles X comme inamovibles, se proclama sauveur de la patrie, et devint procureur général de la Cour de cassation, à 36,000 francs de rétribution. A la chambre, il est placé entre les centres ministériels et les frontières de l'opposition. Il pliade le pour et le contre, il appelle le peuple canaille quand il s'agit de la loi électorale, et il déserte sa maison quand le peuple va lui rendre visite. Après la déplorable session de 1832, il est allé faire le châtelain dans le Nivernais. Il n'a quitté un instant son château de Raffigny que pour venir aux Tuileries marchander un ministère. Il a échoué; mais cet échec fait son éloge, puisqu'il a refusé de céder à des influences extra-constitutionnelles et de s'asseoir à côté des doctrinaires.

devant lesquels son instinct d'honnête homme a toujours reculé. Il ne faut pas oublier non plus que dans un mouvement d'impatiente véracité, comme on traitait une loi de finance, il a qualifié les banquiers et les gros capitalistes de loups cerviers de la Bourse.

Il s'est fait connaître plus avantageusement dans les luttes judiciaires que dans les combats législatifs. L'homme éloquent du barreau n'a été qu'un discoureur peu remarquable à la tribune. Il est avocat et pas homme d'État; il ne connaît pas la science politique, il n'a ni l'aplomb et la dignité de l'homme d'État, ni les vues élevées qui conviennent à la législation d'un peuple libre; il est passionné; il fait à ses défiances, comme à ses affections, des sacrifices journaliers qui ont rendu problématique sa réputation représentative.

M. Dupin, par son silence comme par ses discours, a perdu le droit de se dire l'homme de la loi. Il n'a plus assez l'opinion publique en sa faveur pour pouvoir venger la Charte d'une atteinte coupable!

Aux yeux d'un avocat, tout est droit acquis, position sociale établie, propriété inviolable; c'est le droit public passé du barreau à la tribune. Les avocats devenus députés jugent constamment les choses et les questions du droit politique par les solutions ou décisions du droit civil. C'est une des plus grandes erreurs de tout homme chargé de représenter les grands intérêts et les libertés de

la nation. C'est ainsi que dans les débats sur le budget de 1832, M. Dupin défendit les pensions les plus abusives comme étant droits acquis. Tel fut le motif, législatif ou fiscal, qui fit maintenir sur le budget de la nation les pensions gagnées par les émigrés dans les rangs des Russes et des Prussiens, ainsi que les pensions gagnées par les Vendéens et les Chouans dans les guerres civiles de l'Ouest et sur les grands chemins. Il s'est d'ailleurs constitué à la Chambre l'avocat des abus qu'on ne veut point réformer, l'adversaire des économies que réclame l'opinion publique. C'est lui qui, en exagérant le principe de l'inamovibilité, a fait conserver les partisans de la branche déchue dans toutes les magistratures et fonctions judiciaires.

C'est aussi lui qui s'est opposé, en février 1833, à ce que la Chambre des Députés anéantît les jugements militaires et contre-révolutionnaires qui ont frappé des milliers de bons citoyens par ordre de Louis XVIII et de Charles X. La Restauration et ses excès paraissent inviolables à l'honorable député-avocat. Il s'écrie que ce serait chose monstrueuse, illégale, inconstitutionnelle, que de réhabiliter des hommes généreux et patriotes qui ont exposé leur vie pour accélérer le moment de la délivrance nationale. Cela tend, dit M. Dupin, à flétrir les juges qui ont condamné aux fers et à la mort ces accusés politiques, comme si de pareils juges bottés, ces séides de la prévôté, n'avaient pas

mérité d'être livrés à l'exécration publique. Est-ce que les braves frères Faucher, de Bordeaux, qui, au mépris de toutes les lois et sans défense légale, tombèrent sous la fusillade des restaurateurs, victimes de leur dévouement au pays et à la liberté, ne sont pas plus dignes de l'intérêt des Français, que leurs juges prévôtaux?

M. Dupin aîné sait merveilleusement expliquer des difficultés de jurisprudence, mais il est nul en droit public. Quant à son opinion de député sur la marche du gouvernement, elle est couverte d'un voile épais, industrieusement jeté sur ses discours comme sur ses votes.

Aussi ses opinions sont sans intérêt pour le public, et ne peuvent que remplir quelques pages de l'histoire des variations politiques et législatives. Il est impossible de savoir si, grimpant et se cramponnant au pouvoir comme ses collègues, M. Dupin gouvernerait autrement qu'eux. Il fait une sorte d'opposition latérale ou indirecte, sur laquelle le pays ne peut pas plus compter que l'opposition elle-même. Il n'est capable que de tirer un parti très-habile de sa position quelle qu'elle soit.

Aussi est-il parvenu à être le président perpétuel d'une chambre temporaire, avec cent mille francs de traitement. Il s'est cru une puissance; président, il délibère quand il ne devrait que diriger les débats législatifs. Il empiète sans cesse sur les droits de la Chambre, et nuit par ses interruptions et ses rappels à l'ordre, à la liberté de la tribune, à l'in-

dépendance des députés, et au développement des questions soumises à la discussion. S'il quitte un instant le fauteuil, c'est pour faire les fonctions d'un avocat, avec ses subtilités et ses ironies de barreau. S'il préside, il rappelle à l'ordre avec un arbitraire qui révolte parfois la chambre, si patiente. Alors il se transforme en procureur général, et ses observations ressemblent à des réquisitoires.

S'agit-il d'aventurer un paradoxe politique, ou une subtilité législative? il est toujours prêt. Il a nié à la tribune la souveraineté électorale, lui qui a été élevé à la dignité de député de la nation par les électeurs d'un arrondissement de la Nièvre; il ne croit qu'à l'omnipotence des chambres, quoiqu'il sache bien qu'il n'a qu'une procuration temporaire du souverain, et qu'il connaisse les droits des mandataires et des commettants; il a appuyé la proposition de blâmer, au nom de la chambre, le collége électoral de Bastia (Corse), pour avoir fait un choix qu'il fallait seulement annuler. Le blâme est une pénalité qu'aucune loi ne peut autoriser contre les assemblées d'électeurs, puisqu'elles exercent les droits de la souveraineté du peuple. Il a même dit qu'en un cas semblable la Chambre des Députés pourrait nommer d'office un député, ou bien encore que le roi pourrait le faire par ordonnance; comme si le droit électoral pouvait jamais appartenir, soit au pouvoir législatif, soit au pouvoir exécutif, qui sont les subordonnés

et les simples délégués de la souveraineté du peuple, base du gouvernement représentatif.

C'est un homme politique d'une singulière espèce ; il est avocat, il est magistrat, il est député, il est président de la chambre, il est ambitieux de renommée, de places et de richesses. Il veut être ministre, il aspire à être président du conseil ; mais il ne sait pas même à quelle condition on est un homme d'État : il marche seul dans un pays où l'on n'avance que par troupe ; il a imaginé un tiers-parti dans une assemblée où il ne peut y en avoir en réalité que deux, la tourbe ministérielle et l'opposition. M. Dupin veut être un homme à part ; il n'est en effet nulle part. On prétend en faire un drapeau, mais il est sans couleur : il est censé libéral, il est en réalité tout royal. Il n'a de ministériel que l'envie d'être ministre ; il est éloquent de cette loquacité de palais, ergoteuse et subtile, qui gâte les lois et corrompt l'équité. Quoique doué d'un instinct roturier, il ne peut entendre parler ni de démocratie, ni de république, ni de révolution. Naturellement antipathique aux doctrinaires, son opposition frappe plus sur les personnes que sur les choses.

Sa prétention à l'esprit détruit ses facultés et nuit à sa raison ; il procède par caprices, par boutades, il préfère une saillie de critique à un procédé de jugement. La présence d'esprit peut être utile au palais judiciaire ; il faut une présence de raison au palais législatif. Ses idées paraissent isolées :

il est, comme au barreau, tout à une seule question; il n'a qu'un ordre d'arguments comme dans la plaidoirie. Mais la tribune exige un complément de principes, un système rationnel pour la formation de la loi.

M. Dupin paraît antipathique à l'état militaire, à l'usurpation jésuitique et à l'influence de la bourse et des banquiers; il est devenu l'esclave d'une idée fixe : il ne voit que le despotisme de la soutane menaçant la France, ainsi que le despotisme du sabre opprimant la dignité de la chambre dont il se fait le champion.

Ce n'est pas l'amour de la patrie qui le dévore; il sait, avant tout, ménager son amour-propre; il est même en ce genre très-habile et très-disert. Son talent a plus de rudesse que d'énergie; ses coups de boutoir sont sans portée, mais non sans épigrammes. Ses paroles n'ont point de retentissement dans Paris où l'on voit les hommes trop bien et de trop près; mais ses discours transmis par les journaux, plaisent aux avocats et aux électeurs débonnaires dans les départements. Ses assertions restent toujours entourées d'une certaine obscurité, qui leur permet de figurer dans les diverses nuances d'opinions : il n'est jamais ni en dedans, ni en dehors d'aucun parti. Il a passé longtemps pour être le chef d'une espèce d'eunuques législatifs, qui ne sont propres qu'à des guerres simulées ou à des discussions sans résultat, et qui s'intitulaient le Tiers-parti.

Il s'imaginait alors, dans un orgueil bourgeois, qu'il était devenu le pivot du juste milieu, et même le point fixe, autour duquel graviteraient toutes les espérances de la France doctrinaire et dynastique.

Mais il n'a ni assez d'énergie, ni assez de caractère politique pour être d'un parti, encore moins pour en être le chef. C'est un auxiliaire douteux, qui vit par instinct et par intérêt dans un état de neutralité, qui déguise ses services constants et dévoués au pouvoir, qui cache ses sympathies ministérielles sous des flots de paroles moitié libérales, moitié absolutistes, selon les temps et les circonstances. Il parle rarement dans les questions de politique générale, il n'est pas assez publiciste pour les matières qu'il n'a pu apprendre *in strepitu fori*. Le seul but qu'il se propose dans ses discours, c'est d'influencer un certain nombre de voix, dont il se sert pour allécher l'opposition et qu'il donne au ministère.

La session de 1832 a dévoilé M. Dupin à tous les yeux : il s'est montré le chef de ce *tiers-parti* qui n'est ni l'opposition ni le centre ; c'est une fraction bafouée, impuissante, intrigante, traînée à la suite des doctrinaires qui la méprisent, tantôt résistante, tantôt repentante, dénuée de principes, incapable de conviction, voulant concilier l'établissement monarchique avec les conséquences de la Révolution de Juillet, se vantant de ses inclinations modérées et de ses alarmes sur les périls du jour, et n'osant adhérer à aucune ré-

forme, ni économie, ni justice, qu'avec le consentement du ministère. Telle est la ligne du tiers-parti. Tel est son chef, M. Dupin, tantôt présomptueux à l'excès, tantôt mécontent de lui-même et des autres, inconséquent, étourdi de son élévation, et aspirant toujours au pouvoir ministériel, changeant sans cesse d'allure et d'opinions, inspirant des défiances à ses amis et à ses ennemis. M. Dupin, toujours président des centres, ne compte plus, pour la Chambre, que comme un réfugié dans les rangs ministériels.

La séance du 5 mars a pourtant fait honneur à sa présidence : il a stipulé pour la vérité historique de l'œuvre du 7 août 1830. Au milieu des colères royalistes et doctrinaires soulevées par la vivacité de M. Mauguin, qui disait qu'il n'avait été proposé et fait que quelques amendements à la Charte octroyée par Louis XVIII, et que la nouvelle Charte amendée par improvisation représentative avait été bâclée en cinq heures, le président de la chambre, M. Dupin, a déclaré qu'il n'était pas le président des bancs ministériels, mais de la chambre entière; qu'il n'obéirait pas, comme ces messieurs, à un mot d'ordre, et qu'il s'inquiétait peu, en faisant son devoir, si eux et leurs patrons étaient contents. A ces mots, les bancs ministériels se sont levés en vociférant, comme une émeute. Cette séance est vraiment historique. Le discours rempli de faits de M. Mauguin est surtout recommandable. La vérité ne se montre à la France que par un

effort extrême, par colère. C'est l'histoire contemporaine *ab irato* !

CHARLES DUPIN.

M. Charles Dupin s'est montré plus instruit du présent et de l'avenir de la France que ne l'avaient été bien des ministres de l'Empire et de la Restauration, quand il a tracé sa statistique morale et industrielle et son magnifique tableau de la progression en France. En montrant les lumières répandues dans la majorité des départements, il a rassuré les esprits timides et mécontents qui croient à la rétrogradation politique et sociale. Il a excité l'émulation dans les départements *obscurs*, en leur faisant honte de leur état stationnaire ; enfin, il a donné du courage aux hommes qui aiment à compter positivement sur la réformation sociale commencée en 1789, et qui a trouvé tant d'ennemis et tant d'obstacles jusqu'en 1830.

DUVERGIER DE HAURANNE.

Ce député est, comme tous les doctrinaires de sa secte, orateur verbeux, ayant en politique une colère à froid et une violence calculée. Il y a dans son talent quelque chose de creux qui distingue les élus de cette coterie ambitieuse. Il est plus près du mélodrame que de la raison politique.

DUVIVIER.

A l'attaque des hauteurs escarpées et de la redoute qui défendaient le col de Téniah (Algérie, mois de mai 1840), le général Duvivier, quoique affaibli et miné par la fièvre, ayant jeté des vêtements trop lourds dont il ne pouvait plus supporter le poids, marchait appuyé sur une branche d'arbre, devant une colonne de braves décimés à chaque pas par les balles. Le tiers de la troupe avait déjà été atteint: «Allons, mes amis, s'écriait le général, suivez-moi, montez, montez toujours, *quand nous ne resterions que dix,* ceux-là, du moins, en arrivant, seront maîtres de la redoute.» Ce mot sublime vaut toute une biographie pour le général Duvivier.

FOUCHÉ, DUC D'OTRANTE.

« Fouché est un scélérat de toutes les couleurs, un prêtre, un terroriste, un de ceux qui ont pris une part active dans plusieurs scènes sanglantes de la Révolution. C'est un homme qui soutire tous les secrets avec un air de calme et d'insouciance. Il est très-riche; mais ses richesses sont mal acquises. Elles sont le produit d'un impôt établi sur les maisons de jeu de Paris; ce fut pour lui un infâme moyen de fortune. Je ne voulus point un semblable profit pour l'État, et j'ordonnai que le mon-

tant de cette taxe fût appliqué aux hôpitaux en faveur des pauvres. Elle était de plusieurs millions; mais Fouché qui, comme ministre de la police générale, percevait cet impôt, en mit la plus grande partie dans sa poche, et il me fut impossible de découvrir la somme totale perçue chaque année. »

Tel est le jugement porté sur Fouché par Napoléon, dans la deuxième livraison des mémoires de Montholon (t. 2, p. 253).

La laideur de Fouché, masqué en duc d'Otrante pendant le carnaval nobiliaire de l'empire, était devenue proverbiale; il en plaisantait lui-même avec esprit. Je ne crois pas précisément que ce soit sa figure qui l'ait porté à la présidence du gouvernement provisoire de 1815; mais cette difformité de traits l'avait, dit-on, beaucoup servi précédemment pour l'élever à des postes éminents. Fouché avait l'aspect triste, on le prit pour un penseur; il avait l'air très-froid, on le crut un homme modéré; il était laid, on le crut profond; il parlait peu et brièvement, on le regarda comme un homme d'État. C'est de cette manière qu'on juge à Paris, où l'on n'a jamais le temps de rien faire, encore moins de réfléchir; aussi dit-on que la laideur a fait à Paris plus de millionnaires et de ministres que la beauté. On n'était pas plus laid que le ministre des affaires étrangères Choiseul.

Tremblant au milieu de ses œuvres de ténèbres, Fouché finit par tomber dans ses propres piéges.

Destitué d'abord sous le consulat qui eut peur de son influence, il se rendit nécessaire sous l'Empire, jusqu'en 1810, époque où le soupçon du conquérant le renvoya du ministère et l'exila dans la sénatorerie d'Aix et ensuite en Illyrie et à Naples. Fouché ne chercha plus qu'à se venger, mais *en homme de police;* il se rendit encore une fois nécessaire à Napoléon qui, au retour de l'île d'Elbe, lui confia de nouveau le ministère de la police générale. Fouché correspondait plus avec M. de Metternich, à Vienne, et M. de Talleyrand, à Gand, qu'avec son empereur, trahi en 1815 comme il l'avait été en 1814; la trahison peut bien changer de langage, de formes et de moyens, mais les traîtres sont immuables et tenaces. Fouché, de concert avec Wellington, quand il trompa la confiance des représentants au point de se faire nommer membre du conseil exécutif provisoire, vendit la France aux puissances étrangères; il leur livra la possession de son territoire et le licenciement de son armée. Il contribua à rappeler pour la deuxième fois l'ignominieuse Restauration, et se fit nommer ministre de cette dynastie dont il avait condamné à mort le chef, Louis XVI. Comme tous les actes de sa vie politique se tiennent et se ressemblent, Fouché livra Napoléon, abdiquant l'empire, à la merci du gouvernement anglais, qui devint son geôlier à Sainte-Hélène; il fit plus, il signa, avec son digne ami Talleyrand, la proscription de ses collègues de la Convention et

des Cent-jours, pour que Louis XVIII offrît ces sacrifices humains sur l'autel de la Sainte-Alliance. Fouché donna le bras à Talleyrand aux Tuileries et mit sa main dans celle du monarque, qui, plus perfide encore que lui-même, l'envoya traîner sa vie déshonorée, d'abord à Dresde, ensuite à Prague, pour aller chercher à Trieste un obscur tombeau.

Il avait la *gouvernomanie*. Il voulait se mêler de tout; rien ne semblait étranger à son intelligence et à son ambition. Il se trouvait emprisonné dans ses attributions de la police générale. Il voulait exercer une influence dans la diplomatie, pays de grandes chimères et de petites intrigues.

Il paraît que Fouché, avant de partir pour sa déportation diplomatique à Dresde, avait déposé des notes informes dans les mains d'un juge de la cour royale de Paris, son ami. Fouché ne savait pas écrire; l'intrigue et l'espionnage de police l'occupaient tout entier. Ces notes manuscrites ont été livrées à un libraire de Paris, qui les confia à un écrivain pour y mettre la couleur littéraire et adoucir certains passages. Fouché avait décidé que ces mémoires ne seraient publiés qu'après sa mort. Un M. A. de Beauchamp, historien de la Vendée, fut choisi par le libraire Lerouge pour rédiger et colorier les notes de Fouché; mais on exigea qu'il se déclarerait responsable de la rédaction envers le ministère public. Le traité de garantie fut signé entre le libraire et l'écrivain. Les mémoires paraissent en deux volumes et sont aussitôt désavoués

par les fils de Fouché, qui n'en avaient nulle connaissance et qui font condamner Lerouge à 30,000 francs de dommages-intérêts. Lerouge appelle Beauchamp en garantie. Là sont dévoilées les intentions de Fouché pour la publication de ces mémoires, la transmission des manuscrits entre les mains du libraire Lerouge par un ami de Fouché qui voulait rester inconnu, la part que le rédacteur Beauchamp avait prise à leur métamorphose.

Le citoyen Fouché de la Convention est mort *duc d'Otrante*. Il avait proscrit, il est mort dans la proscription. C'est juste. Il ne fut jamais homme d'État, mais un excellent intrigant. Il eut plus d'habileté que de talent et plus de savoir-faire que de science. Le bien public se trouva sur sa route; ce n'est pas ce qu'il cherchait : il ne s'attacha qu'à son bien particulier. Il épuisa cette carrière utile et facile à ceux qui manient plus l'or que le pouvoir, ou qui ne veulent de l'un que pour obtenir l'autre. Fouché n'aimait pas le mal pour le plaisir de le faire; il eût préféré le bien; mais quel gouvernement sait employer ce moyen-là? Le seul intérêt qu'ait jamais consulté Fouché, comme ses pareils et commensaux de l'empire, le seul intérêt qu'ils n'aient jamais sacrifié, c'est leur intérêt personnel. Quand Fouché pressentit le complot des partisans de Bonaparte au 18 brumaire, il s'attacha très-secrètement à en connaître le but, les moyens et les profits, sans cependant trop l'approfondir, pour ne pas paraître suspect à ses auteurs;

mais il prit ses précautions pour être en mesure avec tous les partis. Il buvait d'avance avec les vainqueurs et les vaincus, afin d'avoir toujours un asile et un rôle parmi les plus forts. Sa place de ministre le rendait nécessaire aux directoriaux et aux bonapartistes. Il attendit donc pour prendre son parti le lendemain de la première explosion, quand on donnait déjà le nom de coup d'État au pas de charge tenté contre la représentation nationale. Il jeta alors le masque et se déclara pour le général heureux. Ainsi l'adresse de sa politique fut de se montrer assez tard pour être assuré du succès, et assez tôt pour y pouvoir contribuer.

FOX.

—

« Pitt meurt, nos ennemis en ont porté le deuil;
« Quand Fox mourut, sa perte excita leur sourire. »

C'est marquer la différence qui existait entre ces deux hommes d'État; c'est le jugement qu'en portèrent les Français, à qui les Anglais faisaient une guerre d'extermination et de coalition.

Fox était un vieux défenseur de la liberté; Pitt en était le plus mortel ennemi.

La haine de la nation française était la passion dominante du fils de Chatam. L'amour de la liberté était le sentiment vital du célèbre orateur de l'opposition parlementaire.

Pitt fut le ministre de la corruption politique en Angleterre, de la coalition absolutiste en Europe, de la guerre civile et de l'espionnage en France. Il solda quinze années de guerres continentales contre la nation française pour lui ravir sa liberté et son territoire : il subsida les assassins de ses gouvernants, de ses ambassadeurs, de ses représentants. Fox, au contraire, défendit constamment les principes de la révolution française en blâmant ses excès; il fut l'apologiste des efforts d'un peuple pour s'affranchir, l'éloquent soutien de la liberté en quelque lieu qu'elle vînt s'établir. Il s'éleva avec force contre les intrigues secrètes et les corruptions diplomatiques du ministère Pitt, et il les flétrit par ces paroles énergiques : « En ce temps-ci, dit-il à la chambre des communes, l'honneur n'est plus que dans les foyers domestiques. »

Tous deux ont été ministres d'Angleterre sous deux règnes différents; ils y ont porté un caractère opposé et des principes contraires.

Pitt fit suspendre sept fois l'acte d'*habeas corpus*.

Fox n'attenta jamais à la liberté civile.

Pitt inventa le bill contre les étrangers et en abusa avec barbarie. Fox fut le généreux protecteur de l'étranger proscrit ou malheureux.

Quand Pitt était au faîte du pouvoir, il fit déposer sur les côtes de France, par des vaisseaux de la marine royale, les assassins et les émigrés

armés contre le général Bonaparte. Fox vint à Paris après le traité d'Amiens, pour visiter le vainqueur de l'Italie et le héros de l'Egypte ; Fox ne parut aux Tuileries que pour s'assurer par lui-même si la politique du premier Consul de France était favorable à l'établissement de la liberté européenne.

Les erreurs et les haines de Pitt ne sont pas descendues avec lui dans la tombe. Un généralissime des puissances absolues, un Anglais, Wellington, en a hérité en vrai Cosaque européen. Les idées libérales, le courage civil et l'amour de l'humanité qui ont dirigé et honoré la vie politique de Fox n'ont pas trouvé encore un digne héritier.

Pitt s'affaissa sous le fardeau de la politique européenne. Fox releva un instant l'édifice de la liberté constitutionnelle.

Aussi les peuples qui virent tomber Pitt comme un implacable ennemi de leurs droits couvrirent de regrets et de reconnaissance le tombeau de Fox, leur constant défenseur.

Lorsque les crimes de Hastings dans l'Inde furent exposés au parlement d'Angleterre, les partis wigh et tory se réunirent pour les condamner. M. Dundas, ami de M. Pitt, fut lui-même l'auteur des rapports qui accusèrent Rambold et Hastings, et qui amenèrent devant la chambre les coupables agents de la compagnie des Indes. En conséquence, Fox, en 1783, fit un bill pour la réforme de l'administration de ce pays. Il proposa de subordon-

ner les directeurs à une commission nommée par le gouvernement. Le nouveau bill abolissait les monopoles, réintégrait dans leurs propriétés les Indiens dépossédés, interdisait la guerre et les conquêtes sans le consentement du gouvernement. Il obtint une grande majorité dans les communes; mais les négociants de l'Inde formèrent contre lui une conspiration à laquelle le roi Georges III prit part personnellement. Fox tomba du ministère, et avec lui disparut tout cet avenir de mouvement libéral où le pays était entré. La réforme de l'administration de l'Inde, presque opérée en 1783, fut reculée de cinquante ans. C'est un exemple frappant de la tendance rétrograde ou stationnaire de la politique anglaise durant le demi-siècle qui vient de s'écouler (1833).

La conséquence de l'intrigue victorieuse qui fit renvoyer Fox fut une étroite alliance entre l'aristocratie commerciale de la compagnie des Indes et les torys. Ils se partagèrent le patronage, et les propriétaires eurent la permission de conquérir, d'opprimer et d'exploiter l'Inde avec impunité. Les torys occupèrent en Orient tous les emplois civils et militaires, et ils en retirèrent des richesses et une influence qui furent d'un grand secours au parti dans les affaires de l'intérieur. Cet état de choses dura pendant toute la guerre contre la France.

LE GÉNÉRAL FOY.

Deux hommes ont disparu de la scène du monde, à trois jours de distance l'un de l'autre, et leur mort a retenti diversement dans l'Europe.

L'un, guerrier intrépide, orateur éloquent, citoyen vertueux, meurt dans le sein de sa famille, et reçoit les soins de ses amis, de son épouse et de ses enfants. Aucune pensée douloureuse ne trouble ses derniers moments, hors l'image des regrets qu'il laisse et l'idée des services qu'il eût pu rendre encore. A peine est-il mort, ses concitoyens se disputent l'honneur de porter son cercueil, cent mille hommes escortent ses restes, le peuple déplore sa perte, la France adopte ses enfants et lui élève un tombeau.

L'autre, souverain d'un vaste empire, meurt dans une petite ville ignorée du monde; ses frères sont loin de lui, et à peine reçoit-il les secours que son état exige. Les cris d'un peuple chrétien dont il a contemplé froidement le massacre, le poursuivaient depuis longtemps, et sans doute ils ont retenti à son oreille mourante. Heureux si ses derniers moments, qu'environne encore une obscurité mystérieuse, n'ont été attristés que par ce souvenir et par son isolement! Sa dépouille solitaire traverse de vastes déserts pour venir recevoir, à Saint-Pétersbourg, les derniers honneurs dûs

au rang qu'il a occupé. On ignore quelles furent ses dernières volontés, et l'Europe s'informe avec anxiété quel sera celui qui va hériter du formidable pouvoir dont il disposa pendant vingt-quatre années.

L'un fut le défenseur des droits du peuple; l'autre fut le chef de la Sainte-Alliance. Qui pourrait hésiter, ayant à choisir entre ces deux morts et entre ces deux renommées?

Le *Journal des Débats* a dit, en décembre 1825, *qu'un parti avait suivi le convoi du général Foy.*— Quel parti que celui de la nation! quel parti que celui de 30 millions de Français, moins quelques centaines de prêtres, de jésuites, de nobles, de serviles et de valets de cour!

Quand un des nobles défenseurs de la Grèce expirait, la Grèce entière adoptait ses orphelins, restés en bas âge. Paris et la France ont adopté, sur la tombe du général Foy, son honorable et intéressante famille. — C'est le premier mouvement de nationalité qu'ait éprouvé la France depuis 1795, époque de la réaction conventionnelle, suivie des réactions directoriale, consulaire, impériale, royaliste et ministérielle.

Le général Foy, plus propre aux combats de la tribune qu'aux spéculations de la Bourse, aventura sa fortune en jouant sur la rente, et il était au moment d'éprouver les plus fâcheuses pertes quand M. Lafitte vint à son secours, sans que le général en eût même un soupçon. M. Lafitte s'en-

tendit avec son agent de change, et lui ouvrit un crédit jusqu'à concurrence de la somme déjà perdue. Le général mourut sans avoir connu ce bienfait de son collègue. Lorsqu'en 1833 la fortune de M. Lafitte a été fortement menacée, on a ouvert à Paris une souscription pour lui conserver son hôtel. La famille du général Foy, qui avait recueilli plus d'un million d'une semblable offrande patriotique, à laquelle M. Lafitte avait apporté la somme de 50 mille francs, a envoyé *mille francs* à la souscription pour M. Lafitte.

On a fait grand honneur au général Foy de ses boutades d'opposition et de son éloquence à la tribune. Il fut, en effet, éloquent et véhément dans l'opposition; mais ses discours, recueillis par ses partisans et ses panégyristes, démontrent qu'il s'est occupé le plus souvent de l'armée, dont il avait fortement l'esprit, qu'il n'a guère défendu que les services et les droits des militaires de l'Empire, sauvés par lui en partie des injustices et de l'ingratitude de Louis XVIII, de ses ministres et de ses deux chambres.

Le général Foy, plus militaire que politique, fut sans doute un bon défenseur du peuple; mais il aurait pu être plus national dans ses attaques contre le parti émigré et réactionnaire, limiter davantage ses prétentions absolutistes, mettre plus de restrictions à la vague et immense prérogative royale, combattre plus vivement les principes usurpateurs de cette aristocratie ambitieuse

et insatiable, qui accaparait tout, fonctions, sinécures, places et emplois, défendre par de meilleures lois électorales les droits politiques de 33 millions de Français, réduits à l'ilotisme par 430 bourgeois parvenus et ministériels à outrance.

Le général Foy, stationnaire systématique dans la Charte, était plus près du *statu quo* que du progrès, plus favorable à l'égoïsme qu'au dévouement; faisant de l'opposition contre le ministère pour le maintien exclusif de la Charte, et emprisonnant le pays dans cette usurpation légale de Louis XVIII, il plaçait les Français sous le joug d'une déception constitutionnelle ayant forme de concession royale; octroi perfide qui reportait la France dans l'ancien régime, dans l'ornière de la monarchie de Versailles. Un jour, à la tribune, le général Foy s'écria : « *Celui qui veut plus que la Charte ou moins que la Charte est un mauvais citoyen!* » Ainsi le général Foy ne savait et ne voulait pas plus de liberté et de droits pour la nation qu'il n'y en avait dans la Charte, et il sanctionnait, au nom même de l'opposition dite libérale, le perfide article 14 de cette Charte.

C'est ainsi que parlaient, en 1792, les députés formant l'Assemblée législative, en demandant la constitution, toute la constitution, rien que la constitution. Ces Girondins et preux royalistes de l'Assemblée législative nous donnèrent, avec ce langage hypocrite et de juste-milieu, la journée du 10 août.

Le général Foy a écrit l'histoire de la guerre de l'Espagne sous Napoléon. Cet ouvrage posthume, publié chez Baudouin à Paris, en 1827, est analysé dans un prospectus par M. Tissot, qui trouve dans le général Foy, historien, l'âme élevée et la brûlante éloquence de l'orateur parlementaire. Le sujet qu'il a traité embrasse la Révolution et l'Empire; il est précédé d'un tableau politique et militaire des puissances belligérantes. Napoléon est traité avec justice, sans dénigrement et sans flatterie : *sine irâ et studio.*—Et si le général Foy, dit M. Tissot, n'a point ployé les genoux devant ce prodige de génie et de gloire, c'est qu'il avait dans le cœur le culte d'une autre idole : « la liberté, qui se laisse regarder en face et que l'on sert debout. »

FRÉRON.

Pendant la première période de la Révolution, depuis 1790 jusqu'en 1794, Fréron fut l'associé de Marat; il rédigeait avec lui l'*Ami du Peuple*, dont les dépenses étaient payées par M. de Calonne, agent du comte de Provence et du comte d'Artois.

Fréron et Marat poussèrent les fanatiques des rues de Paris contre les prisonniers royalistes de l'Abbaye et des Carmes, dans les effroyables journées des 2 et 3 septembre 1792; ils en reçurent le

prix par leur nomination à la Convention nationale. Fréron continua l'*Ami du Peuple* avec Marat pendant cette assemblée, et ne cessa d'exciter au désordre et au meurtre, demandant des armes pour les prolétaires, et aux prolétaires demandant la mort de 150 mille aristocrates.

Lorsque la Convention décida que des *représentants en mission* seraient envoyés dans les départements, Fréron se réunit à son digne ami Barras, chevalier d'industrie comme lui, pour solliciter la mission de représentant dans le département des Bouches-du-Rhône, préférant une ville de commerce et d'argent à des départements moins riches.

Fréron, compère de Marat, était comme lui chargé d'exagérer toutes les mesures du gouvernement, afin de faire haïr la Révolution et de dégrader la liberté. Barras et lui commirent un grand nombre d'excès, qui ne se produisirent au grand jour que lorsqu'ils eurent fait emprisonner les citoyens les plus riches, ôté son nom à la ville de Marseille, dilapidé les finances, et fait fusiller à deux reprises la population marseillaise.

Ces atroces et scandaleux abus de pouvoir furent constatés par Cambon et Ramel au nom du comité des finances. Barras et Fréron avaient perçu à leur profit la somme de 800,000 francs, dont ils restèrent comptables ; mais ils rapportèrent un prétendu procès-verbal d'un maire, constatant que, sur la route de Marseille à Paris, la voiture des deux représentants étant tombée dans une

mare, tous leurs effets avaient été endommagés et le portefeuille des assignats entièrement perdu. Cambon, après avoir débattu avec Barras et Fréron les comptes financiers, les déclara débiteurs envers l'État, et les obligea de restituer au trésor public la somme de 800,000 francs. Ce rapport de Cambon au Comité de salut public fut joint au dossier de la correspondance des deux représentants, qui venaient au Comité demander en grâce l'ajournement de cette affaire, assurant qu'ils produiraient des pièces justificatives de leur conduite.

Le 9 thermidor donna quittance. Ces deux spoliateurs s'empressèrent d'exciter la réaction et de faire proscrire les membres du Comité de salut public, pour s'emparer de leurs places et pouvoir soustraire la correspondance accusatrice et le rapport de Cambon. Alors Fréron, resté l'agent secret des princes émigrés, rédigea leur journal intitulé l'*Orateur du peuple*, digne pendant de *l'Ami du peuple* de feu Marat. Il y débuta par une invocation solennelle au sombre et féroce génie de Marat, dont il se glorifia publiquement d'avoir été le collaborateur. Ensuite il poussa sa jeunesse dorée et ses bandes d'élégants meurtriers contre les hommes de la liberté, qu'il signalait aux poignards sous le nom de terroristes et de buveurs de sang; dans un de ses numéros publiés à la fin de 1795, il s'écriait : « Les armes vous manquent; creusez la « terre sur les places publiques; vous y trouverez

« les os de vos parents. » Ces feuilles incendiaires étaient envoyées gratis dans les départements : aussi, vit-on, à un jour convenu, la glacière d'Avignon comblée par les cadavres des patriotes ; un autre jour, du haut de la tour de Tarascon, on précipita dans le Rhône, comme de la roche Tarpéienne dans le Tibre, les hommes les plus dévoués à leur pays ; à Marseille, le fort Saint-Jean fut assiégé par les égorgeurs, portant un crucifix d'une main et le glaive de l'autre. Ainsi périrent tous les partisans de la Révolution qui avaient été emprisonnés sous prétexte de les faire juger par les tribunaux ; l'*Orateur du peuple* donna le signal, et ils furent impitoyablement égorgés ; chaque réactionnaire se fit juge, accusateur et bourreau, en chantant le *Réveil du peuple*, composé par un Bordelais appelé Despaze, associé de Fréron et de Tallien.

C'est ainsi qu'à la voix de ces conventionnels, qui naguère s'étaient montrés révolutionnaires ardents et amis exagérés de la liberté, la réaction thermidorienne fit périr un beaucoup plus grand nombre de patriotes que la terreur n'avait fait périr de royalistes conspirateurs et d'aristocrates contre-révolutionnaires.

GLUCK.

L'on a nommé en France le chevalier Gluck le *Shakespeare de la musique.*

MARMONTEL, *Essai sur les révolutions de la musique.*

Cette comparaison est juste à bien des égards. Ces deux grands hommes sont sublimes dans les passions fortes. Ils ont même quelquefois une douceur momentanée, qui tient moins aux grâces de l'art qu'à l'expression naïve du sentiment et de la nature. Mais ils tombent dans le bas et le trivial. Leur feu ne se soutient pas assez, ou bien ils le portent à l'excès ; et, de même que le poète anglais offre quelquefois aux yeux des spectateurs des scènes dégoûtantes, on reproche au musicien allemand de fatiguer trop souvent l'oreille par les cris de la partie chantante et par le fracas de son orchestre. Mais une grande supériorité qu'il a sur Shakespeare, c'est que dans la marche dramatique de ses ouvrages, tout se tient, tout est lié avec un art admirable, et si l'on peut l'attaquer par les détails, il se sauvera toujours par l'ensemble.

GRÉTRY.

C'est un des plus aimables et des plus spirituels compositeurs dont la France s'honore ; il est par-

venu à déguiser par une musique pleine de mélodie, de grâce et de vérité, la négligence des vers de Sedaine et la sécheresse des vers de Marmontel. Quelques mauvais poètes en ont conclu que les bons vers n'étaient pas favorables à la musique et qu'un compositeur devait préférer la prose rimée de *Richard Cœur-de-Lion* et de *Zémire et Azor* à la sublime harmonie qu'on admire dans les chœurs d'*Esther* et d'*Athalie*. Pleins de cette idée favorable à la médiocrité, plusieurs de nos auteurs d'opéra l'ont exploitée à leur profit, et leurs ouvrages sont exclusivement écrits d'après cette maxime du satirique Figaro : *Ce qui ne vaut pas la peine d'être dit on le chante*..... Mais plusieurs grands exemples détruisent cette erreur trop ridicule pour se soutenir. Grétry dit à ce sujet dans ses *Essais sur la musique* : Je voudrais, pour que le musicien obtînt une pleine satisfaction de ses travaux, que les paroles destinées à la musique fussent toujours soignées; si les paroles sont mauvaises, dit-on, faites-les mettre en musique, on les trouvera bonnes; je dis le contraire, on les trouvera détestables. Le langage musical a un accent plus fort que celui de la déclamation ordinaire. Il est donc clair que plus vous déclamez, plus vous accentuez, plus vous faites sentir la platitude des vers. Est-ce que tous les compositeurs de l'Italie ne se sont pas exercés sur les poèmes de Métastasio, qui tient avec raison chez les Italiens le premier rang parmi les lyriques dramatiques,

et tous n'ont-ils pas dû aux charmes de sa poésie leurs succès et leurs plus heureuses inspirations? Sans l'influence de la cour orgueilleuse de Louis XIV, où tout devenait froid et guindé à force de vouloir paraître grand, sans les conseils et même les ordres de l'Italien Lully, Quinault, tout courtisan qu'il était, se fût livré davantage aux inspirations de son génie, et n'eût point traité l'amour en madrigaux, ni débité les froides maximes qui ont échauffé la bile et l'injustice de Boileau. Mais, quoi qu'en ait dit le sévère et humoriste législateur du Parnasse français, le poète qui a fait *Athys* et *Armide* n'en est pas moins resté un de nos premiers lyriques, et plusieurs morceaux de ses opéras sont cités par l'exclusif La Harpe comme des modèles à suivre. Gluck et Piccini admiraient certainement les vers de Quinault; mais heureusement ils ne les ont pas trouvés trop beaux pour leur musique. Parmi les partitions que nos deux théâtres lyriques peuvent opposer aux compositions étrangères, on placera toujours en première ligne celles de Didon, d'Œdipe à Colonne, d'Iphigénie en Tauride, de la Vestale, de Stratonice et d'Euphrosyne. Ainsi les bons vers de Marmontel, de Guilliard, d'Hoffmann, de Jouy, n'ont pas empêché Piccini, Sacchini, Gluck, Grétry et Méhul de produire des chants admirés et admirables..... L'élévation des pensées, l'harmonie du style, des vers élégants et corrects, loin de gêner le musicien, l'inspirent; tandis que des pensées

communes, des vers prosaïques, refroidissent son génie. Il n'y a que les mauvais poètes qui soient partisans des mauvais vers.

En perfectionnant l'opéra comique, Grétry a créé ce genre. L'*Ami de la maison*, le *Sylvain*, l'*Amant jaloux*, le *Tableau parlant*, *Zémire et Azor*, sont des chefs-d'œuvre ; les novateurs n'ont rien fait de mieux, et ceux qui veulent du perfectionnement aujourd'hui auront raison d'imiter Grétry dans tout ce qu'il y a d'admirable dans ses compositions, c'est-à-dire la grâce, le naturel et l'expression dramatique. Grétry n'a pas sans doute tout fait ; mais en cherchant à faire mieux que lui sous certains rapports, il ne faut pas défaire ce qu'il a fait de bien sous plusieurs autres. On peut améliorer ses accompagnements et le surpasser quant à l'harmonie, mais dans la mélodie on sera toujours très-heureux de s'en rapprocher. Il ne faut pas surtout mettre, comme le disait Grétry, la statue dans l'orchestre et le piédestal sur le théâtre, il ne faut pas oublier de faire chanter sur la scène, ni transformer la voix en serinette..... Il est possible, d'après l'exemple donné par Rossini, qu'il s'opère une sorte de révolution dans les formes de la musique, dans les ornements de luxe, qui sont toujours soumis aux caprices de la mode; la gamme descendante pourra remplacer la cadence perlée, mais ce qui est naturel, expressif, ne changera jamais; les spectateurs de tous les temps, quelle que soit la différence des accom-

pagnements et de la partie harmonique, seront toujours charmés par des accents purs et vrais, par une mélodie locale et naturelle. Grétry a des chants ravissants que l'on redit partout et qui servent de paroles poétiques dans plusieurs ballets d'action.

Ce compositeur a laissé de nombreux ouvrages que les méthodes nouvelles, la mode ou l'envie ont livrés à la critique. On a reproché à ce fécond musicien sa fécondité même, comme on reprocherait la richesse aux mines du Pérou et du Mexique; on a dit que, s'il se fût appesanti sur chacune de ses œuvres et s'il eût mûri chaque partition, l'on y trouverait une harmonie plus complète, moins d'intentions vagues et de phrases incorrectes. Mais Grétry pouvait-il, au gré des harmonistes et des savants par bécarre, renoncer à cette aisance aimable, à cette douce mélodie, à cette vérité de couleurs qui donne tant de charme à ses productions? Quel autre compositeur eût su mieux que l'auteur de Richard trouver l'accent vrai des passions et faire passer dans le chant la déclamation naturelle? Ce qui le prouve, c'est que, malgré les caprices de la mode, qui exerce encore plus son influence destructive sur la musique que sur les autres arts, les airs de Grétry, qui peignent un sentiment vif ou quelque passion forte, conservent depuis cinquante ans leur fraîcheur et leur nouveauté, parce qu'ils sont vrais. Grétry a prédit notre gloire musicale; il a dit que, placés

entre les Allemands et les Italiens, nous saurions emprunter aux premiers leur harmonie forte et nourrie, et aux seconds leur mélodie brillante et expressive; que notre langue, nos mœurs, notre constitution physique même nous garantiraient des exagérations de ces deux peuples, et enfin qu'en France naîtraient des musiciens dignes de l'admiration des dilettantes européens. Grétry vécut assez pour voir ses présages réalisés; il encouragea les premiers essais et applaudit ensuite les chefs-d'œuvre du mélodiste et dramatique Dalayrac, de Berton, Lesueur, Méhul, Boïeldieu, Catel, Dellamaria, Kreutzer et Nicolo.

Pour louer Grétry il faut réunir en soi l'homme qui éprouve, l'homme qui observe et l'homme qui peint. A cela il faut unir des vues générales pour comprendre la philosophie d'une science telle que la musique, que tous jugent avec leurs impressions différentes.

Grétry, comme compositeur, doit autant à son esprit philosophique qu'à son talent musical. Si le musicien le plus parfait est celui qui dessine le mieux ses personnages; qui, dans le dialogue, est le plus naturel et le plus comique; qui, dans le récit, a le plus de finesse et de retenue ou de mesure; qui déclame comme les passions selon leurs nuances et leurs pensées; enfin, si la musique est un calcul ingénieux, une composition spirituelle, Grétry est le premier des musiciens. Mais si c'est un art d'entraînement, d'innovation,

d'images, il faut convenir que Grétry se distingue moins par ce caractère, par cette onction mélodieuse et par ce pathétique admirable, si ce n'est dans les airs de *Richard*, de *Sylvain*, dans le quatuor de *Lucile*, dans quelques airs de *Zémire et Azor*, et de *Liska*. C'est souvent à Voltaire que Grétry ressemble quand il fait de la prose musicale, spirituelle, étincelante et pittoresque. Il apprit la musique en Italie, mais il ne transporta pas souvent sur la scène lyrique française ce sentiment gracieux et cette mélodie insinuante qui caractérisent l'école italienne et ce quelque chose d'indéfinissable qui se glisse dans l'âme.

Grétry dota l'Opéra-Comique de soixante opéras ; il en fut le véritable fondateur, avec Dalayrac, encore plus mélodiste et aussi fécond que lui. Dans les arts, perfectionner c'est créer ; Grétry et Dalayrac ont produit ce perfectionnement après la musique simple des Duni, des Philidor. Avant eux, l'Opéra-Comique était un genre de spectacle entièrement secondaire sous le nom de *Théâtre des Italiens ;* la musique avait alors peu d'importance comme moyen dramatique, elle ne servait qu'à animer des pièces de caricature et de grotesques italiens, ou à mêler des airs de pont-neuf à de tristes vaudevilles. Quelques devanciers de Grétry lui firent faire des progrès, frayèrent la route et entrevirent le but élevé auquel l'Opéra-Comique pouvait arriver. Gréty et Dalayrac l'atteignirent ;

ils firent servir la musique à la peinture des sentiments et des passions; ils firent marcher la scène par des accords, et doublèrent l'effet des paroles en leur prêtant le charme de leurs accents.

Les convois funèbres de Grétry et de Dalayrac, morts presque à la même époque, furent des triomphes. Ces deux maîtres de la scène lyrique reçurent des honneurs spontanés que l'envie et l'orgueil s'efforcèrent vainement de tourner en ridicule.

Aussitôt que ces deux auteurs féconds reposèrent dans la tombe, la justice commença pour eux. Au théâtre, les comédiens aiment beaucoup les compositeurs et les poètes dont les ouvrages tombent dans le domaine public. A dater de cette époque fatale pour les familles et pour les héritiers des hommes de génie, les comédiens deviennent reconnaissants par spéculation comme ils étaient ingrats par intérêt.

Grétry, dans son testament, laisse son cœur à la ville de Liége qui s'honore d'avoir donné le jour à ce grand compositeur et à ce philosophe spirituel. L'héritier ne veut pas exécuter la volonté du testateur; un procès s'engage, la police de Paris veut intervenir dans une contestation où elle est étrangère; il naît un conflit qui donne lieu à des écrits, à des procédures judiciaires; le détenteur du cœur de Grétry gagne sa cause en première instance et la perd au tribunal d'appel; l'arrêt est renvoyé à l'officier ministériel, et la force armée

mise à sa disposition pour le faire exécuter. C'est alors que le préfet de police élève un conflit, et une ordonnance royale annulle le premier arrêt, sous prétexte que les inhumations et exhumations sont du ressort administratif et non judiciaire. L'ordre public n'exige-t-il pas que le préfet de police de Paris, dont la juridiction finit aux limites prescrites par la loi, ne les étende pas au delà et ne rende pas illusoire la volonté des testateurs, ni la puissance publique des jugements?

Le 11 février 1827, jour anniversaire de la naissance de Grétry, la maison où il est né dans le quartier d'Outre-Meuse a été illuminée. On avait dressé un arc de triomphe surmonté d'une lyre à l'entrée de la rue. Voilà comment les Liégeois honorent les arts et les artistes célèbres.

GUIZOT.

—

M. Guizot, protestant de Nîmes, se voua à la Restauration, qui égorgeait ses corréligionnaires et concitoyens à la porte de l'assemblée électorale. Au retour de Napoléon de l'île d'Elbe, il fut destitué de la place de secrétaire-général du ministère de l'intérieur, que lui avait donnée M. l'abbé de Montesquiou, et il s'en alla à Gand, rendre compte à Louis XVIII de l'esprit de la France. Rentré avec ce prince à la suite des étrangers, il occupa et quitta à plusieurs reprises les fonctions publiques, d'abord suivant la fortune de M. Decazes, plus tard

selon les chances ouvertes à son ambition. Devenu ministre, sous la royauté de Louis-Philippe, il s'est fait le propagateur des doctrines subversives de la Révolution de Juillet, voulant la faire regarder comme un accident, une simple résistance au nom de la loi ; et il proclama comme maxime d'État l'impopularité du gouvernement. C'est professer hautement le mépris du vœu national et l'abolition de la souveraineté du peuple. Ce même ministre doctrinaire avait d'ailleurs écrit dans son livre *du Gouvernement de la France* (page 205 à 207), que la légitimité véritable, celle du droit divin, pour avoir été longtemps suspendue, n'est cependant pas détruite ; qu'elle a été et qu'elle est propre à redevenir une institution excellente, et qu'il y aurait un étrange aveuglement à ne pas l'accueillir, et à ne pas tenter les plus grands efforts pour profiter de tous ses avantages.

« Tous les Français, disait-il alors, rivalisent d'amour pour la doctrine de la légitimité. Ils savent que sans cette doctrine il n'y a ni repos, ni bonheur, ni honneur pour la France, et que l'existence même de notre patrie est liée intimement à la conservation de ce principe. »

Et le professeur de ces maximes absolutistes est aujourd'hui ministre de l'Instruction publique en France!

Ce grand tacticien parlementaire est sorti de la chaire d'histoire de la Sorbonne, pour produire son génie stratégique dans les débats de la Cham-

bre des Députés. Après avoir parlé à ses écoliers de la civilisation et de l'Angleterre, il a discipliné ses collègues à l'obéissance ministérielle.

Ses actes comme ministre à deux époques, 1830 et 1833, sont en contradiction flagrante avec ses écrits comme professeur et comme écrivain. Mais le doctrinaire ne s'inquiète pas de cette versatilité. — Il a soutenu à la tribune, le 6 mars 1833, que le vote des députés revêtus de fonctions amovibles pouvait être libre, mais à la condition qu'il serait toujours silencieux; c'est-à-dire qu'à défaut de dévouements aveugles et de votes mécaniques, il lui faut des muets et des eunuques législatifs.

Les maximes triviales qu'il brode à la tribune, pour séduire les anciens et les nouveaux députés sont cependant plus d'un pédant que d'un homme d'État; son élocution, pleine de sophismes et de tournures métaphysiques, atteste plus le professeur d'histoire que le ministre d'une monarchie. C'est le petit Machiavel de la médiocrité. Il brille au milieu des ténèbres, comme un éclair au milieu des nuages.

C'est qu'on n'improvise pas un grand administrateur ou un homme d'État.

Plein de vieilles chroniques, l'esprit de M. Guizot est toujours dans le passé, vers lequel il prétend faire rétrograder ses contemporains. Il n'apporte au pouvoir que des tendances aristocratiques, lui issu de la bourgeoisie; des tendances en faveur du clergé catholique, lui élevé à Genève dans

le sein du protestantisme; des tendances vers la monarchie absolue, lui professeur libéral d'histoire à la Sorbonne; des traditions de la Charte octroyée et un penchant décidé vers tous les moyens de violence et de despotisme en usage sous la Restauration, lui ministre de la Révolution de Juillet.

M. Guizot a justifié, depuis 1830, son émigration servile à Gand en 1815; il a fait, le 16 février 1833, une allocution officielle aux nobles pairs des fournées ministérielles, comme aux légitimistes inamovibles, pour leur prouver que le nouveau gouvernement du 7 août, dès qu'il s'était trouvé libre dans son action, avait couvert les vaincus de sa protection spéciale, et ensuite de sa faveur; qu'il avait été pour eux affectueux, indulgent, partial; qu'il n'avait rien négligé pour les attirer à lui, pour se fortifier contre les révolutionnaires par leurs secours, par leur alliance; qu'il avait adopté et mis en pratique la plupart des maximes de la Restauration; et qu'enfin il y aurait de leur part aveuglement et ingratitude à méconnaître tant de bienfaits. M. Guizot, pour obtenir la loi de la mise en état de siége, faisait observer à la docile pairie que le gouvernement était encore bien loin d'avoir conquis sur les passions révolutionnaires toutes les conditions de l'ordre public; mais qu'avec le concours des pairs il parviendrait à assurer la stabilité du trône et les conséquences du principe monarchique. M. Guizot excelle dans les assertions

hypocrites et dans les équivoques. Il n'a pu sauver la Restauration par ses conseils, il la continue par ses travaux; il nourrit d'espérances les notabilités légitimistes, qu'il appelle au secours d'une royauté nouvelle seulement dans la personne qui en est investie.

M. Guizot a des sophismes tout prêts sur toutes les matières: « *Quidquid dixerit argumentabor.* » Quand les députés attaquent l'impôt universitaire comme funeste à l'instruction et inconstitutionnel (l'art. 69 de la Charte ayant garanti la liberté de l'enseignement), M. Guizot court à la tribune pour soutenir que toute loi, tout impôt qui a passé par l'épreuve législative et qui a reçu la sanction royale, doit être obéi et n'est plus inconstitutionnel » (Séance du 18 avril 1833.)

Toutes les doctrines lui sont bonnes, si elles peuvent lui être profitables: protestant, il invoque l'influence du catholicisme; professeur-philosophe, il enseigne le despotisme; mandataire du peuple, il proclame l'impopularité; ministre d'un gouvernement libre, il fait adopter des lois d'intimidation; inconnu sans la presse périodique, il se déclare le plus mortel ennemi de la liberté de penser et d'imprimer; membre du conseil d'un roi constitutionnel, il donne aux chefs de la force armée, chargés de la répression des partis, des ordres impitoyables; écrivain politique, il ne peut supporter la souveraineté du peuple comme prin-

cipe social; il s'acharne dans les revues et les journaux à y substituer le principe insaisissable de la souveraineté de la raison, sans doute pour en faire un monopole à ses brochures et à son éloquence ministérielle.

On lui attribue de l'inflexibilité de caractère, il n'a que de l'entêtement d'esprit; il n'a pas de volonté, mais un système; il n'a pas de courage, mais de l'opiniâtreté; il n'est pas homme d'État, mais pédant politique; il est ennemi de la liberté, et il déguise sa haine en se déclarant contre l'esprit révolutionnaire. Il a dit à la tribune nationale, en présence des députés français, que la France avait trop de libertés... étrange assertion dans la bouche d'un professeur d'histoire qui a écrit les Annales de la révolution d'Angleterre. Son arrivée au pouvoir est une prime donnée au talent et à l'étude; et c'est ce parvenu qui a éloigné du cercle électoral les capacités, les notabilités intellectuelles, les talents sans propriétés immobilières. Il a des doctrines de député et des doctrines de ministre; il se dit homme du progrès quand il n'est plus au pouvoir; il est homme de la résistance dès qu'il a un portefeuille; voilà le thermomètre de ses sentiments politiques. Il a fait partie de la société *aide-toi*, et il a proposé la loi contre les associations. Il faut étudier sa vie passée, pour voir ses contradictions avec sa vie présente!

M. Guizot dépend d'ailleurs beaucoup des in-

struments dont il se sert; est-il livré à lui-même? il est intrigant et contre-révolutionnaire; est-il professeur? il émet quelques vérités historiques, qu'il colore, mais qui étaient connues avant lui. Est-il conseiller d'État? il donne à la Restauration les meilleurs moyens de contre-révolution politique; est-il député? il est forcé de reconnaître quelques demi-principes, qu'il arrange avec ses sophismes et son éloquence empesée; est-il ministre? il ne connaît du pouvoir que la force, l'intimidation, l'impopularité et la nécessité de lutter et de résister à tout prix et à toujours.

Comme écrivain, M. Guizot a cependant porté dans l'histoire un coup d'œil vaste et philosophique. Là, sa raison ferme et éclairée s'appuie sur la vérité et sur la science. Il tend à l'affranchissement et à la grandeur de l'esprit humain, et il a été poursuivi par les ennemis du bon sens et des lumières.

Professeur d'histoire à la Sorbonne, il y avait attiré un concours prodigieux d'auditeurs qui suivaient assidument son cours. Il avait fait, avec un style éloquent et lucide, un résumé historique de toutes les doctrines, et sa parole, toujours élevée et presque poétique, donnait un grand intérêt aux questions les plus abstraites. Il avait retiré de la poussière des siècles et des systèmes divers, de graves et austères réflexions qui servaient d'enseignement à la politique. Mais l'ambition et la vanité ayant transformé ce professeur en ministre,

il s'est cru un homme d'État, il a oublié son origine et gâté sa destinée ainsi que sa réputation.

Il se regarde, dans sa vanité hautaine, comme un homme nécessaire à la France; il s'impose comme le seul ministre possible. Impopulaire par nature, il l'est encore plus par politique. Il a la prétention de se croire et de se présenter au pouvoir comme la meilleure digue qui puisse être opposée à la Révolution de 1789 et à celle de 1830. Nul homme, ni dans la sphère des talents élevés, ni dans la foule des médiocrités vaniteuses, n'a montré autant d'ambition.

Il s'est trompé d'époque et de nation, il a méconnu l'esprit du siècle et le caractère de la France. Après deux révolutions radicales et populaires il voulait :

1° L'hérédité de la pairie, les substitutions, les majorats, la grande propriété ;

2° Un gouvernement qui reproduisît la Restauration imposée par l'étranger et qui ramenât les choses, à défaut des personnes.

Voilà son point de départ. Voici ses moyens d'exécution et sa marche :

1° Pour résister aux instincts démocratiques, un système de compression par la force et d'intimidation par les lois. Qu'importe que ces actes réactionnaires et ces lois exceptionnelles fassent périr les libertés nationales?

2° Détacher la France des autres gouvernements analogues par leurs constitutions, étouffer chez les étrangers les tendances et les lois démocratiques et réformistes pour éteindre en France l'esprit révolutionnaire, toujours menaçant et toujours anarchiste à ses yeux;

3° Soumettre la liberté à des conditions fiscales, à des lois préventives, à d'énormes pénalités, et même à des tribunaux militaires;

4° Assujettir l'égalité aux priviléges et aux monopoles de la classe moyenne, et asseoir les droits politiques sur l'argent et la propriété, principales garanties sociales;

5° Organiser la société et armer de toutes pièces le pouvoir, en lui inféodant l'opinion et le vote des fonctionnaires publics;

6° La liberté n'est que la licence; l'égalité sociale n'est que l'anarchie spoliatrice et turbulente.

Tel est le système Guizot, parodie confuse de l'ancien régime, despotisme déguisé, aristocratie retournée.

Et il ne demande pour le réaliser que le monopole des élections. C'est pourquoi il voulait être ministre de l'Intérieur, afin de repousser de la Chambre élective tous ceux qui représentent l'opinion nationale.

M. Guizot n'ambitionnait la présidence du conseil que pour donner de l'ensemble et de l'énergie à son projet d'organisation de la France, par le triomphe complet et exclusif de la classe moyenne.

M. Guizot voulait soumettre la masse des fonctionnaires publics à des épurations nombreuses, afin qu'ils fussent aveuglément soumis à la parole du maître.

M. Guizot se proposait de lutter, toujours lutter contre l'esprit révolutionnaire, qui, depuis 1789, existe dans les classes aisées, dans les classes pauvres, et même dans toutes nos institutions. L'état de guerre organisée est la base gouvernementale et la méthode administrative de la coterie hautaine des doctrinaires.

M. Guizot est pour le gouvernement constitutionnel un fléau permanent; dans son orgueil doctrinaire, il se croit nécessaire à la monarchie; cependant il est sans entrailles et sans popularité; son existence ne peut se rattacher qu'à son ambition insatiable et à sa ridicule vanité.

La vie politique de M. Guizot se compose de projets de réaction et des palinodies les plus choquantes; il a des passions antipathiques à la liberté, il est l'adversaire le plus opiniâtre de tous les instincts populaires.

M. Guizot, dans son ministère de 1835, s'est montré si étranger aux mœurs de son pays et à l'esprit du siècle, qu'il s'est cru permis de proposer, avec une démoralisation effrontée, les rigueurs les plus impitoyables contre la presse et le jury. Il a érigé en principe la délation; il lui a donné une prime et une sanction légale; il a violé le cours de la justice; il a fait décréter des pénalités encore

inconnues à toute nation civilisée ; il a ajouté l'emprisonnement à l'exil dans une colonie lointaine ; il a voulu faire renvoyer les militaires prévenus de trahison ou de rébellion, devant des juges d'exception. N'est-ce pas ainsi qu'un homme politique élève d'infranchissables barrières entre lui et le pays ?

Toujours habile à diviser et à détruire, il n'a montré aucun talent pour conserver ou construire. Dans les temps de troubles il cherche à s'effacer, et ne se montre qu'après l'action et le succès. Il est dans le ministère un rouage caché qui fonctionne en secret, comme si le mouvement venait d'ailleurs. C'est un grand raisonneur qui ne conclut jamais ; c'est un démonstrateur infatigable de sophismes suggérés par les doctrines, ou pressés par les événements. C'est un commentateur imposant et adroit de tous les faits accomplis ; il les glorifie ou les blasphème selon la part de bonne ou de mauvaise fortune qu'ils lui apportent.

M. Guizot ministre affecte un ton hautain et protecteur dans son jugement sur les personnes, un ton tranchant dans sa discussion sur les choses. Il a en toute occasion un faux air de patience et de tranquillité, ainsi qu'une hypocrisie de raison et de bienveillance qui, heureusement, ne trompent personne.

Dès qu'il est hors du pouvoir, il devient semblable au génie du mal, il ne montre que de la colère, du dépit, de la résistance ; et de sinistres prédic-

tions sortent de sa bouche et de sa plume. C'est le Calvin de la politique. Même tactique, même ambition de dominer, même esprit de subtilité, même essai d'intimidation, même perfidie dans la persécution, même circonscription dans le double domaine des hommes et des idées, même concentration dans un cercle étroit de vues et de faits. Les doctrinaires prétendent que la présidence du conseil doit être nominale, et que leur pouvoir et leur influence soient réels. Ils se proclament nécessaires; et les médiocrités suffisent pour qu'on se passe d'eux. Ils emploient des menées sourdes, et ils vantent leur franchise. Ils rampent aux Tuileries, et ils portent la tête haute à la Chambre des Députés. Ils ne veulent pas faire de concessions, ils veulent des des victoires. Ils aiment le pouvoir pour la fortune, en affichant qu'ils ne le veulent que pour leurs idées. Ils ne partagent aucune initiative, ils les prennent toutes.

Esprit méthodique, raisonneur subtil et pédant politique, orateur froid, ministre circonspect, ambitieux hypocrite, professeur systématique, impopulaire par tempérament, se servant des lumières pour le despotisme, et du pouvoir pour arriver aux richesses, ne connaissant pour gouverner que l'intimidation, et pour administrer que les lois exceptionnelles, M. Guizot est une sorte de sphinx posé dans l'avenue de la royauté, avec sa menaçante immobilité et sa menaçante énigme.

M. Guizot s'est dévoilé dans deux fragments métaphysiques, vagues, obscurs, qu'il a insérés dans les numéros de *la Presse* des 21 et 22 novembre 1837, concernant la démocratie dont il a essayé de décrier le principe et d'effacer le nom.

Sa grande préoccupation, en effet, c'est de saper dans sa base le principe de la souveraineté du peuple; il livre sans cesse bataille à ce dogme politique admis en France depuis 1789, pour le remplacer par la prétendue souveraineté de la raison. Il prétend que l'homme ne reçoit les lois obligatoires que d'une sphère plus élevée que la sphère de la liberté.

Il ne manquait à M. Guizot, après avoir reconnu la raison comme seule souveraine, que de s'en déclarer vaniteusement le ministre, et c'est ce qu'il a fait.

Docteur subtil et de mauvaise foi, il mettait en avant de pauvres objections et des systèmes faux et rejetés par tout le monde, pour avoir le facile mérite d'en triompher. Repoussé dans ses théories antisociales, il a prétendu alors n'avoir fait qu'une simple dissertation métaphysique, acceptant un terrain abstrait qu'il n'avait pas choisi. Vers la fin de 1837, on l'a vu battre en retraite devant le bon sens public, et renoncer à un système qui n'avait pu tenir contre une polémique de quelques jours.

Les doctrinaires sont exclusifs, ils ont été exclus:
Ils sont impérieux, ils ont été dominés;

Ils sont hypocrites, ils ont été démasqués ;

Ils sont intolérants, on ne peut les tolérer;

Ils sont hautains, ils ont été humiliés;

Ils sont pédants, on les a renvoyés à l'école;

Ils ont voulu faire peur, l'intimidation les a perdus;

Ils ont fait de la résistance, le mouvement les a emportés;

Ils se sont mis hors de la Charte, on les a mis hors du pouvoir;

Ils parlent d'ordre public, ils sèment le trouble;

Ils vantent leur modération, ils sont exagérés.

Les doctrinaires, témoins ou provocateurs des troubles intérieurs, ont semé partout la division et la haine; ils ont envenimé les passions au lieu de les calmer; ils ont rendu les chambres peureuses, mécontentes ; ils ont fait prévaloir des projets de lois exceptionnelles et des mesures violentes; ils ont déposé dans tous les esprits un système détestable de suspicion et d'intimidation, pour déguiser la réaction et la terreur qui auraient fini par séparer bientôt la monarchie constitutionnelle de ses plus sincères partisans; ils ont isolé le pouvoir et affaibli la nationalité.

HOUDON.

—

Célèbre sculpteur français qui a fait les bustes d'un grand nombre d'hommes illustres et la sta-

tue de Washington. Plusieurs de ses ouvrages sont cités; sa Frileuse est celui qui rappelle le plus la perfection antique. Son Écorché a été très-utile aux artistes; il y a fait preuve de profondes connaissances anatomiques, mais la pensée n'est pas de lui. On connaît en Italie la fameuse statue de l'*Écorché* par Cigoli, statue qui fut souvent moulée en cire, en plâtre et même en bronze, et qui a longtemps servi aux études des élèves. Le Cigoli fut aidé dans l'exécution de cette *figure* de cire par Théodore Mayern, professeur d'anatomie à l'hôpital de Sainte-Marie nouvelle, à Florence, professeur célèbre dont M. Portal, célèbre aussi dans la médecine parisienne, a oublié de faire mention dans son histoire de l'anatomie.

Les autres ouvrages les plus remarquables d'Houdon sont: le *Morphée,* la *Diane,* qui sert de modèle dans tous les ateliers, la belle statue assise de *Voltaire,* placée dans le péristyle du Théâtre-Français; *sainte Scholastique,* destinée à l'église des Invalides, et qui fut transformée en 1793 en statue de la philosophie. M. Quatremère de Quincy a lu une biographie d'Houdon à la séance annuelle de l'Académie royale des Beaux-Arts, au mois d'octobre 1829. Houdon a fait un buste de l'acteur tragique *Larive* dans le rôle de Brutus. Ce n'est pas seulement un portrait fort ressemblant, c'est une des plus belles têtes d'expression que l'on puisse imaginer, la plus belle peut-être qu'Houdon ait exécutée.

VICTOR HUGO.

—

Doué d'une imagination hardie et d'un esprit élevé, il donne souvent à sa poésie lyrique des proportions extraordinaires et inattendues. Il rencontre dans sa voie abrupte et dans sa marche saccadée des idées gigantesques qui vont bien à ses créations poétiques. S'il n'a pas toujours les inspirations du génie, il en a parfois les délires. Il a voulu suivre les traces fantastiques de lord Byron ; mais celui-ci est plus habilement original et plus naturellement excentrique. Hugo semble rechercher les irrégularités plus que les beautés, et il rencontre plus souvent la singularité que l'originalité. Les Anglais qui ont beaucoup de poètes lyriques, dramatiques et épiques, ont donné à lord Byron le nom caractéristique d'*excentrical genius*. Les Français, si louangeurs et si enthousiastes de ce qu'ils possèdent, n'ont pas encore *notabilisé* ainsi le talent transcendant du poète des *Voix intérieures !...*

On admire dans ce recueil la variété des styles : les strophes les plus brillantes se trouvent à côté de tirades bizarres.

Le poète se montre tantôt idéal comme un romantique, tantôt sévère comme un philosophe. La matière abonde sous sa main habile, et l'ouvrier est infatigable. Il a pour aliments de ses poésies le

mépris, l'amour et la douleur, mais rarement la popularité, la liberté et la patrie. Il se plaît dans les tombes royales ; il immortalise avec affectation les rois détrônés. Il a mis pourtant de la sensibilité dans les pièces de son recueil V. XI et XIV. On vante beaucoup ses odes à *Olympie*, à *son frère*, à l'*Arc de Triomphe*. Ses vers sont des cris pleins de larmes et de souffrances profondes. Le poète éprouve un généreux sentiment de tristesse en voyant que le nom de son père a été oublié sur l'Arc de Triomphe, cette pierre de la reconnaissance publique. Pour reprocher cet oubli, il sait trouver un accent si filial et si religieux que le lecteur reste pensif et mélancolique en voyant tant d'injustice et peut-être de haine s'attacher encore après la mort à des noms chers au pays et auxquels rien n'a survécu que le souvenir.

Il s'attendrit en voyant à Goritz (1837) descendre sans bruit et sans pompe le cadavre découronné du roi des ordonnances. Il semble se consoler en voyant Charles X occuper une place honorable dans le caveau des comtes de *Strasaldo*, dont les armes, par un étrange rapprochement, sont des fleurs de lis sans nombre et deux sceptres brisés.

M. Victor Hugo s'est fait ainsi le barde du malheur et le courtisan de la tombe. Il s'efforce de vaincre l'oubli et de faire cesser l'indifférence silencieuse des Français pour le gothique règne de la Restauration.

Expliquera qui pourra les poètes !

Comment se fait-il que ses vers, destinés à l'avenir, ne soient que les adorateurs du passé et les ennemis du présent ?

Comment sa muse, qui prétend avoir pour guide la raison et pour but la vérité, lui a-t-elle inspiré un hommage solennel et exclusif pour un roi que son despotisme seul a renversé du trône?



Comment ses grandes compositions ne paraissent-elles qu'après les éruptions du volcan politique, pendant lesquelles le poète demeure immobile et inaperçu ?

Comment cette voix calme et sévère, mais rarement nationale, comme celles de Béranger et de Casimir Delavigne, n'a-t-elle célébré en 1825 que *la Vendée et ses Martyrs?* Le poète de la Restauration ne sera jamais le poète du peuple.

Comment ce poète, qui se vante d'être étranger à tous les partis et qui croit planer sur les passions humaines, porte-t-il tous ses vœux lyriques sur les bannis de Goritz, et ne réclame-t-il l'honneur des tombes royales que pour Charles X ?

Comment, en 1830, Victor Hugo, historique et ardent défenseur des traditions de la monarchie absolue, faisait-il incliner le drapeau de *Fleurus* et d'*Iéna* devant l'oriflamme de *Mansoure* et de *Bovines ?*

Comment le même événement ou la même opinion qui obtient des cris d'admiration du peuple

français effleure-t-il à peine l'esprit ou l'attention de Victor Hugo, ou n'en obtient-il qu'un sourire de pitié ou de dédain?

Comment, froid et sévère au milieu de la lutte des ambitions et des intérêts politiques, ne se déclare-t-il jamais contre le puissant injuste, comme contre le peuple ingrat?

Comment se fait-il que chez le penseur profond et le poète sublime les événements monarchiques et légitimistes aient seuls du retentissement?

Comment l'auteur de l'*Ode à la Colonne*, qui pouvait être l'écho le plus intelligent de la liberté, n'a-t-il chanté que la gloire qui coûte si cher au genre humain sans lui être profitable?

> A ses yeux la Vendée est sœur des Thermopyles.....
>
> Ode 23e. *La Liberté*.....

C'est le Walter Scott de la poésie. Comme le romancier écossais, il ne connaît et n'aime que le passé; il chante les paladins, les preux, les chevaliers, les oppresseurs féodaux des peuples de l'Europe. Sa lyre ne résonne que sur les tours des donjons, sur les créneaux des habitations seigneuriales; et sa muse se plaît à parcourir les ruines des palais, les débris des châteaux et les temples abandonnés. Il déteste les guerres que les nations font pour leur indépendance et ne vante que les exploits de la chevalerie qui les mettait en servitude.

L'histoire du moyen âge est son domaine chéri:

il désavoue le dix-huitième et le dix-neuvième siècle à qui il doit ses lumières, ses inspirations et sa renommée de poète ; il appelle la liberté *sœur auguste des rois*, eux qui en furent toujours les plus implacables ennemis.

N'ayant trouvé des héros que dans la Vendée, il fait une ode en l'honneur de la liberté. Quand les Romains livraient les chrétiens aux bêtes féroces du cirque, ils ne célébraient pas le christianisme.

Ce poète idolâtre des rois et des anciens jours ne peut supporter l'ère nouvelle de la civilisation; il met le despotisme aveugle et illimité des sultans bien au-dessus des libertés publiques de l'Europe, et place la royauté absolue au-dessus des constitutions nationales. On dirait que les poètes sont destinés à être les chantres de la superstition et les hérauts de l'esclavage!

C'est dans l'amour de la liberté et de la patrie que les poètes modernes trouveront de belles inspirations et de nouveaux chants, et non dans l'esprit de parti et dans les mauvaises passions du royalisme.

Les productions poétiques de Victor Hugo ressemblent à ces fruits d'une terre vierge qui, par une faveur étrange, étonnent le goût, mais plaisent cependant aux palais qui ne sont pas trop facilement irritables. On aime à voir les productions originales de cette imagination hasardeuse qui lance l'écrivain dans des sphères inconnues où il

est quelquefois en péril, mais d'où il ne tombe jamais sans gloire.

Dans ses odes, Victor Hugo a été lui; il a souvent réussi et quelquefois échoué. Le beau *Chant de Néron* seul révèlerait un poète d'un ordre supérieur; mais la *Ronde du Sabbat* est une conception sans charme et sans raison.

Victor Hugo a voulu créer, au lieu de se servir de la création; aussi est-il parfois fantasmagoriste au lieu d'être peintre. C'est un géant qui se plaît à s'enfoncer dans les ténébreuses forêts ou à parcourir l'étincelante poussière des déserts; mais il y sera solitaire. Il oublie les passions et les plaisirs du monde; il dédaigne les réalités de la vie; on dirait qu'il ignore les sentiments, les douleurs, les espérances, les joies de l'âme humaine. Son intelligence serait du génie s'il consentait à habiter dans la société civilisée; mais il s'est élancé dans un monde imaginaire.

M. Hugo, encouragé par le succès mérité des *Orientales*, des *Feuilles d'Automne* et aussi de *Notre-Dame de Paris*, s'est jeté à corps perdu dans la nouvelle école, plus hardie et moins scrupuleuse que l'ancienne, qui avait ses principes et sa renommée à conserver. Ce chemin vicieux, au lieu de le conduire à l'originalité, le mène au trivial et à l'absurde au milieu même d'une riche poésie. Dans ses drames, il s'était d'abord contenté du bizarre, en conservant quelques principes du vrai et du beau : ce fut l'époque d'*Hernani*. Mais au lieu

de modifier son système dramatique, il l'a outré et il a composé des œuvres monstrueuses, comme *le Roi s'amuse*, où il s'est affranchi de toute morale et de toute convenance, altérant les faits et les caractères historiques et oubliant entièrement la dignité de l'art. Ces essais ont révélé chez l'auteur une impuissance et une stérilité absolues dans la conception et le développement d'une action dramatique. C'est le résultat de ce dédain systématique que les jeunes écrivains du dix-neuvième siècle ont affecté pour les chefs-d'œuvre des dix-septième et dix-huitième. Il est aujourd'hui prouvé que si M. Victor Hugo a de l'imagination et des qualités de poète, il ne possède point les qualités qu'on demande au poète dramatique. Ses ouvrages de ce genre, soit en prose, soit en vers, ont tous un caractère plus singulier qu'original, et aucun n'est exempt de trivialités et de longueurs.

On a aussi reproché à M. Victor Hugo de ne faire planer sur aucun de ses drames ces grandes et fortes pensées qui saisissent les spectateurs, qui nous étreignent l'âme dans le drame antique et dans les chefs-d'œuvre du théâtre moderne, dans l'*Œdipe roi*, dans le *Hamlet* de Shakespeare, et dans *les Horaces* comme dans *Athalie*. Mais M. Hugo a cherché cette pensée dominante du drame dans sa pièce de *Lucrèce Borgia*. Ici l'auteur a mené jusqu'à la fin l'idée mère, sans l'égarer dans d'inutiles déclamations ou la perdre dans d'insignifiants épisodes. Le poète est devenu plus logicien ; il a donné

à ses héros quelque chose de naturel et d'humain. Il a mieux nuancé les passions, et il a permis aux spectateurs de s'intéresser et de s'attendrir. Il a renoncé à sa poésie âpre et sévère, bizarre, intarissable et sans cesse descriptive.

INGRES.

Ce grand artiste fut d'abord repoussé par l'opinion, et il s'exila volontairement au milieu des chefs-d'œuvre de l'art, à Rome et à Florence, pendant plus de vingt années. De retour à Paris, il y fut accueilli avec distinction, sans cesser d'être fort critiqué.

Sa peinture, quoique très-originale, n'est point irréprochable. On a souvent de la peine à saisir toute la poésie de ses tableaux, à cause de leur couleur terne et de leurs formes heurtées. On a dit que M. Ingres choisissait son public et qu'il ne s'adressait qu'aux artistes et aux amateurs capables de le comprendre ; aussi a-t-il eu des admirateurs passionnés : la presse périodique s'est déclarée unanimement en sa faveur. Ses tableaux faisaient émeute au Salon, entre autres son *Martyr de saint Symphorien*, exposé en 1833.

Mais la réputation de M. Ingres est fondée incontestablement sur son plafond de la Déification d'Homère au Musée. Depuis, le talent de l'artiste a grandi beaucoup ; il a mûri et s'est révélé mieux que jamais dans son portrait en pied de Napoléon,

ouvrage exposé à tant de critiques qui allèrent affliger M. Ingres alors à Rome. Son idée dominante était qu'il ne serait jamais senti ni compris en France ; il ne voulait faire aucune concession à un goût qui n'était pas le sien et qui lui répugnait invinciblement. Après avoir passé encore quelques années à Florence, il se hasarda pourtant à venir sonder le terrain de Paris et il y fut accueilli d'une manière si distinguée, qu'il n'osait pas y croire.

M. Ingres est dominé par son génie, autant que par la conscience de son art. Il agit avec toutes les qualités et même les défauts des grands artistes. Il oublie trop, dans ses compositions, de s'adresser aux masses et de les émouvoir. Il est trop mystérieux et trop hiéroglyphique dans ses conceptions. Il regarde ses spectateurs comme des initiés plutôt que comme des êtres sensibles. Il s'éloigne ainsi beaucoup trop du but de la peinture, et il trompe la véritable mission de l'artiste doué d'observation, d'exécution et de génie.

Pourquoi, dans ses tableaux, est-il si prodigue de tons crus et gris, et pourquoi a-t-il un si grand dédain pour la couleur ? (Il n'avait pas étudié l'école vénitienne, le Tintoret, Paul Véronèse et le Titien.) L'air ne circule pas non plus autour de ses groupes et de ses figures trop amoncelées ; ces défauts se laissent apercevoir au milieu des types les plus admirables du beau et du vrai. Il est quelquefois *Raphaélesque*, surtout quand il emploie la

grâce et la suavité de son talent à peindre des enfants.

Il produit peu, et pour les amateurs des arts trop peu. Il ne cherche ni la renommée, ni, dit-on, la richesse ; il a la conscience de son talent, et il demeure dans l'indépendance de l'artiste ; il conçoit plus qu'il n'exécute, et cependant il a porté à un haut degré les ressources de la pratique ; il a beaucoup médité sur l'art, sur ses conditions, sur son rôle moral et philosophique dans les destinées de l'humanité. Il est timide et hésite à produire ses idées et ses tableaux. Il les regrette dès qu'ils sortent de son atelier, tant il ambitionne peu les regards du public, craignant ses jugements et craignant d'avouer ses productions comme imparfaites.

Trop préoccupé des beautés absolues de l'art, il est devenu excessivement sévère pour lui-même ; il n'a jamais songé, comme bien d'autres artistes, à se mettre au service d'une idée politique ou littéraire. Son plus grand intérêt et qui domine tous les autres, c'est l'art. L'artiste vit avec l'art dans la solitude et la méditation ; il est comme ces grands peintres du seizième siècle qui vivaient retirés et étrangers à ce qui se passait dans le pays ou autour d'eux.

M. Ingres a étudié la philosophie morale de la peinture, et son influence sur la civilisation ; il est indifférent à tout, excepté à l'intérêt et aux progrès de l'art. Qu'autour de lui et de son atelier,

les gouvernements s'agitent, les pouvoirs nouveaux s'établissent, qu'il naisse des dynasties royales ou qu'il se forme des républiques, son talent, son pinceau, ne sont jamais au service d'une idée politique, ou même littéraire. C'est dans le silence de l'atelier qu'il se recueille et qu'il produit ce qu'il a longtemps médité. Quand Napoléon remplissait l'Europe de sa renommée, les artistes français ne travaillaient qu'à reproduire ses triomphes; Ingres ne trouvait pas qu'il y eût alors en France assez de silence, il allait le chercher en Italie, dans le pays des illustres morts.

ISNARD.

Ce député provençal se fit remarquer à l'Assemblée législative par ses attaques contre les ministres de Louis XVI, traîtres de seconde classe dans cette cour coalisée officiellement avec les despotes du nord.

Isnard avait des traits d'une éloquence fougueuse qui faisaient de l'effet au milieu de cette assemblée composée en grande partie de royalistes hypocrites et de Girondins constitutionnels.

C'est Isnard qui dans les débats sur le ministère, dont on voulait accuser les actes récents, s'écria d'une voix de Stentor : *La responsabilité des ministres, c'est la mort.* L'indignation publique

était grande alors contre M. de Narbonne, ministre de la guerre, fils naturel et incestueux de Louis XV, et l'agent des conspirations de la cour avec l'étranger.

Dès qu'Isnard fut nommé à la Convention nationale, il ne se montra plus à la tribune, si ce n'est à l'époque du 31 mai, associé aux Girondins dont il partageait le fanatisme fédéraliste.

JEFFERSON.

Dans sa jeunesse, il étudia les lois, et fut attaché au barreau de la Cour générale jusqu'à la révolution américaine, qui ouvrit une nouvelle carrière à ses talents. Dès 1769, il fut membre élu de l'une des chambres de l'Assemblée coloniale de Virginie, où il manifesta son zèle ardent pour la cause des colonies anglaises, opprimées par la métropole. La Chambre coloniale fut dissoute par suite de ses résistances au joug métropolitain, qui devint chaque année plus lourd et plus difficile à porter. Jefferson, alors âgé seulement de vingt-six ans, fut l'un des énergiques promoteurs d'une association pour empêcher l'usage des marchandises anglaises. C'était blesser au cœur un gouvernement mercantile.

Plus tard, Jefferson forma à Raleigh un de ces comités de correspondance qui contribuèrent à imprimer une direction uniforme aux actes des di-

verses colonies américaines, et préparèrent leur confédération. Depuis cette époque on voit Jefferson constamment placé à la tête des plus hardis et des plus habiles défenseurs des droits du peuple. En 1774, chargé de rédiger des instructions pour les députés de Virginie, il fit faire un pas immense à la question des relations des colonies avec la Grande-Bretagne, en établissant que ces relations ne pouvaient désormais être que celles qui liaient l'Angleterre à l'Écosse avant l'acte d'union, ou au Hanovre depuis l'avénement de la ligne protestante; c'est-à-dire que les deux pays devaient avoir le même pouvoir exécutif, sans aucune autre connexion politique. Cette doctrine dépassait tellement l'opinion dominante, que Jefferson avoue dans ses mémoires qu'il ne put y rattacher alors qu'un seul patriote. Cependant, peu d'années après, cette doctrine même se trouva dépassée à son tour, aux acclamations unanimes des Américains complétement affranchis du joug anglais. C'est un des exemples les plus remarquables de ces conversions subites qui s'opèrent souvent en révolution.

Empêché par sa mauvaise santé de siéger dans la première Convention américaine, dont il avait été élu membre, Jefferson paya du moins son tribut au pays, en adressant à ses collègues des *instructions*, dont les vues parurent trop hardies, et qui furent rendues publiques en Angleterre, avec des remarques du fougueux Edmond Burke. En 1775, Jefferson vint prendre place au Congrès de Phila-

delphie. Il n'était âgé que de vingt-neuf ans. Il n'en fut pas moins placé de suite parmi les chefs de cette illustre assemblée. En 1776, comme président du Comité à qui avait été confiée la mission de présenter au Congrès la déclaration d'indépendance, il fut chargé d'en rédiger le projet. Son travail ayant été adopté, sauf quelques légers amendements, Jefferson peut être regardé comme le véritable auteur de l'un des titres les plus précieux de la liberté dans l'ancien et le nouveau monde. C'est un pacte politique qui lie les deux hémisphères à la civilisation.

Jefferson a rapporté dans ses mémoires les débats relatifs à cet acte solennel, et il appelle en témoignage de la vérité de sa narration Dieu et les hommes, ayant eu soin, dit-il, de prendre, sur son siége même, note de tout ce qui se passa dans le Congrès à cette occasion. Cette partie de ses mémoires est d'un haut intérêt pour l'histoire de l'indépendance et de la constitution républicaine des États-Unis, si méconnue et si calomniée dans la vieille Europe.

Dans les années suivantes, Jefferson concentra ses efforts émancipateurs dans l'*État de Virginie*. Membre de la législature et chef du gouvernement local, il devint le promoteur des lois de réforme, notamment de celles qui se rapportent au droit de primogéniture, à la liberté religieuse et à l'éducation du peuple. Jefferson était si instruit dans les matières d'économie, de politique et de légis-

lation, qu'il devançait ou surpassait la plupart de ses concitoyens. Ce fut lui qui insista pour substituer la peine des travaux forcés à la peine de mort, et cette réforme fut appliquée depuis avec succès dans l'état de Pensylvanie, ensuite dans la Virginie elle-même, où elle a obtenu d'aussi heureux résultats.

En 1782, il reparut sur la grande scène politique. Nommé en 1783 ministre plénipotentiaire, il partit avec Adams et Francklin pour aller négocier des traités de commerce avec les nations européennes. Cinq années furent consacrées par Jefferson à cette mission, dans le cours de laquelle il visita successivement la France, la Hollande, l'Angleterre et l'Italie. Partout il observa avec soin les hommes et les choses; partout il montra une haute intelligence de tout ce qui pouvait intéresser la prospérité des États-Unis; mais ses négociations échouèrent dans la plupart des cours européennes, qui s'obstinaient à considérer comme des révoltés les républicains d'Amérique. Pendant son séjour en Europe, il assista au spectacle de notre grande révolution, et cette révolution sur la terre classique du despotisme héréditaire lui parut plus grande et plus importante par ses influences que celle des États-Unis, à laquelle il venait de prendre une si glorieuse part. Aussi s'appliqua-t-il à écrire et à préciser avec soin le mouvement des partis et la marche des événements en France, depuis 1789, sans pourtant omettre les préliminaires de 1787 à

1789, époque où il entretint des relations intimes avec les personnages les plus influents, notamment avec M. de Lafayette et le duc de Larochefoucault-d'Anville. Jefferson voit sous l'aspect le plus favorable l'aurore de la liberté en France, et il l'appelle *le premier chapitre de la Révolution nationale*.

Il ne s'aveuglait pas cependant sur les suites presque inévitables de ce grand mouvement politique : il prédit : « qu'une vive résistance se ma-« nifesterait de la part des tyrans et absolutistes « du nord; mais qu'en définitive la condition de « l'homme dans tout le monde civilisé en serait « considérablement améliorée. »

En 1789, Jefferson obtint l'autorisation de rentrer dans sa patrie, et il fut nommé aussitôt par le président Washington secrétaire d'État. Il quitta la France au moment même où le vénérable Francklin quittait la vie. Dans la visite que Jefferson lui fit, Francklin confia à son ami un manuscrit contenant l'exposé des négociations conduites par lui-même avec le ministère britannique, à l'effet de prévenir une rupture entre les colonies et la métropole. « Je me rappelle, dit Jefferson, « qu'il y était rapporté que lord North, après avoir « reçu très-sèchement les ouvertures des média-« teurs, s'était à la fin laissé aller à dire : *Qu'après « tout une rébellion ouverte serait vue sans peine de « leur côté, parce que les confiscations auxquelles « elle donnerait lieu serviraient à pourvoir un « grand nombre de leurs amis.* »

Ici commence une nouvelle ère dans la vie de Jefferson. La lutte s'ouvrit entre les fédéralistes et les républicains aux États-Unis, et chaque année rendit cette lutte plus vive. (Elle dure encore en 1832.) La correspondance de Jefferson en offre le tableau animé. Les actes et les écrits de ce publiciste, son attachement connu pour la France et sa révolution, son aversion prononcée pour l'Angleterre et ses hommes d'État, pouvaient faire présumer d'avance sous quelle bannière il se rangerait. Il embrassa en effet dans sa patrie le parti républicain; il en soutint la cause, et bientôt il en fut regardé comme le chef. Son adversaire constant, dans le cabinet même, fut Alexandre Hamilton, secrétaire de la Trésorerie et partisan enthousiaste de la constitution anglaise. Ce fut dès lors une lutte de tous les jours, et la position de Jefferson se trouva bien changée; car jusque-là il n'y avait eu qu'une voix dans les États-Unis sur sa probité publique et sur ses talents politiques. Devenu chef de parti, il fut en butte aux attaques passionnées du parti contraire; ce qui lui donna un si profond chagrin, qu'il se détermina, en 1793, à se retirer et à gagner sa retraite de Monticello, où il vécut quelque temps tout entier à ses occupations agricoles, entièrement étranger aux affaires publiques et se trouvant heureux de rester quelquefois un mois sans lire un journal.

Mais l'heure du repos n'était pas encore arrivée pour lui. Washington ayant formellement renoncé

à la présidence, les partis s'occupèrent de son remplacement. Les fédéralistes tournèrent leurs regards vers *Adams*, et les républicains lui opposèrent *Jefferson*. Celui-ci fit les plus vives instances pour n'être pas lancé de nouveau dans les affaires publiques; mais il devint malgré lui candidat à la suprême magistrature. Les votes se trouvant partagés, il écrivit à M. Maddison pour le presser de faire en sorte qu'*Adams*, qui avait toujours été *son ancien* depuis le commencement de leur carrière, obtînt la préférence. Ce vœu fut satisfait : Adams fut élu, et Jefferson, d'après les termes de la Constitution, se trouva vice-président. Sa correspondance, pendant quatre années d'exercice de cette fonction, montre que la bonne intelligence qui régnait au commencement entre lui et le président fut bientôt altérée par la divergence de leurs vues politiques, et aussi par l'animosité toujours croissante des deux partis dont chacun d'eux était le représentant. Lors de l'élection pour le remplacement d'Adams, Jefferson, mis en concurrence avec le colonel Aaron Burr, obtint un nombre égal de suffrages. La Chambre des représentants se trouva ainsi appelée, comme dans la précédente élection, à prononcer entre eux pour la présidence et la vice-présidence. Le résultat du ballottage, qui dura plusieurs jours, fut en faveur de Jefferson. Les esprits avaient été fort agités pendant cette lutte électorale; déjà le mot de *séparation* était ouvertement prononcé dans

quelques parties de cette fédération si récemment formée. Jefferson fut pendant huit années de suite *président des États-Unis*, et son histoire est dès ce moment celle de la République elle-même.

Parvenu au pouvoir suprême, il n'abjura pas un seul des principes qu'il avait professés avant d'y arriver. Chef du gouvernement, il est toujours l'homme de la liberté ; car les choses ne se passent point aux États-Unis comme en France, où les apostasies sont si faciles et si fréquentes parmi les hommes politiques. En Amérique on voit régner une constance d'opinions et une immutabilité de vues qui suppose autant de caractère que de probité. Il est vrai que Jefferson contribua fortement à fixer d'une manière irrévocable les destinées de sa patrie.

A la fin de sa deuxième présidence, en mars 1809, Jefferson se retira définitivement des affaires *à l'âge de soixante-six ans*. C'est à sa maison de campagne que s'écoulèrent philosophiquement ses dernières années. Il y partageait son temps entre ses affaires privées, des études qu'il n'abandonna jamais et une immense correspondance. (En 1820, il reçut 1277 lettres, dont la plupart exigeaient une réponse réfléchie.) Mais il est triste de voir le terme d'une carrière si utile au pays et si bien remplie par le patriotisme affligé par des besoins matériels et des embarras pécuniaires. Ces embarras devinrent tels, que l'ex-président des États-Unis était sur le point, pour fournir à ses concitoyens le moyen de venir à son

aide, de mettre ses propriétés rurales en loterie, quand il mourut âgé de quatre-vingt-trois ans. Sa correspondance pendant ses dix-sept années de retraite, roule sur des questions d'intérêt public, de morale et de politique, où il montre autant de savoir que d'esprit. Quelques-unes de ses lettres écrites à Adams, avec qui il s'était réconcilié, causent une vive émotion et font honneur à son excellent cœur.

Jefferson était doué d'un caractère judicieux, circonspect et persévérant. Ses jugements sur la France et sur sa révolution dont il avait vu les commencements, signalent en lui ce grand caractère et sont dignes d'être médités.

Politique prévoyant et sagace, Jefferson craignit que notre mouvement d'émancipation nationale ne pût sortir victorieux d'une lutte trop prolongée, telle qu'il en apercevait le symptôme dans les résistances opiniâtres de la Cour et des ordres privilégiés. Il conseillait alors à M. de Lafayette, son ami, et aux autres patriotes influents, de profiter de quelques avances de la Cour. Il ne connaissait pas la perfidie et les artifices du pouvoir en France; il se méprenait sur le caractère du ministre des affaires étrangères, M. de Montmorin, qui n'était qu'un aristocrate et un intrigant. Jefferson aussi croyait trop au talent administratif et au crédit du banquier-ministre Necker, lorsqu'il allait jusqu'à proposer à ses compatriotes un accommodement avec la monarchie de Versailles. Cependant Jefferson était capable de mieux étudier la France que

les autres voyageurs étrangers. Il ne s'en tint pas au séjour trompeur des grandes villes pour juger la nation; il alla voyager dans la Bourgogne et dans les provinces méridionales; il parcourut les villages, visita les chaumières des pauvres, mangea de leur pain et interrogea leurs besoins. Ayant acquis de plus justes idées sur ce bon et grand peuple de France, il en suivit les mouvements et les vicissitudes quand il revint en Amérique, comme il l'avait fait quand il était en Europe; et pendant les huit années de sa présidence des États-Unis, il fit des efforts sans exemple pour ne pas rompre l'alliance avec la France.

Jefferson avait perdu sa fortune dans les fonctions publiques et dans l'établissement de l'indédance nationale. Retiré à New-York, il a été l'objet de la sollicitude généreuse de ses concitoyens. C'est bien là un homme d'État de l'autre monde; car dans le vieux monde européen, les hommes d'État commencent toujours par faire leur fortune, et ils attendent avec des millions entassés par l'intrigue et le crime, le cours des événements. On n'aura pas besoin de venir au secours de MM. de *Talleyrand* et de *Villèle*, ministres de Napoléon et des Bourbons.

Le 4 mai, à l'hôtel de ville de New-York, les citoyens se réunirent pour aviser aux moyens d'aider le vénérable Jefferson à sortir de la position embarrassante où il se trouvait. L'assemblée

était composée des principaux membres de l'État et des citoyens les plus opulents de cette cité, *sans aucune acception d'opinion ni de parti*. Le maire de New-York, nommé à la présidence, adressa à ses collègues le discours suivant :

« Rien n'est plus honorable pour le pays que l'empressement avec lequel chacun a fait abnégation des animosités de parti, pour venir au secours de Jefferson. C'est un devoir sacré pour une nation de ne point souffrir que les derniers jours d'une vie longue et honorable soient troublés par des embarras pécuniaires. Ce devoir est plus sacré encore lorsque ces embarras ne sont l'effet d'aucune négligence coupable, d'aucune folle dépense, mais lorsqu'ils résultent de l'entier dévouement avec lequel on s'est consacré à la gestion des affaires publiques. Telle est en effet la cause unique de la détresse de M. Jefferson, qui a employé cinquante années de sa vie et d'une vie honorable et laborieuse au service de l'État. Pendant cette longue période, et depuis, l'habitation de ce digne citoyen a été constamment ouverte à ceux qui venaient le visiter de toutes les parties du monde. L'hospitalité des habitants de la Virginie est passée en proverbe ; et parmi eux aucun n'a pratiqué cette vertu avec plus de libéralité que M. Jefferson. Aucun citoyen n'a plus de droits que lui à la reconnaissance nationale. *Auteur de la Charte de nos libertés*, il fit partie de cette première réunion de patriotes qui, alors même qu'ils ployaient sous le joug, soutin-

rent avec un courage sans égal chaque revers, conçurent le dessein de donner la liberté à l'Amérique et portèrent les premiers coups pour arriver à ce grand résultat. J'ai souvent regretté que le Congrès n'ait pas fait une dotation pour la vieillesse de ces patriotes anciens; j'ai regretté aussi qu'une pension ne fût pas accordée à ceux qui se retiraient sans fortune de la présidence; mais ces regrets peuvent être effacés par l'effet de la reconnaissance publique. »

L'Assemblée nomma un comité de vingt-quatre citoyens chargés de recevoir les souscriptions des habitants de New-York, d'établir des sous-comités dans tous les États de l'Union et de prendre toutes les mesures propres à assurer au vénérable auteur de la Déclaration de l'indépendance américaine une existence honorable et tranquille pour la fin de sa carrière. Ces résolutions furent adoptées à l'unanimité.

N'allez pas porter de telles nouvelles dans la capitale de la civilisation et des plaisirs de l'Europe, ses habitants ne les croiraient pas ou en riraient. A Paris on traite publiquement de *niais* (1) les hommes d'État qui n'ont pas su se procurer, par quelques moyens que ce soit, une immense fortune.

Jefferson, avant de quitter la présidence des

(1) Niais est le mot de M. de Talleyrand à l'égard des conventionnels.

États-Unis (à la fin de la huitième année), écrivait à un ami, que jamais prisonnier n'avait secoué ses chaînes avec un plaisir égal à celui qu'il éprouvait en se voyant affranchi du fardeau de la chose publique et libre de regagner ses fermes et ses livres, où l'attendait l'existence paisible pour laquelle il se sentait né. Là, en effet, à Monticello, s'écoulèrent philosophiquement ses dernières années, jusqu'à quatre-vingt-trois ans. C'est de cette retraite, où il passa dix-sept années, qu'il adressa plusieurs lettres à l'ex-président Adams. Quel spectacle que celui de ces deux illustres vieillards qui, amis d'enfance et compagnons dans le grand-œuvre de l'affranchissement de leur patrie, et ensuite plus tard devenus rivaux et ennemis même dans la lutte acharnée des partis, se retrouvent au soir de la vie et renouent les liens de l'amitié douce et vive qui les animait un demi-siècle auparavant! Voilà de ces nobles et belles physionomies, qu'un Plutarque se plairait à faire revivre pour la postérité.

JOUSSOUF BEY.

Ce chef arabe reçoit à Paris des honneurs inaccoutumés et peu dans nos mœurs. Lorsque le brillant cavalier africain arrive dans un salon, les femmes se lèvent, l'entourent avec empressement et le prient de raconter ses amours romanesques avec la princesse *Caboura* pendant qu'il était en esclavage à Tunis. Il conte cette aventure avec

une galanterie aussi flatteuse pour la Tunisienne, à qui il a voué une éternelle reconnaissance, que pour les dames de Paris, qu'il émeut par le récit du dévouement de sa belle princesse.

Mais notre civilisation a produit un grand effet sur son naturel africain. On lui demandait ce qui lui plaisait le plus en France; il a répondu : *les femmes et la musique*. D'ailleurs, nos idées sur les femmes lui semblent étranges; et il soutient les coutumes de l'Arabie avec une justesse de vues remarquable pour un officier d'avant-poste, qui n'a eu guère de relations qu'avec les Bedouins.

« Vous nous accusez, dit-il, d'acheter les femmes; nous sommes cependant plus civilisés que vous; car vos femmes achètent leurs époux. Lorsque nous nous marions, nous donnons une somme d'argent, ce qui prouve que nous attachons à la femme choisie une certaine valeur. En France, au contraire, la femme apporte sa dot comme un échange pour le mari qu'elle reçoit. Vous vous estimez donc plus que vos femmes? Singulière civilisation que la vôtre! »

KLÉBER.

—

Bonaparte quitte l'Égypte, et va poursuivre en France la carrière de l'ambition politique. Il laisse le commandement de l'armée au général Kléber,

qui s'empresse de faire jouir les soldats des utiles institutions établies par le général en chef et de perfectionner l'organisation de la liberté publique.

Cependant le grand vizir fait avancer sur les frontières de l'Égypte une armée considérable qui force la garnison de El-Arisch éloignée de tout secours. La capitulation est aussitôt violée que signée ; les Turcs égorgent les soldats français, sans même épargner les officiers de santé qui soignaient les blessés. A cette nouvelle inattendue, Kléber se met en marche pour aller à leur rencontre.

Pendant que le général Desaix et M. Poussielgue négociaient la paix avec le grand vizir et des commissaires anglais, parvinrent les nouvelles de la révolution du 18 brumaire ; on se disposa à évacuer l'Égypte sur des vaisseaux turcs préparés à Alexandrie et à Aboukir pour transporter l'armée en France. Le général Keith s'y opposa avec son escadre, d'après les ordres de son gouvernement, ne voulant laisser passer l'armée que comme *prisonnière de guerre*. L'indignation des Français ne leur permit plus que de combattre, et Kléber fit en conséquence toutes ses dispositions.

Le 20 novembre 1799, le général se mit à la tête de 13,000 hommes, impatients d'en venir aux mains avec les troupes du grand vizir, les Mamelucks et les Anglais. Ils campèrent auprès d'Héliopolis et du village de Matharieh. Après quelques mouvements militaires et quelques coups de canon, les Turcs prirent la fuite, et les Mamelucks

rétrogradèrent vers le Caire ; la bataille se donna sur les ruines de l'antique Héliopolis. Les Turcs ne s'arrêtèrent qu'en Syrie et laissèrent beaucoup de morts derrière eux; mais un grand nombre d'Egyptiens s'étaient retranchés dans la ville du Caire dont l'armée de Kléber fit le siége. Cette conquête assura la possession de l'Egypte, à l'exception du Saïd. Peu de temps après la reprise du Caire, une flotte turque de vingt-six voiles se montra devant Alexandrie. Kléber se rendit aussitôt à Rahmanieh, où il apprit bientôt que la flotte s'était retirée. Il revint au Caire avec son état-major, après avoir formé à Rahmanieh un camp d'observation. Ce fut alors qu'un jeune fanatique, envoyé par le grand vizir, et peut-être armé par l'Angleterre, arriva au Caire pour assassiner le général en chef. Il lui fut facile d'en trouver l'occasion. Le premier coup de poignard que cet assassin porta à Kléber lui traversa obliquement la poitrine, de l'hypocondre droit à l'oreillette droite du cœur, et perça cet organe à une grande profondeur. L'officier du génie Protin, étant accouru au secours de Kléber, fut blessé très-dangereusement par ce fanatique. L'assassin se nommait *Khaléby;* il fut arrêté et condamné à mort. Le général Menou, qui succéda à Kléber, annonça cette triste nouvelle par une proclamation à l'armée qui rendit à Kléber les honneurs funèbres au milieu d'un deuil universel.

Je crois entendre encore le bruit du char fu-

nèbre qui apporta la dépouille mortelle du vainqueur d'Héliopolis dans son pays natal, les acclamations qui s'élevèrent de toutes parts pour saluer le guerrier patriote ; je vois encore de vieux soldats, redevenus citoyens, quitter la charrue pour honorer leur ancien général ! L'ombre de Kléber devait être heureuse de se trouver au milieu des Français, sur un sol qui n'avait pas été souillé par la présence des barbares ; il put y dormir en paix, sans craindre que le Cosaque, le Moscovite, le Prussien et l'Autrichien ne vinssent fouler sa tombe.

KOSCIUSZKO.

C'est le héros de la Pologne moderne. En 1793, après avoir inutilement consacré son épée à revendiquer la liberté de sa terre natale, il s'occupait encore, en Amérique, de l'amélioration d'une race proscrite. Un beau monument a été élevé à sa gloire par un Polonais, sur les bords de l'Ohio : c'est un établissement pour l'éducation et la civilisation des esclaves africains.

Lorsque Kosciuszko quitta, pour la dernière fois, les Etats-Unis, cet homme généreux confia à Jefferson un acte par lequel il léguait une somme de 13,000 dollars (65,000 francs) destinée à affranchir des noirs et à les rendre, par l'éducation, dignes de la liberté. Il voulait que, dans l'établis-

sement qu'il désirait créer, les infortunés arrachés à l'abrutissement de l'esclavage pussent devenir meilleurs pères, meilleures mères, meilleurs fils et meilleures filles.

Divers obstacles avaient retardé l'exécution de ce beau projet; il s'est enfin réalisé en 1826. L'*école Kosciuszko* est fondée maintenant à New-York, et les enfants des hommes enlevés aux contrées du Niger pour porter des chaînes sur un autre rivage, y trouveront des lumières et la liberté. Ce bienfait, ils le devront à la philanthropie d'un héros exilé de son propre pays; et le nom dont s'honore cet établissement, le lieu où il s'élève, aussi bien que la destination qu'il doit remplir, attesteront ce que peut l'amour de la liberté pour rapprocher les distances et associer la destinée des hommes qui semblaient à jamais étrangers les uns aux autres.

LA CHALOTAIS.

Comme le vertueux La Chalotais entendait de sa prison le charpentier dresser son échafaud, il s'écria : « Ce pauvre garçon ne se doute pas qu'il « frappe pour l'éternité; ses coups de maillet ne « m'affligent pas outre mesure; ils déplaisent en« core moins à l'oreille des *bons pères Jésuites*, et « c'est une meilleure musique pour eux que celle

« du clavecin oculaire de leur père *Castel.* » Le lendemain M. de La Chalotais ajoutait en parlant de cette exécrable confrérie de *Loyola* : « Les voilà « chassés, proscrits, dissous dans quatre royau- « mes, malgré l'appui de Clément XIII. Suivant « le calcul des probabilités humaines, dans cin- « quante ans ils doivent être tous ce que je serai « dans quelques heures, *pulvis et umbra.* Eh bien, « souvenez-vous que leur cendre s'agitera encore, « et peut-être se ranimera-t-elle ; car on ne con- « naît pas toute la force de vie de cette institution : « *C'est un serpent haché.....* » Cette prédiction de M. de La Chalotais s'est réalisée en France sous les deux règnes de la Restauration.

LAFAYETTE.

—

Les souvenirs de Lafayette remontaient à l'époque de sa présentation à la cour de Versailles. Il vit Louis XV à table entre madame Dubarry et un archevêque, entre la maîtresse et le confesseur, compagnons habituels de la vie des Bourbons. Cette image de la royauté légitime et de droit divin, assise entre le vice effronté et la religion complaisante, n'était pas de nature à lui faire estimer beaucoup le trône et l'autel. Une première impression de ce genre sur la jeunesse de Lafayette (il avait alors quatorze ans), peut n'avoir pas été

sans influence sur ses idées et sur la détermination de sa vie entière.

A son nom se rattachent une foule de souvenirs glorieux; il vivra éternellement dans la mémoire des amis de la liberté.

Sa vie militaire en Amérique est pure et sans tache. C'est une gloire jeune, toute dévouée à la liberté d'un grand pays et d'un grand peuple.

Lafayette, vainqueur d'une division anglaise, voit le général vaincu lui offrir son épée; Lafayette, modeste et juste, refuse l'épée du général anglais, en montrant le chef des Américains, Georges Washington. Voilà une noble action que les arts auraient dû s'empresser de reproduire!

Lafayette rapporta de cette guerre de l'indépendance, ce sentiment profond de liberté qu'il vint développer pour l'intérêt et l'honneur de la France à l'Assemblée des notables de 1788 et plus particulièrement encore aux États-Généraux devant l'Assemblée constituante.

Sa gloire incontestée est d'avoir combattu sur les bords de la Brandwine, pour la liberté et l'indépendance des Américains du nord contre la tyrannie anglaise.

La Révolution de France le compta ensuite à la tête de ses défenseurs. Il fut loué et décrié tour à tour par les divers partis. Il fut le chef des gardes nationales et, comme tel, l'objet d'une sorte de culte civique et des plus amères calomnies. Sa

vie répondit à ses ennemis, et ses proscriptions flétrirent les tyrans de l'Europe.

Lafayette avait admiré Bonaparte général, il refusa son estime à Napoléon. Sous la Restauration, il reparut sur la scène politique comme député. Ce vétéran de la liberté lui a été fidèle, quand tant d'autres la trahissaient ou la vendaient. Il fut orateur énergique, plein d'habileté et constant dans ses principes, chose trop rare en France.

Il plaida de toute la puissance de l'expérience et de la raison en faveur des opinions pour lesquelles il avait combattu à côté de Washington en Amérique, et à côté de Mirabeau en France.

L'archevêque de Sens, cardinal-ministre, disait au conseil du roi, en 1788, *que M. de Lafayette était le plus dangereux de tous les antagonistes du ministère, parce que sa logique était en actions.*

Les Lameth et les Barnave furent, dans les années 1789 et 1790, les plus ardents ennemis de Lafayette. Il se rapprocha d'eux après le 21 juin 1791, et cela le fit accuser du dessein de faire augmenter, dans la révision constitutionnelle, le pouvoir royal et de vouloir conserver le trône à Louis XVI deux fois parjure.

Lafayette, au mois de juin 1792, fut regardé à Paris comme un obstacle aux progrès de la liberté, à la défense du pays, et comme un soutien systématique de la royauté parjure, conspiratrice. La liberté attaquée au dedans et au dehors ne pardon-

nait pas à un de ses plus dignes fondateurs de la méconnaître et de l'entraver, quand elle était lancée dans une voie périlleuse.

Lorsqu'il alla commander l'armée des Ardennes, après sa déconvenue à la barre de l'Assemblée législative, où il était venu dénoncer la société des Jacobins, Lafayette, manquant de tact politique, crut que la France était entrée décidément dans le régime constitutionnel. Cette idée fixe dut le tromper; il ne vit pas que la Révolution continuait de marcher. Il ne comprit pas le mouvement accéléré que les menaces de l'étranger et les trahisons de la cour donnaient à la liberté révolutionnaire, que nulle puissance humaine ne pouvait plus, la veille même du 10 août, ni modifier, ni suspendre, encore moins arrêter.

Lafayette ne fut sauvé de ses erreurs et des effets de l'opinion que par les souvenirs qu'avait gardés le peuple de son dévouement à la cause nationale. Il se hasarda à paraître en face d'un peuple irrité, avec un roi infidèle à ses serments. Lafayette, même après le 10 août, s'obstina à vouloir sauver le perfide Louis XVI détenu au Temple. Il harangua inutilement son armée des Ardennes qui ne voulut prêter serment qu'à la liberté et à la nation. Il fut forcé de quitter le commandement et d'abandonner une cause désespérée et qui n'aurait jamais dû être la sienne!

En 1792, M. de Lafayette après avoir invité le roi à se rendre au milieu de son armée, où le gé-

néral se portait garant de sa sûreté (moyen de salut qui fut repoussé par l'indécision de Louis XVI, et surtout par les préventions de la reine), M. de Lafayette, menacé d'être mis en accusation, et comprenant que l'arrivée des commissaires de l'Assemblée législative qui venait de le destituer, rendait imminente l'exécution de cette menace, prit le parti de s'y dérober par la fuite en pays *neutre*. Il ne passa point à l'ennemi comme Dumouriez; mais il fut livré et éprouva d'horribles traitements de la part des Autrichiens. Il supporta avec courage une longue captivité dans la forteresse d'Olmütz, et demeura fidèle à la France et à la liberté, ainsi qu'aux nobles doctrines de la Révolution. Ni les offres les plus séduisantes, ni les tortures morales et physiques, ni les exaspérations de ses accusateurs et de ses calomniateurs ne l'ont fait dévier de sa modération éclairée et de sa tranquille inflexibilité de caractère.

Le récit de la captivité de Lafayette à Olmütz intéressera toutes les générations contre les geôliers autrichiens. Mme Lafayette, non moins intrépide que Mlle de Sombreuil, Élisabeth Cazotte et Mme Lavalette, aima mieux s'exposer à une mort presque certaine que d'être libre sans son époux. Cet exemple héroïque est une nouvelle preuve que les femmes ne sont étrangères à aucun genre de courage, et que chez elles de légers travers sont toujours rachetés par des vertus sublimes.

Il y a deux Lafayette.

Le Lafayette de 1789 était l'idole des Français, quoiqu'un peuple libre ne doive jamais être idolâtre, ni mettre en balance un homme et la patrie. Celui de 1792 fut proscrit par l'opinion et considéré comme traître à la patrie. Son nom, en 1789, était un talisman pour la garde nationale; son nom, en 1792, était une malédiction pour l'armée des Ardennes. La reconnaissance publique l'avait élevé au premier rang, les préventions politiques le firent descendre au dernier. Les prisons d'Olmütz renferment un autre Lafayette que celui du camp de Sedan. Le Lafayette du cachot autrichien ne voulait rien des ministres de la tyrannie étrangère; mais le Lafayette de la barre législative avait fait d'indignes propositions contre les amis de la liberté. Sa conduite dans les fers fut héroïque; sa conduite à la tête de l'armée fut anti-nationale.

« M. de Lafayette, dit Rœderer, apprit à Sedan « la catastrophe du 10 août. Des commissaires du « nouveau pouvoir exécutif étaient venus en in- « former l'armée et s'assurer de son acquiesce- « ment. M. de Lafayette refusa de les reconnaître. « La municipalité et le conseil général du dépar- « tement des Ardennes déclarèrent qu'ils ne « voyaient dans ces commissaires que des agents « d'une faction criminelle. On les arrêta, on les « incarcéra. M. Lafayette rassemble l'armée, lui « fait prêter un nouveau serment de fidélité à la « Constitution de 1791. Son intention était mani-

« festement de faire marcher ses troupes sur Paris.
« non dans les mêmes vues que les émigrés et les
« Prussiens, non pour dégager de la Constitution
« le roi qui l'avait jurée, mais au contraire pour
« l'y engager plus certainement en le délivrant
« d'une indigne prison et en lui prouvant par une
« telle marque de fidélité ce qu'un monarque con-
« stitutionnel pouvait attendre des amis de la Con-
« stitution. Le sort en avait autrement décidé. Les
« soldats crurent à la trahison de la cour. Marcher
« au secours du roi contre les autorités constituées
« de Paris, contre les hommes de la Révolution,
« c'était, disaient-ils, tourner le dos aux étran-
« gers campés sur la frontière, pour prendre
« la même direction qu'eux. C'était faire l'avant-
« garde des armées ennemies ; c'était s'employer
« à la ruine de la liberté, de l'égalité, de l'égalité
« si nouvelle dans l'armée et si chère aux espé-
« rances de gloire et de fortune qu'elle avait con-
« çues. Telle était à ses yeux la conduite qui lui
« était tracée. On annonça aux troupes un décret
« qui mettait Lafayette en accusation ; elles mé-
« connurent leur général. On leur annonça un au-
« tre décret qui mettait Lafayette en arrestation ;
« elles déclarèrent qu'elles devaient obéissance
« aux décrets, et fidélité à la nation. » M. La-
fayette fut obligé de fuir avec M. Latour-Maubourg, son ami. Poursuivis par la clameur populaire et par l'indignation de l'armée, par la haine redoutable des amis de la cour, ils se sauvèrent à l'é-

tranger, qui leur assigna pour asile des cachots; il leur donna, comme protecteurs, des geôliers, et par un raffinement de bonté tudesque, il les sépara de prison. Toutes les armées et les autorités constituées envoyèrent, comme l'armée des Ardennes, leur adhésion aux décrets du 10 août. Elles en donnèrent de nouvelles après le 21 janvier 1793. Si le 10 août n'avait pas fait cesser le pouvoir royal de Louis XVI, les Prussiens et les Autrichiens avaient la facilité de venir à Paris y faire la loi, rétablir l'ancien régime. Ils auraient levé en France des taxes et contributions de guerre, proscrit tous les patriotes et spolié nos provinces.

Aucun homme depuis les temps antiques n'a pu jouir aussi vivement que le général Lafayette de la reconnaissance des hommes. Sans parler de la France, sa patrie, qui a su payer un juste tribut d'estime à ses nobles qualités, et des États-Unis, sa seconde patrie, à l'affranchissement de laquelle il a si puissamment concouru, nous retrouvons à chaque instant son éloge dans les journaux de l'Amérique. *L'Estrella Brasileira* du 14 avril 1824 dit à son sujet :

« Les hommes qui connaissent bien les événements qui ont porté si haut l'illustration de la seconde moitié du dix-huitième siècle, ne peuvent ignorer les services importants qu'a rendus Lafayette à nos devanciers dans la carrière de la liberté et de l'indépendance, aux

Américains du nord dans leur lutte longue et pénible avec la Grande-Bretagne. Il paraît aujourd'hui que le vénérable général a manifesté le désir de revoir encore une fois le théâtre de ses premiers exploits, la terre libre arrosée de son sang. »

Aussitôt que ce désir fut connu dans les États-Unis, le Congrès américain ordonna que le pouvoir exécutif eût à faire préparer une frégate nationale pour se rendre en France, afin d'y recevoir à son bord l'illustre général et sa suite et de le ramener en France lorsqu'il voudrait revenir dans sa patrie. (Le général Lafayette s'est refusé à cet honneur : il a fait choix du paquebot *le Cadmus.*)

Cette détermination du Congrès est honorable pour l'illustre général, mais elle ne fait pas moins d'honneur au gouvernement américain.

Les deux mondes ont redit l'ode admirable inspirée au plus populaire des poètes français du dix-neuvième siècle sur le voyage que dans sa vieillesse Lafayette a fait aux États-Unis d'Amérique. Les Américains ont traduit dans leur langue ce que Béranger publiait en France comme une chanson : c'est une ballade nationale qui a pour les citoyens des États-Unis le double mérite de consacrer une tradition historique et d'être l'expression sentie de leur reconnaissance pour l'ami de Washington.

« Ce vieil ami que tant d'ivresse accueille,
« Par un héros ce héros adopté,
« Bénit jadis, à sa première feuille,
« L'arbre naissant de notre liberté !

« Mais aujourd'hui que l'arbre et son feuillage
« Bravent en paix la foudre et les hivers,
« Il vient s'asseoir sous son fertile ombrage ;
« Jours de triomphe, éclairez l'univers! »

Le voyage de Lafayette en Amérique a renouvelé les temps de l'antiquité. Aussi la strophe de Béranger est-elle sublime de pensée et d'expression ; c'est l'histoire tout entière d'un grand citoyen et du plus beau des caractères publics de l'époque.

La Caroline du sud fut la province de l'Union où Lafayette et Bolivar débarquèrent en venant d'Europe pour défendre les libertés des deux Amériques. Lafayette et Bolivar descendirent à Charlestown. Lafayette, Français d'origine, arriva en Amérique en passant par l'Espagne ; c'est par la France que passa Bolivar, Espagnol de nation, pour se rendre sur le territoire américain. Chacun d'eux a puissamment concouru à l'établissement de l'indépendance du nouveau monde, l'un au nord, l'autre dans le sud. C'est au moment même où le général Lafayette reçoit dans l'Amérique septentrionale l'hommage de la reconnaissance publique pour les services rendus à l'indépendance, que Bolivar voit couronner du plus glorieux succès les généreux efforts qu'il a tentés pour la cause de la liberté dans l'Amérique du sud.

Lorsque le général Lafayette, visitant les États-Unis d'Amérique en 1825, alla jusque sur le territoire indien, un chef de sauvages vint, à la tête d'une députation, haranguer et reconnaître le gé-

néral français. Son discours était assez long ; il fut traduit par un interprète. Il commençait par de grandes louanges de la vertu et du courage que le général avait autrefois montrés contre les Anglais; les plus brillantes circonstances de cette guerre étaient rappelées et racontées dans un langage très-poétique. Le chef indien disait en finissant : « Frère, on dira longtemps parmi nous que tu es revenu visiter nos forêts et nos cases, toi que le Grand-Esprit avait envoyé jadis de l'autre côté du grand lac pour *chasser les ennemis des hommes, les Anglais à l'habit teint de sang*. Les plus jeunes d'entre nous diront à leurs petits-enfants qu'ils ont touché ta main et vu ta figure. Ils te reverront peut-être encore, car tu es le favori du Grand-Esprit, et tu ne vieillis point. Tu pourrais encore nous défendre si nous étions menacés. »

Le général répondit par le secours de l'interprète aux adieux des Indiens; il leur donna des conseils de sagesse et de tempérance, leur recommanda de vivre toujours en bons voisins avec les Américains, de regarder ceux-ci comme leurs amis et leurs frères. Il leur dit que lui aussi penserait toujours à eux et ferait des vœux pour leur bonheur. Alors le général et sa compagnie se dirigèrent vers le torrent qui borde l'état de l'Alabama.

Il a fait venir des États-Unis de l'Amérique un tonneau de terre de Bunkers-Hill pour en couvrir son cercueil après sa mort. On sait que Bunkers-Hill est un lieu célèbre par une victoire des Amé-

ricains sur les Anglais, à laquelle M. de Lafayette a coopéré.

Lafayette joua un grand rôle dans l'opposition lorsque Louis XVIII et Charles X opprimèrent insolemment la France. Aussi les ministres de cette époque essayèrent-ils de le comprendre dans quelques conspirations, soit celle du général Berton à Saumur, soit celle des quatre sous-officiers de la Rochelle. On mit plusieurs fois en délibération au conseil si l'on ferait arrêter le général Lafayette. On ne l'osa pas. Le mot de cette réserve inaccoutumée ne fut connu qu'après la Révolution de Juillet 1830, et par la révélation de M. de Lafayette lui-même.

Dans le mois d'octobre 1830, quelques amis étaient réunis chez lui et parlaient des événements passés sous la Restauration ; l'un d'eux témoigna son étonnement de ce que les Bourbons ne l'avaient pas fait arrêter lors de la conspiration des quatre sous-officiers de la Rochelle, dans laquelle on le disait compromis.

« Ils n'osèrent pas, répondit M. de Lafayette, quoiqu'ils en eussent bonne envie, parce qu'ils savaient que j'étais décidé à dévoiler tous les faits et documents qui étaient à ma connaissance sur la conspiration du marquis de Favras, ourdie, conduite et soldée par *Monsieur*, frère du roi, devenu lui-même le roi Louis XVIII. Je voulais déchirer le voile qui a trop longtemps couvert ce crime de

lèze-nation. Louis XVIII le sut et s'opposa à mon arrestation. »

Cette conversation m'a été rapportée par M. David, de l'Institut, sculpteur célèbre, un des patriotes de juillet qui se trouvaient dans le salon de M. de Lafayette lorsqu'il leur racontait cette circonstance. Il faut espérer que M. de Lafayette a déposé dans ses mémoires ces faits de la conspiration *Favras*, qu'il fut bien à portée de connaître, puisque, en 1790, il était commandant de la garde nationale et très-lié avec madame la duchesse de Simiane, amie et confidente de la reine, qui était instruite, jour par jour, de la conduite de *Monsieur*, son plus mortel ennemi.

M. de Lafayette peut avoir fait des fautes en politique, il peut avoir commis des erreurs en révolution, il peut avoir eu d'injustes défiances contre certaines formes de gouvernement dont il avait défendu les droits dans sa jeunesse; mais toujours est-il juste de traiter avec des égards mérités une réputation d'un demi-siècle et qui est vénérable et chère aux amis de la liberté. Des écrivains légitimistes de la Restauration ont pris à l'égard de M. de Lafayette un style satirique et dédaigneux qui sied mal quand on parle d'une intelligence aussi élevée et d'une conscience aussi pure.

Lafayette avait du reste plus que personne le droit d'émettre ses inspirations personnelles sur la politique nationale et les libertés publiques, parce que

ses idées sont toujours larges, ses sentiments toujours généreux, ses opinions toujours sincères; il a dit en 1789 *que l'insurrection est le plus saint des devoirs*. Il a le premier présenté un projet de *déclaration des droits* à l'Assemblée constituante. Il a prêté, pendant la Restauration des Bourbons, sa voix et son suffrage à la sainte cause de la liberté et de l'indépendance nationale; cet organe vénéré n'a jamais manqué à l'appui et à la défense des libertés civiles et politiques; il ne s'est jamais prêté à aucune mesure exceptionnelle. Il parle avec une simplicité éloquente; mais sans ces précautions oratoires que certains députés ont transportées du tumulte du barreau à l'énergie de la tribune.

M. de Lafayette s'est toujours présenté la tête haute et le front découvert pour combattre en faveur de la liberté de penser, de parler et d'écrire, liberté vitale et mère de toutes les autres et la seule vraie garantie de tous les droits et de tous les intérêts.

Lors de la révolution populaire de juillet 1830, Lafayette se montra en grand citoyen au milieu des dangers publics et des feux de la guerre civile. Il n'a jamais si bien *mérité de la patrie*. La jeunesse et le peuple victorieux lui déféraient la présidence provisoire de la France, pour aviser aux moyens de sauver et de conserver ses libertés et ses conquêtes. Il hésita malheureusement, et demanda quelques heures pour réfléchir sur cette

proposition; ce qui laissa à l'intrigue le temps d'aller avertir à Neuilly le duc d'Orléans ; et Talleyrand conseilla au duc, pour éviter la république, demandée de toutes parts, d'accepter sur-le-champ le titre de lieutenant général du royaume. Deux jours après il n'était plus temps d'établir la Présidence. Le 9 août, le lieutenant général devint roi par le choix de quelques députés, et ce fut Lafayette qui, en le félicitant et en l'embrassant sur le balcon de l'hôtel de ville, le présenta au peuple assemblé sur la place de Grève, et lui dit : *Voilà la meilleure des républiques.* Lafayette ne tarda point à recueillir les fruits de son erreur; il fut éconduit par le pouvoir, et obligé de donner sa démission de commandant général de la garde nationale.

M. Morris, ministre plénipotentiaire des États-Unis, disait à M. de Lafayette en 1789 :

« Monsieur de Lafayette, vous n'avez pas assez « de tête pour être à la tête de la révolution « française. »

Il est dupe de tous les intrigants politiques qui le mettent en avant pour le combat, et le renvoient après l'événement. Les doctrinaires se servent d'abord de son nom comme d'un drapeau national, et ensuite ils le dégoûtent et le calomnient. Ses idées politiques étant peu énergiques, et son caractère étant trop faible, ne peuvent offrir une résistance suffisante contre ces hypocrisies ambitieuses, ces roueries de courtisans, qui cernent le pouvoir et abusent la nation.

Fouché, de concert avec Metternich et Wellington, poussa Lafayette à l'attaque personnelle et publique de Napoléon en 1815, aussitôt qu'on eut appris le désastre de Waterloo. Fouché le flatta de la présidence d'un conseil provisoire, lorsqu'on aurait forcé Napoléon à abdiquer l'empire une seconde fois. Lafayette s'acharna, dans la séance du comité secret, contre le malheur d'un grand homme, nécessaire à la défense militaire de la France. Dès que Napoléon eut abdiqué, Fouché ne trouva plus Lafayette propre qu'à une stérile et dérisoire commission envoyée vers les puissances alliées pour traiter de la paix à la frontière.

Lafayette comme général, a aidé au triomphe de la liberté américaine.

Comme député, il a soutenu les principes du gouvernement représentatif français.

Membre de l'opposition, il est ferme, constant, ami éclairé des principes et des droits nationaux.

Lafayette est trop crédule et trop facile à tromper, à laisser échapper les fruits de l'insurrection populaire.

Lafayette, comme résumé de 56 ans de vie constitutionnelle, est républicain aux États-Unis, et monarchiste en France.

Il a dit, en 1833, dans une causerie intime : qu'il avait fait dans sa vie deux essais qui ne lui avaient pas réussi. Ces deux essais ont consisté, selon lui, *à faire de la liberté en* 1789 *avec la mo-*

narchie, et à faire, en 1830, *de la monarchie avec la liberté!*....

Il s'est toujours montré, en France, contraire aux principes et aux formes du gouvernement républicain.

Lorsqu'au mois de juillet 1791, le peuple de Paris demanda la déchéance du roi Louis XVI, après sa désertion du trône et sa fuite perfide du 21 juin précédent, on accusa le peuple de vouloir établir la République. Ce fut le prétexte qui porta Lafayette, commandant général de la garde nationale, à aller au Champ de Mars avec la force armée et à faire tirer sur les citoyens assemblés pour signer sur l'autel de la Patrie une pétition pour la déchéance du roi.

Pendant la captivité de Lafayette à Olmütz, M. de Narbonne fut envoyé, en novembre 1793, vers le roi de Prusse, avec un mémoire écrit de la main de M. de Lally-Tollendal, énumérant les services constamment rendus au roi Louis XVI sous l'Assemblée constituante et l'Assemblée législative, par M. de Lafayette. On voit, par les faits énoncés dans ce mémoire, que Lafayette était, non-seulement contraire à la Constitution de 1791, mais encore à l'Assemblée législative, et qu'il était favorable aux changements projetés par Louis XVI et ses perfides conseillers.

Après son retour en France, stipulé par le général Bonaparte victorieux, lors du traité d'Udine et de Campo-Formio, Lafayette, qui s'était éloigné

du Consulat et de l'Empire, ne reparut qu'en 1815 à la Chambre des Représentants, pour s'élever contre Napoléon vaincu à Waterloo. Il fut envoyé ensuite par l'Assemblée et le Conseil provisoire pour demander à Alexandre et aux puissances coalisées, un autre roi que Louis XVIII. Il stipulait sans cesse pour la monarchie, au-dessus de laquelle il ne voyait rien de possible ou d'admissible.

Il a dit à la tribune, séance du 6 avril 1833 : « Moi, républicain de sentiments innés et « d'habitudes de jeunesse, j'ai défendu la liberté « contre la prétendue République qui voulait la « violer. Et certes, après avoir défendu cette li« berté contre la République, je ne viendrai pas « défendre la monarchie contre la liberté !... « Ayant blâmé les lettres de cachet, soit qu'elles « s'appliquassent à une princesse napolitaine, soit « qu'elles s'appliquassent à mes meilleurs amis, et « du temps du Consulat, lorsque par un sénatus« consulte, elles furent appliquées à certains ter« roristes, mes ennemis les plus acharnés ; ce « sera toujours la liberté que je défendrai. »

Il ne faut pas s'étonner que M. de Lafayette, absent de la France pendant la Convention nationale, ait parlé de cette assemblée d'une manière injuste et défavorable. Il a dit, sur la tombe du respectable député Labey de Pompières, le 16 mai 1831 : « Il eut à souffrir des persécutions ter« roristes, quoiqu'il eût embrassé avec dévoue« ment la Révolution de 1789 ; mais jamais il ne

« commit *le blasphème de confondre l'anarchie et*
« *le crime avec la liberté, qui est la souveraine jus-*
« *tice, ou de supposer que la violence fût nécessaire*
« *pour maintenir l'enthousiasme national qui, dès*
« *les premiers dangers, avait vu accourir les Fran-*
« *çais à la défense du sol de la patrie.* » Cette manière d'envisager ou de juger la Convention nationale est le résumé des calomnies publiées par les royalistes et les émigrés contre la République.

La mort de Lafayette fut l'occasion d'une parade militaire et non d'un convoi. Il y avait un mort, mais pas de funérailles; les fonctionnaires publics de l'époque s'affligèrent par ordre, et le pouvoir conduisit le deuil.

Lafayette était là ; mais comme dans les cachots d'Olmütz! L'armée française le gardait emprisonné dans une bière comme l'armée autrichienne l'avait tenu enfermé dans une prison d'État.

Lafayette était là sans vie, mais non sans gloire! Le char funèbre marchait inaperçu au milieu d'un bataillon carré, dont les baïonnettes encore souillées du sang français empêchaient le peuple de rendre hommage à son libérateur.

Le convoi de l'auteur de la *déclaration des droits* fut l'objet des plus sévères dispositions militaires, et de cette stratégie funèbre, inventée par les officiers généraux de l'époque. Ces précautions menaçantes et cet insultant déploiement de forces

transformèrent la capitale en une ville de guerre, au milieu d'une calamité publique.

Le cimetière qui attendait les dépouilles de l'illustre défenseur de la liberté fut mis en état de siége. Nul, si ce n'est le mort et sa famille, ne put approcher du champ de repos. La reconnaissance publique voyait braquée contre ses démonstrations naturelles, une artillerie plus nombreuse que celle qui serait déployée contre les invasions étrangères.

L'on eût dit que le gouvernement regardait les restes mortels de l'ancien ami de la liberté comme une proie qui ne devait point lui échapper. Pas un seul ministre ne se montra dans ce convoi officiel, et le gouvernement n'intervint que pour arrêter les expressions de la douleur publique.

LALLY-TOLLENDAL.

Le plus servile des royalistes, le plus emphatique, le plus ampoulé des orateurs. Mirabeau disait de Lally-Tollendal, *qu'il sentait là où il fallait penser*. En effet, sa politique sentimentale ne tendait jamais qu'à paralyser l'énergie des députés patriotes et à courber la nation sous la domination de ces Bourbons qui avaient fait bâillonner et décapiter son père.

Dans son discours à la Chambre des Pairs, le

6 avril 1826, M. de Lally a parlé de l'année 1790 comme d'une époque de démagogie effrénée; de Mirabeau comme d'un génie monstrueux qui donna le scandale bizarre de détruire le droit d'aînesse, en votant l'égalité des partages et en attaquant la sainteté des testaments. Le noble pair a cependant fait partie de cette illustre Assemblée constituante, et il affectait alors de partager les opinions de la majorité. C'est donc une sorte d'amende honorable que M. de Lally a voulu faire, en 1826, de ses erreurs de 1789 et 1790.

Il est resté de Lally-Tollendal deux actes remarquables : 1° sa lettre à Louis XVI, écrite de Paris le lundi 9 juillet 1792, pour proposer au roi, de la part de M. de Lafayette, un projet de contre-révolution armée, avec un plan d'articles nouveaux dits constitutionnels, qui ne sont autre chose que le despotisme et l'aristocratie organisés sans déguisement. C'est dans cette lettre qu'il s'élève avec force contre la sanction donnée au « décret « des droits féodaux, *équivalant,* dit-il, *à un vol « fait dans la poche et sur les grands chemins;* » 2° La lettre de M. de Lally-Tollendal, écrite *en forme de mémoire au roi de Prusse*, pour réclamer la liberté de Lafayette, emprisonné par les coalisés. L'auteur y énumère les services rendus à la royauté par Lafayette, pendant le cours de la première révolution de 1789 à 1792, et tend à établir qu'il n'avait de républicain que le souvenir de sa lutte pour l'indépendance américaine, et même qu'il

approuvait les changements projetés par Louis XVI et ses perfides conseillers à la Constitution de 1791. Ce mémoire, entièrement écrit de la main de M. de Lally-Tollendal, fut remis au roi de Prusse le 8 octobre 1793, par M. de Narbonne.

M. de Lally-Tollendal fut élevé comme un orphelin; il ne connut son père qu'au moment de le voir monter sur l'échafaud; sa conduite alors fit honneur à son caractère; mais, comme homme politique, il s'est jeté dans le parti des Bourbons, qui l'avaient privé de son père, et il a soutenu de tout son pouvoir le ministère déplorable qui a opprimé la France pendant six années.

Le général Lally-Tollendal, gouverneur de Pondichéry, fut persécuté par les intrigues du cabinet de Saint-James, qui visait à l'usurpation des établissements français dans l'Inde. Condamné à mort par le parlement de Paris, sous le règne de Louis XV, il fut conduit à la place de Grève sur une charrette, avec un bâillon dans la bouche, spectacle horrible qui indigna tout Paris et qui excita les murmures unanimes de la France et de l'Europe.

C'est un conseiller au parlement, nommé Pasquier, qui fut chargé de présider à l'exécution de l'arrêt, et qui fit appliquer le bâillon.

A l'avénement de Louis XVI, le fils naturel de M. de Lally sollicita du monarque la réhabilitation de la mémoire de son père; il plaida sa cause au parlement avec une éloquence digne

de la situation, et il obtint un triomphe complet. Telle est la marche des événements : sous Louis XVIII, le fils de Lally siége dans la même Chambre des Pairs, à côté du fils de ce Pasquier qui bâillonna le général Lally.

LE GÉNÉRAL LAMARQUE.

Comme guerrier, il fut audacieux et humain. Ses connaissances dans l'art militaire étaient profondes et positives; il sut calmer les fureurs de la guerre civile dans la Vendée, plus par la parole que par l'épée. Il rapprocha les esprits égarés et les cœurs aigris, en substituant à l'emploi des armes, les bienfaits de la persuasion.

Comme député, il eut une constance de principes, une immutabilité de patriotisme et un courage civil à toute épreuve. Il défendit, à la tribune, avec le même talent, les droits de l'armée, les libertés du peuple. Il ne tint pas à lui que la France n'occupât une place plus élevée dans la politique européenne. En même temps qu'il soutenait la dignité de la nation dans ses résolutions extérieures, il n'a pas cessé de combattre le système d'occupation militaire de la France par sa propre armée et l'exagération du principe monarchique. Il était digne d'être membre d'une opposition nationale, et il dut assister aux actes d'impuissance

d'une opposition sans plan, sans but, sans lien politique, qui fut obligée de voir disparaître la nationalité de l'héroïque Pologne sous la lance des Cosaques du Don et des tyrans de la Newa.

Comme homme de société, il faisait l'ornement d'un salon par son esprit et par ses connaissances variées ; sa conversation était animée et parfois caustique ; il savait également stigmatiser les vices, frapper de ridicule les ambitieux et démasquer les hypocrites. C'est à lui qu'on attribue cette fameuse définition de la Restauration : *Une halte dans la boue.*

Ce trait incisif peint bien toute cette époque de bassesse et de trahison ; il dévoilait aussi les espérances du patriote.

Proscrit en 1815, Lamarque eut, comme ses collègues d'exil, sa part des tribulations diplomatiques ; mais il eut de la constance pour ses propres malheurs et de la sympathie pour adoucir ceux des autres. Il avait un cœur droit, une âme forte, un dévouement civique et militaire, soutenu par la conscience de son talent.

Dans les derniers temps de son mandat national, qui furent aussi les derniers de sa vie, il eut à lutter contre la puissance absolutiste et l'éloquence brutale d'un riche banquier, qui se croyait homme d'État parce qu'il était président du conseil.

Casimir Perrier, qui avait le monopole des houilles et des raffineries, s'était emparé aussi du monopole des émeutes et de l'ordre public ; le général

Lamarque ne cessa point de le combattre à la tribune, tantôt par la profondeur de ses réflexions, tantôt par les saillies d'un esprit satirique. Mais alors, tous les efforts venaient s'émousser contre ce rocher factice de l'ordre public.

Lamarque joignait au courage et à la fermeté cette ruse et cette adresse qui caractérisent les méridionaux. Il aimait le bruit des applaudissements et il les méritait souvent. Son séjour en Belgique, où la politique organisait un nouveau royaume, contribua à développer l'esprit de réflexion et d'étude dont la nature l'avait doué, et qu'il n'avait pu cultiver dans les bivouacs. Les événements de juillet lui donnèrent de fréquentes occasions de montrer une brillante et patriotique éloquence; mais à travers les débats politiques, on voyait toujours reluire la pointe de l'épée de l'homme de guerre, surtout quand il parlait de la Belgique et des limites naturelles et nécessaires de la France sur le Rhin.

Dans l'antiquité, la mort de ce guerrier citoyen eût été célébrée par des jeux funèbres dignes d'une telle renommée. Mais chez les peuples modernes, barbares imitateurs des peuples anciens, ce fut le tocsin des guerres civiles qui annonça les funérailles du vainqueur généreux de la Vendée.

La mort du général Lamarque était un jour de deuil pour la France entière; le despotisme alarmé changea ces regrets publics en un jour de meurtre. Une jeunesse ardente et généreuse, des pa-

triotes sincères venaient pleurer sur un cercueil ; ils y trouvèrent la mort.

La reconnaissance publique n'est pas un fruit aussi tardif dans les départements que dans la capitale ; les habitants des Landes ont honoré la cendre de Lamarque d'une manière plus noble et plus durable que ne l'ont fait les habitants de Paris.

A Saint-Sever, patrie natale du général, un monument a été consacré à la mémoire d'un des plus illustres citoyens dont la France puisse s'honorer. L'inauguration de ce monument a eu lieu dans la journée du 27 juin 1836, en présence d'une population immense.

Lamarque a succombé, comme Benjamin Constant, aux fatigues de la tribune.

Ainsi ont disparu les orateurs politiques les plus éloquents et les plus courageux, abandonnant la lice aux petites ambitions et aux nombreuses médiocrités qui se sont emparées de toutes les avenues et de tous les bénéfices du pouvoir !

LAMARTINE.

On s'occupe beaucoup en Italie du duel de M. de Lamartine, notre secrétaire d'ambassade à Florence ; une tirade magnifique contre l'Italie, dans le dernier chant du *pèlerinage de Child Harold*, a été la cause de ce duel.

Voici quelques vers de cette tirade que le poète met dans la bouche de Harold, voyageur rassasié des voluptés de la vie.

Italie! Italie! adieu, bords que j'aimais!
Mes yeux désenchantés te perdent pour jamais!
O terre du passé, que faire en tes collines!
Quand on a mesuré tes arcs et tes ruines,
Et fouillé quelques noms dans l'urne de la mort,
On se retourne en vain vers les vivants : tout dort;
Tout, jusqu'aux souvenirs de ton antique histoire,
Qui te feraient du moins rougir devant ta gloire!
Tout dort, et cependant l'univers est debout!
Par le siècle emporté tout marche ailleurs, partout!
Le Scythe et le Breton, de leurs climats sauvages,
Par le bruit de ton nom guidés vers tes rivages,
Jetant sur tes cités un regard de mépris,
Ne t'aperçoivent plus dans tes propres débris!
Et, mesurant de l'œil tes arches colossales,
Tes temples, tes palais, tes portes triomphales,
Avec un rire amer demandent vainement
Pour qui l'immensité d'un pareil monument!
Si l'on attend qu'ici quelque autre César passe,

. . . .

Monument écroulé, que l'écho seul habite!
Poussière du passé, qu'un vent stérile agite!
Terre où tes fils n'ont plus le sang de leurs aïeux!
Où sur un sol vieilli les hommes naissent vieux!
Où le fer avili ne frappe que dans l'ombre;
Où sur les fronts voilés plane un nuage sombre;
Où l'amour n'est qu'un piége, et la pudeur qu'un fard;
Où la ruse a faussé le rayon du regard;
Où les morts énervés ne sont qu'un bruit sonore,
Un nuage éclaté qui retentit encore!
Adieu! pleure ta chute en vantant tes héros!
Sur des bords où ta gloire a ranimé leurs os!
Je vais chercher ailleurs (pardonne, ombre romaine!)
Des hommes, et non pas de la poussière humaine.....

Ces vers, qui abondent en pensées fortes et profondes, présentent un tableau de l'Italie, trop vrai peut-être, mais tracé par une imagination exaltée et mélancolique. On les fit circuler dans tous les salons, et l'amour-propre national humilié par ces vérités cruelles éclata en plaintes de toutes parts. M. de Lamartine disait qu'on avait tort de prendre pour son opinion personnelle ce qui n'était qu'une imprécation placée dans la bouche de son héros. Quelques répliques furent défendues par la police, parce qu'elles contenaient des injures contre la France, et que, dans un pays où existe la censure la plus absolue, la presse est en quelque sorte sous la responsabilité du gouvernement. Enfin parut une brochure sur un vers du Dante, où se trouvait une phrase personnellement injurieuse pour M. de Lamartine. Celui-ci, quoique récemment blessé par un coup de pied de cheval qui l'empêchait de se tenir debout, se fit porter chez l'auteur de l'écrit, réfugié napolitain, parent du général Pépé, et lui en demanda raison. L'autre refusa d'abord de se battre, alléguant l'état de M. de Lamartine ; d'ailleurs, sa position à lui-même était périlleuse : les lois de la Toscane punissant avec sévérité tout duel sur le territoire, il eût été forcé de quitter le seul asile ouvert aux réfugiés en Italie. Enfin, M. de Lamartine était trop souffrant pour un rendez-vous hors des frontières.

M. de Lamartine leva ces difficultés en consentant à se battre à l'épée, afin que le bruit des pis-

tolets n'éveillât pas les soupçons des sbires, et en promettant à son adversaire d'employer toute son influence pour qu'il ne fût pas inquiété. Le jeune secrétaire d'ambassade fit connaître son projet à son chef, et lui déclara que, ses vers ayant été la cause du duel, il se bornerait à se défendre, malgré l'énorme désavantage que lui donnait son pied malade.

M. de Lamartine s'est en effet conduit avec la plus grande générosité, et, comme il l'avait annoncé, il a paré les coups sans jamais attaquer. A la fin, il a reçu une blessure au bras droit; et les témoins, charmés de la noblesse de ses procédés, ont fait cesser le combat. Ils ne tarissaient pas sur les louanges du poète, son adversaire même a fait chorus. L'ambassadeur français a demandé aux ministres toscans qu'il ne fût donné aucune suite à cette affaire; on l'a accordé, et cette conduite a tout réconcilié. Le lendemain, M. de Lamartine a fait paraître un petit écrit, où il prouve que ses vers sur l'Italie ne sont point le langage de sa propre opinion; il le prouve par des exemples de cas semblables, et par des raisonnements qui ont paru bons. Cette réponse, venue après un duel si galamment soutenu, a achevé de rendre les Italiens aussi favorables à l'auteur qu'ils l'étaient peu auparavant.

M. de Lamartine a publié, en 1831, une brochure intitulée *de la Politique rationnelle.* Il y a

développé des considérations générales qui se rattachent au christianisme, qu'il suppose être le principe de la réforme de 1789 ; il insiste, comme M. Louis de Carné, sur l'influence première du dogme et du principe religieux. Les vues de ces deux écrivains concordent parfaitement en ce point ; ils font, du problème politique et social, un problème moral et religieux. Quelques esprits ardents, élevés, mystérieux, adoptent ce système, où l'on ne tient pas assez compte des intérêts humains, et qui engendrerait l'*indifférence* en politique et le quiétisme contemplateur au lieu du sentiment national.

C'est par suite de ces dispositions que M. de Lamartine a combattu le ministère du 1er mars, le seul peut-être qui fût capable de préparer la défense de la France outragée, et qu'il lui a demandé sa démission comme une satisfaction nécessaire aux cabinets de Vienne et de Berlin.

La France avait alors besoin, avant tout, de rassembler ses forces ; ce n'était pas le moment de les désunir, surtout lorsqu'on désespérait de la paix, comme M. de Lamartine. Aux yeux de tous les hommes éclairés, son système était propre, au contraire, à accélérer la guerre générale.

Cependant, on cite une anecdote piquante de la lutte de M. de Lamartine avec le 1er mars.

La conversation suivante eut lieu, dit-on, entre lui et M. Thiers, au sujet des honneurs funèbres à rendre à Napoléon aux Invalides. — « Pourquoi,

disait le président du conseil, voulez-vous parler contre ce projet? — C'est que je ne veux pas des imitateurs de Napoléon, répondit M. de Lamartine. — Oh! soyez tranquille, reprit ironiquement M. Thiers, vous n'avez rien à craindre à cet égard. — Vous ne comprenez pas ma pensée, repartit le poète; et si vous voulez que je l'exprime crûment, nous ne voulons pas de ses parodistes. »

M. de Lamartine a développé souvent à la tribune nationale des sentiments généreux, mais souvent aussi il s'est laissé entraîner par l'esprit du parti conservateur, avec ses faiblesses, son impuissance et ses haines aveugles. Il s'est aussi laissé entraîner, dans la question d'Orient par exemple, à des plans fantastiques de conquête et de partage, que sa riche imagination savait revêtir d'une forme presque séduisante.

Toutefois, ce n'est pas seulement comme poète que M. de Lamartine a droit à l'admiration publique. Comme député, il a toujours stipulé pour la paix, pour les intérêts de l'humanité.

Il a porté à la tribune le résultat de ses observations sur les races arabes, sur les mœurs et les croyances des populations orientales. Ces notions philosophiques ont peu profité à une Chambre de députés peu occupée de pareils objets.

Mais peut-être aussi M. de Lamartine est-il dédaigné ou peu compris des hommes pratiques et des esprits routiniers et vulgaires. Le député-poète est trop porté par ses antécédents, comme par la

nature de son esprit, à la théorie et à l'état spéculatif, pour captiver l'attention des praticiens qui examinent les questions politiques, beaucoup plus sous le rapport positif et matériel que sous le rapport moral et philosophique.

M. de Lamartine ne saurait avoir beaucoup d'influence dans la Chambre des Députés ; il part de points trop éloignés du présent ; son imagination l'entraîne trop vers l'avenir.

DE LAMENNAIS.

Il a été comme Châteaubriand un poète en prose, catholique comme lui, champion du dogme et de l'autorité ; comme lui il a prêché l'indépendance morale et la démocratie politique. Lamennais, ainsi que Châteaubriand, a marché des hauteurs de la pensée religieuse et monarchique, jusqu'aux abîmes profonds où l'on rencontre l'affranchissement des nations, les droits de l'égalité et de la liberté appartenant aux masses populaires.

Ainsi, ces deux écrivains politico-religieux ont eu dans leur carrière une marche décroissante, ou ascendante, si l'on veut, de la monarchie à la démocratie. Ils sont doués tous les deux, par la nature, d'une imagination puissante plutôt que de la forte raison de l'homme d'État.

Les *Paroles d'un croyant* ont séduit les es-

prits et converti les peuples. Ces pages vives, éloquentes sont imprégnées de religion et de liberté. L'homme qui croit est bien fort. Tel est le prêtre démocrate Lamennais. Nourri de l'esprit de l'Évangile, il s'élève contre tout esclavage, et appelle, d'après les paroles du grand législateur des chrétiens, tous les peuples à la liberté et à l'égalité.

Lamennais est venu, en mai 1835, donner personnellement à Paris, aux Paroles d'un croyant, la consécration d'un grand acte de courage, de justice et d'humanité. S'il a parlé comme un croyant, il a agi de même, et sa présence a fait frémir d'avance les juges de la Cour des pairs.

C'est le seul prêtre catholique qui ait employé la puissante morale de l'Évangile contre les despotes et les tyrans.

Il a, dans son journal intitulé l'*Avenir*, constamment défendu l'*Irlande* contre l'*Angleterre*, et la *Pologne* contre la *Russie*.

Ses *Paroles d'un croyant* ont circulé dans toute l'Europe et réveillé les peuples assoupis dans les bras du despotisme. Il a flagellé les rois à la manière des prophètes hébreux.

CHARLES LAMETH.

—

Il avait combattu pour la liberté des Américains, et avait été blessé à *York-Town*. Rentré en France,

il devint colonel des cuirassiers du roi et gentilhomme d'honneur du comte d'Artois ; mais il donna sa démission de cette dernière place. Il fut en 1789 député de la noblesse d'Artois aux États généraux, et fit partie de la minorité des Quarante-cinq qui se réunit à la chambre des communes avec le duc d'Orléans. Il se montra extrêmement démocrate dans les premiers temps de l'Assemblée nationale ; il entra ensuite dans la ligue des Trente, qui, jaloux de l'influence suprême qu'exerçait Mirabeau, lui suscitèrent des persécutions, des obstacles, des calomnies. Après la mort du grand orateur, la ligue des Trente cessa d'être révolutionnaire et se fit constitutionnelle. Quelque temps après l'arrestation du roi fugitif, le 21 juin 1791, Charles Lameth fut nommé président par l'influence des *trente voix*, et ce fut lui qui, sans consulter l'Assemblée nationale, donna le 17 juillet l'ordre secret à M. de Lafayette, commandant de la garde nationale, et à M. Bailly, maire de Paris, de s'opposer par la force armée à la réunion du peuple au Champ de Mars, pour signer une pétition par laquelle on demandait la déchéance du parjure. Lafayette fit tirer sur le peuple, et il y eut un grand nombre de blessés. Le blâme de ce funeste déploiement de la force armée retomba sur l'Assemblée nationale, qui y était cependant étrangère. C'est en 1832 seulement, dans une séance de la Chambre des Députés où il s'agissait de faire une loi sur les émeutes, que Charles Lameth déclara

à la tribune que c'était lui qui, en qualité de président de l'assemblée, avait donné l'ordre secret à MM. Bailly et de Lafayette de faire feu sur le peuple. Ce fait était resté ignoré depuis 1791, et le serait encore sans l'indiscrétion du vieux Lameth. Il fit cet aveu en présence même de Lafayette qui ne le démentit point. Charles Lameth, à l'approche des événements du 10 août, se rendit au quartier général de l'armée des Ardennes, commandée par Lafayette ; mais il fut arrêté à Rouen. Remis en liberté, il se réfugia à Hambourg, et ensuite à Bâle ; amnistié par le premier Consul, il rentra en France et prit du service depuis 1807 jusqu'en 1814. Nommé cependant lieutenant général par Louis XVIII, il ne se montra guère sous la Restauration, et ne reparut qu'après la Révolution de juillet 1830, comme député de l'arrondissement de Pontoise. Il ne cessa pas d'être ministériel jusqu'à l'époque de sa mort, décembre 1832.

MALESHERBES.

Ce nom est l'un des plus honorables qui soient restés dans la mémoire des Français, où cependant la vertu et la probité n'ont pas toujours obtenu un rang distingué. La France compte peu d'hommes célèbres qui aient brillé plus que Malesherbes par la droiture, la sévère probité, l'inalté-

rable modestie et la naïveté de l'héroïsme. Il rappelle parmi nous les plus illustres magistrats de l'ancienne Rome.

Sa haute raison éclaira les premières discussions qui fondèrent notre liberté politique et civile. Il visita toutes les prisons d'État; il fit plus, il les fit ouvrir à toutes les victimes du despotisme indistinctement. Sa parole répandit des pensées généreuses, et son exemple parla plus haut encore que son éloquence dans les remontrances énergiques de la Cour des Aides qu'il présidait, lorsque les princes vinrent y porter de nouveaux impôts accablants. Par cette *horrible fatalité* que les révolutions n'excusent pas, mais qu'elles ramènent toujours et expliquent presque, la hache des partis a frappé cette noble tête, blanchie dans l'exercice du bien. Les agents de Coblentz, la haine des princes émigrés contre ce magistrat vertueux, qui avait reçu dans la prison du Temple les dernières confidences de Louis XVI, en savent plus sur la mort de Malesherbes que tous les révolutionnaires.

Le temps de la justice est arrivé pour Malesherbes avec le dix-neuvième siècle. Cette justice peut parler à voix haute, et enfin immortaliser sans contestation ses vertus et son pur patriotisme. Le ciseau et le burin ont déjà reproduit ses traits. Martyr du dévouement à la patrie, immolé par les ennemis émigrés du monarque et par leurs intrigues secrètes à Paris, cet ami de la vertu, de la vérité, de la justice et de la liberté, a droit à tous les hom-

mages. Il mérite toutes les couronnes de gloire que la légitimité ne donne pas.

Quand on voudra faire l'éloge de Malesherbes, ou plutôt quand son pays et son siècle seront dignes d'entendre raconter la vie d'un bon Français et d'un sage, il faudra le représenter ouvrant les bastilles, se révoltant au nom seul de l'injustice, faisant cesser les persécutions; on le peindra patriote ferme à la cour, naturaliste passionné à Malesherbes, philosophe bienfaisant à Paris. On le trouvera toujours le même au conseil des rois, qu'il a éclairés de son génie; dans les cachots de la Bastille qu'il a fait ouvrir pendant son ministère; et dans les campagnes, où il a défendu les droits de la vertu et répandu mille bienfaits. On le verra écrivant à J. J. Rousseau sur la botanique et correspondant avec les ministres sur des matières politiques. Il faudra terminer cette vie illustre et bienfaisante, en le montrant disgracié à la Cour à cause de ses vertus, de son intégrité, de son amour pour la justice, et dans sa vieillesse venant porter le tribut de sa reconnaissance au plus malheureux des Bourbons, en prenant courageusement sa défense.

En 1775, trois ans avant la mort de Voltaire, le vertueux magistrat Malesherbes disait à l'Académie Française :

Songeons que le plus beau génie de notre siècle aurait cru sa gloire imparfaite, s'il n'eût employé à secourir les malheureux l'ascendant qu'il a

pris sur le public. Je sais que ce n'est point à moi à louer les talents de cet homme universel, en présence du public accoutumé à lui prodiguer ses acclamations, et devant vous, messieurs, à qui seuls il appartient de décerner les palmes du génie ; mais il m'est permis, au nom de l'humanité, de remercier le généreux défenseur de plusieurs familles infortunées, celui qui du fond de sa retraite sait mettre les innocents sous la protection de la nation entière ; et je dois observer à l'honneur de mon siècle, que les poètes immortels qui ont illustré la cour d'Auguste et celle de Louis XIV n'ont pas eu cette gloire, de joindre aux titres littéraires le titre sacré de protecteur des opprimés. »

MANUEL.

—

Né à Aix en Provence, Manuel n'eut pas le caractère bruyant et irréfléchi de ses compatriotes. Plus flegmatique qu'un Picard et plus froid qu'un Belge dans le commerce ordinaire de la vie, il s'animait à la tribune par les résistances aristocratiques ; mais il était régulier, impassible quand il discutait les questions les plus ardues au milieu de l'agitation des passions.

Il était maigre et pâle. Son tempérament bilieux annonçait un esprit méditatif. Sa taille était élevée de cinq pieds trois pouces ; il avait l'air présomptueux et concentré.

Il entra d'abord dans la carrière militaire et parvint au grade de capitaine de cavalerie ; ayant eu à se plaindre d'un passe–droit, il renonça au service.

Il se livra dès lors à l'étude des lois et de la jurisprudence ; par son talent naturel et par ses travaux, il se forma une réputation d'excellent avocat.

C'est à cette époque que Fouché, renvoyé par Napoléon du ministère de la police générale, et exilé en quelque sorte à Aix, y fit la connaissance de l'avocat Manuel, qu'il encouragea dans ses travaux en lui faisant espérer qu'un jour il pourrait les utiliser à Paris.

L'occasion ne tarda pas à s'offrir. En 1815, Manuel fut envoyé par son département à la Chambre des Représentants.

Il voyait tous les jours Fouché, redevenu ministre de la police générale. Cette fréquentation habituelle nuisit à Manuel dans l'opinion de la Chambre.

Après l'abdication du 21 juin 1815, Fouché, nommé imprudemment membre du *gouvernement provisoire*, s'empara de la présidence, eut ses agents et ses observateurs parmi les membres de la Chambre et les employa sciemment ou à leur insu à l'exécution des projets de la seconde Restauration, qu'il avait combinée avec Talleyrand et Metternich au dehors, et qu'il se proposait de mettre à exécution au dedans avec Wellington et par le secours de la majorité de ce gouvernement provisoire, com-

posée de lui, Fouché, de Quinette et de Caulaincourt; Carnot et le général Grenier formèrent la minorité.

Depuis le jour de l'abdication, la Chambre hésita longtemps à proclamer Napoléon II, parce que la plupart des représentants sentaient le besoin de se débarrasser à la fois des deux dynasties entre lesquelles le peuple français se trouvait sans cesse pressé et asservi. Fouché, instruit par ses agents (1) de la disposition des esprits, et sachant que le parti des fonctionnaires impériaux allait faire la motion de reconnaître Napoléon II, se hâta, dans la nuit qui précédait, de faire décréter par le conseil provisoire, que l'exécution et la promulgation des lois et des jugements judiciaires seraient faites provisoirement *au nom du peuple français*. C'était de la part du conseil usurper le pouvoir législatif.

Le lendemain, Manuel monta à la tribune, s'opposa à la proclamation de Napoléon II; il occupa verbeusement la séance jusqu'à six heures du soir, pour engager la chambre à passer *à l'ordre du jour*... L'Assemblée fatiguée de ce long discours, qui n'avait pour opposants bien prononcés que les anciens fonctionnaires de l'empereur, tels que Regnauld Saint-Jean d'Angely, Arnault et Boulay de la Meurthe, passa à l'ordre du jour, et laissa ainsi, sans s'en apercevoir, le champ libre aux corrup-

---

(1) Jay et Manuel étaient sans cesse chez Fouché, à la police générale, quoique membres de la Chambre des Représentants.

tions et aux trahisons de Fouché. Le principal obstacle se trouvant enlevé, Fouché eut une plus grande facilité pour imposer de nouveau les Bourbons à la France, et pour trafiquer de la patrie, de l'Assemblée des Représentants et de la personne même de Napoléon. Ainsi tout le talent oratoire de Manuel ne servit, dans cette occasion, qu'à égarer la Chambre des représentants et à la placer dans la position la plus faible et la plus défavorable pour sa durée et pour sa propre sûreté.

Manuel reparut à la tribune le 7 juillet au soir, lorsque les régiments prussiens entraient dans Paris, évacué par l'armée nationale. Des canons prussiens étaient posés sur le pont de la place Louis XV et aux portes du palais des représentants. L'orateur eut beau demander la permanence de la séance et invoquer les propres paroles de Mirabeau (1), la séance fut levée, et les représentants se livrèrent au hasard des événements militaires.

---

(1) A la suite de son discours était la proposition suivante : « La Chambre des Représentants croit de son devoir et de sa « dignité de déclarer qu'elle ne saurait jamais avouer pour chef « légitime, celui qui, en montant sur le trône, refuserait de re- « connaître et de consacrer les règles du gouvernement consti- « tutionnel. Et si la force des armes parvenait à nous imposer un « maître; si les destinées d'une grande nation étaient encore « livrées à une famille ; alors nous déclarons que cédant à la « force, la représentation nationale en appellerait à la génération « présente et aux générations futures pour revendiquer l'indé- « pendance nationale. » (Cette proposition intempestive ne produisit aucun effet.)

Il n'existait en ce moment en France que l'empire de la force ; et cette force était toute barbare et étrangère !

En 1816, Manuel reprit à Paris les fonctions d'avocat et fut chargé des affaires des maréchaux Soult et Masséna ; il dut se faire inscrire sur le tableau des avocats. Le procureur général Bellart, qui exerçait une influence immédiate sur le bâtonnier de l'ordre, M. Bonnet, fit demander l'avis des avocats d'Aix, qui passaient pour ultra-royalistes. Le barreau d'Aix rendit justice à Manuel de la manière la plus éclatante. Le conseil de discipline du barreau de Paris n'eut pas le courage de refuser ; mais il prit le lâche parti *d'ajourner* indéfiniment l'admission de Manuel sur le tableau des avocats.

En 1817, Manuel, que son talent et tant d'injustices rendaient plus intéressant, eût été nommé député du département de la Seine, sans les manœuvres de l'autorité ministérielle.

Lorsque plus tard il fut élu dans la Vendée, les ultras mendièrent d'inutiles protestations.

Manuel était doué d'une grande facilité d'expression ; son éloquence manquait absolument de chaleur et d'impétuosité, mais elle se distinguait par un grand esprit d'ordre et d'analyse ; maître de lui-même, il laissait bourdonner autour de lui les passions et les violences ; il attendait le calme pour reprendre son raisonnement ou son discours au point juste où il l'avait laissé quand il avait été in-

terrompu. Cette tactique de la parole et du silence a ses avantages, mais elle ne saurait émouvoir et enthousiasmer une assemblée.

Manuel avait l'art de ramener ainsi la question à son point véritable. Il possédait le talent de la discussion plus que l'art de l'éloquence, l'art du raisonnement législatif et judiciaire plus que la verve de l'orateur politique. Son esprit avait plus d'abondance que d'élévation. Son style était négligé et diffus, sans image comme sans chaleur. Il avait des expressions rudes et son langage se ressentait de celui des provinces méridionales; mais du moins son style était plein, ferme et de temps en temps rapide, lorsqu'il était harcelé et contredit par les passions antinationales.

Un trait qui le distinguait et le faisait haïr et redouter par les ennemis de la liberté, c'est qu'il était toujours prêt à les combattre, quel que fût le terrain ou le champ de bataille qu'ils eussent choisi.

Connaissant le droit public et l'histoire, toujours armé et prêt à la discussion des intérêts et des droits nationaux, il écoutait aussi bien qu'il réfléchissait, il saisissait tous les côtés d'une question ; mais il lui manquait le coloris et les images qui ajoutent tant de charme à la parole et à la pensée ; il lui aurait fallu de l'imagination pour animer sa raison, et de l'enthousiasme pour communiquer son patriotisme aux autres.

La nature ne lui avait point donné, comme à

Mirabeau, l'*os magna sonaturum*, ni ce grandiose des vues politiques et des expressions oratoires qui faisaient du moderne Démosthènes *le géant des tempêtes et le régulateur des révolutions.*

Mais Manuel s'est trouvé dans une époque différente et dans des circonstances tout opposées. Mirabeau parut à l'aurore de la liberté ; Manuel se présenta à son déclin.

Lorsque Manuel discuta la violation de la Charte et de toutes les lois dans l'affaire des bannis de 1815, il ne s'aperçut pas que c'était une question de parti, et non pas une question de droit. Il la discuta judiciairement. Traitée politiquement, elle touchait à l'existence même du trône et des deux chambres, dont la sûreté ne repose que sur la maxime sacrée et nécessaire de l'inviolabilité.

Pour que le monarque soit inviolable dans les actes de son gouvernement, il faut que le pair et le député soient inviolables dans leurs opinions et leurs votes. C'est ce côté de la question qu'on ne traita point.

Manuel et ses collègues de l'opposition eussent mieux fait de ne jamais aborder la question des bannis, qui ne pouvait être jugée que par les événements, au lieu d'en faire un objet honteux de transactions secrètes et un jeu cruel de la tribune. Manuel manquait de cette habileté oratoire qui frappe sans irriter et éclaire sans éblouir, il ne sait jeter aucun voile sur des vérités présentées avec amertume.

Mais du moins sa véracité a mérité des éloges dans une autre circonstance, où l'on discutait sur les promesses de la dynastie, rendues illusoires par les lois d'exception. Manuel dit alors que la nation avait vu *avec répugnance* le retour de la maison de Bourbon. On traita ces paroles de séditieuses, elles n'étaient qu'imprudentes, dans un pays où l'histoire même ne peut pas énoncer les faits les plus avérés.

C'est en mars 1823 que les haines aristocratiques se sont ameutées contre Manuel; et c'est ici que s'ouvre sa carrière de gloire, parce que son courage a été mis à une grande épreuve.

Manuel est monté à la tribune le 1er mars pour combattre le projet de la guerre d'Espagne. Il a démontré que les mêmes moyens qui ont perdu Louis XVI étaient employés pour perdre Ferdinand, et qu'il fallait éviter toute agression qui pourrait donner une énergie nouvelle à la nation espagnole. Manuel a été interrompu violemment par cette majorité d'émigrés qui étaient à l'affût des paroles de l'orateur pour le compromettre et l'accuser. Les paroles de Manuel ont excité une rumeur préméditée. Mais on voulait du scandale, les chefs en avaient déjà fait une répétition dans les salons du faubourg Saint-Germain. Le jour de la représentation étant indiqué, les acteurs de cette scène tumultueuse ont joué leur rôle; ils ont attaqué *la tendance* des discours de l'orateur. On l'a accusé d'avoir approuvé le *régicide*, dont il n'a

point parlé ; d'autres lui imputaient de l'avoir hautement justifié, tandis qu'il n'a fait que montrer les causes qui, en Angleterre et en France, ont, d'après les faits historiques, amené la mort de Charles Ier et de Louis XVI, et pourraient être également funestes à Ferdinand VII.

L'expulsion de Manuel de la Chambre des Députés fut prononcée par la majorité, sans qu'il y ait eu délit réel ni prouvé, sans avoir pour base une loi préexistante pour ce genre de délits. L'appel nominal fut refusé pour l'acte le plus contraire à la souveraineté électorale ; tandis que cet appel est accordé aux intérêts les plus minces, et dans les circonstances les moins intéressantes.

Manuel, exclu par une faction, expulsé par un jugement rendu au milieu du trouble et des remords que donne à des juges iniques la violation de tous les droits et de toutes les lois, croit, dans son âme et conscience, qu'il ne doit pas obéir à un ordre aussi illégal, et qu'il doit maintenir le mandat que lui ont donné les électeurs en vertu de la Charte. Il se présente à la séance du 4 mars, quoique *proscrit* dans la séance du 3. Il est accompagné dans la salle des séances par quatre-vingt-un députés, aussi noblement pénétrés que lui de la force de leur mandat et de la justice de leur cause, lorsque le président même de la représentation nationale provoque et requiert la force armée, qui est à sa disposition comme *poste d'honneur* et non comme instrument de violence. Un détachement

de la première compagnie, troisième bataillon de la quatrième légion de la garde nationale, entre dans la salle des séances, suivi de quelques vétérans et de leurs officiers. Le capitaine Fremont ordonne à la garde nationale d'expulser M. Manuel; le sergent de la compagnie, M. Mercier, fait, ainsi que les gardes nationaux, un geste expressif qui prouve qu'il ne croit pas que la garde nationale soit instituée pour exercer des actes de violence sur les députés de la nation. Alors, le président requiert la gendarmerie royale (placée en embuscade dans la cour de l'hôtel d'Avray, place du Palais Bourbon), et un vicomte de Foucaut, marchant à la tête des gendarmes armés de carabines et de sabres, contre des députés sans armes et dans le temple des lois, ordonne à ses sbires *d'empoigner M. Manuel.* Cette expression brutale irrita encore plus les esprits, déjà indignés de l'attentat ordonné par le président même.

Manuel résista avec un courage calme et plein de dignité à ce *crime d'État;* il fut arraché du temple des lois; la souveraineté nationale fut violée insolemment; Manuel, accompagné jusqu'au dehors du palais par quatre-vingts députés indignés de tant d'atrocités, rentra dans la paix de son âme et dans la sûreté de ses foyers domestiques, où il était plus honorable de vivre que dans les fonctions publiques d'un tel gouvernement. Son mandat était à la Chambre; son poste *d'honneur* était dans ses foyers, où tous les amis de la pa-

trie et de la liberté sont allés lui rendre un hommage bien mérité. Manuel s'est immortalisé le 4 mars par son noble courage ; il n'avait auparavant que la célébrité du talent.

« Sommes-nous heureux que celui-là soit mort ! » Tel est l'éloge qu'a fait de Manuel un chef politique qui travaillait à la fameuse fusion, sous le *ministère emmiellé* de M. Martignac.

Les générations qui s'élèvent apprendront à connaître et à apprécier les vertus civiques, le talent et le courage de cet éloquent député qui, presque seul, stipula à la tribune nationale pour la patrie et la liberté, contre cette race dégénérée qu'imposaient à la France les armées coalisées.

Un homme de lettres, un bon citoyen, a porté à la mémoire de Manuel, un tribut si touchant et si digne de son objet, qu'il est impossible de ne pas le citer ici. C'est son illustre ami Béranger, qui a dit de lui : « *Je n'ai connu qu'un homme dont* « *il ne m'eût pas été possible de m'éloigner, s'il fût* « *arrivé au pouvoir.* »

MARAT.

Marat, nommé par les électeurs de Paris député à la Convention nationale après les massacres des prisons et au milieu des visites domiciliaires, fut regardé par beaucoup de gens comme un agent secret des princes émigrés, (il avait été médecin

des écuries du comte d'Artois avant 1789), comme un levain jeté dans la pâte révolutionnaire pour la faire fermenter ; cet homme mystérieux ne pouvait être dévoilé que par *ses faits et gestes*. Ses écrits, son journal *l'Ami du peuple*, le firent soupçonner, mais ne le révélèrent point ; le peuple en fut la dupe et en devint fanatique.

Séduit par les applaudissements de la multitude, il crut les devoir à ses écrits, et il ne les devait qu'à la terreur qu'il faisait planer sur les diverses classes de la société. Son ambition révolutionnaire s'exhalait journellement par des menaces de mort ou de spoliation contre toutes les existences et les positions acquises dans l'état social ; il flattait les passions vulgaires et brutales, engageant la multitude à s'armer pour se débarrasser de la population plus éclairée qu'il présentait comme un obstacle à son bien-être. Ce n'était qu'un charlatan féroce et un écrivain peu estimé. Il n'était pas même brave, qualité nécessaire à un démagogue. Décrété d'accusation par la Convention nationale, il alla se cacher dans une cave, d'où il ne consentit à sortir que lorsqu'il fut assuré que les jurés lui étaient favorables et que le peuple le porterait en triomphe à la Convention après le jugement. Il avait d'ailleurs beaucoup de désintéressement ; il ne s'occupa jamais de sa fortune dont la générosité de ses sectateurs se serait chargée ; il est mort pauvre comme il avait vécu. On ne croira point un jour que le peuple de Paris, dans son en-

thousiasme pour le journaliste ultra-révolutionnaire qui le provoquait chaque jour à l'insurrection et à l'extermination des *aristocrates* et des députés qu'il appelait *les hommes d'État,* lui éleva un autel votif, ou plutôt une chapelle ardente, au milieu de la place du Carrousel. Notre histoire politique, en montrant l'élévation et les ruines de ce monument insultant pour la civilisation, offre une leçon aux courtisans de la multitude, toujours aussi ardente et fanatique que mobile et changeante.

Marat fut l'agent secret de Pitt et du comte de Provence pendant la crise révolutionnaire; il avait été indiqué au ministre anglais et au prince de l'émigration par M. de Calonne, qui avait connu Marat à Paris pendant la première assemblée des notables, et qui dirigea la plume de cet écrivain. C'est de Marat que M. de Calonne dit un jour au libraire du faubourg Saint-Germain qui le lui avait fait connaître : « Ah ! les notables veulent des révolutions, je leur en ferai; votre homme me sera fort utile. » Marat alla à Londres pendant la première année de la Révolution et prit les instructions de William Pitt et de M. de Calonne, réfugié en Angleterre. A son retour, il publia les premiers numéros de l'*Ami du Peuple*, où il propagea les exagérations démagogiques. Ces premiers numéros furent adressés comme un hommage à l'Assemblée constituante, pour légitimer sans doute le journal; car personne alors n'en connaissait ni les intentions véritables ni les

inspirations secrètes. Ce ne fut qu'après le 10 août, dans les journées sanglantes des 2 et 3 septembre 1792, et plus encore dans l'année 1793, que Marat poussa le peuple au meurtre des aristocrates et à la suspicion des députés ; il se fit un nom de terreur auquel se rattachèrent les excès de Paris pendant cette période de troubles et de violences.

L'histoire a enveloppé d'horreur la lugubre mémoire de ce démagogue soldé par le royalisme et par l'étranger. Le nom de Marat porte une vague impression de réprobation et d'effroi. On doit le signaler comme l'un des plus dangereux ennemis de la liberté.

MAURY.

L'abbé Maury, né à Vaupréas dans le Comtat-Venaissin, était d'une origine obscure ; mais l'état ecclésiastique était un moyen d'avancement, et seul il pouvait faire oublier les préjugés vaniteux de cette époque. Maury résolut d'aller se mêler au mouvement des grandes capitales, qui sert fort souvent à improviser de hauts succès ou de grandes fortunes. Il fit en chemin rencontre et connaissance de Portal et de Treilhard. Le jeune médecin et le jeune avocat allaient tenter fortune à Paris ainsi que le jeune abbé. Celui-ci fit alors sur ses deux compagnons de voyage et sur lui-même des

prédictions qui s'accomplirent par la suite. L'un d'entre eux devint professeur célèbre et ensuite médecin du Roi; l'autre, député à l'Assemblée constituante et à la Convention nationale, fut plus tard membre du Directoire exécutif. Quant à lui, il devint prédicateur du Roi, membre de l'Académie française, député du clergé aux Etats généraux, puis cardinal et évêque de Monte-Fiascone, enfin archevêque de Paris sous l'empereur Napoléon.

L'abbé Maury, arrivé dans la capitale avec le sentiment de son habileté, pria Marmontel de le présenter à d'Alembert. Les encyclopédistes étaient alors une puissance. D'Alembert lui demanda ironiquement : Monsieur l'abbé, croyez-vous à l'Église? — Monsieur, répondit Maury, je crois à ses bénéfices. — Ah ! je vois que vous êtes des nôtres. Et dès ce moment l'abbé lutta avec succès contre l'obscurité et contre des rivalités haineuses et jalouses. Il parvint à prêcher à la cour de Versailles et aussi devant l'assemblée du clergé et devant l'Académie Française. Il mit le comble à sa célébrité d'orateur en prononçant un beau discours devant les trente-neuf immortels, le jour de sa réception. A cette même époque il avait été enrichi par la donation d'une riche abbaye que lui avait faite un vieux abbé de Boismond dont il avait choyé les dernières années.

C'est alors que fut convoquée l'assemblée des États généraux, et l'abbé Maury fut élu député comme membre de l'ordre du clergé. Maury vou-

lut lutter avec Mirabeau à la tribune de l'Assemblée constituante; mais le combat était inégal. La véhémence antinationale de l'abbé fut livrée par le grand orateur aux risées des représentants.

Maury voulut défendre les richesses du clergé et les empêcher d'être déclarées propriétés nationales; il échoua contre un discours financier de Talleyrand, évêque d'Autun, et Maury perdit, à son grand regret, ses huit cents fermes. Il ne fut pas plus heureux dans la défense des droits du Pape, lors du décret de la constitution civile du clergé, et il fit de vains efforts pour empêcher la réunion du Comtat-Venaissin à la France.

En 1791, après la dissolution de l'Assemblée constituante, Maury se rendit à la cour des princes émigrés. Il alla ensuite à Rome, chercher le chapeau de cardinal qu'il avait bien mérité. Le pape Pie VI fit publiquement son éloge et lui conféra les insignes de prince de l'Église.

Cependant Maury ne se trouvait pas heureux à Rome; son ambition n'était pas satisfaite d'une nomination à l'évêché de *Monte-Fiascone*, résidence triste, solitaire et éloignée de l'agitation des grandes villes, que lui faisaient regretter ses souvenirs de Paris, ses débats politiques, ses ambitions illimitées et ses hasards de fortune et de pouvoir.

Lorsqu'en 1797 les Français, sous les ordres du général Bonaparte, marchaient vers Rome, Pie VI, qui voyait accourir les cardinaux autour

de lui, invoqua la présence et les conseils de Maury qui n'était pas venu avec les autres, dans l'espoir de se rattacher aux Français qui s'approchaient de Monte-Fiascone. Maury avait envoyé vers Bonaparte un émissaire sûr et fidèle pour sonder les intentions du général à son égard. Bonaparte lui fit dire qu'il estimait beaucoup les talents et le courage du cardinal; mais que si les Français s'emparaient de sa personne, il avait ordre de le faire conduire en France, où il courait grand risque d'être mis en accusation pour avoir figuré à l'armée des émigrés et à la Cour des princes bannis. Maury en recevant cette réponse brûla ses papiers et prépara son départ. « Me serais-je trompé, « s'écria le cardinal, sur le compte de ce jeune « général?.... Je croyais qu'il voyait plus loin « dans les événements..... S'il arrive au pouvoir, « il doit rétablir la religion, et je lui aurais été « utile!.... » Il partit pour Florence avec beaucoup de regret, il avait espéré qu'on le rappellerait; mais il fut trompé dans son attente, et il se dirigea du côté de Livourne.

Sans doute Maury voyait bien loin dans l'avenir; il pensait que des destinées glorieuses étaient réservées au jeune conquérant de l'Italie; il faisait des vœux pour le rétablissement du culte en France. Mais toutes ses espérances s'évanouirent par suite des événements militaires : le Pape dut subir la loi du vainqueur, et Maury fut mal reçu à la cour de Rome, pour n'être pas venu au se-

cours du souverain pontife quand il en était encore temps.

Maury, toujours ambitieux, se rendit à Mittau auprès de Louis XVIII ; il alla ensuite à la cour de Russie et ne revint en Italie qu'après la mort de Pie VI, et pour assister au conclave qui élut son successeur. Rentré dans son évêché de Monte-Fiascone, il y fut triste, rêveur, inquiet d'être oublié, ce qui était pour lui le plus grand des supplices.

Après que Napoléon eut été sacré empereur par Pie VII, le 25 décembre 1804, le cardinal Maury n'écrivit pas au nouveau monarque la lettre d'usage ; il fallut un ordre du pape pour le déterminer à une démarche que probablement il désirait faire, mais de manière à être remarqué parmi les autres. Sa lettre produisit un tel effet, que Napoléon le pressa de venir en France ; et le cardinal Maury s'empressa de céder à cette invitation. Dès ce moment, poussé par sa propre ambition, il devint un des plus dévoués partisans de Napoléon, et fut plus homme de cour que prince de l'Église. Napoléon l'avait fasciné à tel point qu'il se fit aider par le cardinal dans ses extravagants projets contre le pape Pie VII, venu de Rome pour le sacrer.

Cependant, la pénétration et la prévoyance du cardinal Maury ne sut point préserver l'empereur des conséquences de sa fatale entreprise contre la puissance pontificale. Le cardinal et Napoléon eurent beau faire et combiner de hautes intrigues,

ils ne purent faire entrer dans leurs vues le clergé français, et Maury perdit dès lors toute la renommée et la considération qu'il avait acquises dans l'église de France par ses courageuses luttes contre la Révolution à l'Assemblée constituante. Les débris de l'ordre de la noblesse, qui l'avait tant exalté en 1789, ne le reçurent qu'avec une froideur très-marquée. Les évêques constitutionnels qu'il avait flétris dans ses discours d'opposition à l'Assemblée nationale voyaient avec une jalousie très-prononcée son élévation auprès de l'empereur, et les évêques catholiques ne le voyaient qu'avec une extrême défiance et comme un *transfuge*. Jamais Maury, dans sa longue carrière, n'avait été si faible, si déconsidéré, si menacé par ses égaux que depuis qu'il était soutenu par celui qui avait vaincu l'Europe.

Aussi la chute de Napoléon entraîna celle du cardinal; tandis que le ci-devant empereur allait vers l'île d'Elbe, le ci-devant archevêque marchait vers Rome; l'un, après avoir paru une seconde fois sur le premier trône de l'Europe, alla mourir sur le rocher de *Sainte-Hélène;* l'autre, après avoir brillé à la tribune nationale et au siége métropolitain de Paris, fut enfermé au château Saint-Ange, et se retira chez les Lazaristes.

DE METTERNICH.

C'est le plus présomptueux des ministres, le plus perfide des diplomates.

On a cité souvent sa conversation secrète avec Napoléon à Dresde. M. de Metternich n'avait pas oublié que, sous le Consulat, il avait été jeté, par ordre du général Bonaparte, premier Consul, dans une chaise de poste, avec des gendarmes qui le déportèrent à la frontière. Aussi M. de Metternich fut si froidement hostile dans sa conversation avec le grand empereur, que celui-ci, impatienté, jeta son chapeau à l'autre bout de la salle. Napoléon, plus calme ensuite, fut obligé d'aller ramasser son chapeau. L'on n'a pu connaître ce détail de l'entrevue que par Napoléon lui-même, qui le conta peut-être à son aide de camp Savary, ou par M. de Metternich, dans un de ses moments de fatuité.

M. de Metternich, après avoir excité la colère de Napoléon, écrivit, de sa propre main, le récit de la conférence, et l'expédia sur-le-champ à l'empereur François II, à Vienne. Cette note n'a jamais vu le jour, et M. de Metternich s'est promis à lui-même qu'elle ne serait pas publiée de son vivant.

La confiance extrême de François II en M. de Metternich donna à celui-ci une grande autorité dans le public de Vienne. Le débonnaire François

en était si enthousiasmé, qu'il disait un jour à madame de Metternich : « Quand vous priez Dieu pour moi, veuillez prier avec plus de ferveur encore pour votre mari ; car *sans le ministre, l'empereur ne serait rien.* »

Son étoile pâlit en mars 1826. Les résistances de la Hongrie ont appris aux Autrichiens à raisonner sur la servitude. La mort de l'empereur Alexandre I[er] a tué Metternich ; et ses congrès de Vienne, d'Aix-la-Chapelle, de Troppau, de Carsbald, de Vérone, ne sont plus que des traits historiques du despotisme européen. Pour s'apercevoir de la médiocrité de ce prince diplomate, il a suffi de soupçonner qu'il était le plus ignorant et le plus faible des hommes d'État.

C'est un homme d'un caractère froid et insinuant, mais d'un esprit ordinaire et d'une portée politique peu élevée. Ses formes autrichiennes, mêlées d'orgueil diplomatique, déplurent fort à Napoléon, qui le chassa de la France. Metternich s'en vengea dans les guerres de la coalition, suscitées par son patron habituel, le gouvernement anglais, à Wagram, à Leipsick, et plus encore par le mariage de Napoléon, impolitique et funeste, avec l'archiduchesse Marie-Louise.

Quand j'ai connu M. de Metternich, chez l'ambassadeur d'Espagne à Paris, M. le chevalier Izquierdo de Ribera, ce ministre ne s'occupait que de femmes ostensiblement, et en secret, de trom-

per et de séduire le ministre de la police générale Fouché.

Revenu à Vienne, à la tête du cabinet, il se reposa de tous ses travaux politiques sur MM. Gentz et Yarcke, ses principaux secrétaires.

M. de Metternich s'imagine encore, en 1826, que le czar Alexandre lui a légué son manteau pour en envelopper tous les petits despotismes et en couvrir les chaînes des peuples.

Il a trompé l'ambition russe depuis 1815 jusqu'en 1825. Il lui a donné une monarchie absolue nominale; il a caressé le géant du Nord, après avoir trahi et exilé le géant du Midi. Il assiste à tous les partages, et s'adjuge la plus grande partie du butin. Il convoite la Bosnie et la Servie, comme compensation à l'occupation de la Moldavie et de la Valachie. Il veut donner des lois militaires et une armée à l'européenne au sultan Mahmoud, pour son plus grand bien, et il le jette, pour sa sûreté, dans l'abîme des révolutions orientales.

Cet homme d'État a dit un mot bien insolent lors de son dernier voyage à Paris, sous le ministère Villèle : « La grande émeute européenne sera finie dans deux ans. » Ce mot indique la manière dont les gouvernements d'Europe envisagent les peuples et comprennent leurs droits. A leurs yeux, ce sont des émeutiers; et en cette qualité, ils sont bons à être sabrés, suivant l'exemple donné aux Tuileries en 1789 par un prince de Lambese; aussi

les pourchasse-t-on les armes à la main, à Naples, à Madrid, à Turin, à Lisbonne.

Il lui est échappé un autre trait remarquable de l'absolutisme inné sur les bords du Danube. En apprenant, car il ne lit pas, que M. de Pradt avait dit, dans un de ses derniers ouvrages sur l'Amérique du sud : *le genre humain est en marche....* Eh bien, répondit le prince tudesque, *nous allons nous occuper de l'arrêter.*

Ainsi, un ministre autrichien se fait fort d'arrêter la marche irrésistible des lumières, les progrès de la civilisation, et le perfectionnement de l'ordre social. Ce directeur militaire de deux cent mille automates en uniforme, croit, avec le secours des subsides anglais et sa volonté absolutiste, empêcher le genre humain de profiter des trésors de l'imprimerie, et de ressaisir ses droits usurpés par la force.

Ce diplomate n'a pas cessé en effet, depuis 1814, ses efforts et ses intrigues pour arrêter le mouvement constitutionnel en Europe, et surtout en Allemagne ; il a éludé les promesses faites aux peuples de la Germanie dans le moment du danger, en 1812 et 1813, pour restreindre les concessions déjà émanées de quelques princes, pour soumettre à une direction unique la volonté des souverains et la marche des États compris dans la Confédération germanique.

Il est arrivé à Paris le 12 mars 1825. On lui donne pour but politique la tenue d'une espèce de

congrès relatif à la reconnaissance faite par l'Angleterre de l'indépendance des États libres de l'Amérique du sud, l'asservissement de l'Espagne et de la Grèce. Qu'attendre des conférences de ce ministre du Danube avec les ministres de la Seine, qui n'aiment pas plus que lui les constitutions, les chartes, la liberté de la presse et les droits des peuples? On croit que M. de Metternich, après avoir poursuivi et abattu la liberté de la presse en Allemagne, veut l'attaquer dans le dernier asyle qu'elle conserve sur le continent, afin de la reléguer en Angleterre où il faut bien la supporter, puisque c'est un pays insulaire où les décisions de la Sainte-Alliance n'ont pas cours. Le ministère français, qui a rétabli la censure au mois d'août 1824, qui a créé une caisse d'amortissement de l'esprit public et des journaux, qui déteste la Charte et la publicité, n'est guère propre à porter obstacle à la politique viennoise.

La formule du serment du sacre devait aussi être modifiée par la Sainte-Alliance qui voulait en effacer le mot *Charte*, trop significatif, pour y substituer le mot *institutions* qui ne signifie rien. C'est une prévoyance pour l'avenir de l'Europe, qui aura des institutions comme la Turquie.

Il avoue que les chartes ne sont, à ses yeux, que des fléaux, en quelques lieux qu'elles existent, même à Londres. Son horreur contre les chartes ne se déguise pas; son cœur appartient tout entier au despotisme, qu'il regarde comme le beau

idéal pour les rois et pour les peuples. Il ne connaît rien de meilleur en politique qu'une tutelle sans règles, un arbitraire sans obstacle, une volonté absolue sans frein, un pouvoir sans limites, des impôts sans contrôle, un maître ostensible, un monarque apparent qui n'a rien de mieux à faire qu'à obéir à un premier ministre absolu, et une oligarchie bien exclusive, bien insolente, qui épuise impunément le trésor public et dévore la nation sans garanties aucunes.

Ce n'est pas nouveau, sans doute, mais il ne s'agit que de rendre ce système éternel et immuable.

MIRABEAU.

Les tyrannies du marquis de Mirabeau auraient étouffé les facultés intellectuelles de son fils, sans l'intervention vraiment paternelle du bailli, qui blâmait cette conduite à l'égard d'un jeune homme plein d'esprit, et qui en montrait de bonne heure l'audacieuse et indépendante vocation. La sensibilité de son cœur tempérait ses passions orageuses. Il eut une jeunesse véhémente, aventureuse, parce que ses bons instincts furent méconnus et contrariés, et ses passions prévalurent.

Son père le fit enfermer à l'île de Ré, ensuite

il l'envoya en Corse, incorporé dans la légion de Lorraine à l'âge de vingt ans.

C'était une sorte d'exhérédation.

Il ne trouva d'appui et de consolation que dans son oncle le bailli, qui pensait, quelles que fussent les aspérités du caractère du jeune Gabriel, qu'on pouvait les vaincre par une direction plus amicale et plus éclairée. Recueilli au château du bailli, Gabriel se fit aimer des paysans.

C'est dans la petite ville de Manosque, en Provence, où son père l'avait exilé, qu'il composa son *Essai sur le Despotisme*.

Enfermé plus tard par ordre du marquis au château d'If, citadelle bâtie sur un rocher aride auprès de Marseille, il fut transféré ensuite dans les montagnes du Jura, au château de Joux. Mirabeau, appelant en vain sa femme et son fils, céda à une passion violente pour mademoiselle Monnier et s'évada avec elle en Hollande; il y fut arrêté et conduit au château de Vincennes, où il demeura prisonnier jusqu'en 1781. Alors sa femme demanda sa séparation au parlement d'Aix. Ce procès révéla l'éloquence de Mirabeau destinée aux agitations de la vie politique.

Tout le monde connaît ses *lettres écrites du donjon de Vincennes et adressées à Sophie*. Ce n'est point ici un romancier qui compose une fable, qui rapproche selon sa fantaisie des situations fortes et des caractères opposés, pour l'effet d'un dénouement; ce n'est pas un faiseur de mémoires, écri-

vant pour amuser le public, ménageant une confession prudente de ses faits et gestes, et se faisant valoir tout en s'accusant : c'est un amant malheureux, un prisonnier d'État qui a secrètement obtenu la permission d'écrire à sa maîtresse et qui, certain que les pages dans lesquelles il épanche son cœur ne seront jamais vues par d'autres, se livre avec un délicieux abandon à la seule consolation qui lui reste ; celle de peindre les sentiments tendres et les profondes douleurs qui consument et occupent sa vie.

Laharpe a observé que dans les lettres de Mirabeau c'est toujours la même situation, le même sentiment, le même cri d'amour ; et cependant on lit ces trois gros volumes de lettres, avec autant de plaisir et d'intérêt que le roman le plus touchant. Les femmes n'ont pas trouvé assez de tendresse dans sa passion ; les indifférents lui ont reproché trop d'exaltation de tête et plus d'émotion physique que de véritable sensibilité. Les égoïstes et les gens du monde ont jugé que l'influence d'une longue captivité s'y fait trop sentir ; les plaisants ont dit que Mirabeau aurait moins aimé s'il eût été plus libre. Mais un morceau singulièrement remarquable, et au-dessus de toutes les critiques, c'est la lettre apologétique adressée par Mirabeau à son père. Cette lettre de plus de cent pages est un modèle achevé de raisonnement, d'ironie fine et amère, de conviction pénétrante, sans que jamais la mesure y soit dépassée.

L'Essai sur le despotisme est le premier écrit sorti de sa plume, qui s'annonçait déjà si libre et si éloquente que le gouvernement absolu de Louis XV en parut effrayé. Mirabeau composa cet ouvrage à l'âge de vingt-trois ans. Les courtisans l'ont accusé d'exagération, d'incohérence, de mauvais goût ; ils doivent juger ainsi le style d'un homme libre. Mais les hommes éclairés, les âmes indépendantes y ont admiré la force de logique, le style énergique et la profondeur de cette éloquence fière et sévère qui, vingt ans plus tard, devait remuer les passions politiques et les sentiments nationaux avec tant d'éclat et de succès.

N'ayant pu se débarrasser du génie remuant de Mirabeau par les rigueurs salutaires des bastilles, la monarchie de Versailles chercha à l'utiliser dans la diplomatie occulte.

Frédéric II, après avoir rempli l'Europe de sa renommée guerrière, vivait en philosophe et correspondait avec les encyclopédistes de Paris. Le ministre des affaires étrangères de Louis XV donna une mission secrète à Mirabeau pour Berlin, afin de tenir le cabinet de Versailles au courant des événements qui se passeraient en Prusse à la mort du grand roi. Mirabeau recueillit à sa manière et avec son regard d'aigle des faits, des anecdotes, des projets, des observations très-remarquables et qui furent utiles à la politique de Louis XV. A son retour de Berlin, Mirabeau fut recherché par les ministres et par les curieux politiques, pour con-

naître le personnel de la cour de Berlin, les mots, les traits et les pensées de Frédéric.

Mirabeau, après s'être quelque temps égayé sur tout le personnel de la cour prussienne, publia ses observations sous le titre de *Histoire secrète de la cour de Berlin.*

Les hypocrites de Paris blâmèrent cette publication et l'achetèrent; la cour eut l'air de s'en indigner, lorsque le prince Henri, frère du grand Frédéric, vint visiter en 1787 et 1788 la cour de Louis XVI; et le parlement condamna ce livre à la lacération publique.

Homme d'État profond, éclairé par ses études, ses proscriptions, ses voyages et ses méditations, noble d'origine et populaire d'opinion, il aurait fait une révolution comme les Gracque s'il y avait eu en France un sénat aussi puissamment injuste que l'aristocratie de Rome. Mais comme il suffit, en 1789, d'une seule *journée du peuple* au 14 juillet, pour mettre en fuite les fanfarons et les chevaleresques appuis de la féodalité, ni Caïus, ni Tibérius Gracchus n'auraient eu rien à faire dans notre *forum*. Mirabeau a ouvert la révolution populaire de France, qui sera la révolution des peuples de l'Europe quand les lumières et les idées de la civilisation auront pénétré les masses de la population continentale.

La postérité lui confirmera le titre du premier et du plus grand orateur politique de la France. Elle reconnaîtra les éminents services qu'il a rendus à

la cause populaire, au tiers-état, qui, par l'éloquence toute patriotique de Mirabeau, s'éleva au rang d'Assemblée nationale constituante.

Mais la postérité lui refusera le titre de patriote vertueux et incorruptible; des nuages épais se sont élevés autour de cette renommée, pour en contester la moralité. Je ne crois pas cependant que le cœur de Mirabeau, dès longtemps rempli d'une haine puissante et d'une sainte colère contre le despotisme, ait jamais pu trahir la cause de la liberté. Il a obéi à ses passions, aux besoins de son luxe et de ses plaisirs; mais il y a loin de cet entraînement passager aux intérêts égoïstes et frivoles, à une odieuse et coupable défection envers la souveraineté du peuple. Il n'y avait place ni dans son génie, ni dans sa pensée, encore moins dans son noble cœur, pour la trahison!

La Cour avait, dit-on, flatté Mirabeau de l'espoir d'être prémier ministre; mais cette ambition d'un véritable homme d'État aurait été profitable à la nation et au but de sa révolution. Si quelque main puissante avait pu consolider la monarchie constitutionnelle et les établissements de la *démocratie royale*, c'était bien Mirabeau seul qui aurait pu accomplir ce prodige politique; si Mirabeau eût été ministre, la France n'aurait pas subi la seconde commotion politique du 10 août, et les conséquences funestes de l'invasion étrangère.

Il a agi aux États généraux comme il le devait. Au-dessus de son siècle par son caractère, par ses

principes et par ses vues, il l'eût été également par ses vertus et par ses bienfaits, s'il eût conservé ses lumières et ses talents à la chose publique. Après avoir joué le rôle de *Satan* dans le pandémonium des libertins, il aurait été le *Jupiter* Olympien de la révolution. Après avoir partagé et surpassé dans la fougue de l'âge la corruption nationale, il en serait devenu le réformateur. L'âme est plus ferme, elle est plus capable de grandes choses, lorsqu'elle a passé par le feu violent des passions. Ses égarements auraient servi à ses vertus; de même qu'une plante précieuse croît avec plus de vigueur dans un sol remué que sur une terre vierge.

Avant sa mort, Mirabeau avait conclu un traité avec la cour de Louis XVI. Le Roi devait se rendre à Lyon, y proclamer une constitution *plus monarchique* que celle de 1791, et convoquer immédiatement une première assemblée législative. La mort de Mirabeau arrêta seule l'exécution de ce projet qui fut remplacé par la triste conception de *Varennes*. Ainsi Mirabeau est le seul homme qui ait excité à la fois les regrets de la cour et les regrets du peuple. Il mourut à temps pour sa gloire; car cet Hercule de la Révolution n'aurait dompté ni le peuple ni la cour. M. Thiers, dans son histoire, en a fait un demi-dieu; c'est la figure colossale qui domine toutes les autres, et à laquelle il a fait plus d'un sacrifice. Mirabeau alliait sans doute un beau génie à un grand caractère; mais ces qualités séparées de toute vertu, de toute morale, deviennent

redoutables, et si elles forcent encore à l'admiration, elles n'ont plus de droit à l'estime. Le devoir de l'historien est de les flétrir. Du moment où Mirabeau reçoit de l'or de la Cour pour en soutenir les intérêts, il n'est plus qu'un ambitieux ordinaire, sans gloire et sans dignité, tel qu'en voient éclore toutes les cours, tous les pays et tous les siècles. Vainement l'historien enthousiasmé proteste que l'orateur célèbre ne sacrifiera point les principes qu'il a professés constamment, qu'il se bornera à arrêter le char de la Révolution; fallait-il donc que pour devenir juste, il devînt vénal, et la conviction ne lui est-elle donc arrivée qu'avec le salaire? On ne réforme pas un pays avec des vices; et si Washington et Franklin eussent eu des passions aussi vives et aussi exigeantes que celles de Mirabeau, l'Amérique du nord serait encore esclave de l'Angleterre.

Je l'ai entendu accuser de corruption pendant l'Assemblée constituante. Je le voyais souvent dans sa maison rue de la Chaussée d'Antin; comme je dînais chez lui avec plusieurs de mes collègues, ceux-ci lui parlèrent de ces bruits de vénalité répandus par ses ennemis. Il ne les désavouait pas; il en rit beaucoup, et il se moqua même de ses corrupteurs. Il ressemblait à ces femmes qu'on paye toujours et qu'on n'achète jamais. Les intrigants de haut parage pouvaient bien lui faire parvenir de l'or, mais lui, Mirabeau, ne se livrait pas. Il portait à la tribune son opinion indépendante,

et il laissait la plainte et la honte aux personnages qui s'étaient trompés en envoyant acheter son opinion.

Interrompu sans cesse à la tribune par le parti envieux des Lameth, Barnave, Laborde, Menou, etc., Mirabeau le stigmatisa et le signala comme une faction impuissante en s'écriant d'une voix tonnante : *Silence aux trente voix!* C'était leur dire qu'à la majorité nationale appartenait seulement le droit d'improuver et d'interdire, et non à une coterie.

Ce mot fameux : silence aux trente voix! produisit un tel effet que la faction ainsi blessée à mort ne se releva plus pour interrompre le grand orateur. Aussi répétait-il souvent que la majorité dans une assemblée représentative était une puissance, un *arbre fort planté au milieu du peuple...*

A l'Assemblée constituante, Mirabeau ne pouvait souffrir Lafayette, il s'égaya plusieurs fois sur ce général. Il dit un jour qu'il *n'était bon qu'à faire un somme.*

A une séance des Jacobins présidée en 1790 par Mirabeau, un libraire de Paris adressa à la société plusieurs exemplaires de l'Almanach général des gardes nationales. Il était d'usage que le président annonçât à la société les divers envois qui lui étaient adressés. En annonçant l'Almanach des gardes nationales, Mirabeau lut la dédicace de ce volume : « A M. de Lafayette, lieutenant général des armées de France et général des États-Unis, chevalier de

l'ordre de Saint-Louis et de Cincinnatus, commandant général de la garde nationale de Paris... etc. » Heureusement on n'y lit pas encore, ajouta Mirabeau avec un sourire malin, *et maire du Palais.*

Mirabeau, dans un salon, avait une conversation séduisante, brillante, aimable, caustique, mais toujours avec mesure, convenance et bon ton.

Dans le cabinet, il était profond, sans fiel, sans défiance. Il ne ressemblait nullement à ces esprits médiocres qui, dans les affaires politiques, ne savent point suivre une conversation, mais interrogent et ne répondent jamais, qui éludent les explications et louvoient autour des difficultés au lieu de les résoudre.

Le commerce politique de Mirabeau n'était point difficile, si ce n'est avec les hommes médiocres ou qui lui paraissaient suspects ou malveillants.

Grand travailleur, mais accablé d'occupations à l'Assemblée nationale, il dirigeait à merveille des travailleurs instruits et quelques patriotes genevois qui s'étaient attachés à sa fortune politique.

Nul homme, dans la direction des travaux qu'il faisait faire, n'avait comme lui cette vue d'ensemble, cette indication des masses d'idées à mettre en ordre ou à élaborer en détail.

C'est surtout comme homme *d'avenir* qu'il faut considérer Mirabeau. Il avait l'esprit si élevé, la pensée si profonde, la précision si subtile, qu'il jugeait supérieurement les hommes et les choses.

Il ne se laissait pas dominer par les événements; il les avait pressentis et indiqués à ces politiques d'occasion qui l'entouraient à l'Assemblée pour le tromper et lui dérober le feu de ses pensées; hommes intrigants qui vivaient au jour le jour, et qui, jaloux de sa supériorité politique et de son talent oratoire, ne s'occupaient que d'intrigues pour l'annuler, le neutraliser ou même le perdre.

On a voulu établir entre Mirabeau et le général Foy un parallèle. Mirabeau fut l'orateur politique dans la naissance de la liberté; le général Foy est devenu l'orateur politique dans la décadence de tous les droits et de tous les intérêts nationaux. Mirabeau était homme d'État par étude, par méditation, par génie; le général Foy était devenu homme politique par les circonstances, par l'indignation que lui inspirait l'occupation militaire étrangère, l'arbitraire ministériel et le spectacle des dilapidations et des calamités politiques.

Mirabeau protégea de son génie et de son éloquence, le berceau de la liberté et de l'égalité; le général Foy déploya ses talents et son courage sur le tombeau des libertés publiques.

Mirabeau sortait des donjons et des cachots de la tyrannie royale lorsqu'il fut appelé à défendre les droits du peuple; le général Foy venait de quitter les rangs élevés de l'armée impériale, quand il vint relever l'indépendance et la gloire presque oubliée de la tribune nationale. Le point de départ de Mirabeau pour l'Assemblée fut la

Bastille ; le point de départ du général Foy pour la Chambre des Députés, fut le grade d'officier général.

Mirabeau, de famille noble, fut nommé directement aux États généraux par les suffrages des communes ; le général Foy, de famille plébéienne, fut envoyé à la Chambre des députés par les délégués d'un système électoral aristocratique ; mais l'un et l'autre défendirent énergiquement la cause de la nation.

Mirabeau assista comme un géant aux créations de la liberté démocratique ; le général Foy signala, comme un citoyen éclairé et probe, les démolitions successives du gouvernement représentatif par les mains ministérielles.

Mirabeau eut à combattre corps à corps les deux ordres aristocratiques, l'opulente théocratie, la féodalité et la royauté absolue ; le général Foy n'a eu à lutter que contre les corruptions, les vénalités et les dilapidations ministérielles.

Mirabeau dénonça énergiquement le fléau tout-puissant de l'agiotage, et travailla avec succès à établir la puissance plus véritable du crédit public ; l'éloquence du général Foy n'a fait qu'éclairer quelques instants l'abîme où se sont engloutis la morale publique et le crédit national.

Mirabeau, au milieu des prodigalités de la cour et du trafic des opinions et des renommées, mourut pauvre ; la nation dut fournir aux frais de ses funérailles et au payement de ses dettes ; le général

Foy, dans ce siècle d'or où l'on escompte les talents, où l'on vend tout, même le silence, où l'on fait trafic et marchandise des droits nationaux, des libertés publiques et des consciences, est mort pauvre aussi, et les souscriptions de bons citoyens ont dû adopter et doter son intéressante famille.

Narcisse, dans la fable, Antinoüs, dans l'histoire, étaient doués d'une grande beauté; mais les beaux hommes ne sont pas des grands hommes.

La nature a établi un meilleur système de compensation que le docteur Pangloss; depuis Socrate jusqu'à Mirabeau, ces compensations ont eu lieu assez souvent.

C'est un grand avantage d'être laid, mais il ne faudrait pourtant pas en abuser. Ce mot original est d'un orateur plus spirituel qu'éloquent, l'abbé Maury, qui était, pour le moins, aussi laid que son illustre adversaire; mais sa laideur n'était pas belle et imposante comme celle de Mirabeau, qui tirait vanité *de sa figure;* Mirabeau était fier de sa laideur comme un autre le serait de sa beauté. Il savait qu'il est des circonstances et des positions où la difformité des traits est plus souvent une recommandation qu'un obstacle.

En 1789, pendant les premiers temps de l'Assemblée nationale, M. de Mirabeau, le père, mourut à Argenteuil. Ses deux fils, qui étaient députés, l'aîné, par les communes, le cadet, par la noblesse, assistèrent aux obsèques de leur père;

on lui rendit tous les honneurs de ce temps-là. La garde nationale et les fonctionnaires publics voulurent honorer la cendre de l'*ami des hommes*, et le peuple d'Argenteuil y accourut en grande foule.

Quand le corps de M. de Mirabeau fut descendu dans la tombe, les habitants d'Argenteuil firent entendre des acclamations unanimes : vive Mirabeau ! et pour que Mirabeau cadet ne se méprît pas sur le vœu général du peuple, on répéta : vive Mirabeau le grêlé ! (faisant allusion aux taches nombreuses de petite vérole dont son visage était couvert.) C'est bien alors qu'un défaut corporel, loin d'être une injure, devient un éloge remarquable.

« Il était difficile de ne pas regarder longtemps le comte de Mirabeau quand on l'avait une fois aperçu. Son immense chevelure le distinguait entre tous ; on eût dit que sa force en dépendait comme celle de Samson ; son visage empruntait de l'expression de sa laideur même ; et toute sa personne donnait l'idée d'une puissance irrégulière, mais enfin d'une puissance telle qu'on se la représentait d'un tribun du peuple. »

(Tel est le jugement porté sur Mirabeau, par madame de Staël, dans ses *Considérations sur la Révolution française*, tome Ier, chapitre XVI, page 186.)

« Trop d'intérêts personnels entraînaient le génie de Mirabeau dans l'Assemblée constituante,

pour qu'il pût s'en servir librement. Ses passions l'enveloppaient de toutes parts comme les serpents du Laocoon ; et l'on voyait sa force dans la lutte, sans pouvoir espérer son triomphe. » (*Ibid.*, tome Ier, chap. XII, part. 2, page 352.)

Mirabeau sonda, dans quelques entretiens, la valeur morale et l'énergie politique du duc d'Orléans, membre de l'Assemblée constituante, et se convainquit, après l'avoir examiné et entendu, que nulle entreprise politique, aucun projet révolutionnaire ne pouvait être fondé sur un tel caractère. (*Ibid.*, part. 2, chap. VI, page 306.)

Quand Garat écrivit dans le *Journal de Paris*, en 1790, sur les discours éloquents de Mirabeau à l'Assemblée constituante, il rapporta et lui appliqua le mot d'Eschine sur Démosthènes : *Que serait-ce si vous aviez entendu le monstre?*

Madame de Staël dit encore : « J'ai entre les mains une lettre de Mirabeau écrite pour être montrée au roi Louis XVI. Il y offrait tous les moyens *pour rendre la France une monarchie forte et digne, mais limitée;* il se servait de cette expression remarquable : Je ne voudrais pas avoir travaillé seulement *à une vaste destruction.*

Il triompha d'une foule de contradictions que la nature et l'art lui opposaient. Il faisait oublier aux femmes qu'il était laid quand il prouvait qu'il était fort. Il faisait oublier aux hommes qu'il avait du génie quand il se taisait et qu'il semblait méditer avec complaisance sur l'étalage des principes

débités devant lui. Il donnait de l'aliment aux passions des femmes et aux ambitions des hommes. Il séduisait les premières par l'amour-propre, et les autres par les vanités de l'esprit et de la renommée : il avait une sorte de coquetterie dans le langage avec les deux sexes. Il frappait d'admiration la multitude, à qui il ne présentait que des expressions laconiques et d'une grandeur colossale de talent et de popularité. Il avait une éloquence tantôt rapide et serrée, tantôt animée et nerveuse. Il réussit à devenir l'homme de tout le monde, de la ville et de la cour, de la liberté et de la monarchie; sa vie morale et politique était constamment agitée de projets et de réalités. Il n'y avait pas un moment de perdu pour ses diverses ambitions, dont la plus forte était celle de maîtriser les âmes et de diriger les volontés. Il fut recherché par tous les partis : la cour envoyait à sa suite MM. Talon et de Lamarck, l'un intrigant infatigable de Paris, et l'autre politique froid de Bruxelles.

Ce qui fit la puissance politique de Mirabeau fut moins son éloquence brillante que son caractère de tribun.

S'il trouvait dans son génie ces accents vigoureux qui remuent l'âme dans sa profondeur, c'est que son opinion toute plébéienne était sympathique aux besoins de l'époque et aux droits des nations. C'est quand il devait lutter contre ces insolentes aristocraties et les usurpateurs des libertés publiques, que Mirabeau élevait sa voix tonnante

et foudroyait tous les despotismes. Il était alors vraiment éloquent et sublime.

« *Je suis peuple, moi, s'écriait-il, et je défendrai* « *le peuple jusqu'au dernier instant de ma vie....* »

Au printemps de 1790, quelqu'un disait à Mirabeau : « Monsieur le comte, ne croiriez-vous pas que la Révolution est parvenue à son terme, et qu'il serait utile de l'arrêter?.... »

« Petit monstre, répondit Mirabeau, est-ce que vous voudriez empêcher que *la nation qui a encore des cataractes, n'ait pas des hommes qui les lui enlèvent?.....* »

« *Il y a assez longtemps que les rois parquent* « *les nations, n'est-il pas bien temps que les na-* « *tions parquent les rois?* »

Mirabeau disait, quand on lui parlait des attaques et des calomnies que ses ennemis lui faisaient sans cesse essuyer pour l'empêcher d'avoir de l'influence dans l'Assemblée constituante :

Oui, mes anciennes erreurs coûtent bien cher à la chose publique. Mot profond qui prouve le patriotisme vrai de ce grand homme tant calomnié.

Dans une séance de l'Assemblée constituante où l'on discutait sur les assignats, Mirabeau étant à la tribune se vit assailli par une foule de membres du côté droit. Ils gesticulaient violemment et accablaient de menaces et d'injures grossières l'illustre orateur, lorsque celui-ci, se tournant vers ces matamores féodaux, leur dit d'un ton ferme et d'une

voix de tonnerre : *Messieurs, j'ai toujours une canne pour les insolents et un pistolet pour les assassins!* A ces mots inattendus, les nobles turbulents descendirent par troupes à leurs places ; et Mirabeau continua avec calme de discuter la question qui était à l'ordre du jour.

Mirabeau sentit qu'il allait mourir. Dans cet instant, loin de s'affliger, il s'enorgueillissait. On tirait le canon pour une cérémonie, il s'écria : *J'entends déjà les funérailles d'Achille.* En effet, l'orateur intrépide qui défendait avec constance et génie la cause du peuple et de la liberté pouvait se comparer au héros.

Pendant le cours de sa maladie, un jeune homme, ayant ouï dire que si l'on introduisait du sang nouveau dans les veines d'un mourant, il revivrait, vint s'offrir pour sauver la vie de Mirabeau aux dépens de la sienne. Mirabeau souffrait cruellement dans les derniers moments de sa vie, et ne pouvant plus parler, il écrivit à Cabanis, son ami et son médecin, pour en obtenir de l'opium, ces mots de Hamlet : *mourir c'est dormir.*

Le lendemain de la mort de Mirabeau, personne dans l'Assemblée constituante ne regardait sans tristesse la place où il avait coutume de s'asseoir… Le grand chêne était tombé.

DE MONTLOSIER.

M. de Montlosier était digne de naître sous Louis le Débonnaire, au début du régime féodal. Ce gentilhomme auvergnat est le défenseur habituel de toutes les gothiques institutions et des vieux préjugés. C'est un propagateur de l'esclavage colonial et du servage de la glèbe. Il s'oppose, dans sa verve chevaleresque et seigneuriale, à tout ce qui peut amener l'émancipation des races humaines et des classes et conditions sociales.

Ce gentillâtre lettré a dit à la Chambre des Pairs, séance du 1er mars 1833, à propos de la législation de nos colonies, qu'ayant beaucoup lu et médité l'histoire, il n'avait vu nulle part un peuple sans esclaves. Ce trait suffit pour prouver à quel siècle peut appartenir l'honorable pair. Lorsqu'il a dit que « tout ce qui ne possède rien doit être craint des sociétés, » il a été applaudi par ses nouveaux collègues, presque tous parvenus de fraîche date. Il a soutenu que le plus grand ministre anglais, M. Pitt, avait été le défenseur de la traite des esclaves, et que ce sont ses successeurs et le congrès de 1815 qui ont imposé à la France et aux autres puissances l'abolition de la traite, parce qu'ils n'en pouvaient plus tirer de profit.

M. de Montlosier fut un des matamores du côté

droit à l'Assemblée constituante. Il émigra, et l'amnistie consulaire le ramena en France, où il ne cessa d'écrire pour le principe monarchique sous l'empire de Napoléon qui, disait-on, lui donnait une pension pour louer les vieilles traditions féodales et absolutistes. Mais sous la Restauration il perdit cette pension et se mit à déblatérer contre le jésuitisme et le parti-prêtre. Ces attaques sourdes mais violentes déplurent au pouvoir. Nommé dans une fournée de pairs par le ministère du 11 octobre 1832, il a cru devoir signaler sa reconnaissance par de grossières invectives contre la presse périodique, dans un moment où elle rendait courageusement les plus éminents services à la cause de la nation et à ses droits.

Il rédigeait, à Londres, pendant le Consulat, *le Courrier de l'Europe*. Il y attaquait la Révolution et le Gouvernement consulaire; Bonaparte lui fit donner six mille francs de rente par le ministère de Talleyrand à la caisse des affaires étrangères. Ce marché et sa renonciation à son journal de Londres furent négociés en 1803 par Fiévée, envoyé en Angleterre après le traité d'Amiens, et qui publia ses *Observations sur l'Angleterre* à son retour à Paris, pour déguiser sa mission auprès de M. de Montlosier. Depuis lors, ce dernier devint un des grands admirateurs de Bonaparte et remplit de son éloge le livre *de la Monarchie française*, qu'il publia en 1814, après y avoir fait plusieurs changements. Il obtint depuis, six autres mille francs

de pension comme écrivain politique, véritable sinécure que le ministère Villèle supprima. Mais M. de Montlosier a continué de toucher les six mille francs, prix de sa renonciation au *Courrier de l'Europe* sous le Consulat.

Sous l'Empire il écrivit des brochures féodales et monarchiques. Napoléon s'était bien adressé pour cela; car M. de Montlosier, qui s'était montré à l'Assemblée constituante le plus chevaleresque des hobereaux et le plus ardent contre-révolutionnaire, convenait parfaitement aux vieilles allures que prétendait se donner le régime impérial.

Ensuite M. de Montlosier fut employé aux affaires étrangères. Il faisait des mémoires sur certains objets de la politique de cette époque. Quand Napoléon conçut le *système continental,* il rédigea un mémoire pour justifier les fameux décrets de Milan et de Berlin. Ce mémoire, remis au duc de Bassano, ministre secrétaire d'État, fixa son attention, au point qu'il le plaça sous les yeux de l'empereur. On aurait ignoré ce fait particulier, si M. de Montlosier ne s'en était vanté à la Chambre des Pairs en 1835, séance du 4 juin, lors de la discussion de la créance des 25 millions sur les États-Unis. Voici ses paroles :

« Les décrets de Milan et de Berlin ne me sont « pas étrangers. J'étais alors employé aux affaires « étrangères. Je fis un mémoire à cette époque, « qui fixa l'attention d'un des hommes d'État les « plus distingués, qui siége dans cette Chambre,

« et qui a siégé longtemps dans les conseils de « l'empire. » (Les regards se portent sur le duc de Bassano.

M. de Montlosier appartient par son éducation à la féodalité, par ses principes à l'absolutisme, et par ses penchants à toute espèce de gouvernements monarchiques.

A la séance de la Chambre des Pairs du 9 avril, à propos des douze cent mille francs de fonds secrets demandés par M. d'Argout, les déclamations ultra-ministérielles de M. de Montlosier ont été toutes dirigées, non contre une police occulte et dispendieuse, mais contre la liberté de la presse. Lui aussi, comme M. Viennet, accusait la légalité de tuer les gens, tandis qu'elle ne devrait tuer que la presse.

Mais admirez le contraste : un ministre, M. d'Argout, soutient, dans cette même séance, l'opinion hypocrite que la liberté de la presse étant une liberté fondamentale du pays, serait toujours respectée par le gouvernement. « Le gouvernement, dit-il, ne peut que déférer aux tribunaux les écrits coupables. Le *gouvernement ne dicte pas des arrêts.* » Et cependant les six ministres ont voté à la Chambre des Députés, avec la majorité furieuse, l'arrêt de citation à la barre prononcé le 9 avril contre la *Tribune*, comme pour dicter, par cet exemple, des verdicts de rigueur aux juges des assises, qui ont refusé, jusqu'à présent, de se rendre

complices de l'oppression du pays et de la ruine des libertés (1).

Dans les dernières années de la Restauration, M. de Montlosier a réfuté d'une manière piquante, et même assez rude, les doctrines de M. de Bonald. C'est noble contre noble. Il a dénoncé la corporation de Loyola pour ses opinions religieuses ultra-montaines, et pour son esprit d'envahissement sur le gouvernement civil. Mais il fallait dénoncer le servage de toutes ces opinions, imposé par les Jésuites. Il fallait attaquer les priviléges exorbitants accordés à une croyance, à une secte en haine des autres. Cependant on ne peut refuser à ce noble champion des libertés gallicanes, du courage, de la suite et de la franchise, quoiqu'il se montre sans cesse le défenseur du système des castes et des corporations. Dans ses ouvrages sur la monarchie, M. de Montlosier essaye de recomposer avec les éléments sortis de la Révolution, la vieille société monarchique, absolue et féodale, objet de ses regrets.

Du fond de sa retraite châtelaine en 1825, il lance contre le jésuitisme un livre qui écrase l'infâme. Il arrive à Paris en juillet 1826, avec un se-

(1) Les six ministres ont voté contre la *Tribune* à la Chambre des Députés en avril 1833, malgré les observations de M. Dupin, qui les avait engagés à *s'abstenir ;* il leur a rappelé qu'en 1825, en pareille occasion, les ministres Villèle, Corbière et Peyronnet, invités à voter par le président M. Ravez, avaient répondu qu'ils étaient à la Chambre comme ministres du roi.

cond livre contre les enfants de Loyola ; il s'écrie devant la France : *Vos ennemis sont là,* et ces mots sont une trace de lumière qui éclaire tous les citoyens. On l'entoure, on lui rend grâces. Il a rendu un immense service à la patrie, en portant l'effroi dans l'antre mystérieux de ces agents ultramontains de la conspiration générale.

On l'accuse d'être féodal : on répond qu'il n'est pas hypocrite. Et les moines puissants disparaîtront. M. de Montlosier a donné à la France et à l'Europe une grande leçon.

Son style est animé, élégant, souvent familier et bizarre. Ses locutions et ses formules sont extraordinaires. Il a dit que « toute la grandeur du prêtre et toute sa force sont dans l'humilité ; » cette expression : *l'esprit-prêtre,* vient de lui. Il s'occupa dans sa jeunesse des sciences naturelles, et dans son âge mûr des institutions de la *féodalité.* Après avoir fait des recherches sur les volcans éteints de l'Amérique, il fit des diatribes contre le volcan de la liberté faisant explosion en France en 1789. Député de la noblesse de Riom aux États-Généraux, il crut se faire une réputation en s'opposant à Mirabeau et aux partisans de ses doctrines. L'opinion publique s'élevait contre ses idées, et la raison battait en ruine ses routines féodales. Protestant tous les jours contre l'esprit du siècle et contre les progrès de la raison, il défendit la féodalité avec le zèle et la folie d'un preux défendant sa dame. Il ne pouvait supporter le principe

naturel et religieux de l'égalité des hommes devant la loi. Il n'a parlé, par hasard, qu'une seule fois en faveur de la liberté. Ce fut une erreur de son zèle oratoire. Il ne voulait pas qu'il y eût des citoyens actifs ; sa politique morale n'admettait que des citoyens passifs.

Il y avait deux hommes dans Montlosier : le noble féodal et le chrétien gallican. Son livre de la monarchie française lui fut demandé par Napoléon, et il le publia en 1814. Ce qui est plus curieux, c'est sa correspondance avec Napoléon. Elle révèlera une foule de faits remarquables ; son mémoire à consulter contre les Jésuites est un ouvrage remarquable comme celui de Blaise Pascal. Il a occupé tous les esprits en France et irrité toutes les ambitions à Rome. Montlosier fut maire de son village en Auvergne. Ce vieux châtelain, devenu municipal, fit du bien à ses administrés et ne conserva point sa place. Il s'est adonné aux travaux rustiques avec succès.

THOMAS MOORE.

Il aime passionnément l'Irlande sa patrie, et doit ses plus heureuses inspirations poétiques aux chants qui depuis un temps immémorial se répètent dans les montagnes d'*Érin;* on a réuni en un volume ses *mélodies*, hymnes patriotiques qui

forment son plus beau titre à l'estime des gens de goût et à l'admiration de ses compatriotes. — Il y a de la piété filiale et de l'enthousiasme national dans les pleurs que lui fait verser l'abaissement de l'Irlande, patrie jadis glorieuse et qui retentit aujourd'hui des plaintes de l'esclave. C'est ainsi que dans l'antiquité la captivité des Hébreux avait dicté les psaumes et les mélodies les plus touchantes. Ce qui étonne, c'est de voir que les mélodies irlandaises aient obtenu chez les oppresseurs anglais presque autant de succès que chez les Irlandais opprimés.

Ne dirait-on pas que l'orgueil anglican se complaît dans la lecture de ces odes, parce que le souvenir de la défaite rappelle celui du triomphe, ou que les larmes de l'esclavage ravivent les jouissances de la domination? Les Anglais, naturellement fiers et arrogants, aiment à penser qu'ils tiennent en état de vasselage des insulaires comme eux. Passionnés pour l'indépendance, ils se complaisent à songer qu'ils ont dû briser des âmes qu'ils n'avaient jamais pu séduire.

Tel est le penchant de Moore pour tout ce qui porte un caractère national, qu'il a voulu aussi composer des hymnes sur les airs en faveur chez les divers peuples du monde. *Lalla Rookh* est un roman oriental mêlé de prose et de vers, et riche comme les couleurs du soleil d'Asie. Les *Amours des Anges*, tant admirés en France, et plusieurs autres ouvrages connus auraient suffi à la réputation d'un

poète ; mais Th. Moore a immortalisé la sienne en chantant les malheurs de sa patrie comme le vieil Homère en célébrant les victoires de la Grèce.

On ignore à quels musiciens on doit la plupart des airs nationaux de l'Irlande et de l'Ecosse. Carolan (mort en 1738) est le seul dont le nom soit resté attaché à ces compositions ; elles ont un charme qui tient surtout à la couleur locale ; mais pour être appréciées il faut en général qu'elles soient unies à la prosodie des vers anglais ; aussi sont-elles peu goûtées des étrangers. Cependant quelques-uns de ces chants ont été empruntés avec succès par quelques peuples d'Europe : le fameux refrain *des Chevaliers d'Avenel* a été délicieusement importé sur le théâtre lyrique de Paris par *M. Boïeldieu*, en 1826, dans *la Dame blanche*. Ce refrain avait longtemps retenti dans les vallons de l'Irlande ; le compositeur français l'a embelli ou perfectionné ; car les airs nationaux ont presque toujours un caractère primitif, une couleur décidée de sauvagerie. Quoi qu'il en soit, les airs irlandais les plus anciens paraissent avoir été les meilleurs, et l'admiration des écrivains qui en ont parlé s'accroît en raison inverse de l'ordre du temps.

JOACHIM MURAT.

Général de cavalerie, il rendit à Napoléon de grands services pendant ses guerres et obtint la

main de sa sœur Caroline, parenté qui lui valut le trône de Naples. Il fut longtemps fidèle à la fortune impériale; on le vit même, au mois d'août 1813, quitter sa capitale pour venir à côté de Napoléon combattre les Prusso-Russes. Pendant qu'un boulet français vengeait la nation de la trahison de Moreau jusque dans le camp du czar Alexandre, le roi de Naples, toujours fidèle à la gloire impériale, faisait des prodiges de valeur. Il avait un courage héroïque; il était vraiment beau sur le champ de bataille. Sa physionomie fortement caractérisée, sa haute stature, ses yeux étincelants, son costume presque théâtral, concouraient à lui donner l'apparence fantastique des héros d'Homère, et lorsqu'à la tête de la cavalerie, son audace lui faisait exécuter les charges les plus hardies, les plus téméraires, il commandait le succès et obtenait l'admiration générale.

Un peu plus tard cependant il chercha un appui politique en dehors de l'empire de Napoléon. L'histoire en dira un jour les motifs. Ce qui paraît positif, c'est qu'en 1814, le comte d'Oxford, voyageant en Italie, fut accueilli à Naples avec la plus grande distinction par le roi Joachim, qui croyait alors ne pouvoir mieux faire pour conserver son trône que de rechercher l'appui de l'Angleterre. Mais Joachim paya cher cette erreur. A son retour à Londres, la même année 1814, le comte d'Oxford eut une audience extraordinaire du prince régent (depuis Georges IV), et lui communiqua tous

les renseignements qu'il avait recueillis sur la situation des affaires dans le midi de l'Italie, ainsi que les *propositions de Joachim pour la conclusion d'une alliance intime et d'un traité de commerce* entre Naples et la Grande-Bretagne. La protection momentanée qui fut en effet accordée au roi Joachim, à cette époque, ne put le sauver ; et ses nouveaux alliés le sacrifièrent sans remords comme sans motifs dès l'année suivante (1815), à d'autres combinaisons politiques auxquelles il est avéré que le comte d'Oxford n'eut aucune part : il suffisait bien d'un *Castelreagh* pour cela.

Lors du congrès de Vienne, Ferdinand, roi de Sicile, s'était joint à Louis XVIII et à Ferdinand VII, pour réclamer le royaume de Naples, occupé par Joachim Murat, beau-frère de Napoléon. Le duc de Castel-Cicala réclamait, ainsi que le duc de Serra-Capriola, second plénipotentiaire, en faveur de Ferdinand. Le roi Murat cherchait, sous l'influence de l'Autriche, à repousser ces prétentions, contraires à la foi promise. Il avait envoyé au congrès le duc de Campo-Chiaro et le prince Cariati ; mais on parlait de ne pas les admettre, comme envoyés d'un souverain non reconnu.

Le duc de Campo-Chiaro étant à Paris s'adressa à moi de la part de Joachim pour m'engager à faire, en forme de lettre, un mémoire justificatif des droits du roi Murat. Je rédigeai en peu de temps cet écrit, que le duc de Campo-Chiaro alla faire imprimer à Londres ; il en apporta à Vienne les

exemplaires qui furent distribués à tous les membres du Congrès et livrés au public.

Quand on fait attention à la conduite du roi de Naples dans les années 1814 et 1815, on ne peut s'empêcher de convenir que ce malheureux prince, par sa mauvaise politique, a singulièrement contribué à renverser deux fois Napoléon. Si, en 1814, Murat n'eût pas abandonné la cause de la France pour celle de l'Autriche, la France n'eût probablement pas été envahie ; si, en 1815, il n'eût pas déclaré la guerre à l'Autriche, la France n'aurait peut-être pas subi une seconde fois le joug de l'étranger.

L'empereur d'Autriche voyant son gendre assis de nouveau sur le trône de France, paraissait disposé à négocier avec lui, lorsque l'attaque de Murat lui faisant croire qu'elle était le résultat d'un plan concerté avec Napoléon (ce qui était aussi faux qu'absurde), il rompit toute négociation, en disant : *Comment puis-je traiter avec Napoléon, quand il me fait attaquer par Murat?...*

La position du roi de Naples était alors fausse et dangereuse, il ne tarda point à l'éprouver. Il essaya de combattre l'Autriche. Ses opérations militaires furent sans succès ; il rentra au palais à Naples en disant à la reine : *Que voulez-vous? J'ai cherché de tous côtés la mort, et je n'ai pu la trouver ; la mort ne veut pas de moi!...*

Obligé de déserter le trône de Naples, il se

réfugia en France, et vint vivre ignoré dans le département du Var.

Il était retiré dans une petite maison de campagne près de Toulon; mais les passions violentes qui désolaient la Provence à cette époque l'obligèrent de s'éloigner. Sa vie fut plusieurs fois menacée. Quatre hommes généreux et pleins de courage, parmi lesquels était Galvani, le sauvèrent en le conduisant en Corse sur un frêle bateau. Heureux encore s'il avait su rester en Corse; mais des espions français mêlés avec ses soutiens lui persuadèrent d'aller dans les Calabres où les habitants se levaient en sa faveur. Il suivit ce dangereux conseil. Arrivé sur les côtes de Calabre, il fut pris et fusillé par ordre du Bourbon restauré à Naples.

NECKER.

Jacques Necker, né à Genève le 30 septembre 1732, est mort à Coppet en Suisse, le 9 avril 1804.

Il fut négociant et financier, homme d'État et écrivain. Il a vécu au milieu des richesses de la banque et de la puissance du ministère, mais aussi au sein des revers et des obstacles. Il commença par être simple commis chez un banquier, et parvint honorablement à la fortune. Quoique étranger et protestant (sous les Bourbons), il fut

distingué dans la société par ses talents et par ses vertus, par ses relations avec les gens de lettres et les hommes d'État. Il parvint à la direction du trésor public, puis trois fois à l'administration générale des finances, et l'on peut dire que c'est de lui que date au trésor public l'art dangereux de traiter les finances en banque et de dénaturer ainsi la science des ressources fiscales et de la richesse des nations.

Cependant il donna un grand et utile exemple, rare alors en France, c'était d'oser soumettre les actes et les résultats de l'administration si obscure des finances à l'entière publicité, en même temps que par des réformes justes et des emprunts habilement multipliés, il fournissait aux dépenses extraordinaires de la guerre d'Amérique et essayait de combler un effrayant déficit.

L'intrigue du comité autrichien le fit renvoyer pour lui substituer un jeune intendant de Metz nommé Calonne, dissipateur hardi et élégant, qui ne refusait rien aux prodigalités du comte d'Artois et de la Reine, et aux dépenses faites par celle-ci pour subsider la guerre de Joseph II contre les Turcs.

On sentit plus tard le besoin de rappeler M. Necker comme un sauveur, et de le charger de convoquer les États-Généraux, destinés à combler un déficit de 55 millions de rente et à établir de nouveaux impôts sans priviléges ni exemptions. Les Etats-Généraux qui n'avaient pas été rassemblés depuis 1014, s'annoncèrent en réformateurs, mais

avec un tel appui dans l'opinion publique contre les abus et les excès, que M. Necker n'osa dans ce moment de nouveauté et de crise rien proposer que des ressources provisoires et des voies et moyens de finances. Aussi le parti de la cour le fit-il congédier de nouveau ; il fallut des circonstances périlleuses pour le faire rappeler avec gloire le 15 juillet 1789, le lendemain même de la prise de la Bastille.

Le 11 juillet 1789, M. Necker avait reçu une lettre du roi qui lui ordonnait de quitter Paris et la France, et lui recommandait seulement de cacher à tout le monde son départ. Dès que sa disgrâce fut connue, les spectacles furent fermés comme pour une calamité publique (on regardait alors M. Necker comme un patriote ; on ignorait qu'il fût le rédacteur de toutes les pièces de la séance royale du 19 juin, à laquelle, par hypocrisie, il n'avait point assisté, afin de faire croire qu'il en improuvait les opérations). Tout le monde prit les armes à Paris, le 12 juillet au soir; moins cependant parce que M. Necker était disgracié, que parce que M. d'Artois avait fait ouvrir les prisons de Paris, et armé les malfaiteurs, qui, s'étant répandus dans les rues autour du Palais-Royal, menaçaient d'en piller les riches magasins. Pendant ce temps, le prince de Lambesc avec sa cavalerie entrait dans les Tuileries, faisait chasser les promeneurs du jardin, et sabrait de sa propre main un vieillard sur le pont tournant. Voilà le vrai motif de l'armement subit des Parisiens, qui voyaient

d'ailleurs avec inquiétude une armée de soixante mille hommes échelonnée depuis les Champs-Élysées devant Paris jusqu'à Versailles et autour de la salle des États-Généraux. « Certainement, « dit madame de Staël en racontant le départ « de son père (*Considérations sur la Révolution « française*, chap. XXI, page 236), le devoir lui « commandait d'obéir aux ordres du roi; mais « quel est celui qui, tout obéissant, ne se serait « pas laissé ramener, malgré lui, par la multi- « tude? L'histoire n'offre peut-être pas d'exemple « d'un homme évitant le pouvoir avec le soin « qu'on mettrait à fuir la proscription. Car il fal- « lait être à la fois le défenseur du peuple pour « être banni de la sorte, et le plus fidèle sujet du « monarque pour lui sacrifier si scrupuleusement « les hommages d'une nation entière. »

Mais rien n'est durable en France. M. Necker fut bientôt négligé et contrarié à la fois par le conseil occulte de Versailles et par l'Assemblée devenue constituante. Le seul parti qui lui resta fut d'oublier bien vite ses triomphes, et de prendre, à la fin de septembre 1789, sa retraite définitive.

Il alla méditer à Coppet sur l'inanité des renommées ministérielles ; et là, en présence des orages révolutionnaires qu'il n'avait pu que pressentir ou entrevoir, il refit un peu sa mauvaise éducation de publiciste, retardée ou altérée par son administration toute financière. Ses derniers ouvrages prouvent ses progrès en politique, et il finit par se

montrer assez juste et assez libéral, après avoir dit tout le mal possible de l'établissement de la liberté, avoir cherché à faire haïr la Révolution par ses critiques amères et calomnieuses. Il y a, dans ses derniers écrits, des vues sages et profondes, qui font honneur au jugement de ce ministre de l'ancien régime.

NEY.

Ney était le fils d'un tonnelier de la Lorraine allemande. Il s'engagea fort jeune dans un régiment de hussards, et au moment où la Révolution française éclata, il était parvenu au grade de maréchal-des-logis. Les guerres que la France eut à soutenir contre toute l'Europe lui offrirent l'occasion de déployer ses talents militaires et cette froide intrépidité qui le distinguait au milieu des combats.

En décembre 1815, lorsque Louis XVIII, le duc de Wellington et le duc de Richelieu demandèrent au nom de l'Europe, qui ne s'en doutait guère, la tête du vainqueur d'*Elchingen* et de *la Moskowa*, il fut livré à la Cour des pairs, dont il faisait partie.

Lorsque *les meurtriers de minuit* l'interrogèrent par l'organe de leur chef : Qui êtes-vous ? vos noms et qualités ? « *Michel Ney, maréchal de France, et bientôt un monceau de poussière.* »

Cette réponse pleine de philosophie, loin de produire sa juste impression sur les pairs de Louis XVIII, ne fit qu'irriter leurs passions homicides. Un procureur général plébéien (fils d'un charron du Marais, à Paris) s'opposa à la lecture de la capitulation *de Paris*, qui était la garantie solennelle du maréchal Ney. Aussitôt, l'accusé ne vit plus dans ses juges que des assassins judiciaires; il se leva pour interdire à ses avocats tout moyen de défense. « *Je ne peux être défendu, s'écria-t-il, puisqu'on me refuse la lecture de la capitulation de Paris, qui était ma sauve-garde.* »

Les figures sinistres de Louis XVIII et de Wellington planaient sur le tribunal. Minuit sonna, les juges prononcèrent, au gré du pouvoir, la peine de mort. Elle fut exécutée le matin, dans l'enceinte même du palais, par des gardes-du-corps, des émigrés et des Vendéens, déguisés sous l'uniforme de vétérans.

Les débats de cette procédure établissent qu'étranger à la prétendue conspiration ourdie pour rappeler Napoléon de l'île d'Elbe, le maréchal avait été spontanément entraîné vers l'empereur par d'anciennes et vives affections, comme par le sentiment et le respect de sa gloire. M. Berryer père, légitimiste par principes, prêta au maréchal Ney l'appui de son éloquence; mais la condamnation était inévitable.

Le sang du maréchal Ney, répandu avec une iniquité si révoltante, porta malheur au règne de

Louis XVIII, et encore plus au règne de Charles X, qui n'étaient ni l'un ni l'autre de force à soutenir leurs coups d'État.

Après la révolution de Juillet seulement, des voix généreuses se sont élevées en faveur de la mémoire du *brave des braves*. On a vainement demandé la réhabilitation de cette glorieuse mémoire ; c'est celle des juges qu'il fallait demander ! La justice n'a point trouvé d'écho dans les Chambres bourboniennes encore debout.

Mais un jour, dans une séance des pairs, le nom du maréchal ayant été prononcé avec un noble regret, le président de la Chambre aristocratique, M. Pasquier, fils de celui qui bâillonna Lally, s'empressa d'imposer silence à l'orateur, en disant que *tous les pairs étaient solidaires de ce jugement*. Les pairs de la création de Louis-Philippe murmurèrent et semblèrent repousser tacitement cette prétendue solidarité. Le brave général Excelmans était là, comme il avait été au champ de bataille ; il s'écria d'une voix tonnante : *Oui! la mort du maréchal Ney est un assassinat judiciaire*. Ces paroles ont eu un grand retentissement dans Paris et dans toute la France.

Dans la séance du 21 mars 1835, une pétition fut présentée à la Chambre des députés par M. Froment, homme de lettres à Paris, demandant qu'il fût élevé au maréchal Ney une statue équestre placée devant la porte principale du Luxembourg.

Le rapporteur des pétitions, M. Lemarrois, fils d'un général de l'empire, dit seulement : « Quelque regret que puisse causer la mort tragique du héros de la Moskowa, la commission a pensé que la Chambre ne pouvait s'associer au dernier sentiment exprimé par le pétitionnaire : elle m'a chargé de vous proposer *l'ordre du jour.* »

M. de Bricqueville s'élance à la tribune : « Je viens m'opposer aux conclusions de la commission ; je pense qu'il est du devoir des Chambres de réhabiliter la mémoire de l'illustre victime qui a été offerte par les gouvernements absolus en holocauste aux principes de droit divin... (Les centres ministériels murmurent.)

— « C'est en haine de la révolution, en haine de nos armées que l'on a fait périr le plus illustre de nos guerriers. Le maréchal Ney, je le sais, marche à la postérité avec une auréole de gloire, comme il marchait à la tête de nos armées. Il n'en est pas moins d'un bon exemple de décerner cet hommage à celui qui a préféré mourir plutôt que de renier la qualité de Français, surtout lorsqu'il existe tant d'hommes qui ont renié ce titre et qui sont au pinacle des affaires. La pétition demande que ce monument soit élevé dans le jardin du Luxembourg : c'est ainsi qu'on éleva un monument à Jeanne d'Arc à Rouen, sur la place où elle fut brûlée, triste rapprochement ! Le maréchal Ney est tombé comme elle, victime de la violation des lois ! Il est tombé par l'influence du *duc de*

Wellington! Je demande le renvoi de la pétition au ministre de l'Intérieur. »

M. Dupin, président (l'un des avocats du maréchal à la chambre des Pairs en 1815), s'empresse de dire que l'ordre du jour a la priorité, il le met aux voix. (Le centre se lève pour ; le général Bugeaud, tout le côté gauche, beaucoup de députés légitimistes votent contre l'ordre du jour.)

Le président déclare l'épreuve douteuse; de vives réclamations s'élèvent ; l'épreuve étant renouvelée, un député ministériel, M. Martin du Nord, annonce que l'ordre du jour est adopté. MM. Laffitte, Bricqueville, Salverte, Auguis et autres déclarent que le bureau se trompe, et demandent l'appel nominal. M. Dupin répond : « Il « n'y a pas lieu à l'appel nominal, il fallait le de- « mander à la première épreuve ; maintenant l'or- « dre du jour est prononcé. » (Murmures à gauche.) M. de Bricqueville s'écrie : *Eh bien, c'est une honte de plus!* MM. Humann, Guizot, Thiers et Persil, *ministres,* ont voté pour l'ordre du jour.

C'est ainsi qu'après vingt années d'injustice, la Chambre des Députés élue en 1834 a rejeté honteusement ce monument expiatoire à la mémoire d'un illustre général. Le temps seul est le vengeur des grandes iniquités!

Peu de temps après que les Pairs de Louis XVIII eurent offert, en holocauste à la Sainte-Alliance, le sang du maréchal Ney, l'un des souverains de

cette Sainte-Alliance prit soin de leur imprimer la flétrissure que méritait cette lâche cruauté.

Voici la lettre que l'empereur François II écrivait à la veuve du maréchal Ney, le 20 février 1817 :

« Madame la princesse de la Moskowa, votre « lettre du 18 janvier nous est parvenue. Vous « nous y exprimez le désir de vous fixer définitive- « ment à Florence ; notre frère, le Grand-Duc, se « serait empressé de vous y accueillir, s'il n'avait « voulu nous laisser exprimer toute la satisfaction « que nous éprouverions de vous voir établir votre « résidence soit dans nos États héréditaires, soit « dans ceux des princes de notre famille. Les « ordres de notre cabinet ne s'adressent point à « vous, Madame ; vous pouvez donc regarder « comme définitive l'autorisation de séjour à Flo- « rence, qui vous fut accordée au mois d'avril 1816, « ou choisir la résidence qui vous conviendra dans « nos États, voulant que vous y soyez traitée avec « tous les égards qui sont dus à vos malheurs.

« Nous avons déploré la fatalité des circon- « stances qui ont provoqué *la catastrophe qui a* « *enlevé votre illustre époux. C'est en nous rappe-* « *lant qu'il a péri victime des passions humaines et* « *de son dévouement à un prince qui fut notre allié* « *à plus d'un titre, que nous nous faisons un devoir* « *constant de contribuer à offrir à vos nobles dou-* « *leurs toutes les consolations qui sont en notre* « *pouvoir.*

« En invitant S. A. S. le Grand-Duc, notre aimé
« frère, à vous remettre cette lettre, nous le prions
« *de vous traiter comme une personne jouissant de*
« *toute notre amitié.*

« Dieu vous tienne, madame la Princesse, en sa
« sainte garde. »

Écrit le 20 février 1817, au palais de Schœnbrunn.

Signé : François.

O'CONNELL.

—

Apôtre courageux de l'Irlande, défenseur intrépide de ses libertés, exposant avec éloquence les misères de son pays et les tyrannies de l'Angleterre, sa voix porte à la Chambre des communes le cri d'un peuple opprimé ; ses plaintes contre le pouvoir ont la force des menaces et la puissance de la vérité.

O'Connell cependant paraît s'écarter un peu trop des traditions laissées par les Irlandais illustres du dix-huitième siècle. M. Augustin Thierry, dans son admirable chapitre sur l'Irlande, résumant l'histoire des dix-huit années pendant lesquelles cette contrée a joui d'un parlement libre et tenté d'accomplir la révolution, a montré combien le caractère

qui devait dominer la réforme entreprise devait être plus politique que religieux, pour qu'elle ne fût pas seulement une croisade passagère. O'Connell s'écartant trop de ces traditions des hommes éclairés de son pays, a soulevé la multitude par ses croyances religieuses ; il en est comme *le roi*, ainsi qu'on le lui a reproché à la Chambre des communes, ou du moins *le pape* actif et obéi ; on ne sait quel peut être son but, et il ne le marque pas nettement lui-même ; mais dans la voie où il s'engage avec cette population malheureuse qu'il remue à son gré, ce n'est guère au parlement qu'il doit espérer de faire décider la question. Ce n'est pas là, sous l'arbitrage des parties adverses, que ces sortes de querelles envenimées depuis longtemps ont chance de trouver quelque transaction. Le rappel de l'union a valu à O'Connell des réfutations judicieuses auxquelles il était difficile de rien opposer. En effet, *le rappel de l'union* ne serait pas un remède pacifique ni rationnel. Il amènerait à mille contradictions insolubles et serait le signal d'une incandescence, qu'O'Connell et l'Irlande peuvent bien juger légitime, mais que de l'autre côté du canal de Bristol on ne peut leur accorder. On prend les libertés de ce genre, mais on ne les demande pas. Quant à la conduite du ministère anglais en cette affaire grave, elle paraît peu propre à conjurer d'aussi grands périls.

CASIMIR PÉRIER.

Juger les hommes qui ont exercé le pouvoir, c'est éclairer ceux qui aspirent à les suivre.

Un plébéien qui se donne les formes hautaines de l'aristocratie est indigne de représenter les intérêts populaires. Un caractère irascible, impérieux, arbitraire, ne peut avoir que des velléités de domination, et non des principes de gouvernement.

Un bourgeois vaniteux prend mal les allures de l'orgueil nobiliaire; il peut se livrer à la jactance du pouvoir, mais il ne pourra se donner la fatuité du despotisme. L'aristocratie de l'argent ne donne pas les talons rouges. Aussi M. Périer, homme de banque apparaissant à la Chambre des Députés, au milieu des émigrés nobles et indemnisés, au milieu d'anciens propriétaires féodaux, se trouva mal à l'aise dans une assemblée où dominaient les préjugés de la naissance. Il se crut méprisé, ou du moins dédaigné; il se jeta dans les rangs de l'opposition.

Casimir Périer porta dans les débats de la Chambre toute l'âpreté de son caractère. Il combattit les priviléges plus en ennemi qui n'en pouvait partager les bénéfices qu'en ami du peuple, dont les intérêts le touchaient fort peu. S'il défendit parfois les droits de la nation, ce fut pour nar-

guer les vanités d'une majorité compacte et ministérielle. Les premières années de sa vie politique ne sont nullement dues à un sentiment de dévouement et de patriotisme, mais à son caractère naturellement rétif, et surtout à sa position financière qu'il considérait comme un moyen d'influence et de force. Il se dévoila lui-même après l'expulsion de Manuel et la mort du général Foy. Dès lors il brigua plus les faveurs de la cour que les éloges de l'opposition.

Malgré quelques discours virulents, prononcés pour faire de l'effet, Louis XVIII remarqua peu Casimir Périer. Charles X essaya plus tard, par d'officieux chambellans, de faire naître quelques germes d'ambition dans l'esprit du banquier. Celui-ci reçut la croix de la Légion-d'Honneur en qualité d'industriel, et quand le roi alla visiter le département du Nord, M. Périer figura dans les fêtes de Lille et de Saint-Omer. Une parole bienveillante amortit tout à coup la fougue indocile de l'orateur, et pendant les trois dernières années du règne de Charles X, le tribun de la banque, prétextant une maladie de poitrine, garda le silence. Cette neutralité lui donna le temps d'espérer que la faveur royale pourrait lui donner la direction des affaires. C'était mal connaître la cour renouvelée de Versailles et de l'Œil-de-bœuf. Ce ne fut que lors de la Révolution de 1830, que Charles X se souvint de Casimir Périer; mais il était trop tard, quoique celui-ci se fût opposé dès le 27 à toute insurrection

et au changement de drapeau. Lorsque des émissaires de Saint-Cloud vinrent proposer un nouveau ministère où figurait le nom de Périer, il n'y avait plus de dynastie devant le canon victorieux du peuple, un moment souverain.

Casimir Périer prit position à la Chambre pour se faire appeler au ministère. C'était là le but final de son opposition. Enfin, le 13 mars 1831, il se présenta comme caution et exécuteur intrépide du *système de résistance*. Il annonça le désarmement de l'Europe absolutiste; il trompa l'espoir de tous les peuples excités à la liberté par la Révolution de Juillet; il provoqua des émeutes périodiques pour étouffer la presse et les partis; il voulut la paix à tout prix, et ne fit que trahir et humilier la France.

Casimir Périer ne supportait pas la contradiction; il était constamment dans un état d'irritation prétentieuse; parlant avec facilité, mais sans mesure et sans ménagement, il s'était persuadé qu'il était éloquent. Plus tard il se persuada aussi qu'il était homme d'État, parce que les hommes d'action, les administrateurs dévoués au système dynastique étaient assez rares; mais quand il s'aperçut qu'il n'était, comme son prédécesseur, M. Laffitte, que l'instrument de la pensée immuable et d'une camarilla, pressé entre le parti de la cour et le parti de l'opposition, il devint furieux; ses paroles n'étaient plus que des injures, sa faconde ministérielle ne connut plus ni limites, ni

convenance; la maladie physique se joignit à sa maladie morale, et il mourut plus digne de Charenton que du Panthéon.

A la Chambre il imposait insolemment son opinion et semblait commander les votes législatifs; tantôt il frappait en maître irrité sur la tribune, tantôt il menaçait du poing l'opposition. Un jour il parut à la Chambre avec un petit chapeau et une redingote grise, en caricature de Napoléon au bivouac. Le ridicule en fit prompte justice.

Dans la session de 1832, les députés de la gauche l'appelèrent plusieurs fois *insolent;* il ne répondait rien; d'autres fois on le traitait de *fou.* Il a fini par justifier ce titre qui lui fut donné publiquement à la tribune.

Ministre principal de la Révolution de Juillet, il a déclaré plusieurs fois qu'il ne l'avait jamais appelée ni voulue; il l'a reniée, il en a contesté les conséquences. Il a dit que les journées de juillet n'avaient été qu'un *événement*, une simple *défense* de la Charte de 1814.

Quoiqu'il eût fermé la porte de son hôtel aux patriotes dans la journée du 28 juillet, en leur disant : *Canaille, votre cause ne se décidera pas dans la rue,* Casimir Périer n'en vint pas moins insolemment à l'hôtel de ville, réclamer le prix de son patriotisme. Il refusa de signer une noble proclamation du peuple victorieux; mais il se fit décorer de juillet.

M. Périer fut le plus grand ennemi des garanties

libérales; au nom de l'*ordre public*, il condamna la garde nationale à tirer sur le peuple, ou à être licenciée. Il fit effacer de ses drapeaux le mot *égalité* inscrit depuis 1789, pour y substituer en 1831, les mots *ordre public*, et transforma ainsi la force civique armée en légions de police, ou en bandes de sergents municipaux.

Casimir Périer fut, comme tout ce qui est riche, considéré à Paris, où la richesse et l'audace sont tout pour le succès ; mais sa pensée triviale, sa diction commune, ses phrases saccadées, sa voix plus violente que forte, son geste plus insolent que noble, ne pouvaient en faire un homme de cour ; le pouvoir en fit tout ce qu'il put, *un gérant responsable.*

Périer n'était pas le ministre, mais le grenadier du *statu quo*. Il n'était pas le promoteur habile de la paix générale, mais la dupe diplomatique de la paix à tout prix. Il croyait, comme un simple commis, au système du désarmement de l'Europe militaire; et il ne croyait pas, comme Français, à la souveraineté du peuple, proclamée en 1789 et en 1830.

Casimir Périer essaya de faire croire qu'il avait une volonté comme Bonaparte ; il n'a montré que de l'entêtement ; une volonté tenace sans jugement, et impérieuse sans génie, n'est qu'une erreur politique et une violence de tempérament.

Il voulait et ordonnait en même temps; mais l'homme d'État raisonne et délibère ses actions. Il avait une soif insatiable de pouvoir et d'influence ;

mais il lui manquait la science et l'économie du pouvoir.

Casimir Périer devait finir comme tous les hommes à idée fixe, par l'aliénation mentale. Il faut être fou pour vouloir arrêter une grande et puissante révolution commencée avec tant de lumières et d'héroïsme par une nation de trente-trois millions d'individus.

Poursuivi par l'idée dominante de Bonaparte, M. Périer n'a pas compris que le consul avait opéré sur un cadavre politique, sur les débris d'une révolution épuisée; tandis que le ministre était chargé d'agir avec un peuple qui avait repris sa vie et ses forces, et que la nouvelle révolution était grosse d'espérances.

Etranger jusqu'à 50 ans à toutes notions diplomatiques et aux questions ardues de la science politique, M. Périer manquait de ce qui eût été nécessaire pour imposer au corps diplomatique et pour se mettre en défense contre les vieux routiers de l'aristocratie européenne.

Plus vaniteux que défiant, il n'avait pas aperçu ce petit gouvernement occulte, qui prend toutes les volontés fortes et les réputations établies comme des instruments de violence ou de déception, qui les abandonne aussi facilement qu'il s'en est servi, qui les laisse s'user et se faire haïr dans une lutte de tous les jours, tandis que ce petit gouvernement secret, bien égoïste, bien insensible, se déclare inviolable et surtout irresponsable.

Périer en mourant, ne manque qu'à ses protégés, à ses séides, à ses espions. Sa perte n'est rien pour la France. L'opposition y a perdu peut-être un adversaire violent qui la retrempait parfois, et lui donnait occasion de prouver qu'elle n'avait pas cessé d'exister.

« Les forces et le courage de ce ministre le soutinrent tant qu'il fut ou qu'il se crut le maître des affaires extérieures et de l'administration de l'intérieur. L'histoire de la correspondance diplomatique cachée à M. Laffitte, président du conseil, avait rendu M. Casimir Périer très-défiant. Il avait l'œil ouvert sur les Tuileries, et en conférant chaque jour avec les ambassadeurs des principales puissances, en envoyant ses instructions à Londres par l'aîné de ses fils, ses dépêches à Rome par son second fils, en expédiant en Hollande et en Belgique M. Chasson, son intime, il se crut à l'abri de toute surprise. Cependant, et en dépit de toutes ses précautions, on se cachait du président du conseil, on avait des conférences secrètes avec les ambassadeurs. M. Sébastiani, ministre des relations extérieures, servait de couvert à une correspondance avec M. de Talleyrand ; sous son cachet passaient les lettres autographes et non communiquées au Conseil des Ministres, adressées aux souverains de la Sainte-Alliance. Casimir Périer s'était persuadé qu'il était l'homme indispensable, l'homme unique de son temps ; et une fois assis au faîte il ne tarda point à s'apercevoir qu'on ne l'a-

vait pris que comme un instrument, pour l'user et le jeter ensuite dans un coin. Quel coup pour lui, quand il vit à n'en pas douter, qu'on avait déjà calculé, en haut lieu, combien de temps à peu près il pouvait durer ; et quand, regardant autour du maître, il trouva ses ennemis, attendant, non sans impatience, le temps de fonctionner à leur tour.»

Voilà ce qu'on lit dans un article remarquable qui a été publié dans la *Revue des Deux-Mondes* sur ce *banquier* qui se croyait *un homme d'État*, sans doute à la manière des *Girondins*. L'histoire contemporaine prouve que ce n'est pas seulement envers M. Laffitte, parvenu à la présidence du conseil en 1831, que l'on manquait de sincérité aux Tuileries, parce qu'on y craignait ses tendances révolutionnaires. M. Casimir Périer, qui succéda à M. Laffitte, ne fut pas plus heureux que lui. Il s'en plaignait à son lit de mort, avec grande amertume, et plusieurs de ses amis ont pu l'entendre. Il n'y a plus dans les esprits de doute à ce sujet. Mais cette double expérience ne corrigera personne; les intrigants et les ambitieux ne peuvent pas, dans leur sotte vanité, se persuader qu'ils ne sont que des moyens transitoires, qu'on ne les prend que comme des instruments qu'on brise s'ils sont mauvais, qu'on jette à la rue s'ils sont incapables, et que l'on use, s'ils peuvent servir à quelque chose.

Un jour, dit-on, M. Casimir Périer demandait à M. Thiers comment on pourrait parvenir à régenter la France ; car le marchand dauphinois ne prétendait à rien moins qu'à être régent du royaume sous Louis-Philippe d'Orléans. Il est vrai que ce nom met en goût de régence. *Deux choses suffisent*, répondit le Provençal à Son Excellence : 1° *arracher à la Chambre des Députés l'initiative des lois que la Charte replâtrée lui a donnée ; 2° constituer une pairie héréditaire forte.* Ce dernier mot frappa l'oreille officielle.

M. Thiers a peu de principes arrêtés, mais il y supplée par un instinct subtil de despotisme. Il ignore ce principe fondamental de tout gouvernement représentatif que l'initiative des lois appartient de droit et même exclusivement à l'assemblée des représentants qui exercent essentiellement la puissance législative, l'octroi des impôts et le contrôle des dépenses. *L'initiative* ne peut point appartenir au pouvoir exécutif, qui a sa part dans la *sanction royale.* Mirabeau, à l'Assemblée constituante, en 1790, ne laissa point achever la lecture d'une lettre de M. de la Luzerne, ministre de la marine, qui proposait un projet de loi, et il prouva que nul ministre ne pouvait s'emparer de ce droit, exclusivement du ressort de la puissance législative. Je prononçai moi-même, en 1791, un discours contre le décret proposé par le Comité de constitution, pour accorder aux ministres l'initiative de la proposition de l'impôt. La question fut fort débattue.

L'assemblée se prononça contre toute initiative du pouvoir exécutif et des ministres, et ordonna, malgré le Comité de constitution, l'impression de mon discours. (Il est inséré dans l'Encyclopédie méthodique, au premier volume de la législation.).

Constituer une aristocratie en présence de la *souveraineté du peuple*, est chose contradictoire et impossible ; constituer une chambre héréditaire en présence de l'élection populaire est un privilége intolérable et une institution absurde. M. Thiers, en demandant une chambre héréditaire forte, voulait sans doute une pairie nombreuse, richement dotée et pourvue de priviléges. Il voulait sans doute en faire un appui obligé du pouvoir monarchique, afin d'annuler le pouvoir législatif de la chambre des représentants ; il voulait une pairie à laquelle le pouvoir exécutif donnerait la préférence, pour lui proposer ses projets de lois, et se passer un jour de la représentation nationale, si elle résistait au caprice du pouvoir absolu.

Le ministère du 13 mars n'est qu'une coterie, une camarilla, un essai de despotisme, un club de parvenus, un complot d'intrigants, une société de coulissiers du pouvoir, jouant, au conseil comme à la Bourse, à la hausse et à la baisse factice et convenue. C'est une quasi-légitimité, un quasi-gouvernement, une quasi-puissance qui se soutient par les émeutes contre les orages populaires, et se débat dans la force brutale contre les décrets de l'opinion. Un président tantôt banquier, tantôt

pair, danse tous les soirs sur la corde diplomatique, et ce funambule politique a pour unique contre-poids son balancier ministériel, ayant la honte d'un côté et la malédiction populaire de l'autre. Cette coterie puissante gouverne cependant avec autant d'audace que d'aveuglement une population de trente-trois millions de Français; elle est chargée de veiller exclusivement aux destinées d'une grande nation, dont cette camarilla ne connaît pas les libertés, et veut sans cesse méconnaître les droits. Ses hypocrites promesses et ses insidieuses protestations ne pouvaient produire aucun autre résultat que de déshériter la France de sa conquête et de son avenir.

La paix à tout prix, le désarmement général, la force politique acquise à coups d'émeutes, le pouvoir fondé sur des charges de cavalerie dans les rues de la capitale, le guet-apens de la police contre les jeunes patriotes de Paris aux 5 et 6 juin 1832, et tous les mouvements excités par les carlistes vendéens et chouans pendant deux années d'impunité, voilà les symptômes et les causes de la maladie mortelle qu'a éprouvée depuis sa triste et fatale naissance le ministère déplorable du 13 mars 1831.

Il n'a trouvé de refuge que dans la coterie impopulaire et impuissante des *doctrinaires*. Il n'a trouvé d'autres remèdes ou palliatifs à ses maux invétérés que le *statu quo*, et cette immobilité, cette apathie qui n'est ni le gouvernement, ni l'anar-

chie, ni la légalité, ni le despotisme, ni la vie, ni la mort. Il attend dans cette indifférence forcée et dans une hypocrisie de chaque jour, le dernier coup de la main du peuple, ou le dernier effort des événements qu'il a préparés ou suscités par son ineptie et son inconduite politique. Le *statu quo* malgré le cri du pays, les vœux de l'opinion et les nécessités de l'époque, est devenu l'*ultimatum* du ministère du 13 mars ; c'est son lit de mort.

PITT.

—

Il naquit en 1759 ; son père, lord Chatam, mourut en 1778. A peine âgé de 22 ans, il fut nommé membre du parlement par le bourg d'Appleby. Bientôt après il révéla à la Chambre des Communes sa grande éloquence, sa puissante logique et des connaissances profondes dans les affaires publiques.

Lorsqu'il fut devenu chancelier de l'échiquier, Fox, avec lequel il était alors étroitement lié, exigea de lui le renvoi de lord Shelburne, ce que Pitt refusa. Et dès ce moment il s'établit entre ces deux hommes d'État une division que rien ne put faire cesser et que l'événement de la Révolution française de 1789 ne fit qu'aigrir au plus haut degré.

Pitt débuta en patriote, car il s'occupa énergi-

quement de faire réussir les vœux de la société de la *réforme parlementaire;* mais son ministère fut celui d'un vrai tory. Il vainquit la Chambre des Communes, et se trouvant sûr de l'appui de la Chambre des Pairs et de l'assentiment du Roi, il fit l'acte hardi de dissolution du parlement, le 25 mars 1784.

Le principal objet de la politique de William Pitt était d'étendre et de conserver à l'Angleterre une grande supériorité et une grande influence sur les autres nations. Son principal moyen était l'extension commerciale; il a gouverné les Anglais par la cupidité naturelle à ce peuple.

Sa méthode diplomatique était de s'occuper lentement des affaires de l'extérieur et très-promptement des affaires de l'intérieur.

Il se laissait aider à l'extérieur par les événements; il savait les attendre, et surtout en profiter.

M. Pitt fut toujours jaloux de la puissance de la France et son plus constant ennemi; il ne pouvait supporter l'idée qu'elle avait donné l'impulsion et souvent la direction à la politique de l'Europe. Dès son entrée au ministère, il ne s'occupa que des moyens de nous troubler, de nous diviser, de nous affaiblir, pour nous forcer à subir l'influence de l'Angleterre.

Aussi la politique du gouvernement français, quand elle était bien dirigée, était d'observer le cabinet de Saint-James avec la plus active surveillance.

Le gouvernement anglais n'a jamais cessé de fomenter nos troubles pendant la Révolution, comme il avait excité sous main ceux des Pays-Bas autrichiens. L'Angleterre a toujours eu de grands moyens et employé des agents très-actifs pour ce *brouillonnage* politique, dont les dépenses ne lui coûtent pas plus à faire que les crimes à commettre.

Le parti de l'opposition, où Fox développait son éloquence d'homme d'État, combattait les systèmes belliqueux du ministre Pitt, appuyé par les torys. L'impératrice de Russie, Catherine II, ne l'appelait que le *Ministre des préparatifs.* Mais en 1793, voyant la France en proie à la guerre civile de l'Ouest qu'il avait excitée et entretenue, espérant un grand bouleversement en France par les intrigues et les progrès du fédéralisme de quarante départements, Pitt s'empara de l'initiative et de l'influence dans les affaires du Continent.

Il imagina alors la ligue européenne contre nos droits et nos libertés. Mais il fallait subsider les Rois pour lancer leurs armées contre la France. M. William Pitt inventa la caisse d'amortissement pour s'assurer des emprunts énormes nécessités par sa politique. Ce *ministre des préparatifs* persuada aux capitalistes opulents de Londres qu'il y avait un moyen facile de prêter avec sûreté au gouvernement des sommes immenses, et que ce moyen était d'emprunter et de rendre aux prêteurs successivement. Il atteignit son but et obtint

les subsides payables à époques. Mais l'Angleterre recueillit plus tard les fruits empoisonnés de cette invention financière de Pitt. Une dette publique énorme et que ne couvrirait pas la vente du sol des Iles Britanniques, une dette dont les intérêts absorbent la moitié du budget annuel, menace sans cesse l'Angleterre d'une révolution et d'une banqueroute; voilà les résultats de cette guerre impie soldée par un peuple qui se dit libre.

Les triomphes de Napoléon ne laissèrent à Pitt ni repos, ni moyens d'agression. Le chagrin mina ses jours. Il mourut à 47 ans, après la bataille d'Austerlitz et le traité de paix de Presbourg.

Avant de mourir il fit appeler l'évêque de Lincoln, son ancien précepteur, qui lui proposa à ses derniers moments *de prier* avec lui : Pitt y consentit et s'écria : « *Je crains d'avoir, comme beaucoup d'autres, trop négligé la prière, pour que celle que je ferai sur mon lit de mort puisse être efficace. Je me confie à la miséricorde de Dieu.* »

Il remit ensuite ses papiers à son frère et à l'évêque de Lincoln, recommandant ses nièces, filles du comte Stanhope, à la nation anglaise. Il témoigna quelque inquiétude sur le sort de ses neveux; et il expira le 25 janvier 1806. Ses restes furent déposés à Westminster, *malgré l'opposition de Fox.*

William Pitt aimait le *pouvoir* : il affichait par hypocrisie une simplicité extrême dans ses habitudes et dans ses goûts. Il était parvenu au ministère trop jeune ; il n'avait pas eu le temps d'exister comme homme privé, et d'éprouver ainsi l'action de l'autorité sur ceux qui dépendent d'elle.

Il n'aimait les débats du gouvernement représentatif que comme un boxeur aime la lutte. Il se sentait une éloquence habile et pleine de subtilité, telle qu'il la faut pour mener les Anglais. Il avait l'ambition des hommes médiocres, qui est de commander, et la vanité des hommes de talent qui est de persuader. Il aimait trop le sarcasme, l'ironie et le langage impératif; il croyait trop que ces armes étaient nécessaires au milieu des circonstances qui l'environnaient. Il croyait devoir prendre ce ton, avantageux jusqu'à l'insolence, contre les grands talents et les vertus publiques qui distinguaient l'opposition.

Tant que Pitt a régné ministériellement, son parti, profitant de son talent et de l'adresse de ses discours, a exalté ses victoires contre le jacobinisme politique, et ensuite contre le despotisme militaire; mais il ne s'est pas moins déshonoré aux yeux de l'Europe éclairée et de l'Angleterre impartiale, en se faisant l'ennemi acharné de tous les principes libéraux, et en faisant la guerre en France à ces mêmes doctrines qu'il était forcé de suivre et de respecter en Angleterre. Quelques excès inévitables dans toutes les révolutions, et

dont l'Angleterre a été moins exempte encore que la France et le continent, ne seraient pas devenus, dans les mains d'un ministre qui eût été vertueux et ami de la liberté, des moyens ou des prétextes pour attaquer une cause sainte. C'est quand on met en présence les discours de *Pitt* et ceux de *Fox*, qu'on voit le ministre dévier des nobles fonctions qui lui sont attribuées pour attaquer la liberté et les droits des peuples, tandis qu'on applaudit aux efforts éloquents de Fox, lorsqu'il soutient les vrais principes et qu'il défend la généreuse élite des amis de la liberté; amis courageux qui depuis trente ans se dévouent à la haine de toutes les aristocraties, et qui ne sont forts que d'une grande alliance, celle *de la justice et de la vérité*.

Dans l'assemblée de la corporation municipale de Londres, le 20 octobre 1826, M. Hunt a dit : « Les habitants de Londres ne reviendront jamais au sentiment de ce qu'ils doivent à leur patrie, avant que le corps municipal ne jette dehors cette statue (montrant celle de Pitt), pour être brisée en pièces et servir à *Macadamiser* les routes. »

Hunt était étonné de n'entendre aucun signe d'improbation se mêler aux applaudissements. Quoi! s'écria-t-il, pas un sifflet! c'est la première fois que je me présente devant cette Assemblée sans être salué de quelque sifflet par quelque sycophante du gouvernement; la chose me paraît si étonnante qu'en retournant chez moi je com-

mencerai à suspecter mes principes et à douter de mon identité. »

—

Les trois prodiges de l'éloquence anglaise sont : *Fox*, *Pitt* et *Burke ;* tous trois d'un génie tout opposé et d'une éloquence différente.

Charles Fox est l'orateur philosophe et philanthrope ;

William Pitt est l'orateur diplomatique et impitoyable ;

Edmond Burke est l'orateur enthousiaste et fanatique.

Fox brillait dans la Chambre des Communes ;

Pitt excellait dans les conseils secrets de Saint-James ;

Burke jetait une vive lumière dans la polémique.

Fox aimait la Révolution française, comme l'espérance du genre humain ;

Pitt sapait et corrompait la Révolution française, boussole des libertés humaines ;

Burke abhorrait la Révolution française, comme pouvant dévoiler et détrôner l'Angleterre.

Les discours de Fox étaient le flambeau de la raison ;

Les discours de Pitt étaient la déception de l'Europe ;

Les discours de Burke étaient une éloquente convulsion.

Il sortait des paroles de Fox des étincelles de génie et des traits de justice et de morale;

Il sortait des paroles de Pitt une guerre éternelle, une lutte d'extermination des peuples libres;

Il sortait des paroles de Burke des cris de servitude et des feux de guerre civile.

PRIEUR DE LA COTE-D'OR.

La Révolution le trouva officier du génie, au même grade que l'illustre Carnot, son compatriote et son ami. En 1791, le département de la Côte-d'Or nomma Prieur député à l'Assemblée législative; sa modestie égalait son talent, et cachait son mérite; mais son caractère de droiture énergique se trahit souvent, et dévoila son patriotisme pur, ferme et éclairé; aussi fut-il, après la journée du 10 *août* 1792, chargé de l'importante mission d'aller éclairer l'opinion des armées et d'y entretenir l'énergie si nécessaire pour ne pas laisser envahir le territoire français. Militaire et citoyen, Prieur remplit dignement sa tâche; il porta sur la frontière ce premier coup d'œil sagace et intrépide qui devait quelque temps après embrasser le vaste système de la défense nationale. Nommé, à la fin de 1792, membre de la Convention nationale, Prieur vota sans passion la mort de Louis XVI;

après les troubles occasionnés au sein de la Convention par les luttes de la Gironde et de la Montagne, il se joignit avec conviction à ce dernier parti et fut envoyé pour dissoudre les insurgés fédéralistes du Calvados ; il voulait rallier à la patrie des hommes de faction ; il y échoua. Le conciliateur député fut méconnu et arrêté, emprisonné, ainsi que son collègue Romme. Ce ne fut qu'après la déroute de l'armée départementale à Vernon, au mois d'août 1793, que les deux représentants recouvrèrent leur liberté.

Ce fut sur ma proposition que Prieur fut nommé membre du Comité de salut public, ainsi que Carnot. Ces deux officiers, si remarquables par leurs talents et leur patriotisme, étaient devenus indispensables à l'organisation des armées, à la défense des frontières, et aux travaux principaux du Comité. Prieur eut, dans ses attributions, la fabrication des armes, sabres, fusils, canons, ainsi que celle des poudres et salpêtres. L'Europe sait quelles ressources immenses furent mises par lui à la disposition de la France. Les créations industrielles et militaires de Prieur servirent à approvisionner toutes les armées sous le Directoire, le Consulat et l'Empire : puissants ingrats qui héritèrent des forces de la République et des immenses travaux du Comité de salut public ! Si la victoire leur demeura fidèle, c'est que Carnot et Prieur l'avaient *organisée*.

Prieur n'avait pas cessé cependant de prendre

part à l'action politique ; aussi fut-il attaqué avec les autres membres du Comité, lorsque les thermidoriens s'emparèrent du pouvoir, et remplacèrent l'ancien gouvernement par des réacteurs furibonds et ignorants, tels que Barras, Tallien, etc., La seule chose que n'osèrent pas faire les réacteurs conventionnels, après avoir privé la France de tant d'expérience et de talents indispensables à la défense du pays, ce fut de comprendre Prieur et Carnot dans la proscription du 12 germinal an 3.

Ce n'est pas que la proposition n'en eût été faite. Dans les séances tumultueuses de la réaction conventionnelle, les Merlin (de Thionville), les Tallien, les Fréron, les Bourdon (de l'Oise) et les Legendre (de Paris), ne cessaient de demander l'arrestation de Prieur et de Carnot ; mais le vœu de ces furibonds de Coblentz fut repoussé ; et l'on respecta dans Prieur le noble et savant compagnon de Carnot.

Impassible au milieu de ces agitations passionnées, Prieur n'apercevant que le grand but de la Révolution, le progrès de l'esprit humain, et par là le progrès de la liberté, conçut avec Carnot le projet de fonder une *École polytechnique* que l'Europe devait un jour admirer et imiter comme modèle d'institution scientifique. Prieur s'occupa aussi avec Lakanal de l'établissement de l'*Institut national,* fondé dans les derniers jours de la Convention. C'est dans le journal de l'*École polytech-*

nique et dans les *Annales de Chimie*, qu'on peut trouver la plupart des rapports, instructions, mémoires de M. Prieur.

Après la dissolution de la Convention, à la fin de 1795, Prieur fut élu membre du Conseil des Cinq-Cents, et s'occupa alors du système des poids et mesures. Il avait, dès 1790, publié des mémoires sur la nécessité et les moyens de rendre uniformes, dans toute la France, toutes les mesures d'étendue et de profondeur : *idée mère,* dictée par le même esprit qui avait demandé l'abolition des diverses coutumes de la France dans tous les cahiers des bailliages et sénéchaussées adressés aux États Généraux. C'était devenu un besoin de la nation, une nécessité même de l'époque. Prieur composa en 1795 une instruction sur le *calcul décimal;* il fit le rapport pour établir enfin, d'une manière définitive, cette uniformité des poids et des mesures, qui a prévalu dans la raison législative, et qui finira, sans doute, par prévaloir aussi dans les mœurs et usages des Français, malgré les routines et les vieilles habitudes.

Sorti du Conseil des Cinq-Cents en 1798, Prieur, encore à la fleur de l'âge, fut troublé dans ses travaux, dans ses sentiments, dans sa vie entière par le 18 brumaire. Il parut jeter un regard de mélancolie et ensuite de dégoût sur le train nouveau des affaires publiques. Les pouvoirs politiques n'étaient pas dans les mains de la nation. *La manie des places* avait tout usurpé, tout corrompu.

Prieur en fut profondément affligé, et dès lors il prit la résolution de ne plus accepter aucune fonction publique ; il poursuivit l'étude des sciences naturelles, de la chimie surtout, qui lui avait fourni d'immenses ressources pour la défense de son pays. Prieur établit une manufacture de papiers peints, dont les couleurs heureusement employées obtinrent un succès assez complet pour faire la fortune de son établissement. Prieur a terminé presque subitement sa carrière à Dijon, en septembre 1832 (il était né à Auxonne en 1763), c'est la fin d'un beau jour pour un homme de bien !

Il avait cette philosophie douce, qui espère toujours et qui a raison d'espérer le progrès de l'esprit humain. La Providence n'a pas donné aux hommes la pensée et la voix comme des dons stériles ; mais bien pour communiquer avec leurs semblables et les aider, pour activer les nobles recherches de l'intelligence et les courageux efforts du travail et de l'industrie.

Prieur était réellement dans les sciences un homme d'application, un savant d'exécution et aussi un grand praticien dans toutes les branches de la politique. Il est mort au milieu de travaux qui ne furent jamais interrompus ; c'est dans les bras de l'amitié qu'il a exhalé son dernier soupir. Les amis de la liberté et des sciences espèrent que son héritier (M. Monet, notaire à Dijon), aussi distingué par ses lumières que par la pureté de son caractère politique, ne privera pas le pays des uti-

les matériaux scientifiques et politiques que Prieur a dû préparer pendant sa vie si laborieuse.

ROEDERER.

Après la révolution des parlements, Rœderer, conseiller à celui de Metz, se montra fort exagéré et se joignit aux révolutionnaires de 1789. Membre de l'Assemblée constituante, il y fit des motions patriotiques, et fut du petit nombre des députés qui s'opposèrent à la funeste révision des lois constitutionnelles.

Pendant l'Assemblée législative, devenu procureur syndic du département de la Seine, Rœderer figura à la tribune de la société dite des Faubourgs, et se fit une telle réputation parmi les Jacobins que des artistes placèrent dans le même médaillon son profil avec ceux de Robespierre et de Marat.

Il se réunit à Brissot et à ses adhérents dans les séances des Jacobins où l'on agita la *proposition de déclarer la guerre à l'Autriche*, proposition que Robespierre eut le patriotisme de combattre avec l'éloquence la plus énergique.

Dans les journées des 9 et 10 août 1792, Rœderer ne quitta pas le château des Tuileries où il paraissait diriger et exciter la force armée des Suisses et des royalistes.

Il alla même jusqu'à proclamer la loi martiale et accompagner Louis XVI pendant la revue qu'il fit des Suisses dans la cour des Tuileries. Le député Chabot, ayant pénétré jusque dans le château, effraya tellement Rœderer que celui-ci se hâta d'amener le roi et sa famille à l'Assemblée législative. Mais dès que Rœderer fut arrivé à la porte de la salle il s'esquiva par la terrasse des Feuillants, en abandonnant ses protégés, et alla se cacher au village du *Pec,* près de Saint-Germain, dans la maison de madame Rousseau de Talonne, banquier de Paris, avec qui il s'était fort lié (1).

Pendant les Cent Jours, Rœderer étant commissaire extraordinaire de Napoléon, écrivit à M. Frochot, préfet des Bouches-du-Rhône, une instruction sur la police à exercer dans sa préfecture et principalement à Marseille. L'habile professeur de corruption et d'immoralité s'y manifeste; les commissaires du saint-office n'ont jamais rien prescrit de plus inquisitorial, de plus pervers et de plus funeste à la société que les moyens de police indiqués par le comte Rœderer, sénateur à sénatorerie. Nul n'a mis au jour avec plus d'impudeur les *iné-*

---

(1) M. Decrétot, mon ancien ami et collègue de l'Assemblée constituante, était beau-frère de M. Rœderer; il vint m'apprendre que ce dernier venait d'échapper à un grand danger, mais qu'il était en sûreté chez Rousseau de Talonne : *Tant mieux,* lui dis-je, *quant à moi j'ai déjà oublié ce que vous venez de me dire.* Rœderer ne fut pas recherché.

puisables ressources des tyrans par procuration (1).

M. Rœderer était resté longtemps caché pendant la Révolution ; mais il s'était distrait en composant un discours satirique sur le régime de la terreur, *qu'il accusait beaucoup de personnes de regarder comme utile, en certaines occurrences, à l'art de gouverner.* Il adressa cet opuscule de réaction à un rédacteur du journal *le Républicain,* appelé Charles, qui alla en faire lecture chez madame Tallien, devant une troupe de réacteurs thermidoriens. Tallien s'empara de cet écrit et le lut comme son ouvrage à la Convention. M. Rœderer se jeta plus tard dans l'intrigue des Sieyès, Talleyrand, Thibaudeau, Maret et consorts, pour faire le 18 brumaire avec l'épée victorieuse du général Bonaparte ; il fut récompensé par de riches dotations.

Quand vint avec les Cosaques le podagre despote Louis XVIII, M. Rœderer se fit son conseiller bénévole ; il proposa un système de proscriptions, arrangea son discours sur la terreur et l'envoya au roi de la Restauration. A l'époque d'août 1830, quand les journées de Juillet eurent fait roi Philippe d'Orléans, M. Rœderer composa à l'usage de ce prince son *Esprit de la Révolution*, et il ne manqua pas d'y insérer son *Discours satirique sur*

(1) Voy. dans la 14e livraison de la *Revue Rétrospective,* fin de déc. 1834, la lettre de M. Rœderer à M. Frochot.

la terreur. Voilà M. Rœderer à toutes les époques de sa vie politique.

SAINT-JUST.

—

Je puis parler de Saint-Just et de son génie. Je ne suis pas suspect; j'ai dénoncé son ambition.

Il n'était âgé que de 17 ans, lorsque le public en France s'occupait de l'arrestation du cardinal de Rohan, à l'occasion de l'affaire scandaleuse du *collier*. Le jeune poète sentit sa verve s'enflammer d'indignation en entendant raconter la dissolution de mœurs et les anecdotes de la cour de Marie-Antoinette. A cet âge, le sentiment des convenances n'est pas toujours ce qui guide un esprit ardent. A peine sorti du collége, Saint-Just composa donc un poème en huit chants, sur l'histoire du collier de diamants. Il fut imprimé sous le titre d'ORGAN (1).

A peine ce poème satirique eut-il paru, qu'un ordre ministériel ordonna de rechercher l'auteur pour le mettre à la Bastille. Saint-Just fut dénoncé et poursuivi en Picardie où il habitait; mais il vint

(1) Ce poème d'*Organ* est devenu très-rare. M. Mauclerc, ancien huissier, décédé à Paris il y a quelques années, en avait conservé un exemplaire. M. Daunou avait été le professeur de Saint-Just. Il peut se souvenir de son poème qui fit alors beaucoup de bruit.

se cacher à Paris chez un négociant de son pays, nommé M. Dupey, et y demeura jusqu'à l'époque des États-Généraux. Le 14 juillet 1789, en démolissant la Bastille, mit un terme à ses embarras. Il fut depuis au nombre des électeurs; et à peine âgé de 25 ans, il fut nommé membre de la Convention nationale.

Saint-Just avait 21 ans quand la Révolution commença. Il publia en 1790 un volume sur la Révolution, et cet écrit fut distingué par les politiques éclairés de l'Assemblée constituante. L'édition fut épuisée en peu de jours.

Le canon du 10 août venait de renverser le trône, lorsque le département de l'Aisne nomma Saint-Just député à la Convention nationale; il avait à peine l'âge exigé par les lois.

Lors du jugement du Roi, Saint-Just prononça un discours remarquable par son laconisme énergique. *Je vote*, dit-il, *pour sa condamnation, non parce qu'il a été parjure et conspirateur, mais parce qu'il est Roi.*

Ses opinions contre le premier projet de constitution présenté par Condorcet à la Convention nationale, furent marquées au coin du plus grand rigorisme de principes.

Plusieurs de ses rapports, entre autres celui sur *le parti de l'étranger*, sont remplis de fortes et grandes vérités. C'est ce qui lui faisait dire souvent *que*

pendant la guerre, il fallait suspendre la réformation des lois pour éviter le danger des intrigues et de l'influence étrangère.

Saint-Just avait un talent rare et un orgueil insupportable. Il ne parlait que de la République et il avait un despotisme habituel.

S'il eût vécu dans le temps des Républiques grecques, il aurait été Spartiate. Ses *fragments* prouvent qu'il aurait choisi les institutions de Lycurgue; il a eu le sort d'*Agis* et de *Cléomènes*.

S'il fût né Romain, il eût fait des révolutions comme Marius, mais n'aurait jamais opprimé comme Sylla. Il exécrait la noblesse autant qu'il aimait le peuple.

Sa manière de l'aimer ne convenait sans doute ni à son pays, ni à son siècle, ni à ses contemporains, puisqu'il a péri; mais du moins il a laissé en France et au dix-huitième siècle une forte trace de talent, de caractère et de républicanisme.

Son style était laconique; son caractère était austère; ses mœurs politiques sévères : quel succès pouvait-il espérer ?

Ce qui distingue l'esprit de Saint-Just est l'audace. C'est lui qui a dit le premier que le *secret de la Révolution était dans le mot* OSEZ, *et il a osé....*

C'est lui qui a dit que *le repos des révolutionnaires est dans la tombe*, et il y est descendu à 27 ans.

Il avait beaucoup lu Tacite et Montesquieu, ces

deux hommes de génie *qui abrégeaient tout, parce qu'ils voyaient tout*. Il en avait pris le style vif, concis et épigrammatique ; il avait quelquefois la manière forte, incisive et profonde de ces deux écrivains politiques.

On a dit de ses rapports à la Convention nationale *qu'ils parlaient comme une hache*. Allusion terrible aux décrets d'accusation contre des Représentants du peuple ; décrets qui terminèrent une partie de ces rapports. Et cependant c'est dans ses fragments qu'on trouve ce projet de loi : « Si un « député du peuple est condamné, il doit choisir « un exil hors de l'Europe pour épargner au « peuple l'image du supplice d'un de ses repré- « sentants. » (1)

Envoyé en mission près des armées, il prit dans les actes publics le titre de *Représentant extraordinaire* près l'armée de *Sambre-et-Meuse*, ou près l'armée de *la Moselle*.

Il assista à la bataille de Fleurus ; et de retour à Paris il refusa obstinément d'en faire le rapport à la Convention nationale.

Dans des débats très-vifs qui se passèrent à Strasbourg, entre des officiers généraux et Le Bas, son collègue en mission auprès des armées, il tempéra le feu de la dispute, en disant : *Le Bas, calme-toi donc, l'Empire est au flegmatique*.

---

(1) 18e fragment sur *les garanties*.

En lisant la sévérité de ses institutions militaires (1), on se rappellera qu'il ne voulut jamais faire de rapport sur les armées. Serait-ce qu'il redoutait leur influence sur la liberté, ou qu'il ne pouvait souffrir un genre de gloire qui n'était pas le sien ? On l'ignore. Ce qu'il y a de certain, c'est que le soir où le courrier de l'armée de Sambre-et-Meuse porta la nouvelle de la prise d'Anvers, Saint-Just me dit en se retirant : « *Ne fais donc* « *pas tant mousser les victoires.* — *Pourquoi ?* « — *N'as-tu jamais craint les armées ?.... Non,* « *jamais, quand le pouvoir civil sait bien gouver-* « *ner.* » Et le lendemain je commençai mon rapport par cette phrase : « *Malheur à l'époque où les vic-* « *toires des armées* seront froidement racontées ou « faiblement applaudies dans cette enceinte..... »

Saint-Just avait un esprit pénétrant pour les principes ; mais son jugement était peu formé sur les hommes. Croirait-on qu'appelé sur le Rhin pour organiser l'exécution combinée de plans de campagne avec les généraux de l'armée du Rhin et de l'armée de la Moselle, il préféra Pichegru à Hoche. Aussi il persécuta ce dernier, qui seul avait vaincu les Prussiens et délivré Landau. Saint-Just fut offensé de ce qu'un jour Hoche ne voulut pas communiquer au Représentant du peuple les mesures militaires qu'il allait prendre. Si Saint-Just eut ses

---

(1) 15e fragment. *Des mœurs des armées.*

motifs pour croire son autorité outragée, Hoche avait aussi ses raisons pour craindre des indiscrétions qui déjà avaient été funestes à l'armée.

Saint-Just s'occupait beaucoup des affaires militaires. Nous allons copier ici un manuscrit de lui qui fut trouvé le 9 thermidor dans son bureau, au Comité de salut public. C'était un petit volume relié en maroquin rouge avec la date de 1793.

Sur la première page étaient écrites au crayon ces deux lignes :

« Il voit le cœur humain et cherche son esprit.
« L'amour est la recherche du bonheur. »

A la fin du volume on lisait cette maxime de gouvernement, que Saint-Just avait sans doute rédigée à l'occasion de *la société dite des Jacobins*, et pour se délivrer de leurs demandes de places et emplois :

« Aucun membre de la société ne pourra remplir un emploi public, si ce n'est par l'élection du peuple. »

1793. — NOTES MILITAIRES.

Force des armées au 15 juillet.

Du Nord...........................	92,000 hommes.
Des Ardennes........................	16,000 *dito*.
De la Moselle..................	85,000 *dito*.

Du Rhin.	100,000	*dito.*
Des Alpes........................	32,000	*dito.*
D'Italie..........................	26,000	*dito.*
Pyrénées orientales..................	32,000	*dito.*
Pyrénées occidentales................	20,000	*dito.*
Côtes de la Rochelle.................	53,000	*dito.*
Côtes de Brest.......................	15,000	*dito.*
Côtes de Cherbourg..................	10,000	*dito.*
Total.............	479,000	hommes.

Armée des Côtes de Brest.

Le 30 juin, les rebelles de la Vendée ont été mis en fuite par le général *Canclaux.* Ils avaient attaqué sur quatre points et ont été repoussés. L'attaque a duré depuis deux heures du matin jusqu'à neuf heures du soir.

Le 2 juillet, le général Canclaux écrit de Nantes que la communication entre cette ville et celles de Vannes et de Rennes est rétablie.

Armée des Alpes et d'Italie.

Dans une lettre du 16 juillet, Kellermann se plaint de la faiblesse des armées qu'il commande.

La force de l'armée des Alpes est de 23,000 hommes au plus, y compris les bataillons nouveaux et les garnisons.

Celle de l'armée d'Italie se porte à 30,000 hommes. L'armée ennemie est forte de 50,000 de troupes réglées et disponibles, dont 6,000 de cavalerie et 3,000 de milices.

Armée des Côtes de La Rochelle.

Le 18 juillet, le général Ronsin a attaqué les rebelles près de Martigny, et ils ont été mis en déroute malgré les *malveillants* qui criaient que la bataille était perdue (1).

HUSSARDS DE CHAMBORAN.

Le 16 juillet, le ministre de la guerre écrit que, bien loin de n'avoir rien fait pour soutenir le corps des hussards de Chamboran, en moins de trois mois, il a fait mettre à sa disposition 11,000 francs et qu'il a donné des ordres pour qu'il lui soit fourni successivement 500 chevaux.

FOURRAGES POUR METZ.

Le 18 juillet, le ministre de la guerre mande que la ville de Metz et l'armée de la Moselle vont recevoir un secours de 12,000 quintaux de grains ou farines, dont 8,000 sont en route.

Cambrai. — Le 13 juillet, il existait principalement à la place de Cambrai :

65 pièces de canon, dont 15 de 24.
17 mortiers.
42,868 boulets.
18,081 bombes.

---

(1) Note de Barère. — La commune de Paris, vendue à l'étranger, envoyait à l'armée de la République, dans la Vendée, des espions et des traîtres chargés de crier : *Sauve qui peut,* et d'alarmer les troupes.

1,861 obus.
21,267 grenades.
4,400 sacs à terre.
499,700 cartouches d'infanterie.
198,500 de poudres.

Armée des Pyrénées Orientales.

Le général Flers mande à la date du 15 juillet, que le 13 du même mois, l'armée ennemie, composée de 6,000 hommes de cavalerie et de 16 à 18,000 hommes d'infanterie, se porta sur le front de l'avant-garde de son armée qui s'avança sur ses retranchements en bon ordre. Pendant la matinée, l'avant-garde se fusilla et se canonna ; vers le milieu du jour, les deux armées se tirèrent plus de 50 coups de canon à toute volée. Nous avons eu 6 hommes tués ou blessés ; la perte de l'ennemi a été plus grande.

Il voudrait attirer notre armée en plaine, mais le général ne quittera pas le camp de Malros où il est retranché et où il attendra du renfort. Son armée est forte d'environ 23,000 hommes.

Le 16 juillet.

Le même général se plaint que les représentants du peuple à Toulouse ont arrêté des troupes qui lui étaient destinées.

Armée des Alpes et d'Italie.

Il résulte d'une dépêche du général Kellermann, en date du 18 juillet, que l'*Italie* calcule nos succès et nos revers pour se montrer favorable ou con-

traire à la République française. Il expose qu'il serait utile de porter de grands coups en Piémont, et même dans le Milanais (1). Il envoie beaucoup d'observations à ce sujet, et déclare qu'il attend les ordres et assure de son zèle.

Armée du Nord.

Effectif	53,603	hommes.
Aux hôpitaux	8,063	*dito.*
Détachés	4,632	*dito.*
En congés ou permissions	264	*dito.*
En prison	356	*dito.*
Présents sous les armes	40,288	*dito.*
Chevaux	12,607	

Armée du Nord (22 juillet).

Le commissaire national et des guerres Roland, en envoyant l'état des congés de réforme qu'il délivre chaque jour, demande que le Comité de salut public lui donne les moyens de forcer les communes à remplacer les hommes qu'il leur renvoie (2).

---

(1) NOTES DE BARÈRE. — Tel est le plan militaire que suivit et exécuta avec succès le général Bonaparte, en 1796 et 1797, en s'emparant du Piémont et en marchant sur le Milanais. Il est probable que Bonaparte eut connaissance au Directoire exécutif de toute la correspondance du général Kellermann, son prédécesseur à l'armée des Alpes et d'Italie.

(2) Voyez les lois relatives à la conscription et aux remplacements, portées sous le Consulat et l'Empire, et vous direz que le Comité de salut public et la Convention nationale n'ont jamais employé les moyens coercitifs, les peines fiscales ni les violences publiques que Napoléon mit constamment en usage.

Armée des Pyrénées Orientales.

Le 14 juillet, le général Flers annonce que la municipalité de Lyon a arrêté des pièces d'artillerie et des canonniers qui étaient destinés pour son armée (1). Le retard de l'envoi des renforts serait préjudiciable à la République. L'armée ennemie est de 36,000 hommes, dont 7,000 de cavalerie, 100 pièces de canon et 20 obusiers, des artilleurs, carabines et ce que l'on pourra en infanterie et en cavalerie, son armée n'étant composée que de 12 à 13,000 hommes, 50 pièces de canon et 3 obusiers.

Place de Philippeville.

Le général de division Wisih, commandant de cette place, fait l'éloge de la garnison. Il assure qu'elle s'ensevelirait plutôt sous les ruines de cette place que de la rendre.

Place de Lille.

Le général Favart écrit de Lille, que les 8,000 quintaux de grains qui lui sont envoyés de Dun-

---

(1) Note de Barère. — La ville de Lyon, gouvernée par le général Précy, au nom des royalistes émigrés et des princes bannis, embauchait les troupes de la République pour affaiblir ses armées, et s'emparait de son artillerie pour la tourner contre elle.

kerque, sont de la plus mauvaise qualité (1), et que sur 2,929 quintaux reçus depuis le 29 juin, 841 quintaux sont hors d'état d'être employés à la fabrication du pain. Il déclare qu'il est instant de faire verser dans cette place au moins 12,000 quintaux de farine et 12,000 quintaux de grains.

État des forces de l'armée d'Espagne. — 13 juillet.

Le général d'Elbecq croit que cet état n'est pas exact, et qu'il faut le réduire à moitié.

Catalans	30,000	hommes.
Aragonnais	10,000	*dito.*
Navarrais	12,000	*dito.*
Biscayens	20,000	*dito.*
Miliciens	40,000	*dito.*
Troupe de ligne et de cavalerie	49,000	*dito.*
Total	161,000	hommes.

Place de Lille.

Demande faite, le 25 juillet, par le général Lamarlière au général Favart, commandant à Lille,

(1) La place forte de Lille fut toujours l'objet de l'ambition de l'étranger, de l'émigration et même du général Dumouriez, qui servait plus l'étranger que la République. C'est le 15 mars 1793 que Dumouriez, qui se fit battre à *Nerwinde*, rejeta l'armée sur Lille pour s'emparer de ce grand arsenal. C'est au mois de juillet suivant que des royalistes employés dans les approvisionnements des places et des armées, envoyaient des grains avariés à Lille et en si petite quantité, qu'ils espéraient ainsi affamer ou empoisonner la garnison.

de 4,000 hommes pour défendre la Marque et le faubourg des malades.

Refus du général Favart, qui déclare que bien loin de tirer des troupes de cette place, il faudrait compléter la garnison.

État de la Place de Lille.

Infanterie.	2,223	hommes.
Cavalerie.	482	*dito.*
Artillerie.	864	*dito.*
Mineurs.	24	*dito.*
Total.	3,593	hommes.

La garnison doit être de 4,000 hommes.

Le général Leveneur a été demandé par Custines, pour commander en chef l'armée des Ardennes, et le général Stengel pour servir sous lui.

Armée de la Vendée.

Les officiers des canonniers du premier bataillon de Paris dénoncent le général Boutard ; ils l'accusent d'être insouciant et d'une froideur aussi dangereuse que suspecte.

Officiers généraux.

Notes données le 25 juillet par le général Lacuée sur le personnel de quelques officiers : Fontenilles, adjudant général, bon officier et patriote. Dubreuil, *idem*, bon pour un bureau. Duvignau, général de brigade, incapable de servir par infirmité.

Place de Cambray.

Il manque essentiellement à cette place :

6 obusiers.
bouches à feu.
outils de pionniers.
affûts de tous calibres.
505,708 livres de poudre.
364,000 livres de plomb.

Le général se plaint que les demandes aient été jusqu'à ce jour infructueuses.

Bâle.

Une lettre du 21 juillet annonce que les Autrichiens ont menacé d'un camp de 2,000 hommes en face de Huningue. Information faite, il s'est trouvé qu'il n'y avait pas plus de 1,000 hommes dans cette partie.

Personnel des officiers généraux.

A la date du 2 août, le citoyen Audouet, volontaire de Paris, fait passer des renseignements sur le général de brigade *D'Utruy;* il le regarde comme un intrigant et un mauvais sujet, n'ayant rien fait pour la Révolution ; ci-devant portier d'une maison de jeu, et ayant écrit plusieurs libelles contre la garde nationale.

Place de Douai.

La société républicaine de Douai écrit le 25 juillet que Douai est sur le point d'être bloqué ;

qu'il n'y a d'approvisionnements que pour huit jours; que les commissaires de la Convention ne sont pas à la hauteur des circonstances.

Lettre du citoyen Aubry, député.

Paris, 6 août.

Dans la conférence que nous avons eue avant-hier dans la nuit, au Comité militaire, vous avez témoigné, Citoyen, le désir de connaître l'état de ce qui doit compléter l'approvisionnement en vivres d'une place telle que *Lille*, défendue par une garnison de 12,000 hommes dans laquelle je comprends 600 hommes de cavalerie et 600 hommes d'artillerie. Voici mon calcul appréciatif fait d'après les instructions qu'on nous donnait dans nos écoles d'artillerie.

J'approvisionne la place pour trois mois, et je suppose que les habitants le sont pour six mois.

État approximatif des approvisionnements en vivres pour une place de guerre assiégée et qui renfermerait une garnison de 12,000 hommes.

Sacs de farine	6,800
Rations de biscuits pour les besoins pressants et imprévus	134,000 livres.
Bœufs ou vaches	400
Moutons	800
Lard salé	66,000 livres.
Riz	2,600 *id.*
Gruau, orge mondé	140 sacs.
Pois, haricots, fèves, lentilles	264 *id.*
Fromage	132,000 livres.

Beurre salé	8,000 livres.
Boisseaux de sel	1,600
Paniers d'œufs	132
Tonneaux d'épiceries	2
Muids de vin	400
Tonnes de bière	1,400
Pièces d'eau-de-vie	80
Muids de vinaigre	14
Pièces d'huile d'olive	8
Moulins à bras	40
Tabac à fumer	24,000 livres.
Pots de grès	264
Tines garnies de crochets de fer	264
Petits barils pour les distributions	1,400
Gamelles de bois	5,400
Cruches de terre	1,500
Chaudières pour cuire	14

Bois pour les troupes et pour les besoins de la Place.

Fagots	80,000
Faisceaux de gros bois	80,000
Rations de foin et de paille	80,000
Rations d'avoine	80,000
Ustensiles pour 6 à 7 fours.	

Observations.

Une ration doit peser 24 onces, poids de marc. Un pain de deux rations doit peser trois livres, pour lesquelles on met 58 onces de pâte, parce que le pain, après la cuisson, diminue de quatre onces par ration. Un sac de farine de 200 livres donne 180 rations : ainsi 600 sacs donneront 1,080,000 rations, qui suffiront pour le pain de 12,000 hommes à 90 rations pour chacun. Qu'on

ajoute 2,000 sacs de farine, on aura 26,000 rations de plus pour les officiers, leurs domestiques et les hôpitaux.

Quoique la garnison diminue, il faut cet approvisionnement, parce qu'on donne le pain double à la fin du siège, au reste de la garnison qui est alors plus fatigué.

On donne dès le commencement du siége un bœuf et deux moutons par bataillon, ce qui fournit une livre et demie de viande au soldat, pour sa nourriture pendant trois jours. Pour les deux jours suivants, on lui donne une demi livre de lard ou de bœuf salé, et quelquefois un quart de fromage et de légumes.

On doit conserver la viande fraîche tant qu'on peut pour les hôpitaux. Cette partie intéressante doit être approvisionnée de lait, de médicaments suffisants etc., etc. . ...

. . . .

Weissembourg.

Le 3 août, les membres du Comité de salut public de cette ville, font part que les farines qui sont dans les magasins établis à la Petite-Pierre dépérissent et que les viandes sèches manquent.

Paris.

3 août, les administrateurs du département du Nord, en députation à Paris, demandent que le Comité de salut public se fasse rendre compte de la garnison de Douai qui a été négligée par Cus-

tines, et y envoie ainsi qu'à Cambrai des poudres et des fusils de munition.

Saint-Quentin.

3 août, les membres de la commune de cette place se plaignent que les demandes de canons et de munitions qu'ils ont faites au ministre de la guerre, soient restées sans effet. Ils observent qu'ils seront forcés de mourir comme des lâches, si on ne fait droit à leurs réclamations.

Rouen.

4 août, la commune de Rouen écrit qu'elle éprouve une pénurie extrême de subsistances, et que Soissons retient un bateau de blé chargé pour son compte; elle réclame des secours.

Armée du Nord.

3 août. Force de cette armée: 38,338 hommes disponibles, et 11,586 chevaux.

Boulets à Évreux.

Au 6 août, il existait dans les fourneaux de Conches, Labonneville et Évreux : à Évreux, 18,722 boulets de 4, 8, 18 et 24; à Conches, 15,002 boulets de 4, 8 et 12; à Labonneville, 6,994 boulets de 4 et 8.

Place de Grenoble.

Situation de cette place au 4 août :

Présents aux drapeaux.................. 674 hommes.

Armée des Alpes.

Situation de la division aux ordres du général de division Dubourg, le 30 juillet.

Présents aux drapeaux..................	4,528 hommes.
Bouches à feu..........................	30

Landau.

28 juillet, le citoyen Dubois, artilleur de Landau, fait passer divers éclaircissements sur cette place.

1° Les généraux ont laissé la garnison dans une coupable inaction ;

2° Landau manque absolument de vivres et est mal pourvue de rechanges pour l'artillerie ;

3° Les généraux à la tête de l'armée sont traitres, ineptes et insouciants ;

4° Les administrations sont mal composées ;

5° La place est bloquée ;

6° Il faut se défier de Beauharnais, il a, ainsi que Dumouriez, une imprimerie à sa suite ;

7° Dans les différentes attaques ordonnées, on a toujours fait attaquer en nombre inférieur ;

8° Le 27, un trompette est venu sommer de se rendre, le général a répondu qu'il répondrait à coups de canon ;

9° La garnison a juré de mourir plutôt que de se rendre.

Péronne.

29 juillet. Le citoyen Deudon, électeur du département de la Somme, marque que les ennemis les pressent de toutes parts, que leur masse effraye les soldats, que les généraux n'animent point les troupes, et que les mesures les plus promptes sont nécessaires.

Weissembourg.

22 juillet. Le Comité de salut public de cette ville annonce que, dans les magasins de l'approvisionnement, il manque 17,023 boisseaux d'avoine.

Rouen.

1er août. Un vieux militaire fait passer des observations sur l'état actuel de la République. Il en résulte: 1° que les administrations des départements sont remplies d'intrigants, d'ineptes et de pusillanimes; 2° qu'il faut surveiller le ministre de la guerre qui n'emploie pas les forces qui sont à sa disposition.

Paris.

2 août. Le club des Cordeliers se déclare protecteur de Bouchotte, ministre de la guerre; il demande qu'il soit conservé dans sa place.

Consommation des bœufs par an.

700,000 hommes sur pied...............	246,300 bœufs.
Places fortes qui sont ou peuvent être en état de siége..........................	30,000 *id.*
Hôpitaux fixes ou ambulants.............	14,600 *id.*
Marine................................	30,000 *id.*
Intérieur.............................	16,000 *id.*
Total.................	336,900 bœufs.

Il ne reste qu'un moyen pour approvisionner la République.

La Suisse, Hambourg, les villes anséatiques étant les seuls lieux d'où l'on puisse tirer des bestiaux, il faut faire négocier sur la place à Amsterdam, en Suisse, etc., des effets à vue pour une somme égale à l'emplette dont la France a besoin, et envoyer, sur-le-champ, prendre dans tous ces endroits des bestiaux en échange de ces effets.

Armée du Nord.

FORCE DE CETTE ARMÉE.

Du 3 août, 39,233 hommes présents sous les armes, 13,723 chevaux.

Armée des Côtes de Brest.

Du 2 août, il y avait sous les armes 23,590 hommes et 955 chevaux en état de servir.

SIEYÈS.

Il était en politique ce qu'est un docteur de Sorbonne en théologie, argumentateur subtil, théoricien obscur ; du reste observateur profond, penseur taciturne, esprit orgueilleux. « Je ne vous parle point parce que vous ne me comprendriez pas », disait-il souvent. Il adressa même un jour ces paroles peu modestes à ses collègues du Directoire exécutif.

Il se fit une réputation politique par son écrit célèbre : *Qu'est-ce que le tiers État?* La fortune de cet ouvrage vient de l'esprit de nationalité qui l'avait inspiré, dans une époque où il n'y avait pas encore de nation en France, mais seulement des milliers de Français végétant sous une monarchie absolue et sous une insolente et exclusive aristocratie.

Sieyès, dans ses études politiques, n'avait pu aller plus loin que la monarchie. C'était, pour son esprit sacerdotal, quoiqu'élevé, les colonnes d'Hercule. Pendant l'Assemblée législative il s'ouvrit dans le *Moniteur* une polémique entre l'Américain Thomas Payne et l'abbé Sieyès. On se rappelle avec quelle opiniâtreté Sieyès soutint le gouvernement monarchique comme le seul propre au caractère français. Thomas Payne présenta en publiciste libre les avantages du gouvernement républicain.

Sieyès, par son silence constant à la Convention improuva la République et conduisit secrètement le parti girondin à la résistance.

Il ne s'exposait jamais en personne; il exerçait une influence sourde et donnait des conseils occultes. C'est ce qui le fit appeller par Robespierre : *la taupe de la Révolution.*

En effet il soulevait la terre et devenait imprenable. C'est ainsi qu'il échappa à l'action révolutionnaire de la République contre laquelle il complotait sourdement.

Il aimait de préférence le gouvernement occulte ; il voulait diriger les affaires, mais sans paraître.

Lorsqu'on discuta la question vitale de la liberté de la presse, Mirabeau voulut agiter le repos de l'abbé, et pour l'engager à entrer dans les débats, il s'écria : le silence de M. Sieyès est une calamité publique.

Quelques jours après, de jeunes députés, conversant avec Mirabeau, lui reprochèrent cette flatterie. Mirabeau répondit en riant : laissez faire ! j'ai établi une telle réputation à l'abbé Sieyès qu'il ne pourra jamais la traîner.

Pendant l'Assemblée législative, Sieyès se lia intimement avec les députés de la Gironde, qui se distinguèrent à la tribune par leur patriotisme et leur éloquence. Mais ils avaient à lutter contre une majorité fort disposée à seconder Louis XVI dans ses intelligences secrètes avec les puissances étran-

gères. Ce fut Sieyès qui inspira aux Girondins, lors de la déclaration de guerre faite au nom de la France à l'empereur d'Autriche, l'idée de former un comité de défense générale qui statuerait sur les besoins de l'armée et de la politique. Sieyès, quoique en dehors de l'Assemblée législative, était l'âme de ce comité, qui devint très-influent sur les affaires publiques.

Les événements du 10 août surprirent toutes les prévisions. Le parti girondin, minorité jusqu'alors impuissante, fut obligé de faire prononcer la déchéance du roi et l'appel d'une Convention nationale. Sieyès fut élu membre de cette Assemblée; il vota avec elle l'établissement de la République, dont il ne voulait ni la forme ni les principes, et il continua de diriger sourdement les Girondins, débordés dans leur monarchisme et dans leur ambition de tribune par un grand nombre de députés nouveaux.

Bientôt deux partis se dessinèrent dans la Convention; il y eut scission constante, lutte ouverte, attaques et accusations mutuelles. Sieyès observait ; il conseillait les Girondins, mais il ne se montrait pas. La nature, en le dotant d'une grande faculté de penser, ne lui avait pas donné la faculté de parler; il n'abordait jamais la tribune, mais il y envoyait ses orateurs. Voilà pourquoi au 31 mai les auteurs de ce coup d'état ne purent l'atteindre. Tous ses amis girondins furent arrêtés, seul il resta debout au milieu des ruines de son parti. Il

assistait régulièrement aux séances de la Convention, et ne disait jamais rien. Ce silence opiniâtre le rendit suspect à Robespierre qui n'était occupé que du personnel de la Révolution. Un jour, au commencement de l'année 1794, Robespierre vint fort tard au comité de salut public avec Saint-Just, et il dénonça Sieyès comme l'agent secret des divisions qui avaient troublé la Convention, et qui, fomentées avec art, la troubleraient encore; ce fut dans cette circonstance qu'il l'appela la *taupe* de la Révolution, soulevant la terre et disparaissant. Le comité demanda à Robespierre s'il avait quelques faits positifs à articuler; qu'autrement aucun député ne serait à l'abri de ces dénonciations arbitraires. Robespierre ne pouvant donner pour preuve que son instinct accusateur, le comité passa à l'ordre du jour, et Sieyès fut sauvé de l'attaque la plus dangereuse. Il devint encore plus mystérieux, se réservant pour une meilleure occasion, qui se présenta après le 9 thermidor.

Sieyès respira librement et ne s'occupa plus que des moyens de se venger de la peur qu'on lui avait fait éprouver; il inspira la dénonciation lancée contre les comités de gouvernement, dénonciation que les thermidoriens ne demandaient pas mieux que d'accueillir pour s'emparer du pouvoir exécutif. C'était le seul moyen d'exécuter le plan de contre-révolution dès longtemps médité, qui avait pour principaux agens les Tallien, les Barras, les Fréron. Le roi de Coblentz avait envoyé auprès

d'eux des émigrés commissaires à Paris, qui ne quittaient pas un instant ces trois représentants de la réaction.

Sieyès se servait de l'influence funeste des réacteurs sans penser comme eux, car il n'avait rien à espére des princes pour qui les contre-révolutionnaires manœuvraient à la Convention.

La dénonciation de Le Cointre une fois admise, Sieyès fit nommer une commission dite des Vingt-un, pour examiner s'il y avait lieu à accusation contre les membres des deux anciens comités. Dans cette commission furent placés Chénier, Saladin, Courtois et autres réacteurs très-prononcés ; Sieyès devint président de cette inquisition d'état, et quatre représentants furent par elle renvoyés devant la Convention nationale. La défense des accusés ayant été accueillie dans les premières séances par des applaudissements, Sieyès trembla de voir échapper ses victimes ; il imagina un décret qui plaçait, sur le pavillon des Tuileries, un tocsin destiné, en cas d'émeute ou d'insurrection, à appeler les quarante-huit sections armées au secours de la Convention. Fréron et Tallien furent chargés de provoquer l'émeute dont on avait besoin, et Barras de préparer l'état-major de la réaction. L'insurrection eut lieu le 12 germinal, et aussitôt la Convention réactionnaire en prit prétexte pour arrêter les débats et la défense des accusés, et pour prononcer arbitrairement leur déportation à la Guyane. Le général Pichegru, vendu aux Bour-

bons, fut nommé chef de la force armée dans Paris, et chargé de l'exécution du décret de déportation.

Sieyès ne retira pourtant de ces manœuvres qu'un crédit éphémère; d'autres ambitions contre-révolutionnaires plus hardies le dépassèrent, et lorsqu'il fut question de faire une nouvelle constitution, les plans de Sieyès furent très-contrariés; il n'en resta que le mot d'*exécutif*, qui servit à placer sur le terrain de la République cinq jalons vers l'ancienne monarchie. Pour compléter cette institution absurde des cinq rois, les réacteurs eurent soin d'y placer Barras, qui était en relation suivie avec Louis XVIII. Sieyès ne voulant pas essuyer les plâtres du nouvel édifice directorial, refusa d'y entrer; il se fit envoyer comme ambassadeur à Berlin, et ne revint en France qu'en 1799, époque où le Directoire, haï et méprisé, avait lui-même hâté sa décadence. On parlait alors de faire quelques changements à la constitution de l'an III pour apaiser l'opinion publique. Quand les directeurs consultèrent à ce sujet Sieyès, devenu leur collègue, celui-ci répondit sèchement : *je ne peux pas vous parler et vous dire mes idées, vous ne me comprendriez pas*. Sieyès avait en effet d'autres vues que la conservation du Directoire exécutif; il méditait son renversement, et il espérait d'autant mieux le succès de l'entreprise, qu'étant directeur lui-même on ne se défierait pas de lui; il ne demandait qu'un chef pour son coup d'état. Après la mort du gé-

néral Joubert, on s'était porté vers Moreau, lorsque le hasard et l'ambition ramenèrent le général Bonaparte d'Alexandrie.

Le 18 brumaire, organisé par Sieyès et livré à l'exécution de Bonaparte, trouva un instant des obstacles dans la résistance du Conseil des Cinq-cents. Le général, effrayé des cris : *hors la loi!* quitte subitement la barre du Conseil et se retire vers Sieyès et ses adjoints réunis dans les écuries de Saint-Cloud. « Ils ont demandé en ma présence ma mise hors la loi! » s'écria-t-il. Sieyès avec son flegme sacerdotal lui répondit froidement : « Ils vous ont mis hors la loi; mettez-les hors de la salle.» Ce qui ne tarda pas à être exécuté par la troupe, au pas de charge.

Il fallait nommer trois consuls provisoires. Bonaparte fut le premier, Sieyès le second et Roger-Ducos le troisième; une commission prise dans les intrigants du Conseil des anciens fut chargée de rédiger une nouvelle constitution; Sieyès était là dans son élément. Il crut pouvoir dominer les esprits et diriger les volontés, il proposa d'instituer un grand Électeur, souverain des élections et pouvant absorber les hauts fonctionnaires et même les consuls en les plaçant dans le sénat. Mais le général Bonaparte n'était pas facile à absorber; il vit où portait le tir de l'abbé constituant et il raya cet article comme insultant pour la première dignité de l'État. Le consulat fut affranchi et Sieyès resta seul absorbé. Quand il fallut nommer les consuls

constitutionnels, le général Bonaparte écrivit avec la pointe de son épée ces mots : La constitution nomme Bonaparte premier consul, Cambacérès second consul, Le Brun troisième consul. Ainsi fut déjouée cette sourde ambition du pouvoir qui depuis longtemps tourmentait Sieyès. Il se consola avec sa sénatorerie, avec la plus grande part de la caisse du directoire exécutif, avec l'hôtel du domaine, rue Choiseul, avec la ménagerie de Versailles et la terre de Rosne (bien d'émigré), avec un titre de comte, deux cent mille livres de rente et un bel hôtel à Paris, rue du Faubourg Saint-Honoré.

Lorsque Napoléon revint de l'île d'Elbe, en mars 1815, l'enthousiasme public était au comble. Me promenant le 22 mars aux Tuileries, je rencontrai Sieyès sur la terrasse de l'eau où nous étions assourdis par les acclamations des troupes dont Napoléon faisait la revue au Carrousel. » Entendez-vous ces cris, lui dis-je, voilà l'expression de l'opinion publique ! » « Oui sans doute, mais sur quoi peut-on compter avec cet homme qui est sans cesse à se révolutionner lui-même ? » me répondit Sieyès. Je vis bien qu'il n'avait pas une grande confiance dans les événements nouveaux. Malheureusement il avait du tact et il fut prophète.

Napoléon éleva Sieyès à la pairie ; mais ce ne fut qu'une brillante et courte période.

Vint l'amnistie bourbonnienne du 12 janvier

1816; amnistier, pour Louis XVIII, c'était exiler, proscrire.

Sieyès fut obligé, comme les ex-conventionnels qu'il avait fait proscrire lui-même le 12 germinal et le 1er prairial, de se réfugier en Belgique. Il y acheta une maison auprès du parc et des fermes considérables près de Namur. Il y vécut tranquille et il eut le temps de réfléchir sur les iniquités du pouvoir, sur l'instabilité des grandeurs politiques et sur la vanité des choses humaines. Revenu à Paris, après la Révolution de 1830, il y mourut le 24 juin 1836.

C'est une erreur historique propagée par quelques jeunes écrivains, que Sieyès rédigea des constitutions pour l'Assemblée nationale et pour la Convention. Sieyès n'a fait en dehors de l'Assemblée nationale et avant les États-Généraux que son excellent écrit : *Qu'est-ce que le tiers-état?* Après la séance du 4 août 1789, Sieyès, dont l'avarice voyait avec chagrin l'abolition des dîmes dont se composait le revenu de son abbaye, écrivit un pamphlet amer avec cette épigraphe insolente et fausse : Ils veulent être libres et ils ne savent pas être justes.

Sieyès ayant entendu Mirabeau lui reprocher son silence à la tribune sur la liberté de la presse, rédigea un projet de loi pour l'organisation et l'exercice de ce droit; mais son projet imprimé et distribué à l'Assemblée parut si compliqué, si

inexécutable que personne n'y fit presque attention.

Lorsque le comité de Constitution prépara son travail, Sieyès, qui n'était pas membre de ce comité, ne fut pas même consulté; il se faisait une idée trop excentrique des vœux et des besoins de la nation. Il garda le silence et laissa l'acte constitutionnel livré à la discussion générale.

Sieyès fit plus tard prévaloir son projet de gouvernement pentarchique; il inventa le directoire exécutif et la royauté aux cinq têtes, comme une route ouverte à la monarchie; il influa pour l'établissement de deux Conseils ou chambres pour arriver à l'aristocratie, mais toujours en haine de la démocratie et du gouvernement des majorités.

Quand il fut second Consul provisoire, il essaya d'introduire dans la nouvelle constitution un grand Électeur, dignité éminente chargée de faire le choix de tous les fonctionnaires publics. Il proposa aussi de donner au grand Électeur le droit d'absorber les Consuls en les plaçant dans le sénat; mais Bonaparte repoussa ces deux institutions et éloigna bientôt du pouvoir leur auteur lui-même qu'il n'appelait à cette époque que le grand prêtre.

Sieyès avait en effet beaucoup de traits de ressemblance avec les prêtres de l'antiquité.

Ce n'était pas un homme d'état, c'était un docteur en politique. Il avait toutes les erreurs d'un esprit absolu et tout l'orgueil d'un savant; il regar-

dait la masse de la nation comme devant seule exprimer la loi, ses intérêts et ses volontés ; il ne faisait différer la monarchie et la République que par le caractère et le nombre des magistrats. Il donnait à ses propres idées un tel enchaînement qu'il fallait rompre cette liaison rigoureuse de ses arguments pour pouvoir le combattre ; car il avait un esprit difficile et si intolérant qu'il fallait renoncer à discuter avec lui ou se soumettre à ses maximes absolues. Il ne supportait aucun amendement à ses systèmes, aucune explication à ses obscurités : il se concentrait en lui-même, à moins qu'une forte passion personnelle ne vînt le tirer de son silence et de sa mauvaise humeur.

En écrivant cette épigraphe : *Ils veulent être libres, ils ne savent pas être justes*, il crut résumer toutes les fautes de l'Assemblée constituante, a dit madame de Staël ; mais c'est trop priser cet apophtegme de l'abbé, qui voulait seulement se venger de la suppression de son abbaye.

MADAME DE STAEL HOLSTEIN.

Célèbre à plusieurs titres, elle vit le jour à Paris, mais née de parents suisses, elle se ressentit toujours de son origine étrangère. Elle aimait la société française, mais elle se plaisait à vivre sur un sol rival ou ennemi de la France. Elle suivait les modes et les arts de Paris, mais elle semblait ja-

louse de la gloire des Français, et cherchait à leur en ravir des parcelles au profit de l'Allemagne, de l'Italie et de l'Angleterre, qu'elle vantait avec exagération. Elle avait un génie passionné, ardent, une imagination vive et inquiète ; on eût dit qu'un seul pays ne pouvait la satisfaire et la contenir. Elle embrassait l'Europe d'un coup d'œil et paraissait se révolter contre les entraves que, dans quelques sociétés, dans quelques cours, on mettait à l'essor de sa pensée, à l'activité de son zèle.

Madame de Staël essayait de nous critiquer, plutôt que de nous rendre meilleurs, en vantant sans cesse et à outrance les étrangers. La plus belle page de ses œuvres n'est pas celle où elle fit l'éloge de Wellington ; elle eût fait acte de justice courageuse, si elle eût rendu un hommage sincère et solennel à la fortune de Napoléon, qui l'avait bien jugée en l'écartant de sa cour, mais qui avait eu tort en lui faisant les honneurs de l'exil.

Proscrite et retirée à Coppet, elle fut surveillée sévèrement par M. Capelle, que Napoléon avait nommé préfet de Genève, tout exprès pour espionner la conduite de l'illustre écrivain. Il faut lire, dans ses *Dix ans d'exil*, avec quelle verve satirique cette femme célèbre a dévoilé les procédés hypocrites de M. le baron Capelle, avec quel esprit elle a ridiculisé la fatuité provinciale et l'importance officielle de ce personnage.

Madame de Staël a montré une pensée virile

dans ses écrits sur la politique, où toutes ses études et ses penchants semblaient la ramener sans cesse. Mais en aucune matière, elle n'a mieux développé son talent que dans la peinture de la vie sociale ; comme nulle part dans ses écrits, elle n'a présenté un enthousiasme plus fort et plus vrai pour le génie, que dans ses lettres sur J. J. Rousseau.

Madame de Staël s'est souvent trompée, quand elle a voulu paraître un politique spéculatif; elle a montré beaucoup de préjugés, quand elle s'est mêlée d'écrire sur la Révolution, qu'elle n'a vu tantôt que comme *femme*, et tantôt comme *utopiste*. Elle entend mieux les intérêts et les passions de la vie de société que les mouvements et les besoins de la nation.

Dans *Corinne*, Madame de Staël a fait preuve d'une réelle imagination. Ressuscitant les fêtes du moyen âge, elle montre avec succès et enthousiasme *Corinne au Capitole*, tableau idéal de la vie poétique, et des plus grandes récompenses que la société puisse accorder au génie. Elle fait aussi une admirable peinture d'une petite ville d'Écosse, belle surtout par l'expressive vérité des détails. Mais c'est principalement lorsque Corinne descend dans les ruines d'*Herculanum*, que madame de Staël est philosophe et peintre...

Madame de Staël a fait, dans ses *Considérations sur la Révolution française*, de vives peintures ; elle a montré de généreuses impatiences, et harcelé

l'opinion par de spirituelles ironies; mais sa piété filiale l'a aveuglée sur les intérêts de la France et sur ses nobles défenseurs. Elle a bien dépeint les mouvements de la cour nouvelle, qui se forme au bruit du canon, la chute précipitée et honteuse de tant de notabilités de la réformation sociale, vers une commune obéissance d'esclaves.

Elle considère avec une philosophie sévère ce conquérant au faîte de la gloire, avec cette cour de rois, ce cortège de généraux, et cette alliance *césarienne,* mais portant un germe de destruction dans sa nature morale, et une cause de chute dans l'excès même de sa puissance.

Ses *Considérations sur la Révolution française* sont des *mémoires* historiques, que les contemporains ont traduit par ces mots : *mon père et moi...*

L'esprit d'égoïsme et la vanité de famille s'y montrent à chaque page.

Elle a dit de Bonaparte, premier consul : *c'est un Robespierre à cheval...*

Louis XVIII a dit, en 1814, de madame de Staël: *voici un Châteaubriand en jupon qui nous arrive...*

TALLEYRAND.

—

La diplomatie entière de l'Europe, victorieuse de Napoléon, s'était réunie à Vienne en un congrès brillant de fêtes. La légation française avait été confiée à M. de Talleyrand, expression ou plutôt

instrument du système anglais, depuis la disgrâce qu'il avait essuyée en 1808. M. de Talleyrand avait employé tous les moyens pour dominer l'esprit du czar de Russie. Il lui avait fait ouvrir les portes de la capitale; c'est dans son hôtel de la rue Saint Florentin qu'Alexandre avait été reçu par le chef du conseil provisoire, et il avait cherché à influencer son hôte, soit en lui livrant Napoléon, soit en lui assignant la première place parmi les alliés, soit enfin en rappelant les Bourbons, dès longtemps protégés à Saint-Pétersbourg. Mais les efforts et l'habileté de M. de Talleyrand n'avaient abouti à rien.

Dès son arrivée à Vienne, M. de Talleyrand, déjà anglican politique, se mit d'intelligence avec le comte de Castelreagh et le prince de Metternich, dans le dessein d'arrêter les progrès de la Russie, et de limiter son influence sur la politique européenne.

Cette coalition donna lieu à une correspondance suivie avec Louis XVIII. Le ministre français se permit des plaisanteries, très-déplacées dans un tel moment, sur la famille des Romanoff, qui n'était pas d'assez ancienne maison pour qu'une princesse russe pût épouser le duc de Berry. Ces plaisanteries peu respectueuses furent connues de l'empereur Alexandre, et le czar, méprisé dans sa naissance, ne pardonna jamais cet outrage à M. de Talleyrand.

En 1814, la Restauration fut donc toute entière dans le système anglais. Louis XVIII, en quittant Hartwel, avait dit au régent depuis George IV, qu'*il tenait sa couronne du roi d'Angleterre.* — Le duc de Richelieu ne se mêla pas alors aux négociations. La catastrophe du 20 mars 1815 l'obligea d'émigrer de nouveau, et lorsque Louis XVIII revint de Gand le 7 juillet, à la suite des bagages de Wellington et de Blucher, il forma un ministère dont M. de Talleyrand fut nommé président. Mais celui-ci comprit alors que la Russie devait exercer une grande action sur les affaires et dominer la politique des cabinets; il proposa comme palliatif de donner au duc de Richelieu, dévoué à l'empereur Alexandre, le ministère de la maison du roi. Le duc de Richelieu n'accepta point, sous prétexte de sa répugnance à siéger à côté de Fouché, ministre de la police générale. Mais ce motif n'était pas le véritable; le duc de Richelieu avait la conviction que Talleyrand, président du conseil, était l'expression de la politique et de l'alliance anglaises; et d'ailleurs le czar ne voulait à aucun prix traiter avec l'homme qui l'avait blessé dans la fierté de sa maison.

Louis XVIII, toujours dissimulé, n'ignorait pas ce qu'il pouvait espérer de l'influence russe, pour alléger les charges de l'invasion et de l'occupation du territoire. Il regardait Alexandre comme le seul dont l'intervention fût désintéressée; car l'Angleterre et la Prusse étaient aussi insatiables dans

leur avidité qu'implacables dans leur haine. Tout cela se révèle dans les correspondances et les exigences diplomatiques de Castelreagh, de Hardenbeg et du comte de Goltz, qui agissaient sous l'influence de l'Angleterre.

D'un autre côté, les puissances allemandes avaient fait connaître leurs prétentions à des cessions territoriales et à une occupation indéfinie. Ce fut alors que le czar déclara confidentiellement qu'il ne traiterait jamais avec M. de Talleyrand, le protégé de Wellington. Le ministre de Louis XVIII eut beau offrir des cessions de territoire, le payement d'une indemnité et l'occupation d'une partie de la France par un nombre de troupes et pour un temps indéterminé, la négociation ne fit aucun progrès, grâce à la résistance russe. L'état de la France s'aggravait chaque jour.—M. de Talleyrand, toujours cramponné à la présidence du Conseil, proposait en vain de nouveau le ministère de la maison du roi pour le duc de Richelieu, et y ajoutait le ministère de l'intérieur pour le Corse-Russe Pozzo di Borgo. Les négociations n'avancèrent pas davantage, et Louis XVIII, qui n'aimait pas M. de Talleyrand, ne fit aucune difficulté de le prendre au mot, lorsque, forcé par les résistances du czar, il offrit sa démission. — M. de Richelieu remplaça M. de Talleyrand à la présidence du Conseil, et y joignit le ministère des affaires étrangères; mais il ne put réussir qu'avec peine au déplorable

traité du 20 novembre 1815, que ce ministre déclara fatal à la France tout en le signant.

Le jeune Maurice de Talleyrand, fils aîné de M. le comte de Périgord, gouverneur du Languedoc, était destiné en naissant à l'état militaire. Il est douteux, d'après sa vie politique, qu'il eût été un brave ou un bon général d'armée. Sa nourrice en décida autrement, en le laissant tomber à terre; il se démit le pied, et dès lors on le destina à l'état ecclésiastique. L'enfant pied-bot fut bientôt abbé de Périgord, et avant la Révolution de 89 il était devenu évêque d'Autun. On dit qu'il s'occupa beaucoup plus des effets publics à la Bourse que de la discipline ecclésiastique dans son diocèse. — En avril 1789, il fut nommé membre du clergé aux États-Généraux. Là s'ouvrit pour lui une nouvelle destinée; il suivit le vent de cette époque avec la même habileté qu'il suivit le vent des époques suivantes.

M. de Talleyrand savait de qui tenir pour la diplomatie : son aïeule maternelle était la fameuse princesse des Ursins, la seule femme qui ait été un grand diplomate. C'est elle que Louis XIV avait expédiée à la cour de Madrid, auprès du vieux roi Charles II, pour en obtenir le testament qui appelait au trône d'Espagne le prince français Philippe, son petit-fils. Aussi M. Maurice de Talleyrand n'a-

t-il pas manqué de placer dans la galerie des portraits recueillis au château de Valençay celui de sa digne aïeule.

Il était flegmatique, observateur et peu communicatif. Son abord était froid; il faisait des questions, mais il ne répondait pas à celles qu'on lui adressait. Sa parole était brève, son discours saccadé, entortillé, énigmatique; il aurait fallu placer un sphinx dans son cabinet comme les Égyptiens en plaçaient près des tombeaux. Il regardait les hommes savants, éclairés ou célèbres comme des livres qu'il parcourait; c'était pour lui une *bibliothèque vivante* qu'il consultait de préférence à tous les livres. Après une ou deux conversations avec des hommes de renommée, il les avait scrutés, analysés, jugés, et il croyait tenir la table des matières de ces livres ambulants.

Nul homme politique n'a fait un aussi général et profitable usage de l'esprit et de l'imagination des autres; aussi lorsqu'à l'époque de l'Assemblée constituante, quelques partisans de ce député du clergé vantaient son esprit, Mirabeau leur répondit : « Monsieur de Talleyrand est une éponge qui passe à travers les conversations et qui n'en prend que ce qui peut lui être utile. » C'est le système et le talent d'*appropriation* qui a fait toute la puissance politique de ce ministre. Il s'assimilait les pensées des autres, au point de les faire regarder

comme siennes.—Il n'a rien produit ni en littérature ni en science politique; il était trop circonspect pour se livrer à la presse, qu'il ne regardait que comme un instrument du pouvoir et un auxiliaire de la diplomatie. Tout était prémédité chez lui, même les saillies et les bons mots. Les organes de son intelligence étaient froids et d'une constitution médiocre, propres aux productions de l'esprit, mais incapables de recevoir les inspirations du génie. — Il n'avait pas le sentiment de patriotisme, qu'il regarda toujours comme une sublime *duperie*. Il avait vu de ses propres yeux que la gloire et la renommée ne garantissent pas des grandes adversités; il s'était tourné vers l'aveugle fortune, qui l'enrichissait sans le voir et le couvrait d'honneurs sans le connaître. Faire du bien aux hommes lui paraissait une chimère et un danger; défendre le droit des nations, c'était provoquer l'ingratitude publique. Il se tourna toujours vers les gouvernements forts, ne les abandonnant que lorsqu'ils devenaient faibles. C'était l'homme des circonstances, l'oracle du passé, l'escompteur du présent et le contempteur de l'avenir. Sa religion consistait à adorer le soleil levant.

Voici comment il a esquissé le portrait d'un ministre des affaires étrangères :

« Un ministre des affaires étrangères doit avoir une sorte d'*instinct*, qui, l'avertissant prompte-

ment, l'empêche, avant toute discussion, de jamais se compromettre. — Il lui faut la faculté de se montrer ouvert, en demeurant impénétrable; d'être réservé avec les formes de l'abandon; d'être habile jusque dans le choix de ses distractions. Il faut que sa conversation soit simple, variée, inattendue, toujours naturelle et parfois naïve; en un mot, il ne doit pas cesser un moment, dans les vingt-quatre heures, d'être ministre des affaires étrangères.

« Cependant toutes ces qualités, quelque rares qu'elles soient, pourraient n'être pas suffisantes, si la bonne foi ne leur donnait une garantie dont elles ont presque toujours besoin; je dois le rappeler ici pour détruire un préjugé assez généralement répandu. — Non, la diplomatie n'est point une science de ruse et de duplicité ; si la bonne foi est nécessaire quelque part, c'est surtout dans les transactions politiques; car c'est elle qui les rend solides et durables. On a voulu confondre la réserve avec la ruse (1). *La bonne foi* n'autorise jamais la ruse, mais elle admet *la réserve;* et la ré-

---

(1) Lorsque dans une conversation diplomatique en 1807 l'ambassadeur du roi d'Espagne à Paris rappelait un jour les promesses faites par M. de Talleyrand, comme ministre de Napoléon en faveur de Charles IV, paroles qui devaient être la base d'une transaction politique entre les deux puissances, M. de Talleyrand lui repondit : « *La parole a été donnée à l'homme pour déguiser sa pensée.* » Je croyais, lui répliqua énergiquement M. d'Izquierdo, *je croyais que c'était pour exprimer sa pensée.*

serve a cela de particulier qu'elle ajoute à la confiance.

« Dominé par l'honneur, par l'intérêt de son *pays,* par l'honneur et par l'intérêt du *prince,* par l'amour de la liberté, fondée sur l'ordre et les droits de tous, un ministre des affaires étrangères, quand il sait l'être, se trouve ainsi placé dans la plus belle situation, à laquelle un esprit élevé puisse prétendre (1). »

M, de Talleyrand trace ainsi les devoirs du consul : « si les attributions du consul sont variées à l'infini, elles sont toutes différentes de celles des autres employés des affaires étrangères. Elles exigent une foule de connaissances *pratiques,* pour lesquelles une éducation particulière est nécessaire. Les consuls sont dans le cas d'exercer dans l'étendue de leur arrondissement, à l'égard de leurs compatriotes, les fonctions d'arbitres, de juges et de conciliateurs ; souvent même ils sont officiers de l'état civil, ils remplissent quelquefois les fonctions d'administrateurs de la marine ; ils surveillent et constatent l'état sanitaire ; ce sont eux qui, par leurs relations habituelles, peuvent donner une idée juste et complète de la situation du commerce et de la navigation, et de l'industrie particulière au pays de leur résidence ; ils doivent connaître le

(1) Il faut remonter à George d'Amboise et à Sully pour trouver un tel ministre des affaires étrangères ; mais le portrait tracé par M. de Talleyrand est un portrait de fantaisie.

droit des gens et le droit maritime, parce qu'ils doivent rendre des décisions comme agents politiques, comme agents consulaires, et comme administrateurs de la marine. »

Ces passages sont extraits d'une espèce de testament politique, que M. de Talleyrand a déposé à l'Institut le premier mars 1838, en présence d'une nombreuse assemblée de diplomates et de savants, qui choyaient la vieillesse du ministre de tant de gouvernements et de tant de congrès, de l'ancien chambellan de Napoléon et de Louis XVIII, finissant sa longue carrière par l'ambassade de Louis-Philippe en Angleterre.

Il peint ainsi le chef de division au ministère des affaires étrangères : « Combien de qualités, et de qualités diverses, doivent distinguer un tel chef de bureaux! Ses mœurs doivent être simples, régulières, retirées. Étranger au tumulte du monde, il doit vivre uniquement pour les affaires, et leur vouer un secret impénétrable. Toujours prêt à répondre sur les faits et sur les hommes, il doit avoir sans cesse présents à la mémoire tous les traités, connaître historiquement leurs dates, apprécier avec justesse leurs côtés forts et leurs côtés faibles, leurs antécédents et leurs conséquences, savoir enfin les noms des principaux négociateurs, et même leurs relations de famille. Mais en faisant usage de toutes ses connaissances, il doit prendre garde d'inquiéter l'amour-propre toujours si clairvoyant

du ministre ; car, alors même que le chef de division entraîne le ministre à son avis ou à son opinion, le succès doit rester dans l'ombre. Il doit penser que lui, chef de bureaux, ne peut briller que d'un éclat réfléchi, et qu'il doit se contenter d'une vie aussi pure que modeste. »

M. de Talleyrand peut-il se vanter d'avoir trouvé ou d'avoir formé dans le cours de ses fonctions ministérielles, sous le Directoire exécutif, sous le Consulat, sous l'Empire, de tels chefs de division ; et le caractère de ses choix, dans le personnel du ministère, a-t-il toujours répondu à ces exigences de droiture, de probité et de morale politique ?

Lorsque M. de Talleyrand a quitté les fonctions diplomatiques qu'il exerçait à Londres depuis la Révolution de 1830, il s'est retiré à Valençay. Sa vie domestique y est très-régulière : il ne fait qu'un repas à cinq heures du soir ; il est, comme dit Tacite d'*Auguste*, « homo pauci cibi. » Il n'y a de bonne chère que pour ses hôtes et ses visiteurs.

Après ce repas unique vient l'heure de la promenade ; des voitures à bras servent à conduire M. de Talleyrand dans les allées du parc ; d'autres voitures attendent les promeneurs à la porte du salon. Après la promenade, qui dure jusqu'à huit ou neuf heures, le whist du prince de Bénévent se prolonge jusqu'à deux heures après minuit ; c'est son jeu favori. Son lit est entouré de deux corps de bibliothèques ; il veille encore quelques heures dans sa chambre à coucher et dort peu. Il

règne un ordre parfait dans le château; madame la duchesse de Dino laisse rarement seul M. de Talleyrand son oncle; son costume est constamment très-simple, et même négligé, et les meubles de son appartement n'ont pas subi les vicissitudes de la mode; ce sont encore les meubles du dix-huitième siècle. Sa bibliothèque est toute consacrée aux auteurs du dix-huitième siècle, qu'il avait pourtant moins étudiés que les hommes et les événements du dix-neuvième.

Des visiteurs indiscrets voyant son goût prédominant pour le dix-huitième siècle, lui demandèrent un jour son sentiment sur les quarante années qui ont précédé la Révolution de 1789, comparées aux quarante années qui l'ont suivie. M. de Talleyrand exalta de toute la force de sa voix et de son geste la période qui commence à Montesquieu, et que couronne l'Assemblée Constituante. « Rien de comparable, disait M. de Talleyrand, dans aucun temps, ni chez aucun peuple, à l'admirable mouvement d'idées qui s'opéra, de 1749, année de l'apparition de *l'Esprit des Lois,* jusqu'en 1792..... 1791 », ajouta-t-il en se reprenant. Il fit ensuite le plus grand éloge de Montesquieu, de Buffon, de Dalembert et Diderot, auteurs de la préface de l'*Encyclopédie,* sur laquelle il appuya beaucoup. Mais c'est surtout au génie de Voltaire qu'il paya le plus grand tribut d'admiration, et, se rappelant alors les fonctions diplomatiques qu'il avait exercées au Congrès de

Vienne en 1814 et en 1815, il s'écria avec énergie : « J'affirme que si Ferney n'avait pas été donné en partage à la France, je n'aurais jamais signé le traité de Vienne. »

L'ornement du salon de Valençay est varié comme la vie politique de M. de Talleyrand, et correspond à toutes les époques de sa carrière ministérielle et diplomatique. — Ce salon est décoré : 1° D'un beau portrait en buste du duc de Courlande, père de la duchesse de Dino ; 2° D'un portrait de Ferdinand VII, fils de Charles IV, roi d'Espagne, et qui fut longtemps confiné par Napoléon au château de Valençay ; 3° D'un superbe portrait du roi de Saxe ; 4° Du beau portrait en pied de Napoléon avec cette inscription : *donné par Sa Majesté l'Empereur à M. de Talleyrand;*

5° D'un portrait en pied de Louis XVIII, fait depuis la Restauration ;

6° Du portrait en pied de Charles X, un peu rajeuni, rappelant le comte d'Artois plutôt que l'Exilé de Holy-Rood, de Prague et de Goritz ;

7° Un portrait en pied de Louis Philippe Ier.

Tous ces monuments de l'art représentent les diverses phases de la vie politique de cet imperturbable diplomate.

Il a servi avec la même adresse, ou la même habileté, sous les différents gouvernements, dont il a vu changer le sort, et tomber la domination.

Son esprit froid et observateur n'a pas été ému un seul instant en voyant disparaître tous ces illustres captifs de la royauté.

Il ne faut pas juger M. de Talleyrand par l'idée qu'on se fait de sa diplomatie. Son caractère à Valençay paraît différer beaucoup de son caractère à Vienne et à Londres ; dans sa vie intime, il est chéri à cause de sa bonté et de son abandon amical, qui serait dangereux dans le monde. C'est qu'il n'est plus diplomate au milieu des siens, dont la fortune et l'élévation ne lui donnent aucun soin pénible, et seulement des jouissances.

Il est bienfaisant pour ceux qui le servent et qui l'approchent. Aucun mot désobligeant ne sort de sa bouche ; il réserve ses bons mots si piquants pour les conversations et les besoins de la capitale.

Madame de Flahaut, conversant avec madame de Guibert sur le compte de l'ancien évêque d'Autun, devenu ministre des affaires étrangères sous le Consulat, disait que nul ne saurait, comme Talleyrand, mener à bien un plan perfide ou une infamie nécessaire, et couvrir sa retraite aussi adroitement. — « Cependant, répondait madame de Guibert à son amie, M. de Talleyrand jouit de la plus haute considération auprès de tous les membres du corps diplomatique. » — « Je le crois bien, il est plus habile, plus dissimulé qu'eux tous ; c'est un homme d'esprit, qui ne s'est pas occupé de vaines lectures ; il a étudié les hommes; il a été obligé par son ambition et par ses fonctions

de fouiller dans le cœur humain, et il a vu passer devant lui une foule d'événements; aussi rien ne l'étonne, il est rompu aux grandes trahisons, aux petites perfidies, aux déceptions, aux ruses de la haine, aux pièges de la flatterie; j'ai vu souvent M. de Talleyrand dans la société, il m'a toujours paru calme jusqu'à la froideur, mais causeur aimable et spirituel. Vous en penserez, mon amie, ce qu'il vous plaira; mais je suis persuadée que M. de Talleyrand pourrait recevoir un coup de pied dans le derrière sans que son visage doucereux et poli en exprimât rien. » — « S'il en est ainsi, c'est le plus puissant des diplomates européens... »

Il était haï par le Directoire exécutif, et redouté par le gouvernement impérial. Il trahit le premier pour élever sur ses ruines le consul Bonaparte; il trahit Napoléon pour la restauration des émigrés; il trahit la Restauration pour le gouvernement qui sortait de la Révolution de juillet. Il se tenait toujours à distance de la nation, et à l'affût des événements, jusqu'à ce que l'une ne fît plus de mouvement, et que les autres fussent plus malléables, pour les utiliser à son profit.

Au mois de novembre 1830, quand le nouveau gouvernement lui eut donné le titre d'ambassadeur en Angleterre, il se rendit dans les salons de Lafayette, qui étaient alors les plus fréquentés; mais

tout le monde à son approche s'éloigna, tant sa présence avait réveillé les souvenirs de nos désastres, et des lâches concessions faites au congrès de Vienne. Talleyrand pâlit malgré sa vieille expérience, et se retira.

Pendant le ministère de M. de Talleyrand, les membres du corps diplomatique se rendaient ordinairement chez lui après dix heures du soir; le ministre arrivait, disait quelques mots, s'asseyait, et tout en causant assez négligemment, commençait à sommeiller. Quelques personnes attachées au ministère, causaient tout bas entre elles. Les ambassadeurs restaient comme immobiles, tenant ferme pour épier le moment du réveil, et trouver occasion d'arracher à M. de Talleyrand quelques paroles. La patience est la vertu diplomatique.

L'on ne prête qu'aux riches. Voici les principes machiavéliques qu'un journal anglais prétend avoir été révélés à Louis Philippe par M. de Talleyrand, dans sa dernière conversation, pendant sa maladie.

« Parlez toujours de liberté et d'institutions libérales, et gouvernez par les bayonnettes, gagnez la presse bonne ou mauvaise par vos largesses. — Que les portes de Sainte-Pélagie s'ouvrent quelquefois pour les journalistes ; si vous ne les y faites

mettre, ils iront du reste pour leur propre compte; vous aurez le mérite de les en tirer. — De petits complots de temps en temps ne peuvent pas faire de mal. Les Parisiens aiment la distraction; l'échafaud ou l'amnistie les amusent également. »

Si William Pitt fut appelé le ministre des préparatifs, il faut appeler M. de Talleyrand le ministre des palliatifs. Pitt, fit pendant son ministère, tous les préparatifs des coalitions et des guerres salariées contre la liberté; ses préparatifs amenèrent, sous Castelreagh, la réaction armée de tous les états de l'Europe contre la France.

M. de Talleyrand a préparé la première chute de Napoléon; il a fait les préparatifs de la Restauration sans en garantir la durée; il a fait, au congrès de Vienne, les préparatifs de Waterloo et de la seconde invasion étrangère; il a fait les préparatifs de la royauté grecque et belge; il a fait les préparatifs de l'illusoire et stérile quadruple alliance.

L'on parle beaucoup des mémoires de M. de Talleyrand, depuis qu'il est mort. Il écrivait peu, il se révélait encore moins. Occupé à déguiser sa pensée, comment aurait-il dit la vérité sur ses faits et gestes? Si ces mémoires existent, c'est pour tromper la postérité, comme il a trompé ses contemporains. Celui qui trahit son pays trahit plus

facilement l'histoire. — On assure qu'un M. Perrey, secrétaire de M. de Talleyrand, fidèle et probe, est en possession de la plus grande partie du prétendu manuscrit; on cite même des feuilles dans lesquelles le vieux diplomate a fait les portraits de madame de Staël, de madame de Genlis, du duc d'Alberg, du duc de Choiseul, et de plus de cent autres personnes vivantes.

TALMA

A dix mois d'intervalle, le 29 décembre 1825 et le 19 octobre 1826, la France a vu disparaître deux hommes extraordinaires dans les beaux-arts de notre siècle.

David et Talma, éminents dans la peinture et sur le théâtre, s'étaient associés par leurs pensées, leurs talents et leurs travaux, au mouvement général de l'esprit humain. Ils avaient fait dans les arts une salutaire révolution et conservaient à la France la prééminence sur les nations civilisées.

David et Talma ont été créateurs chacun dans son genre, en se soustrayant avec courage et génie aux dangereuses routines et à la funeste influence des écoles étroites et maniérées du dernier siècle.

L'un et l'autre, en joignant l'étude de l'antiquité à l'étude de la nature, ont trouvé d'heureuses et puissantes inspirations. Ils ont formé le goût du public, qui seul peut empêcher la décadence des

arts. Il faut plus que du talent pour rendre de pareils services à la civilisation.

On a souvent observé que la destinée d'un grand acteur était moins heureuse, sous plusieurs rapports, que celle d'un grand écrivain ou d'un grand peintre. Un préjugé absurde, et dont les vestiges ne sont pas entièrement effacés chez les Français, chasse avec une injustice révoltante, de la société civile et religieuse, les hommes dont les études et les talents font revivre à nos yeux les chefs-d'œuvres de la scène et les grands caractères historiques. D'un autre côté, l'acteur ne laisse, de la perfection où il a porté son art, que des traditions et des souvenirs qui vont toujours s'affaiblissant, se dégradant par le temps et qui finissent par s'évanouir. Ces traditions, ces souvenirs, ne sont fixés par aucun monument. Il n'en est pas ainsi de la peinture; la gloire de Michel-Ange, de Raphaël, du Poussin, du Corrège, de Lesueur, de David, est pour ainsi dire toujours vivante. Leurs productions existent, ornent les temples, les palais, les musées, et seront l'objet d'une éternelle admiration. L'invention seule de la gravure, au point de perfection où elle a été portée, suffirait pour immortaliser les chefs-d'œuvres de la peinture. C'est un art qu'on ne saurait trop encourager; il y a un rang élevé dans l'estime des nations éclairées pour les habiles graveurs, comme pour les bons traducteurs en vers et en prose.

Dans ses entretiens, Talma se plaisait à expliquer par quels moyens il avait opéré la réforme théâtrale; elle avait commencé avant lui, mais d'une manière timide et incomplète; il avouait que tout le secret de son art était dans les études profondes qu'il avait faites du cœur humain.

Les Français n'aiment pas les théories, mais il faut cependant que tout perfectionnement soit précédé et aidé d'une théorie avant de se formuler en pratique. C'est ce qu'avait senti fortement Talma avant de conspirer avec Manlius, avant de se passionner avec Oreste, avant de tyranniser avec Sylla, ou de dissimuler cruellement avec Néron..........

Mais si les études que Talma avait faites sur le cœur humain étaient un fruit de son travail, il n'en est pas de même de cet extérieur tragique, de cette physionomie concentrée, et surtout de cette voix puissante, tantôt sonore et tantôt sourde, qui commande, qui prie, qui fait verser des larmes ou propage la terreur et la pitié, qui verse l'enthousiasme et l'effroi tour à tour dans les cœurs; cette voix puissante, cette physionomie mobile, ces gestes simples et vrais sont l'ouvrage de la nature qui en avait doté richement le grand acteur.

Ce qui le distinguait surtout, c'est l'art profond avec lequel il faisait dominer l'intérêt dramatique répandu sur la pièce par le génie de l'auteur. Son talent principal était dans la profondeur d'expression, et dans le *développement progressif de la*

force dramatique (1). Talma savait si bien ménager l'intérêt scénique et lui donner une progression constante, qu'il semblait disposer à son gré des sensations individuelles des spectateurs et des impressions en masse de l'auditoire.

Pour se délasser des passions dramatiques, si pénibles à faire passer dans l'âme des spectateurs, ce grand tragédien allait à Brunoy se retremper dans les travaux champêtres, qui avaient un grand attrait pour lui. Il se plaçait le plus près possible des choses de la nature et de la vie commune. Il changeait souvent les formes, les allées, les accidents de ses jardins paysagers. Il en variait les plantations, les groupes d'arbres et de végétaux; tout semblait s'animer sous ses mains industrieuses. Il ne recherchait les bénéfices du théâtre que pour les reverser sur sa maison de campagne de Brunoy.

J'ai toujours suivi de l'œil ce grand acteur, soit à Paris, soit à Bruxelles. Dans ses quinze dernières années il a été supérieur à lui-même. Son immense talent avait reçu du temps ce perfectionnement qui n'appartient qu'au génie. Son étude des passions fortes, son exploration des sentiments de pitié et de terreur avaient donné leurs grands résultats à son âge qui avait passé l'époque de la

---

(1) Ce mérite, très-rare au Théâtre tragique Français, s'est reproduit au Théâtre lyrique Allemand dans madame Schrœder-Devrient, et au Théâtre-Italien dans mesdames Pasta et Garcia-Malibran.

maturité. Alors toutes les richesses de l'art tragique semblaient réunies pour le doter de l'expression la plus énergique et du sentiment le plus sublime. Aussi, quand Melpomène fut en deuil de Talma, il n'y eut qu'un cri de douleur en Europe. De retour à Paris, après l'avoir vu pendant dix ans à Bruxelles pendant mon exil, je ne pus me résoudre à aller voir ses médiocres successeurs au Théâtre-Français. Les tragédies que jouait si admirablement Talma ont pendant longtemps comme disparu du répertoire. On a hurlé la tragédie, mais on ne l'a plus exprimée. On n'a pas osé reprendre *Sylla*. On dirait que le dictateur du Théâtre-Français a abdiqué comme le *dictateur de Rome*.

THIERS.

Il vint à Paris pour gagner sa vie par les lettres; une telle vocation est honorable en tous pays. Comme on ne parlait alors que de la Révolution et de ses résultats divers, M. Thiers se mit à en écrire l'histoire, pour se faire remarquer et pour prendre rang dans les opinions de l'époque. Elle lui valut un succès de librairie; c'est le commencement de sa fortune. Il en prit occasion pour se lancer dans la littérature politique; il coopéra à quelques journaux. Mais quand vint la Révolution de Juillet, l'historien et le journaliste firent place

au financier et au député. C'étaient là deux carrières nouvelles; mais l'ambition fait tout marcher de front. Le voilà donc nommé sous-ministre des finances dont le banquier Lafitte tenait le timon. Il devient le distributeur des places et député, il se fait à la tribune le défenseur fiscal de tout le système ministériel et financier de 1831. Sa faconde provençale parut d'abord peu convenante, puis elle devint avantageuse, hasardeuse et même insolente. Il disparut du ministère des finances avec le banquier Laffitte; mais demeuré membre de la Chambre des députés, il ne tarda point à s'accoler à un autre banquier-ministre, car il ne sépare pas le pouvoir de la banque. Que serait pour lui le pouvoir sans finances! Le voilà donc, sous le ministère Périer, ce qu'il avait été sous le ministère Laffitte, l'homme nécessaire et l'orateur obligé.

« Je me propose, dit-il à la première page de son livre, d'écrire *en peu de mots* l'histoire d'une révolution mémorable qui a profondément agité les hommes et qui les divise encore aujourd'hui (1823). » Et cet écrivain, qui s'annonce comme extrêmement laconique, écrit cette histoire *en peu de mots*, dans dix gros volumes in-8° de 440 pages chacun.

M. Thiers ajoute, pour justifier la mission d'historien qu'il se donne avec son libraire, que « pour

« écrire l'histoire de la Révolution, il faut arriver « au moment où les acteurs, vieillards, vont ex- « pirer, et recueillir leur témoignage sans partager « leurs passions. » Étrange manière d'écrire une histoire sur les tombeaux de ses auteurs et de ses contemporains, et de faire, pour des faits et des hommes qu'on n'a ni vus ni connus, le départ exact et impartial de leurs opinions et de leurs passions! Il ajoute encore : « Après avoir tâché d'apaiser « en moi tout sentiment de haine, je me suis fi- « guré que j'étais tour à tour un plébéïen obscur « et un aristocrate privilégié; dès lors je n'ai pu « m'irriter; j'ai plaint les combattants; je me suis « fait un modèle d'ordre; j'ai condamné tous ceux « qui s'en écartaient, non par haine, mais pour « l'honneur de la justice, et pour conserver à l'his- « toire sa moralité et ses leçons. » Telle est la position morale dans laquelle M. Thiers se place fièrement, en abdiquant, quoique Provençal, tout sentiment de haine et de parti. Le voilà donc à l'œuvre, ce grand écrivain improvisé à Paris *pro fame non pro fama*, comme disent les Italiens; et cet écrivain va rendre à la muse de l'histoire toute sa dignité morale et ses grands enseignements. Les habitudes et la personne de l'auteur sont les garants de cette modestie littéraire.

M. Thiers avait fait, sous la Restauration, *de l'opinion* pour la librairie; il a fait, sous notre mo-

narchie constitutionnelle, *de l'opinion* pour le ministère. Il a vendu fort cher ses livres sur la Révolution, écrits sur parole et sur la tradition des journaux. Il vend plus cher encore ses discours sur les finances et en faveur de l'administration.

M. Thiers, écrivant dans un opuscule intitulé *Les Pyrénées*, et parlant de la régence d'Urgel, présidée par un avocat légitimiste de Madrid, nommé Florida Blanca, dit en parlant de ce prétendu roi d'Urgel : « *Ce qui n'a rien d'étonnant dans les temps de révolution, où les existences s'improvisent si vite.* »

M. Thiers ne pensait pas, en écrivant ainsi sur les Pyrénées et sur Florida Blanca, qu'il se peignait lui-même.

Ce député provençal, depuis qu'il s'est poussé au pouvoir, disserte avec un prodigieux bavardage sur toutes les questions. Rien ne lui est étranger; il plaide le pour et le contre avec une abondante facilité; il soutient la Charte et la viole; il fait de cette constitution octroyée plus que Louis XVIII et autant que M. Villèle, qui y trouvait tout ce qu'il voulait. M. Thiers cherche plus à produire de l'effet qu'à avoir raison; il se croit orateur inimitable s'il peut occuper la tribune pendant la moitié d'une séance. C'est le souteneur le plus intrépide et quelquefois le plus bouffon de la doctrine, qui s'écrie, en l'écoutant avec un enthousiasme de commande : *Voilà qui est puissamment raisonner!*

Avec sa petite voix, sa verve insolente et son

accent méridional, il a une parole aventureuse et une faconde de parvenu. Il a tour à tour défendu la cause des chouans et contesté l'existence des carlistes. Il servait à la suite du banquier président du conseil, et cependant M. Casimir Périer, honteux plusieurs fois d'un pareil auxiliaire, bondissait de fureur et d'impatience sur le banc des ministres. Souvent M. Casimir Périer a désavoué tout haut ce défenseur perfide, qui remuait à plaisir ou par fatuité d'auteur des souvenirs et des haines sur lesquels près d'un demi-siècle a passé en vain. Sa voix fut plusieurs fois couverte de cris d'improbation et de rires sardoniques. On le vit avec horreur invoquer, en faveur de la Russie autocratique et contre la Pologne exterminée, les ignominieux traités de 1815.

Comme ministre, il ne s'est montré qu'un cassecou politique.

M. Thiers, répondant à M. Mauguin qui parlait pour la Pologne, a cherché à prouver que la Pologne de 1772 avait été partagée, parce qu'il lui était impossible d'avoir une existence à elle; parce que c'était un pays de plaine, ouvert de toutes parts et qui n'avait que des limites arbitraires; parceque l'histoire prouvait que c'était une nation ingouvernable; parce qu'enfin il n'y avait que les ignorants et les politiques étroits qui admissent cette opinion commune et tant répétée, que l'*Europe occidentale avait besoin* de placer une Pologne indépendante entre la Russie et les États eu-

ropéens. M. Thiers ajoutait sans le savoir, que cette opinion avait été condamnée par Frédéric II, par le prince Kaunitz et par Napoléon. Qui ne sait que Frédéric avoua plusieurs fois qu'il avait été forcé par Catherine II de prendre une part dans le partage de la Pologne qu'il improuvait? M. Lafayette a répété cet aveu à la tribune en 1831, quand on a agité la question de la nationalité polonaise.

Mais comment se fait-il que M. Thiers pensât en 1831 si différemment de ce qu'il pensait dans son *histoire de la Révolution*, dans le volume où il s'agit du partage des États vénitiens, sacrifiés par le général Bonaparte dans le traité de Campo-Formio, ce qui fut un crime politique dans la conduite du victorieux négociateur avec l'Autriche à Campo-Formio.

« Le partage des États vénitiens, dit M. Thiers *historien*, n'avait rien qui ressemblât à l'attentat fameux qu'on a si souvent reproché à l'Europe. La Pologne fut partagée par les puissances mêmes qui l'avaient soulevée et qui lui avaient promis solennellement leur secours. *Venise*, à qui les Français avaient sincèrement offert leur amitié, l'avait refusée et se préparait à les trahir et à les surprendre dans un moment de péril. *La Pologne était un état dont les limites étaient clairement tracées sur la carte de l'Europe, dont l'indépendance était, pour ainsi dire, commandée par la nature et importait au repos de l'Occident*, dont la constitu-

tion, quoique vicieuse, était généreuse, et dont les citoyens indignement trahis avaient déployé un grand courage, et avaient mérité l'intérêt des nations civilisées. »

Mais M. Thiers n'y regarde pas de si près en faits de contradictions. Il n'a jamais eu, soit comme historien, soit comme ministre, ni système arrêté, ni esprit de suite, ni un ordre d'idées complet, ni des principes inébranlables. Il a écrit et il a agi à l'aventure, suivant les circonstances, et sous la dictée de l'ambition.

Devenu ministre des affaires étrangères, il a changé en peu de mois de système, d'alliances politiques, soit sur la Suisse, soit sur l'Espagne, soit sur la conduite avec le gouvernement anglais.

Comme président du conseil, quel parti décisif a-t-il pris? A-t-il fondé un ordre nouveau d'intérêts en se liant aux puissances continentales? a-t-il confirmé un ordre ancien d'intérêts, en s'associant solidairement avec la puissance anglaise, ennemie maritime et rivale industrielle, qui ne changera jamais son influence politique si secrète, si compliquée, si redoutable!

Dans un fameux discours à la Chambre des Députés (séance du 24 mars 1840), après avoir avoué qu'il était enfant de la Révolution, et que sans elle il ne serait rien, il s'est hâté de déclarer qu'il voulait une révolution sage et non perturbatrice, et qu'il regardait comme un crime *la propagande* qui porte le désordre à l'étranger. « *Si j'ai*

donné la main à des révolutions, s'écrie-t-il, *c'est qu'elles étaient accomplies.* » La nation et la liberté ne doivent pas beaucoup de reconnaissance aux efforts égoïstes de ceux qui se tournent vers les révolutions qu'ils n'ont pas faites à leurs périls et risques, mais qui en ont profité dès qu'elles ont été accomplies.

M. Thiers est orateur plein d'esprit et de souplesse, mais sans vues et sans énergie ; sa parole est brillante, déliée, séduisante, mais à la manière des éclairs qui éblouissent un instant et nous laissent dans une plus profonde obscurité.

Il n'est point orateur solide et penseur, comme les députés britanniques, mais il est causeur de tribune très-adroit, très-versatile et prosateur redondant. Tantôt il flatte habilement les sentiments populaires, tantôt il se raidit contre les mouvements révolutionnaires, quoiqu'il s'en soit fait l'historien.

Si jamais M. Thiers parvenait, par la maturité que donnent les années, les expériences d'élévation et de chute, à avoir un esprit d'ordre, de suite, d'unité et de nationalité sincère, il cesserait d'être compté parmi les empiriques parlementaires, et il pourrait s'élever au rôle d'homme d'État.

Cependant M. Thiers a une plus grande valeur à la tribune nationale que dans le conseil des ministres. La tribune l'anime, le conseil l'éteint. Il a

trop d'imagination pour la délibération secrète des ministres.

A la tribune il exerce une sorte d'initiative par ses improvisations, et il se fait applaudir par des idées soudaines et des traits imprévus ; mais rentré dans le cabinet, il est sans inspiration, sans résolution; il perd son talent et son éloquence en se refroidissant par la délibération officielle. Il était conciliant en présence du public, il est présomptueux et absolu en présence du pouvoir.

Ce n'est pas que M. Thiers livré à lui-même ne fût capable de vues grandes et généreuses (comme il l'a prouvé dans un de ses discours sur la conservation d'Alger en 1836). Mais sa trop facile élocution et la mobilité de son esprit lui permettent rarement de prêter une attention suivie à des idées qui pourraient être fécondes et utiles.

Il ne suffit pas dans un gouvernement représentatif d'être un orateur brillant, ou un ministre habile et adroit, il faut pouvoir produire un système politique complet et national ; il faut plus : c'est d'en suivre l'exécution et d'en faire prévaloir les conséquences ; autrement nul ne peut arriver qu'à être un politique vulgaire ou un très-médiocre *homme d'État.*

Il n'a point d'éloquence : l'esprit n'arrive point jusque-là. Le *pectus quod disertos facit* lui manque absolument. Ce talent, phocéen d'origine, est

abrupt, léger, inégal, passionné et parfois très-illimité et même inconséquent. Son style de tribune ne brille que par éclairs. Quand il se met à amplifier un thème de politique avec sa faconde irrésolue et tâtonneuse, il est plein de contradictions, de redites et d'incohérence. Comme politique il est vacillant et irrésolu ; comme orateur il manque de suite, de résolution et d'énergie ; il a trop de ce que les Français appellent *esprit*, pour se décider à avoir un plan arrêté, un système complet. En abordant la tribune, il semble ne savoir où il ira, ni le but qu'il doit atteindre. Le manque de direction et de résultat caractérise en général nos discoureurs de tribune. Faire effet et occuper les journaux, voilà leur ambition. Mais la France, mais l'intérêt du pays n'y est pour rien. L'usage solennel de la parole, qu'ils appellent de *l'éloquence*, n'est pour eux qu'un *manteau de parade*, ou un gradin pour s'élever au ministère.

Démosthène, *Cicéron*, *Fox* et *Mirabeau* n'en usaient pas ainsi. Mais c'est pour nos orateurs du dix-neuvième siècle de l'histoire ancienne !

M. Thiers ne parlait, en 1836, que d'intervention en Espagne ; il était devenu tout à coup guerrier et contre-révolutionnaire. Cette humeur belligérante lui a donné un ridicule indélébile et a effrayé la couronne. Mais M. Thiers avait son officier général Bugeaud, qu'il avait décoré d'une victoire sur les Bédouins. Ce héros de la Dordogne

avait fait, en Afrique, cent Arabes prisonniers. C'était l'homme aux grandes entreprises pour M. Thiers, et, sans se souvenir du désappointement si mémorable et si peu honorable des généraux de Napoléon en Espagne, il insistait pour aller combattre la Révolution et les cortès, là où Napoléon avait échoué avec ses maréchaux et deux cent mille hommes occupant la Péninsule.

Le président du conseil Thiers avait aussi oublié, avec son général Bugeaud et ses trente mille hommes, qu'il y avait en Europe une Sainte-Alliance tenant la France en surveillance permanente, et il ne prenait aucune mesure pour se mettre en garde contre le Nord, militaire et envahisseur !

Aussi, M. Thiers a échoué et fini sa carrière politique, dont les succès improvisés ont dû l'étonner bien souvent, surtout dans le silence des nuits, où les flatteurs du pouvoir sont endormis.

En octobre 1836, M. Thiers quitte Paris et va visiter Rome, préoccupé, non de l'ancienne liberté de cette reine du monde, mais de ses anciens monuments. Le ministre déchu fait un voyage d'archéologue ; le président du conseil n'est plus qu'un touriste curieux. Le député moderne parcourt les débris de l'antiquité comme un artiste. L'historien de la Révolution ne veut voir Rome qu'en littérateur ; il y trouvera le génie de Tacite, dont il est si loin ; la vertu de Caton, dont il n'a point

d'idée; l'éloquence patriotique de Cicéron, dont il n'approchera jamais, et la liberté de Brutus, qu'il ne peut comprendre.

M. Thiers, voyageur ministériel, historien, académicien, s'est attaché au talent du célèbre peintre français, M. Ingres, directeur de l'Académie de France, à Rome, et, réuni avec lui et M. Lego, secrétaire de l'Académie, il a commencé par visiter pendant plus d'une heure la *villa Médicis.*

M. Thiers, ministre des travaux publics, avait donné à M. *Sigalon* la mission d'aller copier à Rome le tableau du *Jugement dernier*, par Michel-Ange. Le ministre, qui n'y regarde pas de si près, a, sur parole, commandé la copie de cette peinture de la chapelle Sixtine, qui est aujourd'hui dans un grand état de dégradation, comme toutes les anciennes peintures à fresque. M. Sigalon a été obligé, pour faire sa copie par ordre, de s'aider de gravures qui en ont été faites à plusieurs époques, et qui sont connues à Paris, où tous les portefeuilles des amateurs en renferment de belles épreuves.

La couleur ayant entièrement disparu *de ce chef-d'œuvre de fresque*, M. Sigalon sera obligé d'inventer un *ton local.* M. Sigalon a un talent connu qui peut, sinon triompher de ces difficultés, du moins les adoucir.

Il y a cependant à Paris, et le ministre Thiers l'a ignoré sans doute, car très-peu d'amateurs le savent, il y a à Paris une copie admirable du

Jugement dernier ; elle appartient à M. le chevalier de Bistolli et fait partie d'une très-belle collection de tableaux anciens. M. de Bistolli était, en 1833, en marché avec le gouvernement prussien pour quatre de ses principaux tableaux, que le gouvernement français aurait dû acheter, au lieu de dépenser une forte somme pour la copie de M. Sigalon.

M. Thiers éprouva un échec à la Chambre des Députés, par l'insuccès de ses petites manœuvres, relatives au projet d'achèvement du Louvre, de la Bibliothèque et de la galerie transversale. Son zèle domestique ne put désarmer la colère du monarque, qui se chargea de lui prouver assez brusquement ce que c'est que la reconnaissance des cours. Malgré son obséquieux ministère et ses flux oratoires dans les Chambres, les courtisans nobles et anoblis persistent à le regarder comme un intrus, un roturier, un parvenu, une créature, un vilain lettré. Ce n'est point là un conseiller de la couronne, c'est un simple serviteur du roi, qui serait bientôt supplanté si l'on en trouvait un autre plus verbeux encore, plus effronté, plus servile, plus propre à tout, et plus capable de renier toute sorte de droits et de principes.

M. Thiers, ministre trop complaisant pour les lubies du pouvoir, avait le sentiment de sa propre chute, quand il disait à la Chambre des Députés : « Il faudra cinq ans pour *l'achèvement du Louvre*, vous voyez bien que je suis désintéressé dans la

question. » Cela ne l'empêcha pas de subir les résistances de la Chambre des Députés et les rudoiements du château des Tuileries.

M. Thiers a parjuré au ministère, non pas ses opinions, mais celles qu'il avait étalées dans son *histoire de la Révolution française ;* il s'est chargé de divaguer à la tribune avec préméditation, de ne plus penser qu'au jour le jour, d'improviser ses abjurations de principes, et d'inventer de moment en moment, et pour le besoin du ministérialisme, quelque nouvelle théorie gouvernementale ; tantôt la *nécessité,* tantôt la *légalité.* A l'ambition des richesses et du pouvoir s'est jointe l'ambition des honneurs monarchiques ; fait officier de la Légion-d'Honneur, pendant le choléra, il a été nommé de l'Académie Française pendant la grippe. Ces honneurs accumulés sont aussi une maladie épidémique.

Il eût été heureux et plus honorable pour l'historien de la Révolution, d'être nommé membre de l'Académie Française dans sa simplicité d'homme de lettres, que de surcharger de palmes vertes un habit de ministre. Cet honneur académique n'a plus rien de flatteur, parce qu'il n'est pas littéraire, mais ministériel. Une institution sortie du cerveau despotique du cardinal de Richelieu ne peut être une compagnie libre et indépendante. L'Académie Française s'est ouverte pour faire entrer le portefeuille du ministre des travaux publics,

comme si l'Académie était une écluse de canal, ou un chemin de fer.

« La seule chose vraiment admirable en France, a dit M. Thiers en 1833, c'est *la puissance des Télégraphes.* »

En effet les résultats obtenus pendant la Restauration sont des arrêts de proscription et de mort transmis rapidement de Paris aux départements les plus éloignés; les résultats obtenus pendant le régime doctrinaire sont la propagation rapide des mensonges officiels, et de lucratives opérations de bourse. « Selon M. Thiers, un Anglais lui aurait avoué que les télégraphes et la centralisation sont *les deux causes de la supériorité de la France sur tous les états de l'Europe.* » Mais cet Anglais avait oublié son propre pays pour parler ainsi, puisque l'Angleterre a d'anciennes franchises municipales que ne purent lui ravir les intrigues et les menées despotiques des *Stuarts;* puisque l'Angleterre possède une civilisation matérielle et industrielle bien supérieure à celle de la France; tandis que la nation française s'est laissé absorber par un vaste arbitraire décoré du nom de pouvoir central!

« La figure de M. Thiers m'a surpris; il y a moins d'imagination que je ne supposais; et l'expression de son regard lui donne l'air de tricher au jeu, plutôt que de traiter avec des hommes. »

(Esquisses de Paris, feuilleton du *Courrier français* du 6 juillet 1833.)

Ces esquisses, publiées en Angleterre, sont écrites avec une liberté que les noms propres n'intimident pas. Les convenances ont forcé le *Courrier français* à supprimer ou modifier quelques passages.

WELLINGTON.

Ce vainqueur par hasard a voulu faire élever son magnifique palais de Hyde-Park aux dépens de la nation qui a donné pour cela deux fois 200,000 livres sterling. Sa Grâce retire du cumul de ses sinécures et emplois plus de 37,000 livres sterling. L'Angleterre est en outre condamnée à payer les ornements et les superbes peintures à fresque qu'il a fait exécuter dans ses salons. L'arrogant général a fait peindre dans sa salle d'audience la bataille de Waterloo où l'on voit *Napoléon* en fuite, sans bottes et sans chapeau, et sa *Grâce hybernoise* un laurier à la main gauche et le bâton de maréchal de France à sa droite... — Mais pour la vérité historique, il aurait fallu peindre aussi le ministre Castelreagh tenant à la main la bourse avec laquelle il a acheté les trahisons, les défections, les temporisations et les cris perfides de *sauve qui peut*, c'est-à-dire le prix de cette fameuse victoire, prix infâme qui amena plus tard le suicide du corrupteur.

Wellington est le plus entêté des aristocrates anglais qui sont les plus entêtés aristocrates de l'Eu-

rope; c'est le chef d'armée le plus exigeant chez l'étranger et le plus oppresseur des pays qu'il occupe; c'est le politique le plus dénué de principes; sa pensée fixe est le despotisme, il n'a que *l'esprit de l'armée* qui est le commandement absolu et l'obéissance passive. Quoique doué d'un certain bon sens, il n'a adopté d'autre moyen de gouvernement que la force brutale. Il prétend donner aux nations des leçons de morale en pillant leurs arsenaux, leurs bibliothèques, leurs musées.

Sa fortune, comme sa réputation, se compose des désastres des peuples et de leurs dépouilles, qui lui sont prodiguées sous le nom de délations et de pensions, comme feld-maréchal de la Sainte-Alliance, de la Belgique et de la Restauration en France. Appelé par le roi, chef des torys, au gouvernement de l'Angleterre, il en fut bientôt chassé par l'opinion publique qui, chez les Anglais, a plus de moyens d'expression, plus d'énergie et plus de retentissement que dans tous les États de l'Europe réunis. Ennemi tantôt déclaré, tantôt déguisé de la réforme électorale, et son adversaire opiniâtre et secret à la Cour et à la Chambre des Pairs, il n'a cherché qu'une nouvelle occasion de ressaisir le pouvoir; chef du cabinet, il a soulevé d'effroi et surtout d'indignation toute la population de la Grande-Bretagne. Il restera de lui et de sa politique son opiniâtre opposition contre toute réforme, le souvenir de sa résistance barbare à l'émancipation des esclaves noirs, son opposition à l'abolition des

dîmes et sa persistance à maintenir le système d'oppression qui pèse sur l'Irlande.

A côté de la grille de Hyde-Park, s'élève le palais de ce grand homme, devenu le maréchal de tant de royaumes, pour un jour de victoire douteuse. — C'est la seule maison de Londres qui n'ait pas une vitre à ses fenêtres. La trace des pierres populaires est partout sur ses murailles, tellement que le duc a été obligé de doubler de fer tous les volets et les portes de son palais; aussi les plaisants disent que *ce n'est pas la statue de Wellington que l'on aurait dû avoir le soin de couvrir d'un bouclier, mais bien sa maison.*

Quand on peut pénétrer dans le palais de Hyde-Park, on voit un héros dont les cheveux grisonnent et dont le dos est courbé ; sa figure allongée est vieille, maigre, soucieuse et hautaine ; il a un maintien triste plutôt que mélancolique, il paraît ennuyé de sa renommée, de son énorme fortune, de sa vie inquiète et ambitieuse; c'est ainsi qu'il végète noblement dans ce palais qui semble désert, et où le peuple a mis des scellés de malédiction.

FIN DU QUATRIÈME ET DERNIER VOLUME.

TABLE DES MATIÈRES

DU QUATRIÈME VOLUME.

PORTRAITS.

FIN DE LA TABLE.

